

LE LIVRE DE TOUS

PAR

Le P. J. BERTHIER, M. S.

ÉDITION NOUVELLE ILLUSTRÉE

Quod vobis dico, omnibus dico.
Ce que je vous dis, je le dis à tous. (MARC, XIII, 37.)



PARIS
MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, RUE BAYARD, 5

OUVRAGES DU P. BERTHIER

VOLUME A 8 FRANCS (IN-8°)

Le Prêtre dans le ministère des missions, des retraites et de la prédication. 1200 pages. Port, 1 franc, ou un colis de 3 kilos.

COLLECTION A 6 FRANCS (IN-8°)

Compendium Theologiæ. Una cum præcipuis notionibus theologiæ canonicæ, liturgicæ, pastoralis et mysticæ, ac philosophiæ christianæ, 4e édition, 708 pages. Port, 1 franc, ou un colis de 3 kilos.

Abrégé de Théologie dogmatique et morale, avec notions de droit canon, de liturgie, de théologie mystique et de philosophie chrétienne. 800 pages. Port, 0 fr. 80 ou un colis de 3 kilos.

COLLECTION A 2 FRANCS (IN-8°)

Le Sacerdoce, livre d'étude et de méditation à l'usage des prêtres. 850 pages. Port, 0 fr. 60.

Paroles et Traits historiques. 488 pages. Port, 0 fr. 55.

COLLECTION A 1 FRANC (IN-16)

Le Livre de tous. 480 pages. Port, 0 fr. 25.

Le Jeune Homme comme il faut. 537 pages. Port, 0 fr. 35.

L'homme tel qu'il doit être. 537 pages. Port, 0 fr. 35.

La Jeune Fille et la Vierge chrétienne à l'école des Saints. 396 pages. Port, 0 fr. 35.

La Mère selon le cœur de Dieu. 404 pages. Port, 0 fr. 30.

L'État religieux. 468 pages. Port, 0 fr. 30.

Heureux les Cœurs purs ! 400 pages. Port, 0 fr. 35.

L'Art d'être heureux. 466 pages. Port, 0 fr. 35.

La Clef du ciel, 420 pages. Port, 0 fr. 35.

COLLECTION A 0 FR. 75 (IN-16)

Jésus-Christ. 184 pages. Port, 0 fr, 20.

La Vierge Marie, 160 pages. Port, 0 fr. 20.

Les États de Vie chrétienne. 274 pages. Port, 0 fr. 30.

Sententiæ et Exempla biblica. 402 pages. Port, 0 fr. 20.

COLLECTION A 0 FR. 50 (IN-32)

Quelle est ma vocation ? 102 pages. Port, 0 fr. 15.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe.

LE LIVRE DE TOUS

APPROBATION

Non seulement nous approuvons la nouvelle édition du *Livre de tous*, mais encore nous en recommandons instamment la lecture assidue aux prêtres et aux fidèles. Les prêtres y trouveront ce qu'ils doivent enseigner à leurs ouailles, pour les préserver de l'ignorance religieuse, qui est le grand péril de notre temps. Les fidèles, outre l'exposition claire, précise et complète des vérités qu'ils ne doivent jamais oublier et des devoirs qu'ils ont à remplir, y trouveront la réponse aux objections des impies et des indifférents de nos jours, avec des traits historiques bien choisis, qui ne peuvent que les intéresser en les édifiant.

Aussi faisons-nous des vœux pour qu'un chapitre de ce livre soit lu dans toutes les familles, tous les jours, dans les veillées d'hiver et durant l'été, au moins le dimanche. Quel profit résulterait pour les âmes de cette pratique! Les bonnes lectures, autrefois si communes, sont, hélas! remplacées aujourd'hui par celles des feuilletons ou des journaux qui faussent l'esprit en pervertissant le cœur!

MM. les curés, les directeurs des maisons d'éducation, les instituteurs, les institutrices feraient œuvre de zèle en donnant cet ouvrage en récompense à leurs choristes, à leurs enfants, et en leur faisant promettre de le lire en famille. Par ce moyen, l'instruction religieuse se répandrait dans le peuple fidèle et les âmes ne seraient pas sans défense contre les attaques des ennemis de Dieu.

C'est ce qui a été compris déjà, car les premières éditions du *Livre de tous*, tirées à un nombre considérable d'exemplaires, se sont écoulées rapidement. Tout présage un succès plus grand encore pour l'avenir à ce livre, car il est de ceux qui demeurent, parce qu'ils sont pratiques.

Grenoble, le 1er janvier 1894.

F. Mussel

Vicaire général, supérieur honoraire du Grand Séminaire.

IMPRIMATUR

Parisiis, die 16 Martii 1898.

† FRANCISCUS card. RICHARD,

arch. Parisiensis.

LE

LIVRE DE TOUS

PAR

L'abbé J. BERTHIER, M. S.

ÉDITION NOUVELLE ILLUSTRÉE

Quod vobis dico, omnibus dico.
Ce que je vous dis, je le dis à tous. (MARC, XIII, 37.)



PARIS
MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, RUE BAYARD, 5



Jésus prêchant sa doctrine.

DÉDICACE

A NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

Ma doctrine n'est pas ma doctrine, mais celle de Celui qui m'a envoyé. C'est la vôtre, ô mon Sauveur et Seigneur, vraie lumière qui éclairez tout homme venant en ce monde. Souffrez donc que je vous rende, en vous le consacrant, ce qui est à vous; et daignez répandre abondamment votre grâce sur ceux qui liront ces lignes, afin qu'ils soient éclairés, touchés et sanctifiés. Je vous le demande par Marie, votre divine Mère et la nôtre.

DÉCLARATION DE L'AUTEUR

Nous soumettons sans réserve cet opuscule au jugement du Siège Apostolique; et nous protestons n'avoir point l'intention de prévenir le jugement du Saint-Siège, en donnant parfois le titre de Saint ou de Bienheureux à des personnages recommandables par leurs vertus, ni en appelant du nom de miracles certains faits que nous rapportons.

PRÉFACE

Le Livre de Tous convient aux prêtres ils y trouveront la doctrine qu'ils doiven' exposer aux fidèles. Les instituteurs et les parents l'auront entre les mains : par lui, ils s'instruiront de leurs devoirs et sauront apprendre la doctrine chrétienne à l'enfance et à la jeunesse. Les parents auront soin d'en faire lire en famille quelques passages, tous les dimanches de l'année et tous les soirs, durant les veillées d'hiver. Dans une famille, rien de plus important ni de plus salutaire que cette pratique. Bien qu'on doive trouver, dans ces pages, tout autre chose que des romans et des contes de fées, cette lecture ne sera pas sans intérêt, à cause des nombreux faits historiques qu'on y rencontrera Du reste, la vérité est l'aliment naturel de l'intelligence; et elle sait ravir les âmes droites.

Le jeune homme, la jeune fille, l'enfant puiseront dans *Le Livre de Tous* la connaissance des vérités qui seront, pour leur avenir, une sauvegarde contre les périls du monde et la plus sûre garantie de bonheur. Au pécheur égaré, ce livre indique la voie

du retour; au juste, il trace le chemin du ciel. Au riche, il apprend à bien user de ses biens; au pauvre, à sanctifier ses peines. Le savant y trouvera, comme l'ignorant, la science des saints, s'il l'a oubliée.

C'est donc bien *Le Livre de Tous*. Puisse-t-il être lu et relu par tous et faire à tous le bien que nous avons en vue en le publiant!



LE LIVRE DE TOUS

INTRODUCTION

I

NÉCESSITÉ D'UNE RELIGION

Le genre humain tout entier a cru et proclamé la nécessité d'une religion. « Une ville se passerait plutôt de soleil que de culte, » a dit un païen illustre. Et le plus célèbre des orateurs de l'ancienne Rome, païen lui-même, a rendu ainsi la même pensée : « Il serait plus facile de bâtir une ville en l'air que de fonder une république sans religion. » « Sans la religion, a dit le plus fameux des impies du dernier siècle, la société ne serait qu'un repaire de bêtes fauves, qui s'entre-dévoreraient les unes les autres. »

Que penser après cela de ces quelques hommes qui, en contradiction avec la croyance universelle de l'humanité, ne veulent point de religion? Ils se croient seuls sages contre tous, et ils soutiennent une doctrine qui ferait horreur aux sauvages eux-mêmes. Aussi n'ont-ils pas une grande confiance en leur incrédulité. Un impie du XVIIIe siècle, Volney, se rendait du Havre à New-York par une belle journée. et il étonnait nos

soldats par les impiétés qu'il débitait sur le pont du navire. Voici que les vents changent, les flots se soulèvent et un naufrage devient imminent. Que fait Volney? il se rend au fond du navire; tremblant, il prie un bon religieux, qu'il rencontre, de lui prêter son chapelet, et se met à le réciter de tout son cœur. L'orage s'étant dissipé, les soldats cherchent notre incrédule et se rient de sa peur et de son impiété. « On n'est athée qu'au coin du feu, répond Volney; l'athéisme ne vaut rien quand la foudre gronde. »

A l'exemple de Volney, les esprits forts de nos jours, quand ils sentent approcher la mort, prouvent que leur indifférence ou leur impiété n'était pas chez eux à l'état de conviction, et qu'elle ne les rassurait guère, à moins que Dieu, pour les punir, ne les laisse entourés d'amis cruels qui écartent le prêtre, juste châtiment d'une vie passée dans la compagnie des méchants et dans l'esclavage du respect humain.

D'Alembert qui, avec Diderot, avait écarté le prêtre de la couche où Voltaire mourant se tordait de désespoir, demanda, avant de mourir, à voir le curé de Saint-Germain. Un de ses amis sortit, soi-disant pour l'appeler, mais n'en fit rien. D'Alembert insiste; on sort de nouveau et on rentre en disant que le prêtre était empêché, mais ne tarderait pas d'arriver. Le malade, effrayé d'attendre toujours, fait porter un billet au curé par un de ses domestiques; mais quand le prêtre arriva, d'Alembert n'était plus qu'un cadavre. Malheur à ceux qui, de leur vivant, s'entourent d'amis impies!

Souvent, même en pleine santé, les incrédules sentent si bien que c'est une honte d'être irréligieux, qu'ils protestent avoir leur religion dans leur cœur. Et, même chez les barbares, ce ne fut

jamais un honneur d'être irréligieux. Partout et toujours, on a regardé comme une honte d'être, pour un bon père, un fils rebelle et ingrat. Que doit-on donc penser de celui qui, rebelle et ingrat envers Dieu, lui refuse le culte qui lui est dû? C'est un être dénaturé.

Il est des hommes qui naissent avec un corps tronqué, ce sont des monstres ; d'autres sont à jamais privés de l'usage de la raison, ce sont des insensés. Or, il manque à l'impie ce qu'ont tous les hommes complets, le sentiment religieux ; et l'homme sans croyance est un insensé, car il est en contradiction avec la raison universelle.

C'est un être malheureux, livré en proie à ses viles passions, dont la religion est le seul frein ; il est condamné à souffrir, sans espérance d'un avenir meilleur, Toutes les douleurs de la terre. Il faut donc avoir une religion, si l'on veut être un homme et ne pas faire, avec sa propre ruine, celle de la famille et de la société dont on est membre. « Celui qui ne croit pas à la religion est bien malheureux, disait un roi d'Angleterre à Lally Tollendal ; mais celui qui veut empêcher les autres d'y croire est bien criminel. »

II

IL N'Y A QU'UNE RELIGION VÉRITABLE

Mais quelle religion choisir entre les différentes croyances qui se partagent l'humanité? A cette question, la plus grave de toutes, nous entendons parfois faire cette absurde réponse : Toutes les religions sont bonnes. Quel langage insensé! C'est dire qu'il vaut autant adorer les oignons avec les Egyptiens, ou les serpents avec les habitants du Dahomey, que le vrai Dieu, Créateur du

ciel et de la terre. C'est dire que les juifs, qui ont crucifié le Fils de Dieu, sont aussi agréables à la divinité que les chrétiens qui adorent Jésus-Christ mort pour leur salut. C'est dire que le oui et le non sont vrais en même temps sur la même question. Car les diverses croyances qui se partagent l'humanité disent, les unes oui, les autres non, sur le même sujet. Si l'une a raison, l'autre a nécessairement tort.

Puisqu'il n'y a qu'un Dieu, il n'y a qu'une foi c'est-à-dire qu'une manière de l'honorer; et tous les hommes ont les mêmes devoirs à lui rendre, puisqu'ils sont tous ses enfants; il doit exiger de tous le même culte.

Qui donc est assez insensé pour tenir un pareil langage : « toutes les religions sont bonnes ! » Ce sont les indifférents, qui ne veulent pas se donner la peine de pratiquer une religion quelconque. Dans un sans-souci qui effraye, ils disent : « Toutes les religions sont bonnes, » tout en pensant qu'il est inutile d'en embrasser généreusement aucune. Et, s'il y a une vraie religion, comme c'est certain, et qu'ils ne la pratiquent pas, à quoi s'exposent-ils ? Ils risquent non pas seulement leurs affaires, leur commerce, l'avenir de leurs enfants, leur vie même, toutes choses qui sont entre les mains de Dieu et par lesquelles il peut les punir; mais de plus ils jouent leur âme, leur éternité. Ils font, par leur négligence, le scandale de leur famille et la ruine de la société dont la religion est le plus ferme appui.

Etre irréligieux ou indifférent, c'est tout un. Les conséquences désastreuses de l'impiété sont aussi celles de l'indifférence. De quoi nous occupons-nous en ce monde, et qu'y faisons-nous, si nous ne mettons pas en sûreté notre âme pour l'éternité ? et c'est la religion vraie qui nous pré-

servera du malheur de la perdre. Il est donc capital pour l'homme de chercher à connaître cette religion seule vraie et, après l'avoir connue, de s'y attacher de tout cœur.

III

QUELLE EST LA SEULE RELIGION VÉRITABLE

La seule vraie religion est celle que Dieu a établie. Dieu ne peut être l'auteur que du bien, que du vrai. Et Dieu seul a pu établir une religion. Seul, il se connaît lui-même et connaît parfaitement sa créature. Seul, il peut nous apprendre ce que nous avons à faire pour lui plaire et nous sanctifier tout à la fois. Etant notre Père, il ne nous a pas abandonnés; et il a bien voulu nous instruire.

Jamais il n'a laissé l'homme sans lui faire connaître quelle religion il devait pratiquer. Aussi la vraie religion est aussi ancienne que l'humanité. Et c'est ce qui prouve la fausseté des sectes nouvelles qui datent d'hier et qui ont pour fondateurs des imposteurs ou des libertins. La vraie religion date de la création de l'homme. Elle a été révélée par Dieu à notre premier père, prêchée par les prophètes que Dieu s'est choisis, et enfin par le Fils de Dieu lui-même, la seconde Personne de la Sainte-Trinité, qui est venu sur la terre et a pris un corps et une âme comme nous. Les miracles qui ont environné son berceau et la croix sur laquelle il est mort, les prodiges qu'il a opérés, ont prouvé sa divinité.

Ses miracles sont attestés non seulement par l'Evangile et par toutes les Eglises chrétiennes, schismatiques ou hérétiques, mais par les historiens païens eux-mêmes. Ainsi que l'écrivait à son fils le chancelier d'Aguesseau, grand magis-

trat du siècle dernier, ces miracles sont des faits aussi avérés que les conquêtes d'Alexandre ou la mort de César. Aussi, l'impie Rousseau a été obligé d'avouer que, si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus-Christ sont d'un Dieu. *Cet homme était vraiment le Fils de Dieu,* disait au Calvaire le centurion, qui avait crucifié le Sauveur. En montrant les sourds, les muets, les paralytiques qu'il avait guéris, les morts qu'il avait ressuscités, Jésus-Christ a pu confesser qu'il était le Fils de Dieu, sans crainte d'être démenti par ses ennemis eux-mêmes. Il a pu dire : *Si vous ne croyez pas à ma parole, croyez du moins à mes œuvres.*

Ses œuvres, en effet, étaient divines, car Dieu seul a l'empire de la vie et de la mort. Sa doctrine était divine, aussi bien que ses œuvres; sa morale fait de l'homme un ange. Les récompenses qu'il promet sont dignes d'un Dieu ; les châtiments dont il menace les coupables révèlent une justice infinie. C'est l'Evangile qui contient la doctrine de Jésus-Christ.

Toutefois, quand Dieu fait une œuvre de laquelle dépend le salut du monde, il ne la fait point d'une manière tronquée et incomplète. Or, si la doctrine du Dieu de vérité avait été abandonnée à la merci de l'esprit humain, toujours facile à s'égarer, elle eût été vite altérée; et de fait, toutes les erreurs ont voulu s'appuyer sur l'Evangile mal compris. Le Fils de Dieu a dû donc prendre des mesures pour que sa parole, si nécessaire au salut du monde, ne fût pas corrompue par l'esprit de mensonge et arrivât intacte à tous les hommes jusqu'à la fin des âges. Car il est le Dieu de tous les siècles ; il veut sauver les hommes de tous les temps. C'est pourquoi il a confié son Evangile à l'Eglise qu'il a établie.

Quels ont été les chefs de cette Eglise? Les apôtres que Notre-Seigneur s'est choisis, et, à leur tête, Pierre, dont Jésus-Christ a fait la pierre fondamentale de l'édifice de son Eglise. Pendant trois ans, Jésus-Christ les instruisit, leur confia tous ses secrets, leur enseigna tout ce que l'homme doit croire et pratiquer pour se sauver et leur ordonna de le prêcher partout : *Je suis avec vous,* leur dit-il, *jusqu'à la consommation des siècles. Je*



Jésus envoie ses apôtres.

vous enverrai l'Esprit de vérité, afin qu'il demeure avec vous jusqu'à la fin. Vous mourrez comme moi, pour le salut du monde, mais vous laisserez après vous des successeurs qui continueront votre œuvre jusqu'à la consommation des siècles, tant qu'il y aura des hommes ; et jusque-là l'Esprit de vérité sera avec eux. Pierre, tu seras crucifié comme moi, mais tu laisseras après toi un Pontife suprême qui gouvernera mon Eglise. Jean,

Jacques, André, Philippe, vous serez martyrs ; mais après vous, vous laisserez des évêques qui prêcheront mon Evangile comme vous ; ils seront sous la conduite du Pape, comme vous êtes sous celle de Pierre ; et je serai avec eux éternellement.

Voilà la promesse du Dieu qui sait tenir parole. Elle se trouve dans l'Evangile, que les ennemis mêmes de l'Eglise conservent. Les apôtres, après la mort du Sauveur et son Ascension glorieuse, après la Pentecôte où le Saint-Esprit est descendu sur eux, partent à travers le monde ; ils n'ont ni crédit ni fortune, le Maître ne leur a pas permis d'avoir un bâton. Ils prêchent, ils font des prodiges qui étonnent ; on les croit, bien que leurs paroles condamnent les superstitions alors en vogue et les corruptions qui débordaient.

Les savants païens, les puissants se liguent contre eux ; on les persécute, on les traîne dans les prisons, dans les arènes, on les livre aux plus cruels supplices ; ils meurent, mais leur sang est une semence de chrétiens ; et Paul pouvait dire aux fidèles peu de temps après Notre-Seigneur : *Votre foi est annoncée dans tout l'univers ;* et au IIe siècle de l'Eglise, Tertullien pouvait écrire : « Nous remplissons vos places publiques, vos armées, nous ne vous laissons que vos temples. » Après saint Pierre, un autre Pontife, héritier de sa foi, occupe le Siège de Rome et commence cette chaîne non interrompue jusqu'à ce jour, de Papes, qui ont gouverné l'Eglise de Dieu.

Après les apôtres viennent le Pape et les évêques. Ils prêchent aujourd'hui ce que nous a enseigné Jésus-Christ, ce que nous ont enseigné Pierre et les autres apôtres. Ils enseignent tout ce que Jésus-Christ a ordonné. Ils n'y retranchent rien ; ils n'ajoutent rien non plus. L'Esprit de vérité

qui est avec eux ne souffre pas qu'ils mêlent des erreurs à l'Evangile.

La voilà, cette Eglise de Jésus-Christ, la seule vraie, puisqu'elle remonte aux Apôtres; elle peut voir venir avec confiance chacune des hérésies qui naissent à travers les âges et lui dire : Qui t'a donné mission pour prêcher une doctrine nouvelle? De quel droit espères-tu trouver créance? Il n'y a que Dieu qui ait autorité sur les hommes et il m'en a revêtue. Je possède la première; et si tu veux me déposséder, montre-moi tes titres signés par Dieu lui-même, qui m'a donné sa parole. Mais Dieu ne se déjuge pas, il ne renverse pas ce qu'il a fait pour la Rédemption des hommes. La vérité ne change pas, elle demeure éternellement. Le ciel et la terre passeront, mais la parole de Dieu ne passera pas. Il a dit qu'il serait toujours avec son Eglise; il y est, il y sera.

N'a-t-il pas prouvé la divinité de son Eglise par la protection merveilleuse qu'il lui a accordée à travers les âges, où, toujours attaquée, elle a toujours triomphé sans d'autres armes que la parole de Dieu? N'a-t-il pas manifesté qu'il est toujours avec elle, par les grands miracles qu'ont opérés, dans tous les siècles, les saints qui ont toujours vécu dans l'Eglise, et par les vertus héroïques qu'ils ont pratiquées? Jésus-Christ pourra laisser persécuter son Eglise, il l'en a avertie : *Le disciple n'est pas au-dessus du Maître,* a-t-il dit; *ils m'ont persécuté et ils vous persécuteront.* Mais il ne laissera pas altérer le dépôt de la vérité; et il ne souffrira pas que la haine des impies triomphe; les puissances de l'enfer ne l'emporteront pas sur l'Eglise.

Quel bienfait d'être membres de cette Eglise romaine, que d'être les enfants du Pape! Quand un protestant croyait lancer l'injure à O'Connell.

le libérateur de l'Irlande, en l'appelant papiste, il se retournait aussitôt et lui répliquait hardiment : « Misérable! tu crois me faire une injure et tu m'honores; oui, je suis papiste et je m'en glorifie. Cela veut dire que ma foi, par une suite non interrompue de Papes, remonte jusqu'à Jésus-Christ, tandis que la tienne ne va pas au-delà de Luther et de Calvin. Si tu avais une étincelle de bon sens, ne comprendrais-tu pas, qu'en matière de religion, il vaut mieux dépendre du Pape que du roi, de la soutane que de la jupe? »

Ainsi donc, l'Eglise catholique, qui remonte en ligne directe et sans interruption, par le Pape et les évêques, aux apôtres et à Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, qui croit et pratique ce que Jésus-Christ a enseigné, ce que les ministres qu'il s'est choisis nous prêchent en son nom : voilà la vraie religion, la religion bonne, la religion divine. Elle s'appelle Eglise, c'est-à-dire Société d'hommes ayant la même foi, les mêmes sentiments, les mêmes espérances; Eglise *catholique*, c'est-à-dire répandue par tout l'univers, car tous les hommes ont besoin de sa salutaire influence; *apostolique*, parce qu'elle remonte aux apôtres de Jésus-Christ; *romaine*, parce que saint Pierre, son chef, a établi son siège à Rome, où il est mort sur la croix comme son divin Maître, et que ses successeurs sont les évêques de Rome et les Souverains Pontifes de l'univers. Celui qui n'a pas cette Eglise pour Mère ne peut avoir Dieu pour Père, selon la parole de saint Cyprien.

Tous doivent donc connaître les enseignements de cette religion sainte, les devoirs qu'elle impose, et user des moyens qu'elle nous fournit pour croire ses enseignements et pour pratiquer ses devoirs. Et c'est ce que va exposer le *Livre de tous*.

PREMIÈRE PARTIE

DOCTRINE DE LA RELIGION CATHOLIQUE

Avant de se séparer pour évangéliser le monde, les apôtres, instruits par le Fils de Dieu lui-même, et assistés du Saint-Esprit, composèrent leur profession de foi et y résumèrent tout ce qu'ils devaient tous prêcher aux nations. C'est ce que nous appelons le *Je crois en Dieu*, ou le *Credo*, admirable doctrine, combattue depuis dix-neuf siècles, pièce par pièce, par tous les impies et par tous les hérétiques, et toujours debout, comme un édifice bâti sur le roc, qui résiste aux vents et aux tempêtes. Le *Credo* retentit aujourd'hui sous toutes les voûtes de nos églises ; la mère chrétienne apprend à son enfant à le redire ; le missionnaire le porte aux sauvages qu'il évangélise ; et plus de 200 millions de catholiques, tous les jours, à leur prière du matin et du soir, disent : *Credo*, je crois. En le redisant, ils témoignent de leur foi à toutes les vérités nécessaires au salut, dont nous avons à traiter dans les chapitres suivants.

CHAPITRE PREMIER

CREDO, JE CROIS. Nécessité de la foi

Croire, c'est être convaincu, sur la parole d'un autre, de la vérité de ce que l'on n'a pas vu. Nous n'avons pas vu la capitale de la Chine sans doute, nous croyons à son existence sur la parole des voyageurs et des historiens. Croire sur la parole des hommes, c'est une foi humaine; croire sur la parole de Dieu, c'est la foi divine. Pour diriger notre corps, Dieu nous a donné la lumière de nos yeux. Qui ne plaint les aveugles! Les infortunés! ils sont exposés à toutes les chutes et à tous les malheurs. Pour diriger notre âme dans les choses naturelles, Dieu nous a donné la raison. Qu'ils sont malheureux, les idiots ou les insensés!

Pour nous diriger vers la fin surnaturelle que Dieu nous a marquée, fin sublime qui est de le posséder un jour dans le ciel, et de le voir face à face tel qu'il est, pour nous guider vers ces régions élevées que nos yeux ne peuvent atteindre et où notre raison à courte vue est impuissante, Dieu nous a donné la foi. C'est elle qui, venant au secours de notre intelligence bornée, nous révèle ou nous fait connaître plus clairement et plus sûrement ce qui nous intéresse le plus : Dieu, sa nature, ses perfections, notre âme, ses destinées, qui sont de contempler Dieu tel qu'il est et comme il se connaît lui-même. C'est la foi qui nous indique le chemin à suivre, les écueils à éviter pour arriver à l'éternel bonheur. La foi nous apporte donc des espérances magnifiques, que sans elle nous n'aurions point pu concevoir; elle nous inspire des pensées, des sentiments surnaturels ; en un mot, elle ajoute une vie divine

à notre vie. Rien de plus nécessaire que la foi. Impossible d'élever une maison en l'air et de faire produire des fruits à l'arbre détaché de sa racine. Impossible aussi d'élever l'édifice de notre sanctification, de faire produire à nos âmes des fruits de salut sans la foi, qui est le fondement et la racine de la vie chrétienne. Ecoutons sur ce sujet le Dieu qui ne trompe pas. Il nous fait dire par saint Paul : *Sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu; et celui qui veut s'approcher de son Créateur doit d'abord croire qu'il existe. Celui qui croira sera sauvé,* a dit Notre-Seigneur; *et celui qui ne croira pas sera condamné. Si vous ne croyez pas en moi, vous mourrez dans votre péché. Celui qui ne croit pas est déjà condamné.*

C'est par la foi que le ciel nous est acquis. Celui qui n'a pas la foi renonce au ciel de lui-même, en insultant Dieu dont il n'accepte pas la parole. Si un enfant auquel on apprend les lettres prenait l'envie de contester avec son maître et de soutenir que la première lettre de l'alphabet n'est pas un *a*, le maître le renverrait avec indignation; mais si Dieu, qui commande au Ciel, daigne nous instruire lui-même, l'homme qui, dans son fol orgueil, ne veut pas accepter son enseignement, mérite d'être chassé de sa face.

Ce même homme, en effet, ne sait ordinairement que ce que d'autres lui ont appris. Il est si docile à d'autres hommes dans toutes les sciences humaines, et même dans tous les arts ; et le voilà qui se fait rebelle contre Dieu seul. Quel monstrueux orgueil ! Il outrage Dieu, celui qui, dans la débauche, tue la raison que Dieu lui a donnée ; il est encore plus coupable, celui qui repousse la foi que Dieu lui apporte pour son salut ; par là, il se condamne lui-même à une perte éternelle. De là, comprenons le malheur des infidèles et le

malheur plus grand encore de ceux qui, ayant reçu l'instruction religieuse, nient de parti pris les vérités de la religion ou en doutent volontairement.

Sans la foi, point d'espérance, point d'amour surnaturel de Dieu ni du prochain, point de vertus capables de mériter le ciel. L'œuvre du salut est ruinée dans sa base.

Perdre la foi, c'est donc tout perdre ; et l'homme qui a un peu de sens, doit, par conséquent, tenir à la foi plus qu'à tout autre bien. *Soyez prudents comme des serpents,* a dit Notre-Seigneur ; et saint Jean Chrysostome dit que la prudence du serpent consiste à sacrifier tout le reste de son corps pour sauver sa tête. Notre tête, ce qu'il y a de plus important en nous, ajoute le saint docteur, c'est notre foi. Pour la conserver, il faut donc, s'il en est besoin, sacrifier tout le reste. Perdons tout plutôt que de perdre la foi. Que les parents la transmettent à leurs enfants comme le plus précieux héritage. Les enfants sont assez riches, en effet, s'ils possèdent ce trésor. Avec lui on peut acheter le ciel.

Napoléon s'entretenant avec Mme de Montesquiou, au sujet de Bernadotte, un de ses soldats, qui était devenu roi de Suède : « Voilà une grande fortune pour lui, dit-il. — Oui, mais il y a un fameux revers à la médaille, » répondit Mme de Montesquiou. En effet, Bernadotte avait dû, pour monter sur le trône, abjurer le catholicisme. « C'est vrai, dit Napoléon, et moi qui passe pour ambitieux, je ne renoncerais pas à ma foi pour toutes les couronnes. » Confiant à Mme de Montesquiou l'éducation de son fils unique, qu'il avait fait roi de Rome : « Madame, dit-il, vous en ferez un bon chrétien. » Quelqu'un qui était là se mit à sourire. « Je sais ce que je dis, reprit Napoléon.

Si mon fils n'est pas un bon chrétien, il ne sera jamais un bon Français. »

CHAPITRE II

CREDO, JE CROIS. Certitude de la foi

Rien de si certain que notre foi. Elle repose sur la parole même de Dieu, qui a daigné nous instruire de diverses manières, et surtout par son Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, lequel nous a assurés et a prouvé, par les plus grands miracles, qu'il nous instruisait lui-même, lui, notre Dieu. Le témoignage des hommes, de l'aveu de tous, donne la certitude. Que de faits, dont nous n'avons pas été témoins, et dont nous sommes certains, au point de n'en pas pouvoir douter raisonnablement, et cela par le témoignage des historiens ou de témoins dignes de foi. Le témoignage de Dieu n'a-t-il pas une plus grande autorité?

Nous croyons à ce que nous voyons et pourtant nos yeux peuvent nous tromper; et, par le fait, ils nous trompent quelquefois. Il nous semble que le soleil tourne, et il est certain que ce serait une erreur de le penser. La parole de Dieu ne nous trompe pas. La raison ne nous dit-elle pas, et Dieu lui-même ne nous a-t-il pas appris qu'il est la vérité éternelle?

Nous croyons que deux et deux font quatre; notre raison nous le fait voir. Mais que de ténèbres dans notre intelligence! Nous ne savons expliquer le tout de rien, pas même comment le soleil fait fondre la glace et durcir la boue. Ceux qui n'ont que leur raison pour les guider, un jour admettent une opinion et ils la repoussent le lendemain. Il n'y a pas d'erreur monstrueuse qui n'ait été crue par quelques-uns de ces esprits

orgueilleux qui n'écoutent que la raison. Pour Dieu, point de ténèbres : *il est la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde ; il ne change point ; le ciel et la terre passeront, mais ses paroles ne passeront pas. Toutes les créatures s'useront comme un vêtement ; mais vous, ô Seigneur, vous êtes toujours le même, et vos jours n'ont jamais de fin !*

Le simple bon sens, aussi bien que la parole de Dieu, nous apprend que Dieu sait tout et ne peut se tromper. Rien n'est donc aussi sûr que notre foi. Si nous ne pouvons pénétrer tous les mystères qu'elle nous fait connaître, qu'importe ? Ne nous suffit-il pas que Dieu ait parlé ? N'a-t-il pas le droit de commander à notre esprit comme à notre cœur ? Est-ce à nous de lui demander la raison de sa parole ; et sa parole n'est-elle pas la souveraine raison ? Quand il parle, que toute intelligence s'incline et adore sans discussion. Nos pères savaient mourir, ils ne savaient pas discuter, dit un saint docteur. Ne cherchons même point à scruter témérairement ce qui est impénétrable. Regarder en face le soleil, c'est s'éblouir et s'aveugler.

La foi, du reste, nous est enseignée par l'Eglise, à laquelle Dieu a promis l'assistance jusqu'à la fin du monde. *Je vous enverrai*, lui a-t-il dit, *l'Esprit de vérité, pour qu'il demeure avec vous jusqu'à la fin.* Il l'a promis, il a tenu parole. Il est avec son Eglise, dont la divinité se révèle par les miracles opérés et les grandes vertus pratiquées dans son sein. Il est avec le Pape, le chef de cette Eglise, pour le préserver de toute erreur. Il faut l'admettre ou accuser Dieu de mensonge. Et tout cela, il l'a fait par amour pour les âmes, qui ont besoin de la vérité plus que le corps n'a besoin de pain ; et cette vérité ne leur arriverait

pas entière, si l'Eglise n'en gardait fidèlement le dépôt.

Les pauvres, les ignorants surtout, n'auraient, sans l'Eglise, aucun moyen de connaître sûrement ce que Dieu a dit, n'ayant ni loisir ni instruction suffisante pour le découvrir. Le Dieu des petits comme des grands a mis sa puissance au service de tous; et au profit de tous, il assiste l'Eglise et la préserve de toute erreur. Par miséricorde pour les pécheurs, le Dieu qui a seul le pouvoir de remettre les péchés, a confié ce pouvoir au prêtre; et, par pitié pour les âmes simples, lui qui, par nature, est exempt de toute erreur et de tout mensonge, en a aussi exempté l'Eglise et le Souverain Pontife en particulier. *J'ai prié pour toi,* a-t-il dit à Pierre, le chef de l'Eglise, *afin que ta foi ne puisse pas faillir. Affermis tes frères.*

Et, en vertu de cette parole, l'âme de tout fidèle, même celle d'un petit enfant, est en paix sur les graves intérêts de l'éternité. Elle peut faire ce raisonnement: Je n'ai pas une grande science, il est vrai, mais je sais que la parole de Dieu ne me trompe pas. Je sais que l'Eglise ne peut pas me tromper, puisque Dieu est avec elle, comme il le lui a promis. Je crois ce qu'enseigne l'Eglise, je crois ce catéchisme que m'apprend mon pasteur. C'est le même qu'on enseigne dans toute la France, c'est le même qu'enseignent les évêques, c'est le même qu'enseigne le Pape, c'est le même qu'apprennent et croient tous les fidèles de l'univers. Je suis dans la vérité. Je crois, en effet, avec tous les saints d'aujourd'hui, avec tous les grands docteurs et tous les martyrs d'autrefois. Je crois enfin ce que Dieu a dit, ce que Dieu a prouvé par des miracles; l'Eglise ne peut pas me dire autre chose. J'aime mieux être dans cette

compagnie qu'en celle des libertins et de tous les impies de tous les temps.

Et cette âme d'enfant, avec ce seul catéchisme élémentaire, en sait plus sur les vérités les plus importantes, que n'en ont su les philosophes tant vantés de l'antiquité, plus que n'en savent aujourd'hui même les prétendus savants qui, ne sachant pas croire, flottent à tout vent de doctrine, comme un vaisseau sans pilote.

Quelque certaine que soit notre foi, si nous voulons garder ce trésor, fuyons la société des impies, dont les discours pourraient nous le ravir. Ne lisons aucun écrit qui puisse altérer en nous la foi, et surtout ayons une bonne conscience. C'est une vie coupable qui fait tous les hérétiques et tous les impies. Bouguer était un savant incrédule du XVIII[e] siècle. Après sa mort, d'Alembert put dire : « Nous venons de perdre la meilleure tête de l'Académie. » Or, dans les entretiens qu'il eut avant la fin de sa carrière, avec le P. La Berthonie, entretiens qui préparèrent sa conversion, il lui dit : « Je n'ai jamais été incrédule, mon père, que parce que j'étais corrompu. Allons au plus pressé; mon cœur a plus grand besoin d'être guéri que mon esprit. »

CHAPITRE III

JE CROIS EN DIEU

Le bon sens universel a appris à tous les hommes civilisés et sauvages, dans tous les temps, qu'il n'y a point de maison qui n'ait été construite par des ouvriers, point d'horloge sans horloger; point d'effet sans cause ; point de monde par conséquent, point d'hommes, point de créatures sans Créateur. Le nom de Dieu est écrit par

toute la terre, et les cieux racontent sa gloire. Sa puissance éclate à chaque pas, autour de nous : le brin d'herbe, l'humble fleur que nous foulons aux pieds nous la prêchent.

La Providence divine se manifeste par l'ordre admirable établi dans le monde. Dans ce vaste ouvrage, rien ne se choque : chaque astre, chaque étoile a sa place et parcourt régulièrement sa carrière sans s'en écarter jamais ; le jour succède à la nuit, et la nuit au jour ; les saisons succèdent aux saisons et versent tour à tour sur la terre des bienfaits ; le ciel, la terre, les mers, tout paye à l'homme son tribut et fournit à ses besoins. Il n'y a que l'insensé qui ne sache pas voir Dieu et sa Providence à travers ses œuvres. Cicéron, tout païen qu'il était, a écrit :

« Lorsque vous examinez une grande maison, lors même que vous n'en voyez pas l'architecte sous vos yeux, vous vient-il jamais à la pensée qu'elle est l'ouvrage des souris et des belettes ? Comment pouvez-vous donc croire sérieusement que tant de magnificence, tant de variété, d'harmonie dans les corps célestes, dans la vaste étendue de la mer et de la terre, etc., n'est que le pur effet du hasard ? » « Si quelqu'un était porté à croire, dit-il encore, que tout ce que nous considérons n'est que le produit du hasard, je ne comprends pas pourquoi il ne prétendrait pas aussi, qu'en jetant çà et là une grande quantité de lettres, elles s'arangeraient de telle sorte qu'elles parviendraient à former les Annales d'Ennius. »

Quand un corps s'agite, que ses bras et ses mains agissent, vous dites : Cet homme est vivant ; et vous prendriez pour fou celui qui soutiendrait le contraire ; plus égaré encore est celui qui, à la vue des œuvres merveilleuses de la création, ne sait pas reconnaître le Dieu vivant qui les opère.

Napoléon était sur son rocher de Sainte-Hélène. Le général Bertrand lui ayant dit un jour sur un ton inconvenant : « Qu'est-ce que Dieu? L'avez-vous vu pour y croire? — Napoléon répondit : Sur le champ de bataille, quand vous aviez besoin d'un trait de génie, pourquoi, vous, le premier, me cherchiez-vous de la voix et du regard? Pourquoi s'écriait-on de toutes parts : Où est l'empereur? Que signifiait ce cri, sinon que vous croyiez en mon génie? Mes victoires vous ont fait croire en moi, l'univers me fait croire en Dieu. Qu'est-ce que la plus belle manœuvre, auprès du mouvement des astres ? »

Ce Dieu qui a donné à tous les êtres toutes les perfections que nous admirons en eux a donc plus de perfections que tous ensemble ; car personne ne donne ce qu'il n'a pas. Il est éternel, tout-puissant, indépendant, gouvernant tout par sa providence, immuable, ne changeant jamais, sage, juste, bon, saint, connaissant tout, incapable de tromper ou de manquer à ses promesses. C'est ainsi qu'il s'est révélé à nous et c'est ainsi que la raison nous le fait connaître.

Il n'y a qu'un seul Dieu, c'est encore une vérité que la raison a fait connaître aux sages païens eux-mêmes. S'il y avait plusieurs dieux, l'un n'aurait pas la puissance de l'autre. Ni les uns ni les autres ne seraient tout-puissants. De même, ni les uns ni les autres ne seraient infinis. Il manquerait à l'un ce que l'autre aurait. Comment Dieu serait-il l'Etre suprême, s'il avait un égal qui ne dépendît pas de lui ?

Mais il ne suffit pas de savoir l'existence de Dieu, que la raison nous démontre clairement : il faut, de plus, croire que Dieu existe, parce qu'il s'est manifesté aux hommes, ses enfants, et leur a révélé sa nature, ses perfections, ses droits

sacrés. *Ecoute, ô Israël,* disait Moïse au peuple juif, *le Seigneur notre Dieu est le seul Seigneur ;* et Dieu, par la bouche du même prophète, nous dit : *Sachez que je suis seul Dieu, et qu'il n'y a point d'autre Dieu que moi.*

Ce seul Dieu est un esprit, c'est-à-dire une intelligence dégagée de toute matière comme les anges, et infiniment plus parfaite qu'eux. Son divin Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a révélé sa nature dans l'Evangile. C'est donc une erreur de se représenter Dieu avec une tête, des yeux, des oreilles, des pieds et des mains comme nous. Il est là et nous ne le voyons pas. Nos mains ne peuvent le saisir, pas plus que l'ange gardien qui nous accompagne. Si on le représente sous la forme d'un vieillard, c'est pour nous faire comprendre son éternité. Si on lui donne des yeux, des oreilles, des mains, c'est pour nous montrer qu'il voit, qu'il entend, qu'il fait tout.

Deux infâmes vieillards de Babylone, qui exerçaient pourtant les fonctions de juges, conçurent une honteuse passion pour Suzanne, fille d'Helcias, et épouse d'un homme riche, nommé Joakim. Ils s'introduisent auprès d'elle, lorsqu'elle était seule dans son jardin et lui proposent le mal, la menaçant, si elle résiste à leurs désirs, de l'accuser d'adultère et de la condamner. « Personne ne vous voit, » osent-ils lui dire. Suzanne gémit et dit : « Je suis entourée de pièges de toutes parts. Faire le mal, c'est pour moi la mort ; ne pas le faire, c'est tomber entre vos mains ; mais plutôt que de pécher en présence de mon Dieu, j'aime mieux être livrée innocente à votre vengeance. » Et cela dit, elle poussa un cri. Les vieillards crient à leur tour. On accourt ; ils l'accusent ; on la traîne devant leur tribunal ; et ils ne rougissent pas de la condamner à mourir.

Mais au moment où on la conduisait au supplice, Daniel arrête la foule, qui, d'après la loi juive, avait le droit de suspendre l'exécution d'un arrêt de mort; il proteste que Suzanne est innocente, on la ramène au tribunal; et là, Daniel, interrogeant séparément les deux vieillards, surprend leurs contradictions et leurs mensonges, les convainc de calomnie et ils subissent la mort. Pensons que Dieu nous voit, et nous ne pécherons jamais.

En un seul Dieu, il y a trois Personnes réellement distintes. Le soleil qui éclaire les corps a la chaleur, la lumière, la forme ronde; mais il n'y a qu'un soleil. Dieu, le soleil des intelligences, a trois Personnes distinctes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Nous les nommons en faisant le signe de la Croix. Ces trois Personnes ont la même nature; et cependant, le Père n'est pas le Fils, le Fils n'est pas le Saint-Esprit. Le Père est Dieu, le Fils est Dieu, le Saint-Esprit est Dieu; néanmoins, il n'y a pas trois dieux, mais en un seul Dieu trois propriétés divines vraiment distinctes, que nous appelons Personnes.

Nous trouvons en notre âme quelque chose de semblable; nous n'avons qu'une âme, et dans cette âme trois propriétés distinctes : 1° la mémoire, qui fait que nous nous souvenons du temps passé; 2° l'intelligence, par laquelle nous raisonnons, nous connaissons le bien; 3° la volonté par laquelle nous désirons et recherchons certaines choses, tandis que nous en repoussons d'autres. C'est ainsi que nous sommes faits à l'image de Dieu. Les trois Personnes divines sont égales en toutes choses, n'ayant qu'une seule et même nature.

Nous confessons cette vérité par le signe de la Croix, que nous faisons en nous levant, en nous couchant et au commencement de nos principales actions. Ce signe sacré nous rappelle, avec l'unité

de Dieu, la Trinité des Personnes, la venue du Fils de Dieu sur la terre et la mort qu'il a subie sur la croix, afin de nous sauver. Un illustre auteur des premiers siècles, Tertullien, a écrit : « A tous les pas que nous faisons, en entrant, en sortant, quand nous nous habillons, quand nous nous levons, quand nous nous mettons à table, quand nous nous asseyons, quand on nous apporte de la lumière, quand nous nous couchons, et généralement dans toutes actions, nous faisons le signe de la Croix. » Puissent les chrétiens de nos jours imiter leurs pères dans la foi !

CHAPITRE IV

JE CROIS EN DIEU LE PÈRE TOUT-PUISSANT, CRÉATEUR

Le Père est véritablement Dieu, Créateur de tout ce qui existe, avec son Fils et le Saint-Esprit. Tout a été fait par Dieu; et rien n'a été fait sans lui : il pourrait faire des milliers de mondes plus beaux que celui qui existe. Il est une seule chose qu'il ne peut pas faire, c'est le mal qui répugne à sa sainteté. Il appelle les étoiles et elles accourent. Il a dit, et tout a été fait. A son ordre tout a été créé. L'homme peut faire de grandes choses, mais avec des matériaux que Dieu lui a fournis. Il faut de la terre et des pierres à un maçon pour faire une maison. Dieu a tout fait de rien, par sa toute-puissance. C'est ce que signifie le mot Créateur.

C'est une vérité de foi que Dieu a tout fait pour sa gloire, pour manifester ses divins attributs aux créatures intelligentes et se faire ainsi connaître et aimer d'elles. Un être intelligent qui ne cherche pas à connaître, a aimer, à servir Dieu, est donc inutile; il se met au-dessous des brutes

qui tendent nécessairement à leur fin. La saine philosophie, comme la foi, nous apprend que si Dieu ne donnait pas, à chaque instant, la force à nos membres, nous serions incapables de les remuer. Ils sont donc bien sots et bien ingrats ceux qui se croient indépendants de Dieu, qui ne le remercient jamais et cessent d'implorer son assistance par la prière.

Si Dieu ne conservait ce qu'il a créé, tout être rentrerait dans le néant. Dieu prend soin de toutes ses œuvres sans effort et sans que sa paix soit troublée, car son intelligence est infinie comme sa puissance. Ils le connaissent bien mal ceux qui osent proférer ce blasphème : Dieu ne s'occupe pas de nous. Quel père abandonne ses enfants? Et personne n'est aussi père que Dieu, selon le mot énergique de Tertullien.

Aux petits des oiseaux, il donne la pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature,

a dit un poète. *Regardez les oiseaux du ciel, ils ne sèment ni ne moissonnent, et le Père céleste les nourrit: voyez croître les lis des champs, ils ne travaillent ni ne filent; et en vérité, Salomon, dans toute sa gloire, n'a jamais été revêtu d'un éclat égal au leur.*

Saint Félix, prêtre de Nole, dans la Campanie, travaillait avec zèle à la conversion des païens, qui mirent des soldats à sa poursuite. Pour leur échapper, Félix s'engagea dans un passage étroit, entre deux murailles, et comme ce passage était sans issue, il ne pouvait que tomber entre les mains de ses bourreaux : mais à peine y était-il entré qu'une araignée vint tresser sa toile à l'ouverture du passage; et quand arrivèrent les soldats, voyant cette toile d'araignée, ils ne songèrent pas à le chercher dans cet endroit. Félix,

échappé ainsi à la mort, bénit la Providence qui s'était servie d'un vil insecte pour le sauver.

Dieu gouverne tout avec force et suavité. S'il y a du mal dans le monde, il vient de la liberté dont on abuse contre l'ordre divin. Ce Dieu saint hait le mal et le condamne; mais il a jugé bon d'être servi librement et non par contrainte. Il aime mieux avoir des enfants que des esclaves. S'il tolère le mal dans le temps, sa justice, en châtiant le péché et en récompensant la vertu dans l'autre vie, rétablira l'ordre troublé par les méchants. Il a l'éternité pour les punir; et les maux et les misères de ce monde servent du reste à purifier les élus et à leur mériter l'éternelle béatitude.

Ecoutons le roi David : « Ne soyez pas jaloux, dit-il, de la prospérité des méchants. Encore un peu de temps et le pécheur ne sera plus. Vous chercherez sa place, et vous ne la trouverez pas. Dès leur exaltation et l'apogée de leur gloire, les ennemis de Dieu tomberont et s'évanouiront comme une fumée. Le juste, s'il tombe, n'en sera pas blessé; le Seigneur le soutiendra de sa main. J'ai été jeune et j'ai vieilli, et je n'ai jamais vu le juste abandonné, ni ses enfants mendiant leur pain; car le Seigneur aime la justice et n'abandonne pas ses saints; il les conserve pour l'éternité.

» J'ai vu l'impie exalté et élevé comme les cèdres du Liban. J'ai passé, il n'était plus, j'ai cherché en vain sa trace. Le salut des justes vient du Seigneur; il est leur protecteur au temps de la tribulation; il les aidera, les délivrera, les arrachera à la haine des pécheurs et les sauvera, parce qu'ils ont espéré en lui. »

CHAPITRE V

DIEU CRÉATEUR DU CIEL

Dans le ciel, Dieu plaça les anges, purs esprits, semblables à lui, doués d'intelligence et de volonté libre, n'étant pas destinés à être unis à un corps, comme l'âme humaine. La foi nous apprend que leur Créateur qui les appela à le posséder et à le voir un jour face à face, avant de leur donner ce bonheur, les soumit à une épreuve.

Le grand nombre d'entre eux restèrent fidèles à leur Créateur; et parmi eux, les uns forment la cour du Très-Haut et chantent ses louanges ; les autres gouvernent en son nom les créatures inférieures, ou défendent et protègent l'homme. « Toutes les choses corporelles, dit saint Thomas, sont gouvernées par les anges; c'est là l'enseignement non seulement des saints docteurs, mais encore de tous ceux qui ont admis des êtres spirituels. » De là, chez les païens eux-mêmes, la croyance aux bons génies.

C'est une vérité de notre foi que Dieu a confié aux anges la garde des hommes. Chaque fidèle a un ange gardien qui offre à Dieu les prières et les bonnes œuvres de son protégé, éclaire son intelligence, l'excite au bien, le défend contre la tentation, écarte de lui les périls du corps et de l'âme, le corrige et le châtie, s'il est coupable, sans pourtant le délaisser entièrement, l'accompagne au tribunal de Dieu, le console et le visite en purgatoire et ne le délaisse que s'il est condamné à la mort éternelle.

Les Saintes Ecritures, dans l'histoire du jeune Tobie, ont eu soin de mettre sous nos yeux, d'une manière frappante, les services que nous ren-

dent les anges gardiens. Au moment où ce jeune homme était envoyé par son père sur une terre lointaine, pour y recouvrer une somme considérable prêtée à Gabélus, l'ange Raphaël se présenta, sous une forme humaine, pour l'accompagner et lui indiquer la route, et il promit à son père de le ramener sain et sauf. Sur les bords du fleuve du Tigre, non seulement l'ange préserva Tobie de l'atteinte d'un monstrueux poisson, mais il sut trouver, dans le fiel de ce monstre, un remède pour guérir son père aveugle. Il prépara au jeune Tobie un mariage béni du ciel avec Sara, fille de Raguel, les délivrant tous deux des poursuites du démon. Il recouvra lui-même l'argent prêté à Gabélus ; puis ramena Tobie à son père qui, sous l'influence du remède indiqué, recouvra la vue, et s'écria : « Que pourrons-nous offrir à votre guide qui soit en rapport avec les services qu'il nous a rendus? »

C'est là la question que doit se poser toute âme chrétienne à l'égard de son ange gardien. Saint Bernard y répond par ces paroles qui nous tracent tous nos devoirs envers ce fidèle ami : « Offrons-lui respect pour sa présence. Comment oseriez-vous faire devant lui ce que vous n'oseriez faire devant moi? Offrons-lui reconnaissance pour sa bienveillance, et confiance en son assistance. » Donc, dans toutes nos tentations invoquons-le avec amour et avec la certitude d'être exaucés.

Elle avait cette confiance en son ange gardien, la bienheureuse Jeanne d'Orviéto, qui plus tard entra dans l'Ordre de Saint-Dominique. Elle était devenue orpheline toute jeune, et, une personne vertueuse la plaignant de la perte de ses parents, elle lui montra l'image de son ange gardien : « Voilà, dit-elle, celui qui me servira de père et

de mère ; il m'aimera encore plus que mes bons parents que le ciel m'a enlevés. »

Pendant que les bons anges, par leur fidélité, méritaient leur béatitude infinie, un certain nombre d'autres anges, sous la conduite de Lucifer, furent infidèles à Dieu. Malgré leur intelligence sublime et les dons dont ils étaient enrichis, ils péchèrent ; et Dieu les précipita du ciel. Ayant perdu dès lors les biens surnaturels dont le Créateur les avait dotés, ils conservent néanmoins leur intelligence naturelle, dont ils se servent pour faire la guerre à Dieu. Ils abhorrent la justice qui les a punis et s'efforcent de ruiner la gloire de Dieu dans les âmes des hommes qu'ils cherchent à perdre, ne voulant pas, dans leur noire jalousie, que ces âmes possèdent les trônes dont ils ont été bannis eux-mêmes.

Les démons ont eu, de tout temps, une action fatale sur les hommes. Les infidèles et quelquefois les impies eux-mêmes en conviennent. Les sauvages redoutent les génies malfaisants. Pour se préserver de leurs attaques, ils honorent le démon par des pratiques aussi ridicules que dégradantes. La plupart des tentations viennent des démons. Malheur à ceux qui obéissent aux suggestions de ces ennemis de notre salut ! Trois fois malheur à ceux qui se font le suppôt de Satan, en cherchant comme lui à faire la guerre à Dieu, à la religion, à l'Eglise, aux âmes qu'ils perdent par le scandale !

Le lot qui les attend, c'est l'étang brûlant de soufre et de feu où Dieu a plongé les anges rebelles. Donc, soyez sobres et veillez, car votre ennemi le démon rôde sans cesse autour de vous, cherchant à vous dévorer. Fuyez l'oisiveté ; car pour un démon qui tente un homme qui travaille, il y en a cent qui poursuivent celui qui vit oisif.

A l'exemple de Notre-Seigneur, maudissez et insultez cet esprit de mensonge, au lieu d'écouter ses perfidies. Dites-lui : Va-t-en, Satan, tu es mon ennemi ; ce que tu me proposes est mauvais !

CHAPITRE VI

DIEU CRÉATEUR DE LA TERRE

Le Dieu qui, en créant le Ciel, le peupla d'anges, fit en même temps la terre, avec la variété admirable des êtres qu'elle porte, dans les airs, sur sa surface et dans le sein des mers.

Quand on étudie, soit l'ensemble de ces merveilles, soit chacune d'elles en particulier, on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration pour la puissance qui éclate autant dans le brin d'herbe et le plus petit insecte que dans le cèdre ou l'éléphant. Les minéraux, les végétaux, si multipliés, les oiseaux, les poissons, quels prodiges ! Mais tous les autres êtres n'étaient que des serviteurs qui attendaient leur roi. La terre n'était que le palais préparé pour lui.

Cette créature, qui devait être le trait d'union entre l'ange et la créature matérielle, qui devait compléter l'échelle des créatures et réunir en lui l'intelligence comme les anges, le corps comme les êtres animés créés avant lui, cet être, dis-je, c'est l'homme, cet abrégé du monde, comme l'ont appelé les anciens. Aussi, celui qui a tout fait d'une parole semble se recueillir, avant de le créer. Les trois Personnes de la Trinité divine semblent entrer en conseil : *Faisons l'homme à notre image et qu'il commande aux oiseaux du ciel et aux animaux de la terre.*

Dieu façonne donc le corps du premier homme du limon de la terre ; et quand son corps est

formé, il crée et répand en ce corps une âme faite à l'image de la Divinité. Puis, Adam s'endort et Dieu tire de ses flancs la première femme, Eve, la compagne de son bonheur.

Pour eux, Dieu n'épargne ni les dons de la nature ni ceux de la grâce. Pendant que les autres animaux sont penchés vers la terre, l'homme a une taille droite, un front élevé pour regarder les cieux. Dieu lui a donné une intelligence capable de gouverner tous les êtres d'ici-bas et de connaître son Créateur. Cette intelligence, tout en se servant des sens pour arriver à pénétrer la nature des choses, peut s'élever au-dessus des sens auxquels elle n'est pas asservie; la volonté de l'homme est libre parce qu'elle est intelligente, elle peut choisir entre faire et ne pas faire, entre faire une chose ou une autre.

A ces dons de la nature, Dieu ajoute ceux de la grâce : il appelle nos premiers parents à le voir face à face et à le posséder un jour au Ciel : et, dans ce but, il inonde leur intelligence d'une lumière céleste; il fortifie leur volonté par un secours divin; il les unit à lui par les liens d'une amitié qui les soulève au-dessus du créé et les prépare à la vision de ses perfections infinies. Avec son amitié, Dieu avait accordé à Adam et à Eve l'exemption de l'ignorance, de la souffrance, de la maladie, de la mort, de tout penchant pervers, et une paix de l'âme qui surpassait tout sentiment.

Parfaitement soumis à Dieu, Adam et Eve se voient soumises toutes les créatures matérielles. Leur demeure est le Paradis terrestre, où une nature riante leur offre le tribut de ses fleurs et de ses fruits; la terre produit sans culture les plus riches moissons; tous les animaux leur obéissent comme des serviteurs dociles. Heureux

état d'innocence, que nous attestent non seulement les livres inspirés de Dieu, mais encore les traditions de tous les peuples, et que les païens avaient appelé l'âge d'or! Pourquoi n'a-t-il pas duré toujours ?

Hélas! le démon, qui s'était perdu lui-même, voulut nous perdre à notre tour : il mit au cœur de nos premiers parents la révolte, en leur promettant qu'ils seraient semblables à Dieu, s'ils lui désobéissaient. Eve, plus faible, se laisse tromper et elle entraîne Adam dans sa désobéissance. Ce fut le premier péché mortel commis sur la terre. Il la bouleversa.

L'homme coupable est aussitôt puni. Il sent son intelligence s'envelopper de ténèbres, son cœur n'aime plus son Dieu qu'il a abandonné. Le remords de sa faute le tourmente et chasse la paix qu'il goûtait avant sa chute. Son corps se révolte contre sa raison. Il a honte des désordres qu'il sent en lui, il fuit la face de Dieu et se cache. Mais dans quelle forêt assez profonde pourra-t-il se soustraire à l'œil qui voit tout? Dieu le poursuit, comme un juge poursuit un criminel. Dieu lui parle, mais c'est pour le condamner à mourir, lui et la complice de son crime, et tous les enfants qui naîtront d'eux. Il les bannit à jamais du Paradis terrestre et maudit la terre qu'ils devront fertiliser de leur sueur et de leurs larmes. Tous leurs enfants seront sujets aux mêmes misères et naîtront dans la disgrâce de leur Dieu qu'a attirée sur eux la faute de leur père. Ils seront conçus dans l'iniquité et privés de la justice, de l'exemption de la maladie et de la mort, dons gratuits que Dieu avait faits à l'homme et qu'il lui enlève justement.

C'est là le mystère du péché originel, dont nous sommes tous souillés à notre entrée en ce monde,

péché qui est la mort des âmes à la vie de la grâce. Ce péché leur rend difficile d'atteindre leur fin naturelle, qui est de connaître Dieu dans ses œuvres et de l'aimer par-dessus tout. Il nous a inclinés vers le mal, il a blessé notre liberté, sans pourtant la détruire; il nous fait tributaires de la maladie et de la mort; il nous a ravi le droit de voir Dieu face à face et de le posséder au Ciel.

Les traditions des peuples païens ont gardé des traces de cette chute originelle et des châtiments dont elle fut suivie. C'est par le péché originel que s'explique facilement cette guerre intestine qui se trouve dans l'âme humaine et qui faisait dire à saint Paul : *Je sens en moi une loi des membres qui est en révolte contre la loi de la raison. O homme malheureux, qui me délivrera de ce corps de mort ?* C'est ce péché qui explique aussi les douleurs auxquelles l'humanité est condamnée sur cette terre.

Mais Dieu, dont la justice avait été inexorable à l'égard des anges, parce que leur intelligence était plus parfaite, daigne se montrer miséricordieux pour l'homme coupable. Tout en le châtiant, avec sa postérité, il lui promet un libérateur, en vertu des mérites duquel il obtiendra grâce et recouvrera ses droits au Ciel, lui, ainsi que ses descendants.

CHAPITRE VII

LE MONDE AVANT JÉSUS-CHRIST

« C'est par une admirable sagesse de Dieu que le Fils éternel du Père n'a pas été envoyé aussitôt pour racheter l'homme, dit saint Thomas. Il fallait que l'homme reconnût par l'expérience son infirmité, attendît et appelât le médecin qui devait

l'en guérir; et il convenait à la dignité du Verbe incarné qu'il fût annoncé par une longue série de prophètes inspirés par Dieu. » Adam, instruit par son Créateur lui-même de la création du monde, des châtiments ou des récompenses qui attendent l'homme, selon qu'il vit dans la justice ou dans le péché, de la venue du Rédempteur promis, par qui seul l'humanité pouvait obtenir miséricorde, transmit ces vérités à ses descendants. Les enfants d'Adam devinrent nombreux et remplirent la terre. Les uns restèrent fidèles à Dieu et à la foi au Rédempteur. Les autres se laissèrent entraîner par les penchants mauvais qui sont dans l'homme depuis le péché du premier père.

Il vint un moment où toute chair avait corrompu sa voie, comme parlent nos Saints Livres. Le vice avait tout envahi, excepté la famille du juste Noé, qui vivait 1556 ans après la création du monde. Alors, Dieu punit l'humanité coupable par le déluge, annoncé cent ans auparavant à Noé. Ce patriarche mit un siècle à construire l'arche, qui devait le soustraire au naufrage universel. La terre entière fut submergée par les eaux, avec tous ses habitants, excepté Noé et les siens. Le déluge est attesté par les traditions de tous les peuples, et la science moderne en trouve partout des traces sur la surface du globe.

Après le déluge, viennent la diminution de la durée de la vie humaine, la confusion des langues (châtiment dont Dieu punit l'orgueil des hommes qui voulaient élever une tour jusqu'au Ciel, afin de se mettre à l'abri d'un second déluge), la dispersion des trois enfants de Noé, fondateurs des diverses races qui se partagent le monde.

Quatre cent vingt-six ans après le déluge, les peuples recommençaient à oublier celui qui les avait faits, pour adorer les idoles. Dieu, pour

empêcher le progrès d'un si grand mal, du milieu de la corruption, commença à se préparer un peuple élu.

Abraham fut choisi pour être le père de tous les croyants. Dieu l'appela à habiter la terre de Chanaan et lui promit que le Rédempteur naîtrait de sa race. Isaac, fils d'Abraham, et Jacob, son petit-fils, furent les héritiers de sa foi. De Jacob naquirent les douze patriarches, pères des douze tribus du peuple hébreu ou du peuple juif. L'un d'eux, Joseph, vendu par ses frères, et conduit comme esclave en Egypte, sut, par sa vertu, arriver à être l'intendant du roi. A son conseil, Jacob et ses fils allèrent s'établir en Egypte. La maison de Jacob devint un grand peuple en peu de temps, de manière à porter ombrage aux Egyptiens qui le persécutèrent.

Moïse est suscité de Dieu pour délivrer les Israélites de la servitude. C'est par d'éclatants miracles que Moïse parvient à franchir la mer Rouge et à s'avancer à travers les déserts, vers la Palestine, terre promise à ses pères. A la montagne du Sinaï, Dieu donna la loi écrite à son peuple. Jusque-là, les hommes n'avaient eu que la loi naturelle pour les guider, avec les traditions de foi au Rédempteur promis, qu'ils se transmettaient d'âge en âge.

Moïse meurt et laisse aux Israélites toute leur histoire et celle du monde entier, fidèlement conservée jusqu'à lui, car à cause de la longue durée de la vie humaine, dans ces âges antiques, c'est à peine si cinq générations s'étaient entièrement éteintes depuis Adam. Cette histoire est continuée par Josué et par les juges qui succédèrent à Moïse. Les juges furent remplacés par les rois, dont Saül inaugura le règne. Après Saül paraît David, vainqueur de tous les ennemis

du peuple de Dieu, grand roi, grand conquérant, grand prophète, comme parle Bossuet. Salomon, son fils, toute la nation étant pacifiée, fit bâtir, mille ans avant Jésus-Christ, le temple de Jérusalem, le seul où le vrai Dieu voulût être adoré; car, parmi tous les autres peuples, les traditions primitives s'étant altérées et obscurcies, les hommes étaient devenus idolâtres; et Dieu, en se réservant un seul temple, voulait préserver son peuple du danger de l'idolâtrie.

Sous Roboam, fils et successeur de Salomon, le peuple juif se divise. Dix tribus se séparent pour former le royaume d'Israël, qui, tout en conservant la loi donnée par Dieu à son peuple, y mêle le culte des fausses divinités. Deux tribus, celles de Juda et de Benjamin, restèrent fidèles à la dynastie de David et à leur Dieu et formèrent le royaume de Juda. Ces deux royaumes, toujours en lutte, gardent avec soin l'un et l'autre, comme des témoins irrécusables, la loi reçue au Sinaï et leur commune histoire, remplie d'éclatants miracles opérés par Dieu à l'égard de son peuple.

C'est alors que, pour ramener Israël et préserver Juda de l'erreur et de l'infidélité, Dieu suscita les prophètes, qui ranimèrent la foi au Rédempteur, dont ils annoncèrent la venue. D'abord Elie et Elisée, puis Osée et Isaïe. Ces deux derniers commencèrent à publier leur prophéties par écrit, dans des livres particuliers, dont ils déposaient les originaux dans le temple, pour servir de monument à la postérité. Isaïe prédit l'arrivée de Cyrus deux cents ans à l'avance; Jérémie prédit d'une manière précise les soixante-dix années que devait durer la captivité des Juifs à Babylone.

C'est Nabuchodonosor, roi de Babylone, qui fut l'instrument dont Dieu se servit pour châtier les prévarications de Juda. Il emmena les Juifs

en captivité et réduisit en cendres leur temple, une des sept merveilles du monde. C'est pendant la captivité que Daniel précisa la venue du Messie, notre divin Sauveur Jésus-Christ. Il l'annonça comme devant arriver au bout de soixante-dix semaines d'années, à dater du décret de la reconstruction de Jérusalem. Cyrus, ayant conquis Babylone et étendu son empire sur tout l'Orient, rendit aux Juifs leur liberté, et Zorobabel reprit la reconstruction du temple. Plus tard, Néhémie rebâtit les murailles de Jérusalem, pendant qu'Esdras réunissait les Livres Saints, conservés avec soin, et y ajoutait l'histoire du peuple juif jusqu'à son époque.

« Avant la captivité, dit Bossuet, le ministère prophétique était comme ordinaire au peuple de Dieu, où les prophètes faisaient comme un corps toujours subsistant d'où Dieu tirait continuellement des hommes divins, par la bouche desquels il parlait lui-même, hautement et publiquement à tout son peuple. Depuis le retour de la captivité jusqu'à Jésus-Christ, il n'y eut pas d'idolâtrie publique et durable. On sait, il est vrai, qu'il y eut une persécution sous Antiochus l'Illustre; mais on sait aussi le zèle de Matathias et le grand nombre de vrais fidèles qui se joignirent à sa maison, et les victoires de Judas Machabée et de ses frères. Sous leur gouvernement et celui de leurs successeurs, la profession de la vraie foi dura jusqu'à Jésus-Christ. »

C'est par les chefs les plus saints, les plus illustres du peuple juif, c'est par les prophètes qu'a été écrit l'Ancien Testament, qui forme la première partie de la Bible. Ce livre divin l'emporte sur tous les autres livres, d'abord par son antiquité, car les écrivains sacrés de l'Ancien Testament terminaient leur œuvre, commencée depuis plus de

mille ans, quand a vraiment commencé l'histoire écrite par les auteurs profanes. L'authenticité, la véracité de ce livre sont attestées par tout un peuple. Non seulement la science n'a jamais surpris en défaut ce livre divin, mais elle y a puisé les plus grandes et les plus sûres lumières sur l'histoire de la terre et de ses habitants et sur la poésie, la philosophie, la religion. Le peuple juif tout entier a toujours cru que ces divines Ecritures étaient inspirées de Dieu. Notre-Seigneur, le Fils de Dieu, est venu confirmer cette croyance.

Les auteurs du Nouveau Testament, qui ont conservé dans l'Evangile et dans d'autres écrits, avec les paroles et la doctrine de Jésus-Christ, son histoire, et celle des commencements de l'Eglise, ont été les apôtres mêmes de Notre-Seigneur Jésus-Christ ou les disciples des apôtres.

Ils ont raconté ce qu'ils avaient vu et entendu eux-mêmes, avec la sincérité d'hommes éminents en vertu, faisant des miracles éclatants pour prouver la vérité de leur témoignage, et animés d'un courage à verser leur sang pour soutenir la doctrine divine qu'ils annonçaient. Aussi, ni les hérétiques, ni les païens eux-mêmes n'ont contesté l'authenticité de ces livres; et l'impie Rousseau a été obligé d'écrire : « Comment récuser le témoignage d'un livre écrit par des témoins oculaires, qui l'ont signé de leur sang, reçu en dépôt par d'autres témoins qui n'ont pas cessé de le publier à toute la terre, pour lequel sont morts plus de martyrs qu'il n'y a de lettres dans toutes ses pages. »

L'Eglise catholique a toujours conservé avec un soin respectueux les divines Ecritures, et tout chrétien doit, sous peine d'être banni de son sein,

les regarder comme la parole de Dieu, sous l'inspiration duquel elles ont été écrites. C'est d'après ces divines Ecritures que nous allons parler de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Rédempteur promis, après lequel les patriarches soupiraient depuis le commencement du monde et que les prophètes annonçaient.

CHAPITRE VIII

JE CROIS EN JÉSUS-CHRIST, FILS UNIQUE DE DIEU

Dieu le Père a un Fils véritable, de même nature que lui, égal à lui, éternel comme lui, étant un seul et même Dieu avec le Père. C'est par son Fils que le Père a créé le monde. Le Fils est donc Créateur de toutes choses, comme le Père. C'est lui qui a rempli le ciel de milliers d'anges. C'est lui qui a peuplé la terre d'hommes. C'est lui que Dieu promit pour Sauveur à notre père coupable; et depuis lors, l'humanité tout entière soupirait après sa venue. Il était attendu des païens eux-mêmes.

Enfin, l'heure marquée par les décrets éternels sonna. Le Fils de Dieu, la seconde Personne de la Sainte Trinité, notre Souverain Maître, lui qui n'avait point de corps, non plus que le Père et le Saint-Esprit, fut envoyé par son Père, qui a aimé le monde jusqu'à lui donner son Fils unique. L'Eternel se fit homme comme nous; et en restant Dieu, il prit un corps et une âme semblables aux nôtres, afin de se faire voir à nous, de nous parler une langue que nous puissions comprendre et afin de souffrir pour expier le péché de notre premier père et nos propres péchés.

En restant vrai Fils de Dieu, il devint véritablement homme. La nature divine s'unit en lui à

la nature humaine, de manière à ne faire qu'une seule Personne, la Personne du Fils de Dieu, ayant, avec la divinité, un corps capable de souffrir et de mourir, avec une âme humaine douée d'intelligence, de volonté, de sensibilité comme la nôtre. Mais, en prenant notre humanité, il ne voulut point participer au péché ni aux passions humaines qui sont le fruit et la semence du péché. Qui dira sa naissance merveilleuse?

Une vierge, la Vierge Marie, le conçut par un miracle du Saint-Esprit, sans perdre sa virginité; elle l'enfanta le 25 décembre. La fête de Noël nous rappelle cet événement. Marie fut sa véritable Mère; mais il n'eut point d'autre père sur la terre que son Père céleste. Si Dieu devait naître, pouvait-il naître d'une autre que d'une vierge? Et si une vierge sans tache devait enfanter, à qui pouvait-elle donner le jour, sinon à un Dieu?

Quand l'Enfant-Dieu fut né, saint Joseph lui donna un nom révélé par l'archange Gabriel, un nom qui exprimait toute sa mission; il l'appela Jésus, c'est-à-dire Sauveur : car il venait sauver le monde. C'est dans une pauvre étable qu'il veut naître, Celui qui vient nous apprendre le mépris des grandeurs et des richesses. Mais en même temps que la Vierge l'adore dans la crèche où elle l'a déposé, les anges se penchent pour contempler ce doux Enfant si beau, en qui ils reconnaissent leur Créateur et leur Roi. Les anges invitent leurs frères de la terre à venir l'adorer avec eux. Et les bergers accourent; et ils se prosternent devant le Dieu qui vient de naître.

Une étoile d'un éclat extraordinaire brille sur l'horizon. Les rois de l'Arabie l'ont contemplée; ils se souviennent de cette étoile qui devait sortir de Jacob, d'après leur prophète Balaam. Ils suivent sa clarté; et elle les dirige à Bethléem,

jusqu'au berceau de l'Enfant-Dieu. Ces trois rois l'adorent et lui offrent des présents : de l'or comme à un roi, de l'encens comme à un Dieu, de la myrrhe, symbole de la pénitence, comme à un homme. Hérode a peur pour son trône et il veut le mettre à mort. Joseph, le gardien de la virginité de Marie, prend l'Enfant et sa Mère et fuit avec eux en Egypte, et il y reste jusqu'à la mort d'Hérode.

Après qu'il n'a plus rien à craindre de la fureur



du prince, il revient à Nazareth. Et Jésus, jusqu'à trente ans, est soumis, lui, le Roi du ciel, lui, à qui obéissent les anges, lui qui gouverne le monde, il est soumis à Joseph et à Marie. Joseph et Marie travaillent, ce sont d'humbles ouvriers, ils gagnent leur pain à la sueur de leur front. Jésus travaille avec eux, nous apprenant par là les deux grands devoirs de l'homme : obéir et travailler; l'obéissance, qui triomphe de notre orgueil et nous preserve des écarts de la propre volonté; le travail,

qui dompte le corps et nous délivre de l'oisiveté et de la sensualité.

Mais l'heure est venue de remplir, d'une manière plus éclatante, sa mission. Il est venu nous apporter non seulement l'exemple de ces vertus morales qui font l'homme, mais encore la foi, l'espérance, la charité qui font le chrétien.

Les peuples étaient dans les ténèbres et l'ombre de la mort, ils ne connaissaient pas le chemin du ciel. Jésus voulut le leur enseigner; mais pour



donner à sa parole une autorité divine, le Père céleste voulut faire connaître au monde le trésor qu'il possédait en son Fils. Au jour du baptême de Notre-Seigneur, le Saint-Esprit descendit sur lui, sous la forme d'une colombe ; la voix du Père retentit : *C'est là mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances.* Cette même voix se fit entendre au jour de la Transfiguration et elle ajouta : *Ecoutez-le.*

Jésus lui-même fit des œuvres divines et prouva

sa divinité par des miracles. Aux noces de Cana, le vin manque, Jésus-Christ, en présence de tous les convives, change en vin excellent l'eau qui remplissait six vases de pierre ; c'est par là qu'il débute. Pendant trois années, il sème à la fois des miracles et des bienfaits. Il éteint les ardeurs de la fièvre dans la belle-mère de saint Pierre, il commande aux vents, à la mer, et les tempêtes se calment aussitôt. Avec cinq pains, il nourrit, au désert, cinq mille hommes. De ses doigts, il touche les oreilles des sourds, et ils entendent ; les yeux des aveugles, et ils voient. Il rend le mouvement aux paralytiques, eussent-ils depuis trente-huit ans perdu l'usage de leurs membres. Les possédés sont délivrés à sa voix. Les muets publient la puissance de celui qui leur a rendu la parole : il guérit les lépreux. Trois morts sortent du tombeau, éveillés par sa voix puissante. Même au jour de sa passion, d'un mot il renverse les soldats qui viennent se saisir de lui. Et même à sa mort, la terre entière sera ébranlée et prendra le deuil.

Les prodiges de Notre-Seigneur remplissent l'Evangile. Les hérétiques, les schismatiques en conservent le récit, aussi bien que les catholiques, et y croient fidèlement. Que dis-je ? les historiens païens en ont gardé le souvenir. En faisant de telles œuvres, Jésus-Christ pouvait donc dire sans crainte d'être démenti : *Je suis le Fils de Dieu ;* et il l'a confessé, même à la veille de sa mort devant ses plus cruels ennemis. Il a pu ajouter : *Si vous ne croyez pas à mes paroles, croyez à mes œuvres.* Ses œuvres étaient d'un Dieu ; ses paroles étaient donc divines ; aussi les apôtres ont-ils cru. Que dis-je? les bourreaux eux-mêmes, en descendant du Calvaire, se disaient, en se frappant la poitrine : *Il était vraiment le Fils de Dieu.* Puisqu'il était Dieu et Fils de Dieu, comme il l'affirmait et

le prouvait, il ne pouvait enseigner que la vérité et toute la vérité; Dieu peut-il se tromper? est-il capable de mentir? Ce serait un blasphème que de le prétendre.

Dans le cours des âges, que de martyrs ont versé leur sang pour attester la divinité de Jésus-Christ! Et Dieu a confirmé leur témoignage par d'éclatants miracles. Dans les persécutions d'Hunéric, roi des Vandales, trois cents catholiques confessèrent la divinité de Jésus-Christ et eurent, pour ce fait, la langue coupée jusqu'à la racine. Mais tous, après ce supplice, continuèrent de parler avec une facilité merveilleuse. Cet éclatant miracle eut de nombreux témoins, entre autres l'empereur Justinien lui-même, qui avait vu à Constantinople quelques-uns de ces généreux confesseurs.

Cyrola, chef des ariens, ne pouvant prouver la fausseté des miracles opérés par les catholiques, résolut d'en faire un en apparence, pour se conserver le crédit qu'il avait parmi les siens. Il donna donc 50 pièces d'or à un pauvre homme, à condition qu'il contreferait l'aveugle, et que, se trouvant sur son passage, dans une place publique, il le prierait, au nom de Dieu, de lui mettre la main sur les yeux, et de lui rendre la vue. La chose étant ainsi concertée, Cyrola, qui se fit accompagner de trois prélats, passa, comme par hasard, devant ce faux aveugle, qui, ayant le mot, s'écria aussitôt : « Ecoute-moi, bienheureux Cyrola; exauce-moi, saint prêtre de Dieu, prends pitié de mon aveuglement. Fais-moi ressentir le pouvoir que Dieu t'a donné, et que tant de lépreux, d'estropiés et de morts ont éprouvé. » L'hérétique, s'arrêtant à ses paroles, lui dit : « Pour preuve que la foi que nous professons est véritable, que tes yeux, à cet instant, soient ouverts. » Dieu entendit ce blasphème et, pour en faire voir l'im-

piété en présence de la foule que l'hérétique avait fait assembler exprès pour être témoin de son miracle imaginaire, il rendit véritablement aveugle celui qui faisait semblant de l'être, et lui causa une si grande douleur aux yeux qu'il ne pouvait pas la supporter. Ce coup de la justice divine découvrit toute la fourberie; car ce misérable, sentant toute la violence de sa douleur et se voyant privé de la vue, commença à crier que Cyrola l'avait corrompu et lui avait donné de l'argent pour faire l'aveugle, et que, ne l'étant pas, il l'était devenu par une juste punition de Dieu : « Imposteur, disait-il à cet impie, tu as voulu tromper les hommes, et Dieu t'a justement confondu. Tu as voulu faire semblant de me rendre la vue, et tu es cause que je ne vois plus; voilà l'argent que tu m'as donné, rends-moi la vue que tu m'as ôtée. » Mais la puissance de Dieu n'en demeura pas là, elle acheva le miracle, elle rendit le triomphe parfait ; car le nouvel aveugle s'étant tourné vers les évêques catholiques et les ayant suppliés d'avoir pitié de lui, quoiqu'il fût indigne de toute miséricorde, ils lui dirent : « Si tu as la foi, toutes choses sont possibles à celui qui croit. »

« Je crois, répondit-il, en Dieu le Père Tout-Puissant, en Jésus-Christ, Fils de Dieu, égal à son Père; au Saint-Esprit consubstantiel au Père et au Fils; celui qui ne croit pas qu'ils ont tous trois une même substance et une même divinité, qu'il souffre le même châtiment que j'endure. » Sur cette confession, saint Eugène, évêque de Carthage, fit le signe de la Croix et dit tout haut : « Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, un seul vrai Dieu en trois Personnes égales en puissance et en majesté, que tes yeux soient ouverts et recouvrent la vue. » Aussitôt que la dernière parole fut prononcée, la douleur de ce

misérable cessa, et il commença de voir clair comme auparavant. Un si grand prodige couvrit les ariens de honte, et donna sujet aux catholiques de leur reprocher les ténèbres de leur hérésie et la malignité de leur imposture.

La mort d'Hunéric n'est-elle pas elle-même, comme celle des persécuteurs de l'Eglise, une preuve de la divinité de Jésus-Christ? Cette mort fut la plus tragique et la plus détestable que l'on ait jamais vue sur la terre ; car saint Victor d'Utique dit que les vers le mangèrent et le consumèrent tout vivant. Saint Grégoire de Tours ajoute qu'il entra en frénésie, qu'il mangea ses propres membres et que le soleil s'éclipsa, à sa mort, des trois quarts de son globe, comme pour témoigner une horreur de ses crimes, et saint Isidore de Séville écrit que les entrailles lui sortirent du corps et qu'il eut la même fin que le misérable Arius, dont il avait soutenu si fortement la doctrine.

Or Jésus-Christ a instruit, pendant trois ans, des pêcheurs de Galilée, dont il a fait les colonnes de son Eglise, les bases de la société qu'il venait fonder. Il a promis d'être avec ses apôtres et le Pape et les évêques, leurs successeurs, jusqu'à la consommation des siècles, pour les préserver de toute erreur. Ses promesses sont sincères, comme sa parole est vraie, parce qu'elles sont divines; et c'est ainsi qu'il a donné aux hommes la foi inébranlable, parce qu'elle repose sur la vérité et la science de Dieu et sur l'Eglise infaillible par la promesse et l'assistance de Dieu. Quel bienfait !

Pour en apprécier la grandeur, il faudrait connaître dans quelles ténèbres d'ignorance étaient plongés, ceux même qui, avant Jésus-Christ, passaient pour philosophes, et il faudrait comprendre la sublimité de la doctrine de Jésus-Christ..... O mon Sauveur, vous nous avez appelés des

ténèbres à votre admirable lumière, je m'attache à jamais à votre parole, à votre Evangile, je crois tout ce que vous avez dit, je veux vivre et mourir dans cet foi !

CHAPITRE IX

JÉSUS-CHRIST NOTRE SAUVEUR

Les promesses divines sont le fondement de nos espérances, comme les paroles divines sont la base de notre foi. Jésus-Christ a promis le pardon au pécheur qui se repent, le secours divin, la grâce au faible qui le prie, le ciel à ceux qui observent sa loi. Ses promesses sont enregistrées clairement dans l'Evangile et elles nous sont attestées, soit par les hérétiques et les schismatiques, soit surtout par l'Eglise infaillible. Or, Dieu est fidèle. L'homme peut manquer à sa parole, encore est-ce pour lui un déshonneur ; Dieu ne peut manquer à la sienne.

Qui pourrait, en effet, l'empêcher de nous accorder grâce et pardon et de nous ouvrir le ciel ? N'est-il pas tout-puissant ? et celui qui rend la vie aux morts ne peut-il pas donner le paradis à ceux qui le servent ? La bonté de Jésus-Christ pour nous ne serait-elle pas assez grande pour qu'il veuille nous donner ce qu'il nous a promis ? Oh ! rassurons-nous.

Ce qui éclate dans la vie du Sauveur, c'est la tendresse miséricordieuse qu'il porte à l'homme. Personne n'est repoussé par le divin Maître, ni les pauvres, ni les malades, ni les lépreux, ni les possédés. Il accueille jusqu'aux petits enfants ; et il les caresse, les bénit et les rend à leurs mères, qui sont toutes fières de l'affection qu'il leur a témoignée. Il aime les pécheurs ; il mange et boit avec

eux; et quand on lui en fait le reproche, il répond : *Ce ne sont pas ceux qui se portent bien qui ont besoin de médecin, mais les malades.*

Peut-on oublier l'histoire de Madeleine, qui arrose de pleurs les pieds de Jésus et les essuie de ses cheveux; l'histoire de la femme adultère à qui il dit : *Personne ne vous a condamnée? — Personne, Seigneur. — Ni moi non plus, je ne vous condamnerai pas. Allez, ne péchez plus.* Jérusalem a repoussé toutes ses avances miséricor-



dieuses; et sur elle il pleure, au lieu d'appeler le feu du ciel. Quel affligé Jésus a-t-il rencontré sans le consoler? La veuve de Naïm pleurait; il ressuscite son enfant et le rend à sa mère, heureuse et consolée. Marthe et Marie pleuraient leur frère. Jésus n'y tient pas : *Où l'avez-vous déposé?* demande-t-il. On le mène au sépulcre. En vain on lui dit : « Déjà il est tombé en corruption » ; il pleure et il crie de sa voix puissante · *Lazare, sortez;* et Lazare sort du tombeau.

Ce qu'il a fait alors, ne l'a-t-il pas renouvelé à travers les siècles. Il est des mères qui pleuraient la mort spirituelle de leurs fils, des sœurs qui gémissaient sur les égarements de leurs frères. Elles ont invoqué Jésus et ces morts sont ressuscités. O tendresse du cœur de mon Jésus ! Ni les bourreaux eux-mêmes, ni le larron crucifié à côté du Sauveur n'ont pu s'y soustraire : *Père, pardonnez-leur,* disait-il de sa Croix. *Aujourd'hui vous serez avec moi en paradis.* Quand un Dieu



tout-puissant et si bon nous promet le ciel, qui oserait désespérer ? O Jésus, je m'élance vers le le ciel et je crois le posséder déjà, puisque vous me l'avez promis et que c'est de vous, si bon, que je l'attends. Comment votre cœur compatissant me le refuserait-il ? Mais vous êtes venu apporter non seulement la foi et l'espérance, mais encore la charité.

La charité, c'est un lien d'amitié qui unit le Créateur à la créature. Dieu aime sa créature ; la

créature se tourne vers Dieu, l'être infiniment parfait et aimable qu'elle connaît par la foi ; et elle lui dit : Je vous aime comme mon souverain bien. Voilà la fin de l'homme : aimer Dieu et en être aimé. L'homme, par sa chute, était ennemi de Dieu; et le péché le séparait de son Créateur irrité contre lui. Incapable de payer la dette contractée envers la justice divine, il ne pouvait prétendre à rentrer en grâce avec son Dieu. Jésus est venu, il a pris sur lui tous nos péchés ; il s'est chargé d'apaiser la colère de son Père, en les expiant. Son humanité, telle est la victime innocente qui devait porter la peine due aux coupables. Voyez le divin Jésus, couronné d'épines, le corps tout entier labouré par les fouets des bourreaux, il accepte la croix qui lui est préparée et sur laquelle il doit mourir. Après trois douloureuses chutes, il arrive au Calvaire : crucifiement, fiel et vinaigre, rien ne lui est épargné.

Il expire en disant : *Tout est consommé ;* ô mon Père, *j'ai achevé l'œuvre que vous m'avez confiée*, qui est celle du salut des hommes. Je leur ai donné l'exemple de toutes les vertus qu'ils doivent pratiquer : de l'obéissance, du travail, de l'humilité, de la résignation dans la souffrance. Je leur ai appris à vous connaître, je leur ai donné ma Mère pour être leur appui ; je viens de laver leurs crimes dans le sang que j'ai versé pour eux ; afin de leur donner la marque d'amour de toutes la plus éclatante, mon Dieu, je remets mon âme entre vos mains ; et, inclinant la tête, il rend le dernier soupir.

Jésus était mort, son âme était séparée de son corps, bien que la divinité restât unie à l'un et à l'autre. Dès lors, nous étions sauvés. Comme homme, il avait vraiment souffert pour nous ; la justice du Père était satisfaite. La divinité, qui ne

pouvait ni souffrir ni mourir, avait donné à cette expiation un prix infini. L'homme devenait enfant de Dieu, il pouvait désormais aimer son Père céleste. Comment en effet ne pas aimer ce Père adorable, qui nous a donné son propre Fils? Comment ne pas donner son cœur à ce Fils de Dieu, qui nous a aimés et s'est livré pour nous? *Quand j'aurai été élevé de terre,* avait dit le Sauveur, *j'attirerai tout à moi;* et, en effet, le



spectacle de sa mort a attiré à son amour toutes les âmes pures.

« Nul homme, quelque grand qu'il soit, n'a jamais été aimé plus longtemps que sa vie, disait Napoléon Ier sur son rocher de Sainte-Hélène..... Aujourd'hui, qui aime César, Alexandre? Non; les grands hommes ne sont pas aimés! Jésus-Christ, c'est le seul. Mais je me connais en hommes. Jésus-Christ n'est pas un homme. Voilà pourquoi, après dix-huit siècles, on aime Jésus-Christ. » Il est vrai qu'on aime aussi les saints; mais c'est à

cause de Notre-Seigneur, qui leur a communiqué ses vertus. Jésus-Christ seul est aimé pour lui-même, parce qu'il est le Dieu infiniment parfait, bon, aimable et toujours vivant.

Après sa mort, pendant que son corps était déposé dans le tombeau, son âme sainte descendit dans les limbes, où l'attendaient les justes de l'ancienne loi : elle leur annonça que le ciel, jusque-là fermé, leur allait être ouvert. Puis, le troisième jour, Jésus-Christ ressuscita par la vertu de sa toute-puissance.

C'est ce mystère que nous rappelle la solennité pascale. Il se fit voir vivant aux saintes femmes, à plus de cinq cents témoins ; puis il remonta au ciel en présence de ses apôtres. La plupart de ces témoins ont donné leur sang et leur vie pour attester la résurrection et l'ascension glorieuse de Jésus-Christ.

La fête de l'Ascension nous fait célébrer l'entrée triomphante de Notre-Seigneur dans le ciel.

Assis à la droite de son Père, c'est-à-dire égal à son Père en majesté, en gloire, en puissance, le Fils de Dieu règne sur l'univers ; mais sa bonté lui fait un devoir d'intercéder sans cesse pour nous ; au dernier jour, il descendra pour juger les vivants et les morts (1).

CHAPITRE X

LA MORT

C'est le prélude du jugement. On n'aime pas à y penser ; on prétend que si on en gardait le souve-

(1) Que nous voudrions voir dans toutes les familles chrétiennes l'opuscule que nous avons publié sur Notre-Seigneur, sous ce titre : *Notre-Seigneur Jésus-Christ, ce que nous lui devons*. Prix : 0 fr. 60.

nir présent, on se rendrait incapable de travailler. Les saints y ont pensé, et c'est pour cela qu'ils ont travaillé plus et mieux que les autres.

Les païens eux-mêmes avaient compris que la pensée de la mort est salutaire. Philippe, roi de Macédoine, avait donné à un de ses valets la mission de lui dire chaque matin à son lever : « Roi, vous êtes homme, vivez en vous souvenant que vous devez mourir. » — Diogène, le cynique, avait élevé sur le marché d'Athènes un élégant magasin, au haut duquel on lisait cette inscription : *Ici on vend la sagesse.* Un homme riche de la ville lui envoya un de ses serviteurs lui demander combien il donnait de sagesse pour trois pièces de monnaie. Diogène prit l'argent et écrivit cette sentence : *En toutes choses considérez la fin.* Cette maxime parut si sage au riche Athénien, qu'il la fit graver en lettres d'or sur sa demeure.

Sans qu'il en coûte rien à nos lecteurs, nous voudrions graver dans leur âme cette sentence : *Souvenez-vous de vos fins dernières et jamais vous ne pécherez.*

Tous les hommes mourront, l'arrêt en est porté par Dieu. Personne n'est épargné. Où sont les vieillards qui nous ont caressés dans notre enfance? Ils sont morts. Où sont ceux qui ont tracé les chemins que nous parcourons, qui ont bâti les maisons que nous habitons, cultivé les champs dont nous jouissons? Ils sont morts. Le lit sur lequel nous prenons notre repos a peut-être été celui d'un cadavre.....

Nous mourrons bientôt; nous interrompons le travail, le sommeil, les repas; mais le travail de la mort ne s'interrompt jamais. La mort marche vite et toujours. Où est notre enfance? elle est morte. Notre jeunesse? elle n'est plus. Saint Jean vit la mort, elle était à cheval. Un cheval ne galope

pas toujours; mais quand il est piqué de l'éperon, il s'élance. *L'éperon de la mort, c'est le péché.* L'empereur Anastase vit, pendant la nuit, un fantôme horrible, tenant d'une main une plume et de l'autre un livre. Ce fantôme dit : « A cause de la perversité de ta croyance, je retranche quatorze années de ta vie. » Peu de jours après, l'empereur fut frappé de la foudre qui le tua. Que d'exemples aussi tragiques ne pourrait-on pas citer, qui feraient trembler ceux qui vivent mal!

Nous ne mourrons qu'une fois. On dit : Personne ne revient. Ah! si on revenait, ce serait moins terrible. Si on mourait deux fois, on pourrait risquer de mourir mal une première fois : mais là où l'arbre tombe, il demeure; c'est fait pour toujours.

La mort nous dépouille de tout. Le mourant laisse tout; sa beauté s'efface. Il quitte ses dignités, ses honneurs; il perd l'un après l'autre ses sens, il n'emporte en terre qu'un suaire. Son souvenir passe avec le son du glas funèbre. Il descend dans la terre, où ce corps qu'il a flatté, soigné, ménagé, sera la pâture des vers. « Allez voir au cimetière ce qu'on aime, quand on aime son corps, » disait le saint curé d'Ars.

Alexandre le Grand, ayant rencontré un jour Diogène allant et venant au milieu des tombeaux, lui demanda ce qu'il faisait là. « Je cherche, dit-il, le crâne de ton père, et je ne puis le distinguer de ceux du vulgaire. Si tu le peux, montre-le moi. »

François de Borgia, duc de Candie, fut chargé d'accompagner de Tolède à Grenade le corps de l'impératrice Isabelle, femme de Charles V. A son arrivée, on ouvrit le cercueil, afin de reconnaître le corps, avant de le descendre dans le caveau de ses ancêtres. Cette princesse, qui avait fait, par sa beauté, l'admiration de la cour et presque de

l'Europe, était dans un état affreux. A ce spectacle, François se dit à lui-même : « Voilà donc la fin des créatures; à quoi aboutissent les honneurs, les richesses, la beauté? Va, monde, qui n'as pas de biens plus solides, je ne veux plus de toi; » et il se fit religieux et devint un saint.

Marguerite de Cortone, dans sa jeunesse, ne retrouve plus celui qu'elle aimait et qui l'avait perdue, mais elle voit revenir une petite chienne qui l'accompagnait toujours. Cet animal, avec un cri plaintif saisit la robe de Marguerite et la tire hors de la maison. Marguerite le suit; et cet animal s'approche d'un tas de feuilles qu'il écarte avec ses pattes en aboyant. Marguerite s'approche aussi. Que voit-elle? Le cadavre de celui qu'elle cherche, déjà en proie aux horreurs de la mort. Ses larmes coulent plus abondantes; mais, par la grâce de Dieu, elles se changent en larmes de repentir. « Insensée, se dit-elle, voilà donc ce que tu as préféré à Dieu. » Dès lors, elle se couvre d'instruments de pénitence et se tient en haillons à la porte de la ville qu'elle a scandalisée, demandant pardon à tous les passants. Nous l'avons imitée dans ses égarements; imitons sa pénitence.

Si la mort, si redoutable pour les pécheurs, avait au moins soin de les avertir de sa visite... mais rien de plus incertain que les circonstances de sa venue. Nous ne savons pas de quel mal nous mourrons. On compte neuf cents maladies mortelles. La mort les a toutes à son service. Le fer, le feu, l'eau, tout lui sert d'instrument. Partout elle dresse son tribunal et rend des sentences.

C'est au lieu où elle désobéit à Dieu, que fut frappée la femme de Loth. L'impie Balthazar vit une main mystérieuse tracer son arrêt de mort dans la salle où il buvait avec ses convives.

Aurélien, consul de Rome, mourut dans la salle où il dansait. Le moissonneur coupe et les grands épis et les plantes qui poussent à peine. La mort ne tient compte ni de l'âge, ni de la taille, elle fauche tout. Sa faux peut vous atteindre quand vous y pensez le moins. Sur cinquante morts, il y en a trente de subites ou d'imprévues. *Soyez prêts*, nous dit Jésus-Christ, *car vous ne savez ni le jour ni l'heure.*

Qui ne déplorerait l'aveuglement de ceux qui diffèrent à la mort leur retour à Dieu? Pauvres infortunés, ils oublient le proverbe : *telle vie, telle mort.* Comment mériter une mort sainte, en vivant en libertin? Dieu peut faire un miracle, il le fit pour le bon larron : mais quel fatal aveuglement que d'y compter ! Un gentilhomme anglais, pleinement convaincu de la vérité de la religion catholique, lui était attaché du fond du cœur, mais n'osait pas encore la professer, craignant qu'en abjurant le protestantisme, la cruelle reine Elisabeth ne lui ravît ses biens. Il prit donc le parti d'attendre à la mort; et, de peur d'être surpris par un accident, il avait soin de fréquenter, soit à la ville, soit à la campagne, où il avait une maison, des prêtres catholiques, afin qu'à la première nouvelle de sa maladie, ils vinssent le réconcilier avec Dieu. On cherchait en vain à lui faire comprendre combien il exposait ainsi son alut. Un jour qu'il se rendait d'une de ses naisons dans une autre, il est frappé d'apoplexie. Ses domestiques courent chez le prêtre le plus voisin; mais la mort avait si bien ajusté son coup que, quand le prêtre arriva, le riche Anglais était mort sans avoir donné signe de pénitence.

Ne tardez pas de vous convertir au Seigneur, et ne différez pas de jour en jour, car sa colère viendra subitement.

CHAPITRE XI

LE JUGEMENT

Après la mort, le jugement. C'est une vérité catholique. L'impie dit : « Quand on est mort, tout est mort. » Il le voudrait; mais il a grand peur qu'il n'en soit pas ainsi. Il a raison de craindre. Rien ne s'anéantit sur la terre. Le corps lui-même, en se décomposant, ne rentre pas dans le néant. Comment serait détruite notre âme, le chef-d'œuvre des mains divines? Etant simple et sans parties, il est d'ailleurs impossible qu'elle se décompose.

Du reste, si tout finissait à la mort, où serait la justice de Dieu, la vertu ne trouvant pas en ce monde sa récompense, ni le vice son châtiment? Aussi, tous les hommes, même à l'état sauvage, dans tous les âges, ont cru à l'immortalité. Partout on a honoré les morts, on a prié pour les morts. C'est insulter à la croyance universelle, que de mettre en doute l'immortalité. Et les impies, en niant cette vérité, ne montrent pas plus de cœur que de raison. Allez donc dire au vieillard qui pleure son enfant que quand on est mort, tout est mort, vous le condamnez au désespoir. Tenez ce même langage à la jeune fille qui va déposer des fleurs sur la tombe de sa mère, vous ravirez à sa douleur toute consolation. C'est le propre de l'irréligion de tout enlever à l'homme.

Donc, après la mort, le jugement. Pendant qu'on pleure celui qui vient de rendre le dernier soupir, il comparaît devant son juge, pour y recevoir selon ses œuvres. Quel bonheur, pour l'âme juste, de s'entendre louer par Notre-Seigneur lui-même, pour toutes les œuvres saintes de sa vie;

mais quel réveil terrible pour le pécheur! Un docteur de l'Université de Paris, homme d'une vie extérieurement irréprochable, vient à mourir avec tous les secours de la religion; on conduit son corps à l'église ; et, au milieu de la cérémonie des funérailles, son cadavre se dresse dans la bière et crie : « Je suis accusé. » Dans l'épouvante générale, on renvoie les obsèques au lendemain. Le lendemain, il se redresse et dit: « Je suis jugé. » Même épouvante, même délai. Le troisième jour, il se redresse encore : « Je suis condamné! » crie-t-il à tous. Bruno, qui le connaisait, était présent; et ce lugubre spectacle le détermina à quitter le monde, à se retirer avec cinq de ses amis sur une montagne du Dauphiné, où, avec eux, il fonda la Grande-Chartreuse et devint un saint.

Outre le jugement particulier, il faut qu'il y ait un jugement général à la fin des temps et que *nous comparaissions tous au tribunal de Jésus-Christ*. Ce Dieu si grand, qui semble se cacher aujourd'hui, ne faut-il pas qu'il revendique d'une manière éclatante ses droits méconnus et qu'il montre à tous que, s'il supportait les méchants, ce n'était pas qu'il aimât le mal ou qu'il fût impuissant à le punir? Et puis, durant cette vie, les vrais serviteurs de Jésus-Christ sont souvent, à l'exemple de leur divin Maître, humiliés, méprisés, persécutés, ne faut-il pas que Notre-Seigneur les venge un jour et humilie à la face de l'univers les impies qui triomphent sur la terre.

Sainte Eulalie de Mérida, en Espagne, à l'âge de douze ans, fut tourmentée pour la foi, dans la persécution de Dioclétien. Calpurnien, officier du préfet Dacien, la fit battre cruellement; et elle, toute meurtrie de coups, dit à cet officier devenu son bourreau : « Regardez-moi bien, considérez mon visage, pour que vous me reconnaissiez bien

au tribunal de Dieu. Nous y comparaîtrons tous deux, moi pour être récompensée de mes souffrances, et vous, pour recevoir le châtiment de votre cruauté. » Elle avait raison.

Les anges rassembleront, à la fin des temps, au son de la trompette dernière, tous les humains dans la vallée du jugement. Et quand tous seront réunis, ils verront paraître le Fils de l'homme avec une grande puissance et une grande majesté. Le divin pasteur fera le discernement de son



troupeau. Les anges sépareront les méchants du milieu des bons. Le masque de l'hypocrite tombera. Il se verra rejeter à la gauche celui qui se flattait d'être honnête selon le monde, quand il rougissait de sa religion et de ses pratiques. Des livres seront ouverts, et toutes les générations assemblées et tous les anges y liront l'état de chacune des âmes, y verront le nombre et la gravité des fautes commises durant toute une vie.

David cachait son adultère, Nathan vint et lui

dit : *Tu l'a commis dans le secret ; mais moi, j'agirai en face de tout le peuple et en présence du soleil.* C'est ce que, au jugement, Dieu dira aux réprouvés qui feront horreur à toute créature. Leurs complices les accuseront. La nuit les accusera, les pierres des maisons, témoins de leurs crimes, crieront. Les anges demanderont à Notre-Seigneur de porter sa sentence. Il se lèvera sur son tribunal. Quand, au jour de sa passion, se tournant vers les bourreaux qui venaient le saisir, il leur dit : *C'est moi*, tous tombèrent à la renverse comme foudroyés. Qu'en sera-t-il au jour de ses justices, quand il dira aux pécheurs : C'est moi, votre Créateur, que vous n'avez jamais servi, votre Rédempteur, que vous n'avez jamais aimé. *Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel qui a été préparé au démon et à ses anges.*

Précédemment, se tournant vers les justes, il leur aura dit : *Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé depuis le commencement du monde.*

Où serons-nous à ce jour terrible, à droite ou à gauche ? Quelle sera notre sentence? La plume est entre nos mains, c'est à nous de l'écrire. Si nous faisons le mal, nous serons condamnés; nous serons absous et introduits au ciel, si nous faisons le bien. Condamnons-nous par la contrition et la confession bien faite, et nous ne serons pas condamnés au tribunal de Dieu.

CHAPITRE XII

LE SAINT-ESPRIT, L'ÉGLISE

Le Saint-Esprit, c'est la troisième Personne de l'adorable Trinité, véritablement Dieu, comme le Père et le Fils, desquels il procède comme d'un

unique principe, n'étant qu'un seul vrai Dieu, avec le Père et le Fils. Quoique toutes les œuvres de Dieu soient communes aux trois Personnes, on attribue au Père celles de la puissance, comme la création du monde; au Fils, celles de la sagesse, comme la rédemption des hommes; Dieu a su concilier, dans l'œuvre de la rédemption, les droits de sa justice avec ceux de sa miséricorde; on attribue au Saint-Esprit celles de l'amour, comme la sanctification des âmes.

Cet Esprit divin, qui descend dans chaque âme, par le sacrement de Confirmation, dont nous parlerons plus loin, est descendu sur les apôtres et sur l'Eglise naissante, au jour de la Pentecôte. Selon l'ordre de Notre-Seigneur, les apôtres étaient, depuis l'Ascension, réunis au Cénacle, persévérant dans la prière avec Marie, Mère de Jésus. Et voici que le matin du dixième jour de leur retraite, on entendit partir du ciel comme le bruit d'un vent violent, qui remplit toute la maison où ils étaient assemblés. Et des langues de feu leur apparurent, et se répandant, s'arrêtèrent sur la tête de chacun d'eux; et ils furent remplis du Saint-Esprit, de cet Esprit de vérité promis par le Sauveur; et ils commencèrent à parler diverses langues, selon que cet Esprit divin leur en accordait le don.

Or, il y avait à Jérusalem des juifs réunis de toutes les nations de la terre; et chacun d'eux entendait les apôtres parler en sa langue. Tous étaient stupéfaits; et dans leur admiration, ils disaient : « Ceux qui nous parlent, ne sont-ils pas tous Galiléens? Comment donc les entendons-nous parler notre langue maternelle? Parthes, Mèdes, Elamites, habitants de la Mésopotamie, de la Judée, de la Cappadoce, du Pont, de l'Asie, de la Phrygie, de la Pamphylie, de l'Egypte et

de la Lybie, tous, nous les avons entendus, parlant notre langue propre. » Pierre, prenant la parole devant eux, leur prêche Jésus-Christ ressuscité; et trois mille demandent le baptême après le premier sermon du chef des apôtres.

A son second sermon, cinq mille personnes se convertissent. Et, dès lors, on voit ces premiers fidèles, dans leur ferveur, vendre leurs biens, mettre tout en commun, persévérer dans la prière, louer Dieu et se concilier, par leur vie sainte, l'estime de tous. Et le Seigneur augmente chaque jour leur nombre. Tels sont les commencements de cette Eglise fondée par Notre-Seigneur et sanctifiée par le Saint-Esprit. Cette Eglise, c'est le peuple fidèle répandu dans tout l'univers. C'est une société parfaite dont le chef invisible est Jésus-Christ; et le chef visible, le Pontife romain, successeur de saint Pierre. Elle a tous les pouvoirs qu'ont les sociétés humaines, et de plus grands encore; car c'est la seule société établie d'une manière surnaturelle par Dieu lui-même. *Toute puissance m'a été donnée,* a dit Jésus-Christ en la fondant, *comme mon Père m'a envoyé je vous envoie.* La puissance de l'Eglise est donc la puissance même de Dieu, mise au service de l'Eglise pour qu'elle puisse diriger les hommes vers la béatitude éternelle, qui est la fin de son institution, fin voulue par Dieu.

Pour tout ce qui tend à cette fin, et pour tout ce qui en détourne, l'Eglise a donc des droits supérieurs à ceux des sociétés humaines, dont le but est le bien temporel de l'homme. Elle l'emporte sur elles, comme l'âme l'emporte sur le corps, le ciel sur la terre. Dans un cas de conflit avec les puissances civiles, c'est à elle, comme étant supérieure, à juger et à décider. Les princes chrétiens lui sont soumis comme les peuples fidèles.

C'est son divin Fondateur qui lui a donné le droit d'enseigner toutes les nations. Personne ne peut le lui ravir sans injustice ; et elle peut enseigner non seulement la science divine, mais encore les sciences humaines, qui sont en harmonie avec la science divine, car le Seigneur est le Dieu de toutes les sciences. Et si d'autres que l'autorité de l'Eglise établissent des écoles, l'Eglise a le droit de surveiller leur enseignement, afin qu'il soit conforme à la vérité qu'elle est chargée de garder intacte, et afin que les fidèles soient préservés de l'erreur, dont l'Eglise est divinement préservée par une assistance infaillible de l'Esprit-Saint, dans tout ce qui regarde la foi et la morale.

C'est au Pape, chef de l'Eglise, qu'a été promise cette assistance divine, quand Notre-Seigneur dit à Pierre : *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas; affermis tes frères dans la foi,* s'ils chancelaient. *Tu es Pierre et sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise, et les puissances de l'enfer ne l'emporteront pas sur elle.* Ce sont là des vérités catholiques. (Voir ce qui a été dit p. 25.)

L'Eglise a dans son sein tous les fidèles qui, obéissant au Pape, successeur direct de saint Pierre, que Notre-Seigneur a fait chef de son Église, et aux évêques unis au Pape et successeurs des apôtres, croient tout ce que Dieu a révélé et participent aux mêmes sacrements institués par Jésus-Christ, sans lesquels l'homme ne peut arriver à la vie surnaturelle. Ceux qui refusent de se soumettre aux pasteurs de l'Eglise sont des schismatiques; ceux qui refusent de croire les vérités révélées de Dieu et proposées par l'Eglise sont des hérétiques. Ceux qui ne participent pas aux sacrements de l'Eglise sont catholiques plus de nom que d'effet.

Tous sont hors de la voie du salut; car c'est

par les sacrements que Notre-Seigneur a voulu élever les hommes à la vie surnaturelle et les appeler à voir un jour face à face la gloire de son Père. Sans eux, il n'y a point de salut, à moins qu'on ne soit absolument empêché de les recevoir, tout en le désirant. Celui qui, étant hérétique de bonne foi, ou même infidèle, et qui, éclairé d'une lumière particulière de la grâce, concevrait en son cœur la connaissance de Dieu l'appelant à le voir au ciel face à face, produirait un acte de foi, s'exciterait à un amour pur des perfections de Dieu, que la grâce lui ferait connaître, au repentir sincère d'avoir offensé un si bon Maître et au désir de faire tout ce que Dieu exige, cet hérétique, cet infidèle, dis-je, appartiendrait à l'âme de l'Eglise, quand même il ne la connaîtrait pas, et il serait justifié.

Mais il n'est point de salut pour celui qui refuse d'entrer dans l'Eglise, qu'il connaît être la véritable, ni pour celui qui, ne la connaissant pas, n'est pas élevé par la grâce à la foi et à l'amour parfait de Dieu joint à la contrition parfaite des péchés commis. (On sait que Dieu, voulant le salut de tous, ne refuse jamais sa grâce à quiconque n'y met point d'obstacle.) C'est en ce sens qu'il est absolument vrai de dire : Hors de l'Eglise point de salut. Ce n'est que par l'Eglise et les sacrements reçus ou désirés, que Dieu remet les péchés.

Et l'Eglise a reçu de Dieu le pouvoir de remettre tous les péchés sans exception. *Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel,* a dit Notre-Seigneur, *les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez.* Le péché originel est effacé par le baptême, et les autres péchés par le sacrement de pénitence dont nous parlerons plus loin.

Heureux donc ceux qui vivent dans le sein de cette seule vraie Eglise; heureux le troupeau qui n'a qu'un pasteur, le Pape, successeur de Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ. Les pasteurs des autres sectes chrétiennes n'ont pas été envoyés par Dieu. Jésus-Christ a donné mission à ses apôtres et, par eux, à leurs successeurs et à leurs envoyés, mais pas à d'autres. Ceux qui ne sont pas envoyés par l'Eglise catholique, ne sont donc pas entrés par la porte, mais par ailleurs; et ils sont des larrons, selon le langage du divin Sauveur, car ils n'ont pas reçu de mission légitime. L'Eglise, en effet, loin de les envoyer, pour annoncer l'Evangile en son nom, les a exclus de son sein. Comment donc osent-ils prêcher sans mission?

Que s'ils allèguent une mission divine, prise en dehors de l'Eglise, qu'ils la prouvent. Pour la prouver, il faut qu'ils opèrent des miracles, attestant qu'ils sont envoyés de Dieu. Or, entre tous, ils n'ont pas pu guérir un cheval boiteux, selon le mot plaisant d'Erasme, tandis que l'Eglise, fondée par Notre-Seigneur et par les apôtres, a multiplié les miracles à travers les âges.

Miracle, que la générosité de plus de quinze millions de martyrs, parmi lesquels d'humbles femmes, de faibles enfants, qui ont confessé leur foi, au milieu de tourments capables d'ébranler des héros. Miracle, que cette Eglise toujours persécutée, et seule persécutée et toujours triomphante. Miracle, que les prodiges opérés par les saints. Point de saint n'est canonisé sans qu'il ait opéré au moins deux miracles avérés; et l'examen de ces miracles est tellement consciencieux, que des protestants se sont convertis en voyant la sage et consciencieuse rigueur que l'Eglise met à cet examen. Or, il y a des saints

canonisés dans tous les siècles. Les miracles, voilà le cachet divin dont l'Eglise est marquée. Elle a, de plus, la sainteté qu'ont pratiquée un grand nombre de ses membres. Dans l'Eglise seule, la vie religieuse a conservé dans toute sa pureté les vertus des premiers fidèles, qui mettaient tout en commun. L'Eglise seule a fait fleurir la virginité, qui est son plus bel ornement et que tous les hérétiques ont plus ou moins foulée aux pieds. Les protestants n'ont pas même réussi à faire une religieuse de Saint-Vincent de Paul ; et leurs chefs n'ont renoncé à la foi de l'Eglise que pour avoir une femme, malgré leurs serments.

La divinité de l'Eglise éclate aussi dans les haines qu'elle suscite. Tous les méchants s'unissent contre elle, tandis qu'ils laissent la paix à d'autres croyances absurdes. Toutes les passions conspirent à sa ruine. Elle est donc la vérité et le bien, puisqu'elle a pour ennemis le mensonge et le mal. Des impies demandaient à La Harpe quelle était sa religion : « Je suis chrétien, dit-il, parce que vous ne l'êtes pas. Une religion qui a pour ennemis mortels les plus mortels ennemis de toute morale, de toute vertu, de toute humanité, est nécessairement l'amie de la morale, de la vertu, de l'humanité, donc elle est bonne. »

Malgré toutes les haines, l'Eglise traverse les siècles, comme son divin fondateur, en faisant le bien. Semblable à un fleuve qui répand sur ses rives la fécondité, elle fait jaillir partout sur son passage la civilisation dont nous sommes fiers et des œuvres admirables, par lesquelles elle console et soulage toutes les infortunes. Sophocle, ce poète immortel, fut accusé de démence par ses enfants, qui voulaient entrer en possession de ses biens. Pour toute défense, le poète lut à ses juges son dernier poème : on

couronna le glorieux vieillard, et ses indignes enfants furent flétris par l'opinion publique. Pour se défendre contre les accusations d'enfants rebelles, l'Eglise n'a qu'à montrer son Evangile et à présenter ses œuvres.

Les esclaves lui doivent la liberté dont ils jouissent. C'est elle qui a rendu à la femme sa dignité. C'est elle qui fait voir au riche un frère dans le pauvre. Ceux qui la haïssent sont sûrs de trouver en elle, le jour où ils ouvriront les yeux, une mère miséricordieuse, qui leur ouvrira ses bras pour leur pardonner et les réconcilier avec le ciel.

Renoncer à l'Eglise catholique, c'est donc renoncer à la religion divine, à la seule planche du salut. C'est renoncer au ciel. Qu'on le comprenne bien et qu'on ne l'oublie jamais.

Henri IV, roi de France, étant pressé par ses amis d'abjurer le protestantisme, dans lequel il avait été élevé, demanda aux évêques si on pouvait se sauver dans l'Eglise romaine ; ils répondirent que non seulement on pouvait s'y sauver, mais que hors de son sein il n'y a point de salut. Il s'adressa ensuite aux pasteurs protestants qui lui répondirent qu'on pouvait, en effet, se sauver dans l'Eglise catholique. « S'il en est ainsi, répondit-il, je me fais catholique ; car dans une chose si grave, il faut prendre le parti le plus sûr. » Et il se fit catholique. Le parti qu'il prit n'était pas seulement le plus sûr, il était le seul sûr, car il n'y a pas deux véritables Eglises de Jésus-Christ.

« Je n'aime pas ceux qui changent de religion, disait un prince protestant à M. le Cte de Stolbert. — Ni moi non plus, dit le comte, car si mes ancêtres n'avaient pas changé de religion, je n'aurais pas été obligé de revenir au catholi-

cisme. » Un protestant qui se fait catholique ne change pas de religion, il ne fait que revenir à celle que ses aïeux avaient eu le tort de quitter. C'est, en effet, un préjugé absurde et contradictoire dans la bouche des protestants que de dire qu'il ne faut pas quitter la religion de ses pères. Les protestants existaient-ils avant le XVIe siècle ? Assurément non, ils ne peuvent le nier. Leurs premiers ancêtres étaient donc catholiques, et, d'après ce préjugé même, ils doivent revenir au catholicisme. Si, sous prétexte que leurs pères sont protestants depuis trois siècles, ils se croient obligés de rester protestants, il en faut conclure que les païens ont mal fait d'embrasser le christianisme, que les juifs, que les musulmans, que les idolâtres font mal de se faire chrétiens; et cependant, les protestants eux-mêmes leur envoient des ministres pour les évangéliser. Ce préjugé est donc faux d'après leur propre aveu, et il ne doit point les arrêter quand ils veulent embrasser le catholicisme.

Un ambassadeur de France en Angleterre, étant revenu d'une maladie mortelle, quelques seigneurs protestants lui demandèrent s'il n'aurait pas été affligé de mourir et d'être enterré parmi les protestants. « Non, répondit-il, j'aurais seulement ordonné de creuser une fosse un peu plus profonde et je me serais trouvé parmi les catholiques. » Une religion qui date d'hier ne peut pas être celle du Christ. On l'appelle Réforme. Belle réforme, en vérité, que celle qui supprime la virginité, l'abstinence, le jeûne, l'indissolubilité du mariage, le sacrement de pénitence et nie le Purgatoire. Ce serait commode de l'embrasser, si elle osait encore nier l'enfer!

Le curé d'Ars reçut un jour la visite d'un riche

protestant, qui ne se fit pas connaître; en le congédiant, il lui remit une médaille. « Vous ne savez pas, répondit le visiteur, que je suis protestant; mais j'espère quand même être un jour au ciel avec vous. — Pour être unis au ciel, répondit le vénérable Vianney, il faut l'être sur la terre; où l'arbre tombe, il reste. — J'ai foi, reprit le protestant, à la parole du Christ : *Celui qui croit en moi aura la vie éternelle.* — Le Christ a bien dit d'autres choses, reprit le saint prêtre : *Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publicain. Il n'y aura qu'un troupeau et un seul pasteur.* Il n'y a pas deux manières de servir Dieu, il n'y en a qu'une bonne, mon ami, c'est celle dont il veut être servi. » Là-dessus, le saint curé salue son visiteur qui, réfléchissant à ces paroles, ne tarda pas à se faire catholique.

CHAPITRE XIII

NOS DEVOIRS ENVERS L'ÉGLISE

Il y a dans l'Eglise, comme dans toute société, des chefs qui la gouvernent et des sujets qui obéissent. Les chefs de l'Eglise sont les pasteurs, c'est-à-dire le Pape et les évêques. Les sujets sont les fidèles. Or, les fidèles doivent à leurs pasteurs amour, respect et obéissance. Que d'âmes qui ne connaissent pas l'Eglise et qui, à cause de cette ignorance, n'iront pas au ciel! Dieu nous a fait la grâce d'être catholiques. Quelle ingratitude ne serait-ce pas de ne pas aimer cette Eglise, qui nous mène au Paradis, comme par la main, qui nous prodigue tant de bienfaits!

A notre entrée dans la vie, elle nous a faits enfants de Dieu; c'est elle qui nous instruit de la

doctrine divine, qui nous relève après nos chutes, nous console dans nos douleurs, nous fortifie dans les luttes de la dernière agonie. Comment donc ne pas l'aimer? M. Frémiot, président du parlement de Bourgogne, devenu veuf, prenait ses petits enfants sur ses genoux et leur parlait avec une telle foi des douleurs et des joies de l'Eglise, qu'ils en versaient des larmes. A seize ans, sa fille, Mme de Chantal, qui devint plus tard fondatrice de la Visitation, ne pouvait voir sans pleurer les églises ruinées par les protestants. Quand donc tous les parents inspireront-ils à leurs enfants ce même amour de l'Eglise?

Procurons l'exaltation de l'Eglise. Quand il s'agit d'elle, tout chrétien est soldat et doit la défendre. Sainte Catherine était l'humble fille d'un teinturier de Sienne. Elle consacra sa vie à procurer la prospérité de l'Eglise. Elle ne craignit pas, dans ce but, d'aborder les rois de l'Europe, les cardinaux, les Souverains Pontifes eux-mêmes et décida le Pape à quitter Avignon pour retourner à Rome. Si nous ne pouvons faire autant qu'elle, du moins nous pouvons prier. Que votre règne arrive, ô mon Dieu! Nous pouvons contribuer à l'éclat des cérémonies de l'Eglise et orner les autels. Madeleine répandit sur les pieds de Jésus un parfum de grand prix; et, à cause de cela, elle est louée par toute la terre et dans tous les siècles. Nous pouvons travailler pour l'œuvre de la Propagation de la Foi, pour celle du Denier de Saint-Pierre et mener une vie sainte, car ce qui fait la gloire de l'Eglise, c'est la vie pure de ses enfants, comme la vie déréglée de quelques-uns fait sa honte.

Avec l'amour, nous devons le respect aux pasteurs de l'Eglise. Ils sont les envoyés de Dieu, ses ministres, les ambassadeurs de Jésus-Christ.

Le Pape surtout, Vicaire de Dieu ici-bas, Père de la grande famille chrétienne, a droit à notre vénération. Nous devons aussi respecter le caractère sacré du prêtre, fût-il même indigne de l'honneur auquel il est élevé. L'impératrice, femme de l'empereur Maxime, voulut recevoir à sa table l'illustre évêque de Tours, saint Martin. Pendant le repas, elle se tint debout par respect, servant elle-même l'évêque; et après, elle recueillit, comme des reliques, les miettes de pain qu'il avait touchées. Ne faisons jamais chœur avec ceux qui dénigrent les ministres de l'Eglise. « Si un prêtre tombait, disait le grand empereur Constantin, je le couvrirais de mon manteau, pour cacher sa faute à tous les yeux. » Le libérateur de l'Irlande, Daniel O'Connell, ne se présenta jamais à la cour d'Angleterre sans avoir avec lui un prêtre qui l'accompagnait partout. Dans les repas politiques, il le faisait asseoir à la place d'honneur et ne s'asseyait point lui-même que le prêtre n'eût béni la table, même en présence des protestants.

Au respect, nous devons joindre l'obéissance à l'Eglise. *Point de pouvoir qui ne vienne de Dieu,* dit saint Paul, *et celui qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre établi par Dieu;* et il encourt la damnation. Mais point de pouvoir si clairement, si directement établi par Dieu, que celui de l'Eglise. *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie,* a dit Jésus-Christ. *Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise. Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publicain.* Sur qui s'étend ce pouvoir ? Sur les nations chrétiennes. *Le royaume qui ne vous servira pas périra,* a dit le Seigneur. L'Afrique, en abandonnant l'Eglise, est tombée dans la barbarie.

Napoléon Ier voulut faire la guerre à l'Eglise et fut excommunié. Il dit dans sa colère : « Le Pape croit-il que l'excommunication fera tomber les armes des mains de mes soldats ? » Quelque temps après, il entreprend, avec six cent mille hommes, la campagne de Moscou. Les Russes fuient devant son armée ; il ne peut pas combattre ; et ses soldats, transis de froid, laissent tomber leurs armes et tombent avec elles, glacés par la mort ; c'est à peine si quelques dizaines de mille de ces hommes revoient leur patrie.

L'empire de l'Eglise s'étend sur chacune des âmes baptisées, c'est-à-dire sur plus de deux cent millions de catholiques, et même sur les hérétiques et les schismatiques. Malheur à qui secouerait le joug si doux de cette divine autorité !

Cette obéissance consiste à accepter l'enseignement de l'Eglise qui n'est pas autre que celui de Dieu, de Jésus-Christ lui-même, puisque l'Eglise ne peut, de par la volonté et l'assistance divines, rien retrancher ni ajouter au dépôt sacré de la vérité qu'elle a reçu de Jésus-Christ. Cet enseignement de l'Eglise nous est connu par notre catéchisme qu'il faudrait lire tous les jours dans les veillées du soir ; c'est celui que prêche notre prêtre, que prêchent tous les prêtres voisins, tous les évêques en communion avec le Pape. Il est facile de nous en assurer. Nous sommes donc certains par là de ce que l'Eglise enseigne. Il ne reste qu'à soumettre à cet enseignement notre esprit et notre cœur ; il n'est pas permis d'y rien retrancher ni d'y rien ajouter.

Cette obéissance consiste, en second lieu, à obéir aux lois de l'Eglise. La société civile a le droit de faire des lois, un préfet peut porter des édits dans son département ; contester ce droit à l'Eglise, ce serait folie et révolte contre Dieu

lui-même, d'autant plus que l'Eglise, assistée de Dieu, ne peut exiger de ses enfants que ce qui est juste et salutaire, et que, Mère pleine de tendresse, elle ne nous ordonne ordinairement que ce que Dieu lui-même commande, et jamais que ce qui peut nous aider à aller au Ciel. Malheur donc à celui qui lui désobéit! Il cesse d'être chrétien.

CHAPITRE XIV

LA COMMUNION DES SAINTS — LA RÉSURRECTION DE LA CHAIR

Il y a une union intime entre l'Eglise de la terre, qui s'appelle militante, parce qu'elle lutte encore contre les ennemis du salut, et l'Eglise triomphante du Ciel et l'Eglise souffrante du Purgatoire, car ces trois Eglises ne forment que la seule véritable Eglise de Jésus-Christ. Ce sont comme trois pierres du même édifice, unies entre elles par le ciment de la charité. Et c'est ce qui fait notre consolation sur la terre.

Les saints sont nos frères, nous pouvons honorer la dignité dont Dieu les a revêtus, nous réjouir de leur béatitude et implorer leur crédit auprès de Dieu; il est bon et salutaire de les invoquer, c'est un article de notre foi. Quelle consolation de penser que nous avons au ciel des parents qui nous protègent et que nous irons rejoindre un jour ! Il y a, en effet, des saints dans toutes les familles chrétiennes, ne seraient-ce que des enfants morts après le baptême et avant d'avoir perdu la grâce de Dieu.

Si nos parents sont en Purgatoire, nous pouvons les soulager par nos prières et nos bonnes œuvres; et probablement ils peuvent aussi par leurs prières nous obtenir des grâces. La doctrine

catholique est donc en harmonie avec les affections les plus douces et les plus légitimes du cœur humain.

Tous les biens de l'Eglise sont communs à ses enfants, qui tous sont unis à Jésus-Christ par le baptême et surtout par la communion et par conséquent sont unis entre eux. Chaque fidèle peut participer à la grâce des sacrements institués par Notre-Seigneur pour le salut de tous.

Mais il y a une autre sorte de communion des saints, qui consiste dans la participation aux bonnes œuvres de tous les fidèles qui sont dans l'Eglise ; de même qu'un des membres du corps de l'homme profite de la santé et du bien-être de tous les autres membres, de même chaque enfant de l'Eglise, qui est en état de grâce, a part aux fruits des bonnes œuvres de tous les saints vivants et morts. Ceux qui, étant membres de l'Eglise, ne sont pas en état de grâce, ont un péché mortel ou plusieurs sur la conscience, ne participent pas complètement à ces grands biens ; cependant, ils sont aidés par les autres à sortir du péché, et, étant membres de l'Eglise, ils reçoivent une foule de grâces que n'ont pas les infidèles ni les excommuniés. C'est ainsi que, dans une famille bien unie, le travail des uns profite à tous les autres.

Quel bonheur de penser qu'on est ainsi soutenu dans la lutte, par toutes les âmes justes de la terre ! Quel courage puise le soldat, quand il se voit au milieu d'une armée nombreuse qui l'aidera à vaincre ! Et quelle ardeur doit inspirer à nos prières la pensée qu'elles profitent à toute l'Eglise de Jésus-Christ ! Saint Fructueux, évêque et martyr du IIIe siècle, avait été condamné à être brûlé vif pour la foi. Au moment où il allait subir ce supplice, un chrétien s'approcha de lui et lui prenant la main avec affection : « Veuillez, dit-il,

vous souvenir de moi devant Dieu. » Le martyr lui répondit : « Je dois avoir dans l'esprit toute l'Eglise catholique, répandue depuis l'Orient jusqu'à l'Occident. »

Si nous allons au ciel après notre mort, nous y retrouverons tout d'abord les âmes de nos parents qui, étant immortelles, ne peuvent être détruites ; mais après le jugement dernier, nous verrons ressuscités les corps de tous les hommes. La mort est un état violent qui ne durera pas. L'âme humaine est faite pour être unie à son corps, au même corps qu'elle a animé sur la terre. Aussi, la puissance de Dieu ressuscitera, à la fin des temps, tous les corps, et les unira de nouveau à leur âme.



Résurrection de Notre-Seigneur prélude de la nôtre.

N'est-il pas plus facile de rendre la vie que de la donner une première fois? Et qui peut mettre

des limites à la puissance divine? N'est-elle pas infinie? Comment les morts ressusciteront-ils? C'est l'objection que se pose saint Paul, et il y répond : Insensé, dit-il, le grain que vous semez ne devient une tige vivante qu'après qu'il est mort lui-même. Et ce que vous semez n'est pas le corps qui sera produit plus tard, mais une simple graine de froment ou de toute autre plante ; mais Dieu lui donne de former un corps comme il le veut.

Puis, voulant nous faire voir que les corps des méchants ressuscités ne seront pas semblables à ceux des justes, l'Apôtre ajoute : Nous ressusciterons tous; mais tous ne seront pas changés ou transformés. Les justes seuls revêtiront les qualités des corps glorieux : la clarté, l'agilité, l'impassibilité et la subtilité. Et même parmi les justes, il y aura des clartés différentes, comme il y en a dans l'éclat des étoiles, et cela en proportion des mérites de chacun. Heureux donc ceux qui mortifient leur corps par la pénitence.

Quand eut lieu à Reims, au milieu des plus grandes pompes, le sacre du roi Charles VII, Jeanne d'Arc y assista, tenant entre les mains son étendard qui, promené au milieu des combats, n'était plus qu'un lambeau couvert de poussière. On voulait le lui ôter, mais elle répondit : « Laissez-le moi, il a été à la peine, il faut qu'il soit à la gloire. » Ce corps de terre, qui aura aussi été à la peine pour conquérir le ciel, devra participer à la gloire, à la béatitude de l'âme.

L'impie Antiochus voulait forcer les sept frères Machabées et leur héroïque mère à manger des viandes défendues par la loi de Dieu. Ils dirent tous : « Nous aimons mieux mourir. » Alors, on arracha à l'aîné la peau de la tête avec les cheveux, on lui coupa les mains et les pieds ; et comme

rien ne pouvait vaincre l'intrépide jeune homme, on acheva sa vie par le feu.

Vint le tour du second, qui avait été témoin de ce cruel spectacle; il se vit livrer au même supplice, et lui aussi offrit au bourreau, avec le même courage, tous ses membres. Sur le point d'expirer il trouva encore assez de force pour dire au tyran : « Scélérat, vous pouvez nous enlever la vie présente, mais le Roi du monde saura bien ressusciter ceux qui seront morts pour ses lois, au jour de la résurrection, pour la vie éternelle. » Le troisième, dès qu'on lui en fait la demande, offre sa langue pour qu'on la coupe; il présente aussi ses mains, en disant avec confiance : « C'est du ciel que je tiens ces membres; mais, par fidélité à la loi de Dieu, je les sacrifie volontiers, car j'espère en celui qui me les rendra. » En sorte qu'Antiochus et ceux qui l'entouraient étaient eux-mêmes dans l'admiration d'un tel courage. Les quatre autres frères et enfin la courageuse mère de ces martyrs subirent de semblables tourments. Que l'espoir de la résurrection nous fasse sacrifier, sinon nos membres, du moins les coupables plaisirs.

CHAPITRE XV

LE CIEL

C'est le lieu où Dieu récompense ceux qui sont morts dans sa grâce et qui n'ont rien à expier en Purgatoire. Là-haut, il n'y a plus de maux; tous les biens y sont réunis. Afin que les élus se reposent de leurs travaux, le soleil ne les brûlera plus de ses ardeurs, ils ne seront sensibles ni à la faim, ni à la soif, ni aux maladies, ni à la mort. Plus de séparation, plus de tristesse. Le Seigneur essuiera toutes larmes de leurs yeux. Point d'en-

nemis, ni de passions à vaincre, point de périls pour l'âme, ni de crainte d'offenser Dieu, ni d'être séparé de lui.

Ceux qui craignent tant la peine seraient donc bien raisonnables s'ils cherchaient le Ciel, car ce n'est que là que nous serons affranchis de toute douleur. Que les âmes affligées se réjouissent donc, si elles supportent patiemment leurs épreuves ; car, après les pleurs et les gémissements, Dieu sait répandre la joie. Au ciel, nous ne nous souviendrons de nos croix que comme le naufragé se souvient de la tempête une fois arrivé au port, et comme le soldat se souvient du combat après la victoire.

Au Ciel, tous les biens sont réunis pour l'âme, aussitôt qu'elle y est introduite, et pour le corps, après la résurrection générale. Le plaisir de l'âme est de connaître la vérité et d'aimer le bien, et de se reposer dans la possession de l'un et de l'autre. Or, l'essentielle récompense des élus, celle à laquelle Dieu a daigné nous appeler par sa grâce, mais qui dépasse toutes nos capacités naturelles, sera de voir Dieu face à face, tel qu'il est. En ce monde, nous voyons des merveilles dans le firmament, sur la terre et dans les mers. Ce sont les œuvres de Dieu, à l'aide desquelles nous pouvons connaître quelque chose de la puissance, de la grandeur, de la sagesse de ce souverain Etre; mais lui, son essence, nous ne le voyons pas.

Au ciel, nous le verrons lui-même sans intermédiaire, sans nuages, à l'aide de la lumière de la gloire qui fortifiera notre esprit. Nous contemplerons ses attributs divins, sa sainteté, sa bonté, sa beauté, sa justice ; nous verrons la distinction des trois Personnes divines et l'unité de leur nature, nous verrons la sublimité de ces

mystères que nous ne comprenons pas aujourd'hui, mais que la foi nous révèle. Cette action de la Providence, qui parfois nous étonne en ce monde, nous sera manifestée avec ses desseins aujourd'hui insondables, mais qui nous paraîtront alors dignes d'une éternelle admiration et de la reconnaissance de toute créature raisonnable. Saint Fulgence admirait les merveilles déployées dans la Rome antique pour le triomphe des empereurs. Mais il s'écriait avec raison : « Si ces choses sont si grandes, qu'en est-il de Dieu? *Seigneur, montrez-nous votre face et nous serons sauvés.* »

Ici, notre connaissance de Dieu étant toujours imparfaite, nous ne l'aimons qu'imparfaitement; mais au ciel, la volonté éclairée par l'intelligence sur la valeur du souverain Bien, ne pourra pas se défendre de l'aimer. Plus de foi, nous verrons; plus d'espérance, nous posséderons; mais une charité ardente et paisible tout à la fois, qui exclura tout amour de nous-mêmes, purifiera et consumera nos cœurs sans interruption ni dégoût. La volonté se livrera à Dieu tout entière, et Dieu, loin de la repousser, se communiquera à elle et se laissera posséder par elle ; et dans cette union de Dieu et de sa créature, quel repos, quelles délices, quels trésors! En possédant Dieu, on possède tout.

Que manque-t-il à celui qui a le souverain Bien? En voyant, en aimant, en possédant Dieu, nous lui deviendrons semblables, incapables de pécher, de souffrir, de mourir, puissants, heureux, immortels. Qu'il garde la terre, celui qui veut la terre et qui ne désire pas posséder Dieu éternellement; mais pour une âme grande et généreuse, que sont les richesses et les joies d'ici-bas comparées à celles du ciel?

Le corps, après la résurrection générale, trouvera

aussi au Ciel sa récompense. Sans parler des qualités des corps glorieux, dont nous avons dit un mot précédemment, chacun de nos sens trouvera au ciel d'ineffables plaisirs. Nos yeux se reposeront avec délices sur les magnificences du Paradis. Dieu, qui a fait de belles choses en ce monde, pour le séjour des pécheurs comme des justes, n'a-t-il pas déployé une magnificence mille fois plus grande, pour le lieu où il habite lui-même avec ses seuls élus? Quel éclat que celui du Fils de Dieu ressuscité, dont le corps radieux brille comme un soleil dans ce firmament nouveau! Quelle gloire que celle qui environne là-haut l'Immaculée Marie, celle que l'Esprit-Saint, déjà ici-bas, disait être toute belle! Et puis, à côté de Notre-Seigneur et de sa Mère, tous les chœurs des anges, les phalanges des apôtres, des martyrs, des vierges, tous rangés dans un ordre admirable. O ravissant spectacle!

Un roi ennemi du peuple de Dieu mena le prophète Balaam sur une montagne, afin que de là il lançât sur lui la malédiction. Mais le prophète, contemplant le camp d'Israël rangé dans le plus bel ordre autour du tabernacle, ne trouva plus de paroles pour le maudire; il s'écria ravi : « Que tes tentes, que tes pavillons sont magnifiques! » Quel sera donc notre ravissement, quand nos yeux verront le vrai tabernacle de Dieu, l'armée sainte des élus!

Les oreilles seront charmées par les concerts des anges et des saints; on ne respirera que les parfums dans ce séjour dont le Paradis terrestre n'était que la figure. La langue trouvera son plaisir à bénir le Seigneur, à mêler ses accents à ceux des élus, à s'entretenir avec les saints. L'amour parfait qui règne entre eux fait que la béatitude de l'un est celle de l'autre. La mère

n'est-elle pas plus heureuse du bonheur de ses enfants que du sien propre? Là-haut, nous nous entretiendrons avec ceux que nous pleurons. Les parents retrouveront leurs enfants, l'orphelin retrouvera son père et sa mère. Le Ciel est donc le bonheur parfait et éternel.

Valérien, époux de sainte Cécile, et son frère Tiburce, étaient en prison pour la cause de la foi. C'était vers l'an 160, sous la persécution de Marc-Aurèle. L'officier Maxime, chargé de les conduire au supplice, ouvrant la prison, les vit à genoux, les yeux levés au ciel, avec la sérénité la plus grande peinte sur leur visage. Leur jeunesse, leur naissance illustre, leur innocence, leur résignation touchaient le cœur du soldat, qui se mit à pleurer. « Pourquoi pleurez-vous? lui demandèrent-ils. — Je pleure de ce que, jeunes, riches, nobles, vous allez déjà mourir. — Détrompez-vous, Maxime, nous sommes chrétiens, et en quittant ce monde, les chrétiens passent à une vie meilleure où la mort n'a plus d'empire. — Ah! si vos paroles étaient vraies! — Si vous promettez d'embrasser la foi chrétienne, vous verrez la vérité de vos yeux au moment de notre mort. » Maxime le promit, et lorsqu'on trancha la tête des martyrs, il vit leurs âmes éclatantes de gloire portées au ciel par les anges. A cette vue, il se déclara chrétien et reçut bientôt lui-même la couronne du martyre.

Donc, il faut désirer le ciel, éviter ce qui peut nous en éloigner, c'est-à-dire toute faute grave, travailler pour l'acquérir, c'est-à-dire prier, s'approcher des sacrements, observer les commandements de Dieu et de l'Eglise et faire des œuvres saintes. Qui veut le ciel l'aura. Pour aller au ciel. il n'est pas besoin de santé, ni de science, ni de richesses. La bonne volonté suffit avec la grâce

Qui ne plaindrait, hélas! ceux qui, pour une bagatelle, sacrifient leur part du Paradis? Lysimaque, roi de Macédoine, tourmenté par la soif, se livra, avec son armée et son royaume, à ses ennemis, pour obtenir un verre d'eau fraîche; et, quand il l'eut épuisée, regardant la coupe vide, il poussa un soupir en disant : « Pour une si courte satisfaction, j'ai perdu un royaume. » Et il remplit de larmes la coupe qu'il avait vidée. Ah! vous pleu-



Notre-Seigneur va nous preparer une place.

rerez un jour des larmes amères, si vous perdez le ciel pour un plaisir.

Imitons donc plutôt la sagesse d'un martyr. Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, était en prison et sur le point d'être condamné à mort pour ne pas vouloir trahir sa foi. Sa femme vint le visiter. « Pourquoi, dit-elle, ne pas sauver votre vie en disant quelques paroles? » Il répondit: « A ton avis, combien de temps ai-je à passer sur

la terre? — Votre vigueur de santé vous promet pour vingt ans de vie. — Quel marché insensé tu me proposes; pour garder vingt ans, sacrifier l'éternité! » Et il mourut. Perdons tout; mais ne perdons pas le ciel.

CHAPITRE XVI

LE PURGATOIRE

Rien de souillé n'entrant dans le ciel, et toute faute grave méritant des supplices éternels, il faut un lieu mitoyen où se purifient ceux qui meurent en état de grâce, mais ayant encore des fautes légères sur la conscience, ou n'ayant pas entièrement satisfait par la pénitence à la justice divine. Ce lieu, c'est le Purgatoire. Dieu lui-même nous révèle son existence. Le courageux capitaine Judas Machabée, après un combat où il perdit une partie de ses soldats, réunit douze mille pièces d'argent et les envoya à Jérusalem, afin qu'on offrît un sacrifice pour les péchés des morts.

Notre-Seigneur lui-même nous dit, dans l'Evangile, qu'il est des péchés qui ne sont remis, ni dans ce monde, ni dans l'autre. Il suppose donc qu'il y a des péchés remis dans l'autre monde. Et cette rémission ne se peut faire ni dans le Ciel, ni en Enfer. Elle se fait donc en Purgatoire. L'Eglise nous enseigne cette même vérité par ses docteurs. « Je sais, dit saint Grégoire, qu'au sortir de cette vie, il est des péchés qui seront expiés par les flammes du Purgatoire. » Ainsi pensait Tertullien, au IIe siècle, saint Cyprien au IIIe et plus tard saint Ambroise, saint Augustin, saint Jean Chrysostome et tous les saints Pères. Aussi tous les livres de prières en usage dans l'Eglise à travers les siècles, contiennent-ils des prières

pour les défunts, et cela, non seulement chez les catholiques, mais même chez les hérétiques nestoriens, chez les schismatiques grecs, etc. Une dame anglaise, la comtesse de Straffort, était ébranlée dans ses convictions par les entretiens de Mgr de la Mothe, évêque d'Amiens. Ce qui l'empêchait encore de se convertir, c'étaient ses doutes sur la messe et le Purgatoire. Mgr de la Mothe lui dit : « Madame, vous connaissez l'évêque protestant de Londres. S'il peut me prouver que saint Augustin n'a pas dit la messe pour les morts, et pour sa mère en particulier, dites-lui que je me fais protestant. » Mme de Straffort écrivit aussitôt à l'évêque de Londres, qui refusa de répondre ; dès lors, la comtesse vit se dissiper tous ses doutes et fit son abjuration.

La raison confirme cette vérité.

Dieu ne peut, pour de légères souillures, ni damner ni absoudre entièrement. Aussi les païens eux-mêmes croyaient-ils, comme en témoignent leurs poètes, à un lieu de souffrances qui n'était pas le châtiment définitif dû aux scélérats, mais une préparation au bonheur ; et diverses pratiques, en usage aujourd'hui encore parmi les infidèles, attestent la même croyance. La raison, la croyance des peuples s'unissent donc à l'enseignement de l'Eglise et à la parole de Dieu pour nous dire : Il y a un Purgatoire.

Nous devons soulager les âmes qui y souffrent. Dieu aime ces âmes qui devront le glorifier au ciel. C'est travailler à sa gloire que d'abréger leur épreuve. La charité nous fait un devoir de venir au secours de notre prochain, et ce devoir est d'autant plus grave que le malheur du prochain est plus grand, que le bien que nous pouvons lui procurer est plus estimable, Or, les âmes du Purgatoire sont notre prochain. Les souffrances

qu'elles endurent sont extrêmes ; elles sont séparées de Dieu et plongées dans les flammes vengeresses. Le bien qui leur est réservé, c'est la possession de Dieu. Et ces âmes sont peut-être celles de nos proches parents. Comment oserions-nous les oublier?

Si nous le faisions, nous serions les ennemis de nous-mêmes, car *un jugement sans miséricorde attend ceux qui ne font pas miséricorde;* tandis qu'en les soulageant, nous nous ménageons autant d'intercesseurs auprès de Dieu, que nous aurons délivré d'âmes du Purgatoire. Nous avons, du reste, toutes sortes de moyens à notre portée pour soulager ces âmes.

D'abord la prière est efficace dans ce but, surtout la prière enrichie d'indulgences, par exemple : les six *Pater*, *Ave* et *Gloria* du scapulaire bleu : l'invocation : *Mon Jésus, miséricorde,* souvent répétée le long du jour; la prière : *O bon et très doux Jésus*, dite devant un crucifix après la communion ; le chemin de la Croix, etc. (Voir ce que nous dirons plus loin des indulgences, ch. VIII de la troisième partie de ce livre.)

Nous avons l'aumône faite dans l'intention de délivrer les âmes du Purgatoire. C'est une aumône de donner un morceau de pain à celui qui a faim, des vêtements à celui qui en est privé ; mais c'est une aumône plus excellente encore que de visiter les malades, de consoler les affligés, d'instruire les ignorants des vérités de la foi, de prendre part aux œuvres si admirables de la Propagation de la Foi, de la Sainte Enfance, de Saint-François de Sales, du Denier de Saint-Pierre, des Ecoles apostoliques, etc.

Nous pouvons soulager les âmes du Purgatoire enfin par le sacrifice; et par là, il faut entendre les peines de la vie supportées avec résignation

les pénitences volontaires comme le jeûne, l'abstinence, la mortification des yeux, de la langue, du goût, et surtout l'adorable Sacrifice de nos autels, qui a une efficacité merveilleuse pour les âmes à l'intention desquelles nous le faisons appliquer, comme nous le dirons plus loin, en parlant de la messe.

CHAPITRE XVII

CHATIMENTS DES MÉCHANTS

Dans toutes les contrées du monde, chez les peuples anciens comme chez les modernes, parmi les nations civilisées comme chez les sauvages, partout on trouve cette croyance qui fait la base de toute religion et de toute morale, que des châtiments épouvantables sont réservés à ceux qui ont fait le mal durant leur vie, sans l'expier par le repentir. Dieu a gravé cette vérité si profondément dans l'intelligence humaine, que les ténèbres de l'idolâtrie n'ont pu l'effacer. On ne saurait la mettre en doute, sans renoncer à la conscience et à la raison.

Quand nous faisons le mal, la conscience nous le reproche et nous condamne. Nous tremblons malgré nous. On peut étouffer le cri de la conscience; mais elle se réveille quand la mort frappe autour de nous. Pourquoi trembler, les crimes commis n'ont été vus de personne, et ils ne sont peut-être pas de ceux que la justice humaine poursuit? Ah! c'est qu'il y a une justice divine, qui attend le coupable et qui ne l'épargnera point.

C'est ce que la conscience nous crie. Sans l'enfer, les remords de la conscience seraient inexpliquables.

La raison nous dit que le père qui n'aurait point de récompense pour ses fils obéissants et laborieux, point de châtiments pour ceux qui sont libertins et oisifs, ferait la ruine de sa famille; que le chef d'un Etat qui laisserait impunis les assassins, les voleurs, ne serait pas digne de l'autorité dont il est revêtu. Il y a encore des pères justes qui savent châtier et reprendre, des chefs d'Etat qui répriment et punissent le crime. Qui leur donne la justice? Dieu. Et Dieu n'aurait pas ce qu'il donne à ces créatures, et on lui refuserait la justice qu'exercent certains hommes! Les méchants se forgent de Dieu une idée à leur mode; ils voudraient qu'il fût bon sans être juste. Qu'ils ne s'y trompent pas. Dieu n'est pas un être incomplet; c'est un être qui possède toutes les perfections à la fois, et à un degré infini. Sa miséricorde est grande; mais sa justice lui est égale. Or, c'en serait fait de sa justice, s'il traitait de la même manière, à la mort, celui qui le blasphème et celui qui le fait aimer et bénir.

Si Dieu agissait ainsi, il ne serait plus Dieu. Le pécheur pourrait se moquer de lui impunément et lui dire: Vous savez faire de belles lois; mais je veux les fouler aux pieds, et vous ne pourrez rien contre moi quand même. C'en serait fait de toute vertu. Qui éviterait le mal, s'il n'était pas puni? Qui pratiquerait la vertu, si elle n'était pas récompensée? Peut-on trouver mauvais que Dieu ne favorise pas le mal? Ce serait monstrueux, au contraire, qu'il le favorisât. Et ce serait le favoriser que de le laisser impuni. Le plus vulgaire laboureur sait qu'il ne suffit pas de semer le bon grain, si on n'arrache pas les mauvaises herbes; et Dieu se contenterait de ne pas semer le mal, il ne ferait rien pour le détruire? Ce serait là laisser étouffer toute moisson du bien!

La justice de Dieu demande que non seulement le mal soit puni ; mais encore que la punition soit proportionnée à la gravité de l'offense. Si un homme frappe un pauvre qui ne lui a point fait de mal, il mérite un châtiment. Si un soldat insulte son chef, le châtiment doit être plus grave. Si l'insulte était lancée contre le chef d'un grand Etat, la punition serait terrible. Qu'en est-il donc du péché qui outrage Dieu, dont la grandeur est infinie? Le péché a une malice en quelque sorte infinie, il faut donc un châtiment qui ne finisse qu'avec l'âme humaine, qui est immortelle. Du reste, la peine doit durer tant que le péché n'est pas expié par le repentir; et le réprouvé ne se repent plus, il blasphème Dieu à toute heure.

Qu'on ne dise pas comme les insensés : Comment un plaisir d'un moment peut-il mériter un supplice qui dure toujours? Qui a songé à régler le châtiment sur la durée de la faute? Le châtiment doit se mesurer sur la gravité du crime et non sur le temps qu'on a mis à le faire. S'il en était autrement, il faudrait infliger une plus grande peine à celui qui a mis deux heures pour abattre l'arbre de son voisin qu'à celui qui a commis un assassinat en une seconde.

Dieu est bon, dit le pécheur. Oui, assurément, et plus qu'on ne peut le dire et l'imaginer; et c'est pour cela qu'il hait le mal. On vantait un jour Carilaüs devant un Spartiate. « Il est si bon, disait-on, qu'il fait grâce à tous les malfaiteurs. » Le Spartiate répondit : « Comment serait-il bon, s'il n'est pas l'ennemi des méchants? » La bonté de Dieu étant infinie, il a pour le mal une haine infinie. Dieu n'est pas un être tronqué. Il est complet ; autant il est bon, autant il est juste. « Dieu ne m'a pas fait pour me damner, » ajoute un liber-

tin. Assurément non, il nous a faits pour le servir et l'aimer; et il a creusé l'Enfer pour ceux qui l'offensent, malgré tout l'amour qu'il leur a témoigné dans sa passion et dans sa mort. Ce n'est pas lui qui nous damne, notre perte vient de nous, qui ne voulons pas de lui, ni de son Ciel, auquel nous renonçons en faisant le mal.

Et ces vérités, que la conscience et la raison nous prêchent, nous sont enseignées dans les symboles de l'Eglise infaillible, qui nous dit: *Ceux qui auront fait le mal iront au feu éternel.* Et l'Eglise ne fait dans sa doctrine que répéter les paroles de Notre-Seigneur qui nous a révélé les supplices de l'Enfer dans son Evangile. *Retirez-vous de moi, maudits,* a-t-il dit, *allez au feu éternel qui a été préparé au démon et à ses anges.* Tout l'enfer est dans ces paroles. Le pécheur prend le parti de vivre sans Dieu, il est juste qu'il soit privé de le posséder. Il en est privé dès ce monde, car toute faute grave bannit d'un cœur coupable Dieu, la sainteté infinie. Mais le pécheur, dans son aveuglement, ne sent pas cette privation. Il est semblable à ce pauvre petit orphelin qui n'a pas encore la raison et qui rit et se fait une fête de la mort de son père, quand il entend les chants des funérailles. Mais, à la clarté des jugements de Dieu, le damné a compris que Dieu était tout pour lui, qu'en le perdant, il a perdu plus que la santé, plus que la vie, qu'il a perdu le bien suprême et tous les biens à la fois. C'est trop tard le comprendre: après la mort, plus d'espérance de retrouver Dieu.

C'est pour de misérables créatures que le pécheur a sacrifié Dieu: il faut donc que les créatures elles-mêmes, qu'il a trop aimées, le tourmentent et changent en cruelles souffrances les plaisirs qu'il a pris à les rechercher. Et l'âme

réprouvée est plongée dans le feu aussitôt après le jugement; et son corps y sera plongé avec elle après la résurrection générale. Ses yeux, arrêtés sur les objets de sa passion, seront tourmentés par la fumée, par les ténèbres et par le spectacle hideux de tous les scélérats entassés en enfer. Les oreilles, qui se sont prêtées à des discours coupables, seront déchirées par le pétillement des flammes, par les blasphèmes et les grincements de dents. L'odorat des réprouvés sensuels, qui ont aimé les parfums, ne sentira que l'odeur des charbons et du soufre. Cette bouche, flattée par les excès dans le boire ou le manger, n'aura pour boisson et pour nourriture que des flammes. Ces mains, qui ont été l'instrument de honteuses actions, ces pieds habiles à la danse et à courir dans de dangereuses occasions, ne s'appuieront que sur des brasiers.

Un des chefs du protestantisme, Martin Luther, s'entretenant auprès du foyer, pendant une soirée d'hiver, avec la femme qu'il avait séduite, étendit son bras par plaisanterie et le mit au-dessus des flammes; sa femme aussitôt le retira, et il lui donna un soufflet en disant : « Tu as mal fait; car après tout, il faut bien que tous deux nous nous apprivoisions avec le feu qui nous attend en enfer. » Que le pécheur essaye aussi de s'y habituer; sa place y est marquée, en effet, s'il ne se convertit pas. Et le feu qui l'attend ne s'éteindra jamais. Le mauvais riche, qui avait refusé au pauvre Lazare les miettes qui tombaient de sa table, vint à mourir et il fut enseveli dans les enfers; et, dit l'Evangile, des profondeurs de l'abîme, apercevant Lazare, heureux dans le sein d'Abraham, il poussa ce cri : *Père Abraham, envoyez donc Lazare, qu'il trempe son doigt dans l'eau fraîche et qu'il en laisse tomber une goutte*

sur ma langue brûlante, car *je suis tourmenté par cette flamme.* Lazare n'est point descendu, la goutte n'est point tombée et ne tombera pas.

O Dieu, terrible dans vos conseils sur les enfants des hommes, qu'ils sont à plaindre ceux qui vous méconnaissent! Eclairez donc leur esprit obscurci par les passions. Touchez leur cœur, afin qu'ils emploient à vous aimer et à vous servir la vie qu'ils tiennent de vous, et qu'ils puissent, par le repentir et une vie sainte, se fermer l'enfer et s'ouvrir le ciel.

CHAPITRE XVIII

LE SALUT

Quand on a compris les vérités que nous venons d'exposer : l'immortalité de l'âme, le ciel éternel, la séparation éternelle de Dieu, on sent vivement l'importance du salut. Saint François d'Assise, pour fuir le monde, se retira sur les cimes les plus escarpées du mont Alverne; et là, s'étant façonné un petit abri avec des branches d'arbres, il se représentait, sur sa tête, le Ciel ouvert, à ses pieds l'Enfer béant, et son âme, comme suspendue entre les deux, avec la faculté de s'envoler au Ciel, pour aller jouir éternellement de Dieu, ou de se jeter dans l'abîme pour y blasphémer éternellement avec les démons.

Ce que se représentait ce saint est une réalité pour chacun d'entre nous. Car nous avons aussi sur nos têtes le Ciel, à nos pieds l'Enfer, et, suspendue entre deux, notre âme, la sœur des anges, la merveille de la création, notre âme, qui nous élève par l'intelligence dont elle est douée, au-dessus de toute la création terrestre, notre âme qui a coûté le sang de Notre-Seigneur, et qui, par

conséquent, vaut plus que toutes les richesses du monde. Car Dieu, l'infinie sagesse, ne paye les choses qu'à leur valeur. Dans l'affaire du salut, il s'agit pour cette âme d'aller voir et posséder Dieu pour toujours, ou d'être séparée de lui à jamais et vouée aux supplices sans fin. C'est donc l'affaire la plus grave, la plus importante de toutes.

La négliger, ce serait manquer de raison et de sens pratique. C'est à bon droit qu'on prendrait pour un insensé un homme qui, ayant engagé dans une partie de jeu une pièce de 0 fr. 50, laisserait brûler sa maison d'une valeur de 20 000 francs, plutôt que de quitter le jeu, lorsqu'on vient lui annoncer qu'un incendie se déclare chez lui. On plaint Esaü qui sacrifia son droit d'aînesse pour un misérable plat de lentilles ; et lui-même, quand il eut remarqué sa folie, poussa des cris déchirants. N'est-ce pas ce que font, tous les jours, les indifférents qui s'occupent d'affaires et négligent celle du salut! On les voit empressés au commerce, au soin de leur maison, de leur santé, à l'établissement de leurs enfants, choses qui, certes, ne sont pas coupables en elles-mêmes; mais, quand il s'agit du ciel à gagner, de l'enfer à éviter, d'une âme à sauver, ils ne trouvent plus de temps.

Et pourtant, il n'y a de nécessaire que le salut. On peut se passer de tout le reste, mais on ne peut se passer de Dieu ni du ciel. Qu'importe à celui qui est mort, il y a vingt ans, d'avoir été sur la terre, pauvre, persécuté, humilié, souffrant, s'il possède Dieu aujourd'hui ? Il le bénit des souffrances et des misères de la vie. Que sert au riche réprouvé d'avoir été heureux dans sa famille, dans ses amis, dans toutes ses entreprises, d'avoir été enivré de prospérités si, après sa mort, il est perdu pour toujours ? *Que sert à l'homme de gagner*



l'univers s'il vient à perdre son âme ? Au moment où François-Xavier, jeune encore, étudiait à Paris, ne rêvant que la gloire humaine, il rencontra un de ses compatriotes, comme lui d'une noble famille, mais possédé d'une tout autre ambition, qui lui répéta la parole du Sauveur : *Que sert à l'homme de gagner l'univers ?* D'abord François n'y prit pas garde : mais Ignace de Loyola revint plusieurs fois à la charge : *Que sert à l'homme de gagner l'univers ?* disait-il toujours. A la fin, le jeune homme a compris que ce qu'il poursuit n'est que fumée ; il laisse donc la carrière du siècle, il renonce à cet avenir qui s'offrait brillant à ses espérances. Il se fait prêtre, il devient missionnaire, il part pour les Indes et convertit à Dieu cinquante-deux royaumes. O puissance de cette parole bien méditée : *Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme ?* Ne l'oubliez pas.

Oh ! ne comptons sur personne autre que nous pour traiter cette affaire du salut, si importante, si nécessaire. Les crimes des autres ne nous damneront pas, si nous n'en sommes pas la cause ; mais les vertus de nos parents, de nos amis ne nous sauveront pas non plus. Ni les saints, ni la Vierge Marie, ni Dieu lui-même ne nous sauveront sans notre concours. *Chacun portera son fardeau.* Chacun moissonnera ce qu'il aura semé.

Renvoyer à plus tard de travailler à son salut, c'est aussi insensé que de compter sur les autres pour le faire. C'est le moment présent que Dieu demande que nous employions à notre salut. Chaque minute de notre existence ne nous est donnée que pour nous sauver. La volonté de Dieu, c'est que nous nous sanctifiions. C'est abuser de l'enfance, de la jeunesse, de la vie, que de les passer dans la négligence de son salut. Des délais

sont-ils permis dans une question si grave? Renvoie-t-on à plus tard, quand l'occasion se présente de faire une grande fortune ou d'éviter un grand malheur? Diffère-t-on au lendemain de retirer de son grenier un tison embrasé? Et le lendemain nous est-il assuré?

Dieu qui est juste prolongera-t-il une vie dont nous abusons? Celui qui a promis le pardon au pécheur qui se repent ne lui a pas promis le temps de se repentir : que s'il le lui accorde, les soucis, les ennuis qui écartent du salut dans l'âge mûr, augmentent encore avec les années. Ajoutez que, plus on vit dans la négligence, plus on a peine à en sortir. Les passions que l'on ne combat pas en prennent plus de force. La vue faiblit à mesure que l'on avance en âge; et la lumière de l'intelligence s'obscurcit à proportion que cette intelligence néglige de comprendre l'importance du salut. La volonté, que la grâce n'a pu ébranler dans la jeunesse, devient plus dure que jamais; c'est ainsi que les os d'un homme fait sont plus solides que ceux d'un enfant. La grâce elle-même, que l'on a repoussée, devient moins puissante, en sorte que les difficultés s'accumulent à mesure que l'on avance; les obstacles se multiplient avec les sollicitudes. Ah! qu'ils sont à plaindre les infortunés qui renvoient à demain!

Le Souverain Pontife Pie IV était près de mourir. Saint Charles Borromée accourut près de son lit de douleurs, et, se jetant à genoux devant l'auguste malade, il lui dit avec émotion : « Saint Père, vous n'avez jamais rien refusé de ce que je vous ai demandé; aujourd'hui, je viens solliciter de Votre Sainteté une grâce bien plus importante que toutes les autres. — Parlez, mon fils, dit le Pontife, je vous accorderai tout. — Saint

Père, le moment est venu de vous préparer à paraître devant Dieu; je vous en conjure, laissez de côté tout autre affaire, si sainte soit-elle. » Pie IV comprit, et aussitôt il ne pensa plus qu'à se préparer à une sainte mort. Que ceux qui lisent ces lignes, à l'exemple de ce saint Pontife, ne se laissent pas tromper par le démon. Cet ennemi de nos âmes peuple l'enfer, en faisant croire aux hommes qu'ils travailleront plus tard à leur salut. Que tous donc, dès maintenant, renoncent au péché et à ses occasions, observent les commandements, prient et fassent de saintes œuvres, afin d'assurer leur bonheur éternel.

CHAPITRE XIX

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Nous avons exposé dans cette première partie les principales vérités que Dieu est venu nous révéler et que l'Eglise enseigne. Quelles lumières ces vérités nous apportent sur ce qu'il nous importe le plus de connaître, sur Dieu, sur sa nature, sur sa grandeur, sur le monde et sur son origine, sur l'homme et sur sa fin en cette vie et ses destinées en l'autre! Rien dans cette doctrine qui répugne à la raison; au contraire, ce que la raison nous dit timidement et ce qu'elle ne voit que d'une manière obscure, la foi nous l'affirme avec une certitude qui est de toutes la plus grande, car *il est* absolument *impossible que Dieu nous trompe.*

Ce que notre intelligence n'aurait jamais su découvrir, la foi nous le découvre; il est bien naturel que Dieu en sache plus que l'homme; et il a bien le droit de nous en apprendre. C'est un

bienfait qu'il daigne nous instruire. Une religion qui ne nous apprendrait que ce que nous pourrions découvrir ne serait pas divine. Ceux qui s'étonnent des mystères de notre foi ne savent-ils pas que, même dans ce monde que nous foulons de nos pieds, il y a des choses inexplicables? « Philosophe, a dit un homme fameux, explique-moi un brin d'herbe, et je t'expliquerai Dieu. » Et si, dans les choses naturelles, il y a, à chaque pas, des merveilles qui nous étonnent, qu'en doit-il être dans l'ordre surnaturel? Qu'en doit-il être surtout de ce grand Dieu qui a tout fait! Toutefois, en nous apprenant des vérités que nous aurions à jamais ignorées, s'il n'était venu lui-même nous en instruire, Dieu ne nous apprend que ce qui est au-dessus de la raison, mais jamais rien qui soit contraire à la raison. La vérité n'est pas ennemie de la vérité, mais de l'erreur. Les vérités de la foi complètent celles de la raison. La forte intelligence des docteurs de l'Eglise, des Augustin, des Jérôme, des Thomas d'Aquin et de tant d'autres génies, qui éclairent le monde de leurs lumières, loin d'être scandalisée des vérités de la foi, les a trouvées admirables et dignes du Dieu qui les fait connaître.

Aimons donc cette doctrine sainte; attachons-y notre esprit et notre cœur; et nous verrons un jour, à la clarté de la gloire éternelle, ce que nous croyons ici-bas. La foi est le prélude de la vision de Dieu, comme la grâce est le prélude de la gloire.

DEUXIÈME PARTIE

DEVOIRS QUE LA RELIGION NOUS IMPOSE

La morale de la religion catholique n est pas moins admirable que ses enseignements ; car elle a pour auteur le même Dieu infiniment saint. La loi de Dieu est une barrière qui nous arrête sur le bord des précipices où les mauvaises passions menacent de nous entraîner. C'est un mur élevé le long du sentier, qui peut nous conduire au ciel et qui nous empêche de nous détourner à droite ou à gauche.

En nous écartant de ce qui peut nous empêcher d'aller à Dieu, elle fait donc notre bonheur en ce monde, bonheur qui consiste à tendre vers notre fin dernière; elle nous préserve du souverain malheur, qui est de nous détourner de notre fin, la vision et la possession de Dieu. En nous maintenant dans le droit chemin, elle nous donne cette paix, qui est la tranquillité de l'ordre, comme le dit saint Thomas.

La loi de Dieu nous enseigne à nous respecter

nous-mêmes; et, bien pratiquée, elle fait de l'homme un ange. Elle nous impose le respect, l'amour pour nos semblables, condamnant même le désir de tout ce qui pourrait porter atteinte aux biens, à l'honneur, à la réputation, à la vie des autres; et elle nous ordonne d'aider, d'assister, de consoler nos frères dans la nécessité, elle apprend aux parents et aux maîtres à instruire, à reprendre, à édifier leurs enfants et leurs serviteurs et à veiller sur eux; aux grands, à ne pas abuser de leur puissance, mais à s'en servir pour protéger le faible; aux enfants et aux inférieurs, elle enseigne l'amour, le respect, l'obéissance pour leurs parents et leurs supérieurs. Enfin, selon le mot de Montesquieu, dont le témoignage n'est pas suspect : « Chose admirable! la religion chrétienne, qui ne semble avoir pour objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci. »

Quel beau spectacle offrirait une famille, une société, dont tous les membres n'auraient d'autres règles que cette loi sainte! Quand en fera-t-on l'expérience! Dès lors, plus besoin de tribunaux, ni de prisons, ni de gendarmes. Tous s'entr'aimeraient comme des frères, et la vie présente serait un avant-goût du paradis.

C'est ce qui ressortira encore mieux de l'exposition même de cette loi. C'est sur le mont Sinaï qu'elle fut promulguée par Dieu, en présence du peuple juif assemblé, et au milieu des tonnerres et des éclairs, dont Dieu s'entoura pour imposer une crainte salutaire à son peuple et lui inspirer un grand respect de ses préceptes. C'est là une vérité de notre foi. Cette loi est du reste inscrite dans la conscience humaine, et la raison suffit à nous en faire admirer la sagesse. Elle ne s'adresse donc pas au seul peuple juif, à qui elle fut si

solennellement rappelée, mais à tout homme et à tout chrétien surtout. *Si vous voulez entrer dans la vie*, a dit Notre-Seigneur, *observez les commandements. Celui qui dit qu'il connaît Dieu et n'observe pas ses commandements n'est pas dans la vérité, il en a menti*, dit saint Jean. Une seule transgression grave de la loi de Dieu nous fait perdre la vie de la grâce et nous rend dignes de l'enfer. C'est pour cela qu'on l'appelle un péché mortel.

Ce péché donne, en effet, la mort à l'âme qui s'en rend coupable, il la sépare de Dieu, qui est sa vraie vie. Le péché véniel ne donne pas la mort à l'âme, mais il lui fait une blessure. Il n'offense pas Dieu gravement, mais il l'offense; il n'est pas un mal aussi grand que le péché mortel, mais il est plus grand que tous les autres maux qui peuvent arriver aux créatures. Pour faire un péché mortel, il faut trois choses : matière grave, pleine advertance et consentement parfait. Vous volez un sou, vous remarquez fort bien que c'est mal, et vous voulez le faire bien librement; il n'y a pas faute mortelle, parce qu'un sou est une matière légère; mais si, volontairement et en remarquant bien ce que vous faites, vous volez une somme ou un objet de valeur, faute mortelle. Vous consentez à une pensée coupable, à moitié endormi, n'ayant rien fait quand vous étiez éveillé pour amener cette pensée : il n'y a pas faute grave, vous n'avez pas pleine connaissance, puisque vous êtes à moitié endormi. Vous êtes éveillé, cette pensée vous vient; vous en remarquez bien la malice, mais vous ne vous y complaisez pas complètement, il y a seulement un peu de négligence à la repousser et un demi consentement au mal : c'est une faute, mais légère seulement, parce que le consentement n'est pas complet.

Toutefois, sachons que les saints ont pleuré à chaudes larmes les péchés véniels qu'ils ont commis Ah! pourquoi offenser, ne serait-ce que légèrement, un Dieu si bon, mort pour nous? On peut, par erreur de conscience, faire des fautes graves, là où en réalité il n'y a qu'une faute légère. Voici un enfant à qui ses parents ont inspiré une grande horreur pour le vol; il prend une pomme croyant faire un péché mortel. Il fait, en effet, un péché mortel, à cause de sa conscience mal réglée. Il est donc bien important de connaître ce qui, en réalité, est grave et ce qui ne l'est pas, et nous aurons soin de le faire remarquer. Il est plus important encore, de ne jamais faire ce que la conscience condamne.

CHAPITRE PREMIER

LA FOI

Vous adorerez le Seigneur votre Dieu et vous le servirez lui seul. Tel est le premier de tous les commandements, et le plus grand devoir du chrétien. On parle beaucoup des droits de l'homme; or, l'homme n'a aucun droit à l'égard de Dieu, à qui il doit tout. Mais les droits de Dieu sur l'homme sont réels, absolus et sacrés. Il est donc urgent de les connaître et de les respecter. On honore Dieu par la foi, l'espérance, la charité et la religion, dont nous avons à traiter ici brièvement.

La foi est une vertu, répandue par la grâce dans notre âme, et par laquelle nous croyons fermement toutes les vérités que Dieu a révélées et que l'Eglise catholique nous enseigne. Nous avons dit déjà, aux chapitres I et II, pages 17 et suivantes, la nécessité de la foi et sa certitude. Voici les motifs sur lesquels s'appuie notre foi,

comme sur une base inébranlable. Dieu a parlé, il nous a affirmé lui-même qu'il nous parlait, qu'il était la science, la vérité infinies. Il a prouvé qu'il nous parlait par de grands miracles, qui sont d'une certitude historique indubitable.

L'Eglise, la plus haute autorité historique du monde, nous apporte les Livres Saints qu'elle a conservés intacts, avec une fidélité scrupuleuse. Ces livres renferment la parole de Dieu, aux témoignages des ennemis mêmes de l'Eglise, des Juifs, des hérétiques et des schismatiques. D'après ces livres, d'une authenticité et d'une véracité exceptionnelles, Dieu a promis à son Eglise de l'assister pour qu'elle ne nous dise jamais que la vérité qu'il lui a révélée lui-même. Dieu a pris soin de prouver que cette assistance divine sur son Eglise était réelle, car il a permis que toujours, dans cette Eglise catholique, il y eût des saints en grand nombre, et qu'il s'y opérât de grands miracles, témoignage non équivoque de sa divine institution.

Notre foi est donc pleinement raisonnable, elle est fondée sur la parole du Dieu qui ne peut ni se tromper, ni tromper, comme la raison nous le dit. Sa parole nous est conservée pure par l'Eglise, selon la promesse de Dieu. L'enseignement de l'Eglise nous est connu par tous les catéchismes du monde, qui sont substantiellement les mêmes, bien qu'ils puissent différer dans la forme. Ces catéchismes sont entre les mains de tous les fidèles. Tous les évêques prescrivent de les apprendre, et les évêques sont en communion avec le Saint-Siège, qui approuve cet enseignement. Il n'y a donc pas moyen de nous tromper à cet égard (1).

(1) Que les catéchistes et les pasteurs des âmes veuillent bien ne pas regarder comme inutiles les détails

Aussi, les hommes les plus célèbres ont-ils soumis leur intelligence à la foi en nos mystères.

Le C[te] Auguste de la Ferronnays, pair de France, ambassadeur, ministre, mort en 1842, avait volontairement, pendant près d'un demi-siècle, fermé les yeux pour ne pas voir, bouché ses oreilles pour ne pas entendre, comme il le dit lui-même. Mais, l'âge amenant la réflexion, il fut épouvanté de son état et il se réconcilia avec Dieu par une confession sincère. Et après il écrivait : « Ma raison ne me demande plus compte de rien de ce que je crois; et je trouve doux et bon de croire ce qui me commande le bien, et ne permet que le bonheur. »

Un célèbre mathématicien du XIX[e] siècle, le baron Cauchy, disait : « Je crois à la divinité de Jésus-Christ avec tous les astronomes, tous les grands physiciens, tous les grands géomètres des siècles passés. Je suis catholique sincère, comme l'ont été et le sont encore un grand nombre des hommes les plus distingués de notre époque, de ceux qui ont fait le plus d'honneur à la science, à la philosophie, à la littérature, qui ont le plus illustré nos académies. »

Mais plus sont solides les fondements de notre foi, plus grand est le crime de ceux qui nient, ne serait-ce qu'un seul point de la foi. Il est clair, en effet, que, par cette seule négation, ils outragent gravement l'autorité de Dieu. Il en est de même de ceux qui doutent volontairement d'une seule des vérités de la religion. Ils mettent, par là même, en doute la véracité et la science divines; et, qui ne voit que c'est une insulte à Dieu? Plus coupables encore sont ceux qui manifestent leurs

que nous donnons ici et dans les chapitres suivants; ils en trouveront la raison théologique dans le *Breve Compendium Theologiæ* que nous avons publié.

doutes ou leur incrédulité à d'autres, qui les scandalisent ainsi, et leur ravissent le bien de tous le plus précieux, la foi.

Ceux qui publient des livres ou des journaux contre la religion sont les pires des assassins, et malheur à ceux qui vont sucer dans ces lectures le poison qu'elles renferment. Un Anglais, nommé William Bealde, après avoir passé vingt ans en Amérique, revint en Europe et se maria à une femme aimable et d'une honnête famille, dont il eut quatre enfants, qu'il élevait avec soin. Malheureusement, ses affaires n'allaient pas selon ses désirs, et, pour se distraire, il se mit à lire des livres contre la religion. Il perdit tout. Un jour, il envoya son domestique porter à un de ses amis une lettre, dans laquelle il priait ce dernier de venir voir, le soir, dans sa maison, comme tout serait changé. L'ami vint le soir et ne trouva que des cadavres. Le malheureux William, avec la hache et le poignard, avait égorgé sa femme et ses enfants, et s'était tué lui-même avec un pistolet.

Les parents sont gravement coupables s'ils laissent de semblables écrits tomber entre les mains de leurs enfants, s'ils supportent qu'on tienne en leur présence des discours contre la foi. Quelle imprudence de fréquenter les impies ou les hérétiques! « Sortons d'ici, disait saint Jean en apprenant qu'un hérétique était dans la maison où il entrait. Je crains que cette maison ne s'écroule pour écraser cet ennemi de Dieu. » Moins affermis dans la foi que ce saint, oserions-nous être assez téméraires pour vivre dans la société des ennemis de la foi, des hérétiques ou des impies? Serions-nous assez imprudents pour assister aux prédications ou aux écoles des ennemis de l'Église, pour entrer au service dans leurs maisons, ou y laisser entrer nos enfants, au péril de leur foi?

Ah! ne perdons pas le bien de tous le plus précieux, notre malheur serait trop grand. Frédéric II, roi de Prusse, était un philosophe impie; et souvent, comparant le sort de ses sujets, qui avaient une foi naïve, avec le sien, il pleurait des larmes amères; et, en voyant sortir les catholiques de leurs églises, il disait : « Ils sont heureux ceux-là, ils croient; » et Voltaire lui écrivait dans sa vieillesse : « Soyez sûr qu'on passe des moments bien tristes à quatre-vingts ans quand on nage dans le doute. »

M. le Cte de la Ferronnays, dont nous venons de parler, a écrit : « Que demander aux hommes et que peut-on attendre d'eux dans les grandes crises de l'âme? La religion seule, et toujours elle, sait dire les mots que le cœur déchiré a besoin d'entendre; seule, elle a le droit et le pouvoir de faire couler des larmes sans trop d'amertume; seule, elle peut oser parler d'espérance à côté du désespoir; seule aussi, elle peut promettre l'avenir à ceux qui n'ont plus de passé ni de présent..... Oh! que je plains ceux qui souffrent et sont assez malheureux pour conserver des doutes sur ces grandes et consolantes vérités! Chaque fois qu'une douleur nouvelle vient assaillir le cœur, qu'il doit être triste de ne savoir de quel côté tourner ses regards et d'être obligé de rester seul aux prises avec le malheur et le désespoir! L'âme chrétienne, au contraire, trouve toujours un sûr refuge au pied de la croix; elle vient y répandre ses larmes, raconter ses douleurs, puiser la force et le courage de la résignation, impossible sans la foi qui donne l'espérance. »

On pèche aussi gravement, en négligeant de s'instruire des vérités de la religion. Cette négligence, hélas! est aujourd'hui une des grandes plaies de notre siècle. Souvent, c'est parce qu'on ne con-

naît pas sa religion qu'on n'y est pas attaché, qu'on est prêt à croire tous ceux qui l'attaquent, et quelquefois à la trahir par de criminelles apostasies. Les parents sont gravement coupables s'ils n'apprennent pas à leurs enfants, dès que leur intelligence commence à poindre, qu'il y a un Dieu, Créateur de toutes choses, que ce Dieu nous a destinés à aller le voir tel qu'il est dans le ciel, qu'il récompense les bons en se donnant à eux dans l'autre vie, qu'il punit les méchants, qu'il gouverne tout par sa providence, que nos âmes sont immortelles, que, pour aimer Dieu, nous avons besoin de sa grâce et de son secours, que la prière est nécessaire et efficace pour obtenir la grâce, qu'en Dieu il y a trois Personnes distinctes et égales en toutes choses : le Père, le Fils et le Saint-Esprit, que ce Dieu est un pur esprit comme les anges; mais que le Fils de Dieu, Dieu lui-même, est venu sur la terre, a pris un corps et une âme comme nous, se faisant homme dans le temps, lui qui est Dieu de toute éternité, qu'il est mort sur la croix, afin d'expier nos péchés et de nous ouvrir le ciel, lequel nous eût été à jamais fermé sans la passion et la mort du Sauveur.

Ce sont là des vérités absolument nécessaires au salut; mais elles ne sont pas les seules que tout chrétien doive croire, et que les parents et tous ceux qui ont charge d'instruire l'enfance soient obligés d'apprendre aux enfants. Tout ce que nous avons exposé dans la première partie de ce livre doit être su de tous les fidèles; il faut donc avoir soin de le relire souvent soi-même et de le faire lire dans les familles, sinon dans ce livre, où nous avons pourtant cherché à exposer clairement et complètement la doctrine catholique, du moins dans un catéchisme. Cette obligation n'est devenue que plus urgente aujourd'hui pour

les parents. En nos malheureux temps, en effet, où on parle tant de progrès, les instituteurs de l'enfance ne sont plus libres de lui apprendre à connaître la religion. Les parents ne peuvent donc plus compter sur eux pour donner à leurs enfants les connaissances les plus nécessaires à la vie humaine, celles qu'il est le moins permis d'ignorer. C'est à eux à remplir eux-mêmes ce devoir, de tous le plus sacré, et de se mettre en mesure, en s'instruisant eux-mêmes, d'instruire ceux dont ils répondent devant Dieu. Que s'ils sont incapables de remplir cette rigoureuse obligation, qu'ils aient soin de demander à quelques personnes charitables et instruites d'apprendre à leurs enfants ce qu'ils ne peuvent leur enseigner eux-mêmes, et qu'ils envoient consciencieusement leurs enfants aux catéchismes, et même, après la Première Communion, aux catéchismes de persévérance, tout en continuant toujours, le dimanche et dans les longues veillées d'hiver, de lire la doctrine chrétienne en famille.

C'est une illusion de croire qu'on la sait, parce qu'on l'a apprise une fois. L'intelligence et la mémoire sont infidèles ; elles ne gardent que peu de temps ce qu'on leur a confié, surtout dans l'enfance ; et si on cesse d'étudier la doctrine chrétienne, d'entendre la parole de Dieu le dimanche, on en vient bientôt après, sous l'influence des préoccupations humaines, à oublier les vérités les plus élémentaires de la religion. C'est là un grand malheur.

Dédaigner cette science sainte, comme si elle n'était réservée qu'aux enfants, c'est faire preuve de peu de jugement ; qui ne sent qu'elle est la plus noble, la plus utile, la plus nécessaire des sciences ? L'impie Diderot, faisant lire l'Evangile à sa fille, fut surpris par un de ses amis, qui

lui en témoigna son étonnement. « Et que pourrais-je, reprit-il, lui enseigner de mieux? »

Malgré ses erreurs, le célèbre philosophe Jouffroy savait apprécier la valeur du catéchisme. « Il y a, dit-il, un tout petit livre que l'on fait apprendre aux enfants, et sur lequel on les interroge à l'église. Lisez ce petit livre, qui est le catéchisme, vous y trouverez la solution de toutes les questions que j'ai posées, de toutes sans exception. Demandez au chrétien d'où vient l'espèce humaine, il le sait ; où elle va, il le sait; comment elle y va, il le sait. Demandez à ce pauvre enfant, qui de sa vie n'aurait pu y songer, pourquoi il est ici-bas et ce qu'il deviendra après sa mort, il vous fera une réponse sublime. Origine du monde, origine de l'homme, destinée de l'homme en cette vie et en l'autre, rapports de l'homme avec Dieu, devoirs de l'homme avec ses semblables, droits de l'homme sur la création, il n'ignore rien de tout cela ; et quand il sera grand, il n'hésitera pas davantage sur le droit naturel, sur le droit politique, sur le droit des gens. Car tout cela découle avec clarté et comme de soi-même du catéchisme. Voilà ce que j'appelle une grande religion. Je la reconnais à ce signe qu'elle ne laisse sans réponse aucune question qui intéresse l'humanité. »

Odilon Barrot, ancien ministre de Louis-Philippe, dans les séjours parfois longs qu'il faisait à Villefort, ne manquait pas de s'informer de l'heure du catéchisme des enfants et d'y assister avec attention et respect.

Le baron Cauchy, membre de l'Académie des sciences, une fois par semaine, à heure fixe, enseignait à Paris le catéchisme aux petits Savoyards abandonnés.

CHAPITRE II

DE L'OBLIGATION DE CROIRE ET DE PROFESSER SA FOI

Ce n'est point assez de savoir les vérités du salut, il faut les croire. Rester longtemps sans faire des actes de foi, c'est une faute grave. Toutefois, on fait un acte de foi en récitant le *Je crois en Dieu,* avec attention, dans sa prière. C'est un devoir pour les parents de faire faire des actes de foi à leurs enfants, dès leurs premières années, de leur enseigner par conséquent les motifs de la foi, comme nous l'avons fait au chapitre précédent, page 113, et aussi au chapitre II de la première partie, page 23. Si un enfant de quatre à sept ans, ayant offensé Dieu mortellement, venait à mourir sans confession ou sans un acte de contrition parfaite, il serait à jamais privé du bonheur du ciel. Or, il est impossible de produire l'acte de contrition sans la foi!

Quel crime d'abjurer la foi! c'est une lâche apostasie. Obligation grave, par conséquent, de ne pas s'engager dans les Sociétés secrètes, qui soufflent à leurs adeptes la haine du catholicisme, et dont les membres sont frappés d'anathème par l'Eglise. S'enrôler dans ces Sociétés, c'est s'enlacer pour l'heure dernière dans les filets du démon et se rendre presque impossible le retour à Dieu au moment de la mort. Ne voit-on pas tous les jours, hélas! dans certaines grandes villes, de pauvres moribonds sur le point d'entrer dans leur éternité, désirant au fond du cœur se réconcilier avec Dieu et qui, circonvenus par les faux amis qu'ils se sont choisis durant la vie, n'osent ou ne peuvent plus faire demander le prêtre?

Qu'on se garde donc de se laisser séduire par de trompeuses promesses. Ces Sociétés infernales se cachent comme le serpent sous les fleurs. Elles se présentent comme des Sociétés de secours mutuel, de bienfaisance; elles offrent de faire arriver aux charges, à la fortune; et elles enlacent ainsi dans leurs replis ceux qui, trop crédules, se sont laissés duper. Gardons notre liberté, et ne nous enrôlons dans aucune association tant soit peu suspecte.

Non seulement nous ne devons pas renoncer à notre foi, mais il est des circonstances où nous sommes obligés, même au péril de notre vie, de la professer. C'est ce qui arrive, si on est légitimement interrogé sur sa foi par la justice humaine. Ne pas répondre alors qu'on est catholique, ce serait un crime. Plus de quinze millions de martyrs sont morts pour avoir confessé leur foi devant les tyrans.

En 1622, un jeune enfant de quatre ans, Ignace Fernandez, subit le martyre au Japon. Le bienheureux Spinola avait baptisé cet enfant admirable, qui, apprenant que son père venait de mourir martyr, dit en bégayant : « Moi aussi, je mourrai martyr et vous aussi, ma mère. » La vue d'une épée le comblait de joie et pour le faire pleurer, on n'avait qu'à lui dire qu'il ne pourrait pas mourir pour la foi. Bientôt il fut emprisonné avec sa mère et une foule de chrétiens, et condamné à avoir la tête tranchée, le même jour que le bienheureux Spinola dut monter sur le bûcher. Quand Spinola, attaché à son poteau et prêt à être consumé, aperçut Isabelle Fernandez, la mère d'Ignace, mais non l'enfant qui était caché par un bûcher : « Où est mon petit Ignace ? demanda-t-il. — Le voici, mon Père, répondit Isabelle en élevant son fils dans ses bras » L enfant, revêtu

de ses habits de fête, paraissait comme un ange. Il se mit ensuite à genoux et demanda la bénédiction du martyr. Plusieurs têtes furent abattues aussitôt et roulèrent aux pieds de l'enfant, entre autres celle de sa mère. Ignace n'en parut pas effrayé. Il s'agenouilla dans le sang, rabattit le collet de sa robe et présenta sa tête au bourreau.

Etant les héritiers de la foi des martyrs, soyons-le de leur courage. Celui toutefois qui est accusé pour un crime et que le juge interroge incidemment sur la foi, n'est pas tenu de la confesser, à moins que son silence ne tourne au mépris de la religion, ou au scandale du prochain. Il en est de même de celui qu'un particulier interroge sur la foi.

Eléonore de Bergh, princesse catholique, à la façon des fidèles de la primitive Eglise, avait épousé Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, un des principaux champions du protestantisme, à la condition qu'abjurant l'hérésie, il rentrerait dans le sein de l'Eglise, engagement qu'il tint en effet, au mépris des suggestions de sa famille et de ses intérêts temporels les plus manifestes.

Prématurément devenue veuve, la duchesse de Bouillon montra, pour le salut de cinq fils et de cinq filles, que son époux lui avait laissés, une sollicitude dont les témoignages sont si éclatants et si extraordinaires, qu'à peine seraient-ils croyables, s'ils n'étaient attestés par des monuments qu'on ne peut récuser. La persévérance de ses enfants dans la foi véritable, qu'elle se faisait gloire d'avoir rétablie dans la maison de Bouillon, fut dès lors l'unique occupation de sa vie.

Bientôt, pressentant, comme il semble, qu'elle mourrait prématurément aussi, et alarmée à la

pensée de laisser de jeunes orphelins sous la redoutable influence des parents du feu duc, tous calvinistes ardents, elle prit, par son testament, des dispositions telles qu'on peut assurer que jamais, sous une semblable forme, surtout, n'a été faite une si frappante et si admirable profession de foi. Dans cet acte de ses dernières volontés, Eléonore de Bergh ne songe qu'à une chose, la foi de ses enfants. Elle institue le roi, le parlement, les évêques, les seigneurs catholiques, leurs tuteurs honoraires, adjurant avec larmes le monarque, les magistrats, les prélats de veiller non pas à leurs biens temporels, à leur avenir selon le monde, mais au soin de leur âme, à l'intérêt de leur salut, seul point qu'elle ait à cœur.

Elle ordonne aux cinq frères et aux cinq sœurs de lire ensemble fréquemment, pendant toute leur vie, ce testament où s'épanche avec effusion l'ardeur de son zèle pour la religion catholique, afin de s'affermir de plus en plus par cette lecture dans leur foi. Ayant eu la précaution de faire écrire et signer en sa présence, par chacun de ses enfants, la promesse de mourir catholique, elle ordonne qu'aussitôt après sa mort, cette promesse soit mise entre ses doigts glacés, pour être avec elle renfermée dans la tombe. Ce n'est pas tout. Elle exige que ceux de ses enfants restés fidèles désavouent et ne reconnaissent plus jamais celui d'entre eux qui aurait trahi sa foi et sa signature.

« Au jour, disait-elle ensuite, où nous ressusciterons tous ensemble, je jetterai les yeux sur vous tous ; et alors, s'il y en a un qui se soit démenti de sa parole, je lui dirai : Va, maudit et malheureux ! va, perfide et déloyal, je ne te reconnais point pour mon enfant : tu as faussé la foi

à Dieu, à son Eglise, à ta mère, à ta propre signature; va!..... »

A ce coup, on pensera, sans doute, que toutes les ressources de la tendresse maternelle sont épuisées, et que, pour assurer la conservation de la foi dans le cœur de ses enfants, la duchesse de Bouillon ne peut plus rien; que l'on se détrompe.

Convaincue que la foi catholique est un bien au-dessus de tout prix, cette incomparable mère trouvera encore une suprême ressource, celle de s'offrir elle-même en victime. Dans son indicible appréhension qu'un seul de ses enfants, un seul, pût, en matière de religion, en venir à chanceler jamais, elle implorait de Dieu, comme une insigne faveur, de demeurer jusqu'au dernier jugement en Purgatoire, si Dieu voulait, à ce prix seulement, lui accorder l'inébranlable persévérance de tous les siens dans la foi catholique.

Les enfants de l'illustre et vertueuse princesse n'ont pas été et ne pouvaient pas être en vain l'objet de si admirables sollicitudes. L'un d'eux est devenu cardinal de la Sainte Eglise romaine; deux de ses filles, resplendissantes de tout l'éclat de leur naissance, de leur beauté et de leurs immenses richesses, sont allées, avec un souverain dédain des félicités et des grandeurs humaines, chercher le paradis sur la terre dans les souffrances et l'obscurité du Carmel; tous ont persévéré.

CHAPITRE III

OBSTACLES A LA FOI

Outre l'ignorance, les mauvaises lectures, la compagnie des ennemis de l'Eglise et des impies

et les Sociétés secrètes, dont nous avons signalé le péril dans le chapitre précédent, une vie coupable et le respect humain sont, pour la foi, de redoutables écueils. Qui ne sait que la foi sans les œuvres est incapable de nous conduire au Ciel? Elle est morte, elle ne peut donc produire les œuvres qui rendent dignes de la vie éternelle. Mais il y a plus ; cette foi que l'on ne développe pas, dont on ne suit pas les lumières, dont on foule aux pieds les obligations, s'éteint comme une lampe dans laquelle on ne met plus d'huile.

A plus forte raison est-on exposé à perdre la foi, si, à l'indifférence et à la négligence, on ajoute des œuvres d'iniquité, si on se fait esclave de honteuses passions. Saint Paul nous parle d'hommes qui, déjà de son temps, ayant repoussé la bonne conscience, avaient fait naufrage dans la foi ; et depuis lors, on peut, sans exagération, affirmer que la corruption des mœurs a fait tous les apostats, tous les hérétiques et tous les incrédules. Et cette affirmation est confirmée par l'histoire de l'Eglise et par l'expérience. Toutes les hérésies, toutes les apostasies ont eu pour père l'orgueil et pour mère l'impudicité.

Henri VIII, roi d'Angleterre, avait d'abord montré un grand zèle contre l'hérésie, qu'il avait combattue dans un ouvrage. Léon X lui décerna à cette occasion le titre de défenseur de la foi ; mais une fois qu'il eut répudié Catherine d'Aragon, pour vivre criminellement avec Anne de Boleyn, il devint schismatique et, dans sa fureur, il immola 20 évêques, 500 prêtres, 360 gentilshommes qui avaient refusé d'approuver ses turpitudes.

Ne voit-on pas les hérétiques de nos jours, qui prennent le titre de *vieux catholiques,* reconnaître pour pasteurs des misérables, qui n'ont

pas même la pudeur de cacher leur commerce sacrilège avec les femmes qu'ils ont séduites, se montrant, par là, les émules des chefs du protestantisme et de toutes les hérésies.

Le jeune homme, la jeune fille qui n'écoutent que leurs passions et qui ont pourtant encore la foi, ne savent pas jusqu'à quels abîmes ils peuvent rouler, sur la pente où ils s'engagent. Ils peuvent descendre, comme bien d'autres, jusqu'à l'incrédulité, jusqu'à l'impiété, qui sont, en ce monde, la plus grande aberration de l'esprit humain et le plus terrible châtiment que Dieu puisse infliger à ceux qui repoussent ses miséricordes.

O jeunesse, soyez chaste, si vous ne voulez vous perdre! « Messieurs, disait le P. de Ravignan à un nombreux auditoire d'hommes, dans une de nos cathédrales, Messieurs, soyez chastes, et vous aurez de grandes lumières. » Il ne faisait que rendre, en d'autres termes, la parole même de Jésus-Christ : *Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu* en ce monde, à la clarté d'une foi vive, et dans l'autre, à la lumière de la gloire. Et on pourrait, avec vérité, retournant ces paroles divines, dire : Malheur à ceux qui n'ont pas le cœur pur, ils ne verront pas Dieu. En ce monde, les fumées ténébreuses des passions obscurcissent leur foi; et en l'autre, ils seront rejetés dans les ténèbres extérieures.

Un autre ennemi de la foi, c'est le respect humain, ou la crainte des regards, des rires des autres, quand il s'agit de faire les œuvres de la foi. Saint Paul ne rougissait pas de l'Evangile; mais les esclaves du respect humain en rougissent. Les saints n'ont craint que Dieu; les hommes lâches font céder, dans leur cœur, la crainte de Dieu à celle des hommes. Dieu n'est plus leur Maître, c'est le monde qui leur dicte des lois.

A l'esclave du respect humain, l'approbation des méchants paraît d'un plus grand prix que les récompenses du ciel; et un sourire railleur, plus terrible que les châtiments de la justice divine. Quel mépris et quelle ingratitude envers Dieu!

Un homme de lettres du XVIIe siècle devait son éducation aux sacrifices qu'avait faits pour lui son pauvre vieux père. Un jour qu'il avait lu une de ses poésies devant une société brillante et qu'il recevait les applaudissements de tous, son père, qui s'était glissé dans la foule, s'avance pour l'embrasser; l'ingrat le repousse et refuse de le reconnaître. Alors, aux applaudissements succède l'indignation de tous. Oh! le monstre, oh! le cœur noir; crie-t-on de toute part. C'est là le portrait de l'esclave du respect humain, qui doit tout à son Dieu; et il n'ose pas le reconnaître devant les hommes. Quel ignoble esclavage!

Qui ne plaindrait les pauvres nègres! un maître cruel les arrache à leurs huttes, les traîne dans une terre lointaine, les condamne aux plus rudes travaux. L'homme, dominé par le respect humain, est sous un joug plus dégradant encore. Sa conscience parle et lui dit : Va à la messe, à la table sainte. Le tyran parle plus haut. Et son esclave traîne sa lourde chaîne, ne faisant jamais le bien qu'il veut, mais faisant presque toujours le mal qu'il ne veut pas.

C'est une folie que de vouloir contenter l'opinion publique. Les saints, et Notre-Seigneur lui-même, n'y ont pas réussi. Pour plaire aux uns, il faut nécessairement déplaire aux autres. Contenter les méchants, c'est contrister les bons; n'est-ce pas l'excès de la déraison de préférer les blâmes des gens de bien à ceux des impies, de rougir du devoir, de se jeter avec les autres dans un précipice, comme feraient des brebis?

Le respect humain, c'est un déshonneur. La lâcheté, un ignoble esclavage, ne furent jamais un titre de gloire. C'est la conscience et la vertu qui font honneur à un homme. L'esclave du respect humain n'en a pas. C'est un homme sans principes, il ne parle que d'après les autres, il est semblable à la poussière qui est le jouet des vents; faut-il s'étonner s'il est méprisé de ceux mêmes dont il redoute la critique?

Constance Chlore, empereur païen, avait de nombreux chrétiens dans son palais. Il les réunit tous et leur fit les plus terribles menaces, s'ils ne renonçaient à leur foi. Quelques-uns, intimidés, apostasièrent. L'empereur indigné les renvoya et garda auprès de lui ceux qui restèrent fidèles. Les chrétiens les plus généreux sont partout les plus honorés, et, comme l'ombre, l'estime des hommes poursuit ceux qui la fuient.

Le respect humain perd l'homme en ce monde. Il l'éloigne de la parole de Dieu, des sacrements, de la prière et tarit ainsi pour lui les sources de la grâce. Si Dieu poursuit la conscience de l'esclave du respect humain, la crainte des hommes étouffe tous les remords; de là l'endurcissement et l'impénitence. Combien qui, à la mort même, ont cédé à la lâcheté honteuse qui les avait tyrannisés toute la vie! Dans l'autre monde, le Fils de Dieu rougira devant son Père de ceux qui ont rougi de lui devant les hommes. *Je ne vous connais pas,* leur dira-t-il.

Le respect humain n'est pas moins funeste à la société et à la famille. Que dans des familles influentes règne ce cruel tyran, l'indifférence religieuse se répand chez tous. C'en est fait des pratiques chrétiennes, des mœurs chrétiennes par conséquent. Le vice lève la tête et la vertu est bafouée. Qu'un père de famille se fasse l'esclave

du respect humain, c'est en vain qu'on donne aux enfants une éducation chrétienne. L'exemple du père sans pratiques religieuses détruira tout. Un célèbre missionnaire, le P. Guyon, rapporte qu'un magistrat d'une de nos grandes villes, d'ailleurs d'une vie irréprochable, mais esclave du respect humain, avait un fils auquel il fit donner une éducation très chrétienne. Jusqu'à 14 ans, cet enfant fit la joie de sa pieuse mère. Mais à cet âge, il commença à perdre sa ferveur, et bientôt il ne voulut plus s'approcher des sacrements. Sa mère l'appelle auprès d'elle, et le conjure de lui dire pourquoi il abandonne ainsi les pratiques qui ont fait la joie de son enfance. L'enfant, vaincu par ses instances, lui avoue que, ne voyant jamais son père, que tous estiment, fréquenter les sacrements, il a compris qu'une telle dévotion n'était pas nécessaire pour réussir dans le monde. La mère désolée va aussitôt auprès de son mari, lui raconte avec des larmes ce qui vient de lui être révélé. Le père ouvre les yeux et comprend son devoir; il demande pardon à son fils de la lâcheté dont il lui a donné l'exemple et se fait conduire par lui à un confesseur. Depuis lors, le père et l'enfant ont fait le bonheur de la vertueuse mère. L'enfant serait devenu un libertin et peut-être un impie, si le père ne se fût affranchi de ses honteuses chaînes.

Que ceux donc, qui ne seraient pas éclairés sur la haine que mérite le respect humain, à la vue de l'offense qu'il fait à Dieu, des ruines morales qu'il accumule sur l'homme, évitent au moins de s'en faire les esclaves par pitié pour leurs enfants, qui doivent leur être si chers, par pitié pour la société dont ils sont membres. *Aime Dieu et fais ton devoir*, voilà la devise d'un noble cœur. C'était celle de saint Paul. *Le dernier de mes soucis,*

disait-il, *c'est le jugement des hommes.* Que tels soient aussi nos sentiments.

Louis Veuillot, l'écrivain le plus remarquable de notre siècle, après avoir défendu avec son génie la foi chrétienne, pendant de longues années, voulut qu'on gravât sur sa tombe cette strophe :

J'espère en Jésus. Sur la terre,
Je n'ai pas rougi de sa foi,
Au dernier jour devant son Père,
Il ne rougira pas de moi.

CHAPITRE IV

DE L'ESPÉRANCE

L'espérance est une vertu surnaturelle, produite en nous par la grâce, et par laquelle nous attendons avec assurance, de la bonté de Dieu, ce qu'il nous a promis. Le même Dieu, qui nous a parlé, nous a fait des promesses; et ses promesses sont aussi certaines que ses paroles : elles sont confirmées par des miracles qui attestent notre foi; elles sont transmises par l'Evangile et par l'Eglise infaillible et divine. La promesse de Dieu est donc indubitable.

Ceci étant admis, la raison et la parole de Dieu viennent nous dire : 1° que Dieu peut faire tout ce qu'il a promis, qui pourrait l'en empêcher? Il est tout-puissant; 2° qu'il veut faire ce qu'il a promis, car il est infiniment bon pour toutes ses créatures, et il est capable, étant la perfection même, de faire leur béatitude; 3° qu'il est obligé de faire ce qu'il a promis, car il ne peut manquer de parole, étant la vérité éternelle. Nous pouvons donc compter, sans crainte, que Dieu nous donnera de le voir, tel qu'il est au ciel, si nous évi-

tons le péché; qu'il nous donnera, si nous la lui demandons par la prière, la grâce de sortir du péché et de le servir; qu'il nous pardonnera nos péchés, si nous en faisons pénitence, car il nous a assuré lui-même qu'il nous promettait tout cela, comme il est manifeste par l'Evangile et par l'enseignement de l'Eglise.

C'est un devoir grave de faire des actes d'espérance. Celui qui passerait un temps considérable



L'enfant prodigue repentant, son père l'accueille.

sans produire cet acte pécherait mortellement. Mais la récitation du *Notre Père* suffit pour accomplir ce précepte. A plus forte raison est-ce un crime de désespérer. C'est se défier de la puissance de Dieu ou de sa bonté, ou de sa fidélité à ses promesses, que de dire avec Caïn : *Mon péché est trop grand pour que je puisse mériter mon pardon.* C'est par conséquent un crime.

Le salut est même absolument impossible sans

l'espérance, comme sans la foi. Comment, en effet, arriver au terme de notre vie qui est la vue de Dieu, si nous l'ignorons absolument? Et comment nous mettre en route vers ce terme, quand on l'a connu par la foi, si on croit impossible de l'atteindre, et si l'espérance n'est pas là pour nous y faire tendre? Ajoutons que le désespoir enlève tout courage et livre l'âme, pieds et poings liés au démon. Le simple découragement lui-même est une faute légère, il est vrai, mais capable d'enlever aux âmes l'énergie dont elles ont besoin.

Jamais soldat découragé remporta-t-il la victoire? Il faut donc nous souvenir du mot de saint Paul : *Dieu est fidèle, il ne souffrira pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces et il nous accordera son assistance dans la tentation.*

Saint Philippe de Néri alla un jour faire visite à une Sœur de Sainte-Marthe, appelée Scholastique, qui croyait être damnée. « Le paradis est à vous, lui dit-il. — Oh! impossible, mon Père. — C'est là votre folie. Voyons, pour qui Jésus-Christ est-il mort? — Pour les pécheurs. — Eh bien! vous êtes une grande pécheresse, donc Notre-Seigneur est mort pour vous sauver, et le ciel est à vous. » Ces paroles rendirent la paix à cette bonne âme.

Murmurer contre la Providence dans les maux de cette vie, c'est aussi manquer de confiance en cette Providence paternelle, qui ne laisse pas tomber un cheveu de nos têtes sans sa permission, et qui fait tout tourner au bien de ses élus. Qui ne sait que les biens de cette vie ne sont pas toujours de vrais biens, dans l'ordre du salut, et que Dieu ne s'est pas engagé à nous les donner toujours? Les malheurs de ce monde peuvent être pour nous et sont souvent, en réalité, des moyens de salut. Tout en demandant au ciel de nous

accorder les biens et d'écarter les maux temporels, si cela est utile à notre âme, restons en paix ; si nos prières ne sont pas exaucées, c'est une preuve qu'il est meilleur pour nous d'être privés des biens et de subir les maux d'ici-bas.

Et quand l'adversité dure, disons comme le saint homme Job : *Quand même le Seigneur me tuerait, j'espérerais encore en lui.* Les coups qui partent d'une main paternelle ne peuvent être qu'au profit de celui qui les reçoit.

Le saint homme dont nous venons de citer les paroles, au moment même où on venait de lui apprendre la perte de tous ses troupeaux et la mort de tous ses enfants, se leva, déchira ses vêtements, se coupa les cheveux pour manifester sa grande douleur ; puis, se prosternant à terre, il adora le Seigneur, et dit : *Le Seigneur m'a tout ôté ; tout est arrivé selon son bon plaisir. Que son nom soit béni !* Et au milieu de ses grandes épreuves, aucune parole de murmure ne sortit de ses lèvres. Et quand sa femme elle-même lui faisait un crime de sa résignation et lui reprochait de ne pas murmurer, même au moment où il était couvert d'ulcères : « Vous parlez comme une femme insensée, lui disait-il. Si nous recevons les biens de la main de Dieu, pourquoi n'en recevrions-nous pas les maux pareillement ? »

La souffrance nous rapproche de Dieu. Quand les matelots quittent le rivage, par un ciel serein, leur départ est une fête. Ils rient de tout, même de Dieu, même des larmes d'une mère, d'une épouse éplorée, peut-être même blasphèment-ils. Que la tempête éclate, et ils tombent à genoux et ils prient. Aussi, quand Fouquet, intendant de Louis XIV, fut envoyé en exil, sa mère, apprenant sa disgrâce, dit : « Je commence à reconnaître que Dieu aime mon fils, puisqu'il lui envoie des

épreuves. » Henriette de France, femme de Charles Ier d'Angleterre, qui fut décapité, remerciait tous les jours Dieu de ce qu'il l'avait faite chrétienne et reine malheureuse.

Une duchesse de Parme, accablée par la souffrance, s'entendant dire de demander à Notre-Seigneur d'alléger ses douleurs, répondit : « Oh ! non, qu'il ne m'enlève pas la seule chose par laquelle je lui ressemble un peu. »

Saül poursuivait David avec rage, il entra un jour se cacher dans une caverne où David était réfugié sans qu'il le sût. David aurait pu sans efforts le tuer ; mais, dans son grand cœur, il se contenta de lui couper, sans qu'il s'en aperçût, une frange de son manteau royal, qu'il lui montra plus tard en lui disant : « J'aurais pu tout aussi bien vous enlever la vie. » Ainsi Dieu agit à notre égard, quand il nous frappe : il pourrait nous faire mourir, nous lui ayons donné souvent l'occasion de nous plonger dans l'enfer, il se contente de nous envoyer une épreuve ; et nous nous plaignons ! La souffrance nous éloigne du monde et de ses dangers. L'oiseau captif s'irrite contre sa cage ; et pourtant elle le met à l'abri des filets de l'oiseleur, du plomb des chasseurs, de la rage de l'épervier, de la faim, de la soif, car son maître l'aime et lui donne tout à souhait. Et puis, ce temps si court de nos légères tribulations nous prépare un poids éternel de gloire. Les arbres dépouillés et chargés de glaçons en hiver, au printemps ne tardent pas de se couvrir de feuilles et de fleurs.

La présomption n'est pas un moindre crime que le désespoir. Ce fut le péché de saint Pierre qui, comptant sur ses forces et non sur le secours de Dieu, dit à Notre-Seigneur : « Quand même tous vous abandonneraient, moi je ne le ferai jamais. » Hélas ! il tomba et renia jusqu'à trois fois son

divin Maître. C'est pécher par présomption : 1° que de compter aller au ciel sans le secours de Dieu; 2° que d'espérer être sauvé sans accomplir les commandements; 3° que d'attendre de Dieu un secours pour faire le mal; 4° que d'offenser Dieu plus librement parce qu'il est miséricordieux.

Malheur à ceux qui, témérairement, s'exposent au danger de pécher, dans la pensée que la grâce les soutiendra, ils périront; mais trois fois malheur à ceux qui vivent mal, en comptant de se convertir à la mort. Rien ne prépare une mort de réprouvé comme une vie passée dans l'indifférence et le vice. Telle vie, telle mort!

CHAPITRE V

DE LA CHARITÉ

Que nous devions aimer Dieu à cause de ses bienfaits, à cause de la vie, des biens temporels, des biens spirituels qu'il nous prodigue, c'est ce que comprend tout homme qui a du cœur. Les païens qui dressèrent des autels en l'honneur de tous les vices, n'osèrent pas le faire pour l'ingratitude, tant elle est odieuse à tous. A ceux qui n'aiment pas Dieu à cause de ses bienfaits, on pourrait dire avec Job : *Interrogez donc les animaux et ils vous instruiront!* car les animaux eux-mêmes savent se montrer reconnaissants. Le saint abbé Gérasime, se promenant un jour sur les bords du Jourdain, vit venir à lui un lion qui, paraissant souffrir horriblement, lui présentait la patte. Gérasime s'assied, prend la patte de l'animal et y voit un abcès formé par l'éclat d'un roseau; il ouvre l'abcès, le panse, et le lion soulagé s'attache au saint abbé et l'accompagne partout, ne cessant de lui donner des marques de sa

reconnaissance. Quand le saint homme fut mort, le lion ne cessa de rugir de regret jusqu'au jour où il expira sur le tombeau de son bienfaiteur. O homme, les animaux oublient facilement, et cependant le chien se souvient d'un morceau de pain noir, dur et moisi, qu'on lui a jeté, et toi, qui te souviens de tant de choses, tu oublies non seulement la viande qui entoure l'os que tu jettes aux chiens; mais même les plus riches bienfaits de Dieu !

Madame Louise de France, fille de Louis XV, à quatre ans, disait à sa gouvernante, Mme de Soutlanges : « Vous savez que j'aime bien le bon Dieu et que tous les jours je lui donne mon cœur, mais qu'est-ce qu'il me donnera à son tour? » Mme de Soutlanges lui expliqua que tous les biens venaient de lui; alors l'enfant, à chaque nouveau plaisir, demandait si c'était le bon Dieu qui le lui procurait, et son cœur débordait de reconnaissance.

Toutefois, celui qui n'aime Dieu qu'à cause de ce qu'il en a reçu, ou de ce qu'il en attend, tout en accomplissant un acte bon, n'a pas encore la charité ou l'amour parfait de Dieu; il s'aime plutôt lui-même qu'il n'aime Dieu ; son amour n'est pas désintéressé. Il est nécessaire que, tout en conservant au cœur la reconnaissance envers Dieu, le désir de trouver sa béatitude en Dieu, il s'élève à un degré de plus, et qu'il en vienne à aimer Dieu lui-même, Dieu qui est le bien suprême, la perfection infinie, et à l'aimer précisément à cause de ses perfections.

La raison et la parole de Dieu nous disent que Dieu, qui donne à toute créature tout ce qu'elle a de beau et de bien, est lui-même tout bien, toute perfection, toute amabilité. Il est la grandeur, la sainteté, la beauté, la science, la justice infinies.

Puis donc que nous sommes ainsi faits, que nous aimons naturellement ce qui est beau, bon, parfait, aimable, ne devons-nous pas nous sentir entraînés, si nous avons du cœur, à aimer Dieu plus que tout le reste ? Et pouvons-nous avoir de la peine à lui dire, si peu que nous le connaissions : Mon Dieu, qui êtes infiniment aimable, je vous aime plus que toute créature.

Y a-t-il beaucoup d'efforts à faire, pour aimer Dieu plus que la paille et le foin? Or, tout être, autre que Dieu, n'a à côté de lui pas plus de valeur que le brin d'herbe; et celui qui ne préfère pas Dieu à tout, qui aime quelque chose plus que lui, ou autant que lui, ou contre lui, lui fait une cruelle offense, car il met Dieu en comparaison avec le néant de la créature, et il aime ce néant autant ou plus que Dieu.

Aussi, Notre-Seigneur, répondant au pharisien qui lui demandait quel est le premier et le plus grand des commandements, lui répondit : *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu, de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces. C'est là le premier et le plus grand des commandements ; le second lui est semblable : Vous aimerez le prochain comme vous-même.* Le prochain, en effet, c'est-à dire tout homme capable de posséder Dieu, est l'image de Dieu; et l'image de Dieu, qui est dans la créature intelligente, mérite notre amour. C'est donc Dieu que nous devons aimer dans le prochain. Il n'y a donc pas deux charités, mais une seule, qui a toujours Dieu pour objet, et qui a toujours pour motif les perfections de Dieu en lui-même, ou reluisant dans son image, qui est l'âme intelligente.

Sans la charité habituelle qui accompagne toujours dans l'âme l'état de grâce, il n'y a point de salut.

Point de salut non plus pour celui qui, étant en état de péché mortel et ne pouvant recevoir les sacrements, ne produit pas un acte de charité ou de contrition parfaite. Tous donc doivent savoir les motifs de cette vertu et en produire les actes; les parents doivent en instruire leurs enfants, aussi bien que des motifs et des actes de foi et d'espérance, et cela, dès que les enfants sont à même de les produire, et, par conséquent, dès qu'ils donnent des lueurs d'intelligence. La même obligation est imposée à tous les pasteurs des âmes. On trouvera à la fin du volume les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition. Tout chrétien est obligé, sous peine de faute grave, de faire des actes d'amour de Dieu, et cela de temps en temps dans la vie, et même, d'après un grand nombre de théologiens, tous les mois.

Mais cette obligation peut s'accomplir de diverses manières. C'est un acte d'amour parfait de se réjouir des perfections de Dieu, ou de désirer que Dieu soit connu et aimé, ou de travailler à la gloire de Dieu en soi-même par la fidélité à ses commandements, ou dans les autres en cherchant à les porter à être fidèles à Dieu. C'est encore un acte d'amour parfait de Dieu de s'attrister de le voir offenser ou de se repentir de ses fautes, pour l'amour de lui.

Toute faute grave ruine la charité dans une âme. Celui donc qui aime Dieu sincèrement observe tous les commandements; et les âmes qui veulent donner à Dieu une plus grande marque d'amour ne se contentent pas d'accomplir les préceptes, elles s'efforcent encore d'observer les conseils, surtout ceux de pauvreté, de chasteté parfaite et d'obéissance, dont nous parlerons plus loin.

On pèche encore contre la charité en aimant une créature plus que Dieu, en étant disposé à

offenser Dieu plutôt que de renoncer à cette créature. Le crime le plus abominable de tous, c'est la haine de Dieu, qui est le Souverain Bien. Le démon devrait seul être capable d'une telle noirceur. C'est aussi une faute de nous dégoûter d'aimer Dieu, à cause de la difficulté qu'on éprouve à garder son amitié.

« J'ai vu beaucoup d'hommes dans ma vie, disait le curé d'Ars. J'en ai trouvé un grand nombre qui se repentaient de n'avoir pas aimé ni servi Dieu ; mais jamais je n'ai rencontré personne qui se repentît de l'avoir aimé. » Saint Augustin disait : « Vous nous avez faits pour vous, Seigneur ; et notre cœur est dans l'inquiétude tant qu'il ne repose pas en vous. » Et se souvenant des jours de sa jeunesse où il avait offensé Dieu, le saint docteur s'écriait : « O Beauté toujours ancienne et toujours nouvelle, pourquoi vous ai-je si tard connue et si tard aimée? »

Terminons ce chapitre en remarquant que les vertus de foi, d'espérance, de charité, nous font participer à la vie divine, et que l'exercice fréquent des actes de ces vertus élève l'âme et la rend surnaturelle. Rien n'est donc meilleur que de répéter ces actes fréquemment, surtout celui d'amour de Dieu, comme l'ont fait les saints. Saint François d'Assise redisait sans cesse : « Mon Dieu et mon tout, » avec un visage tout enflammé d'amour. C'est la répétition de ces actes qui fait les saints ; et cette répétition même rend la sainteté facile. Un apprenti, qui saisit pour la première fois l'instrument de son travail, sait à peine le tenir ; mais, à force de s'en servir, il devient adroit à le manier et il le fait sans effort. Ainsi en est-il des vertus. D'abord, on en produit les actes avec effort ; mais, en les répétant souvent et de tout cœur, on se les rend familières et faciles.

CHAPITRE VI

DU CULTE DES SAINTS

Le culte, c'est le respect que l'on porte à quelqu'un à cause de son excellence. Il y a un respect naturel, comme celui que l'on a pour son père ou pour le chef d'un Etat. Il y a un culte religieux que l'on rend à quelqu'un, à cause de son excellence surnaturelle. Il n'est question ici que du culte religieux. A proprement parler, Dieu étant le seul être absolument élevé au-dessus de toute nature créée, mérite seul le culte d'adoration, par lequel la créature intelligente reconnaît son souverain domaine et lui proteste de son absolue dépendance.

Il n'est pas de créature intelligente, sans en excepter la Sainte Vierge, qui ne doive ce culte à Dieu; et rendre le culte d'adoration à une créature quelconque, ce serait une monstrueuse idolâtrie dont l'Église catholique a horreur, bien que ses ennemis l'accusent calomnieusement d'adorer la Vierge ou les saints. Nous adorons, il est vrai, l'humanité sainte de Notre-Seigneur, car le respect, comme dit saint Thomas, affecte non une partie d'une personne, mais la personne tout entière. On n'honore pas la main d'un homme, mais l'homme lui-même. En adorant l'humanité de Notre-Seigneur, on adore la Personne divine, à laquelle elle est unie.

Il est aussi des créatures qui ont participé à la vie divine, par la grâce qui leur a été abondamment communiquée, et qui, à cause de leur excellence, méritent un culte, non d'adoration, mais de respect surnaturel. Ces créatures privilégiées sont les anges, les saints et surtout l'auguste Mère de

Dieu, que sa dignité et ses mérites élèvent au-dessus de tous les autres bienheureux. Nous honorons les saints comme étant les amis de Dieu, les temples du Saint-Esprit, élevés dans la gloire, au-dessus de tout ce qui est grand ici-bas, et nous ne les honorons pas, comme s'ils tenaient leurs mérites d'eux-mêmes, mais en tant qu'ils les ont acquis par les mérites de Jésus-Christ. C'est un grand honneur pour Notre-Seigneur de ne s'être pas contenté de mériter lui-même, mais d'avoir procuré aux saints, par ses mérites, la grâce de mériter. En sorte que l'honneur rendu aux saints rehausse l'honneur dû à Notre-Seigneur, loin de l'amoindrir. Il faut qu'il soit bien grand le Roi du ciel, lui qui a des serviteurs qui sont dignes eux-mêmes de notre vénération. Aussi, de tout temps, les fidèles ont-ils vénéré les saints.

Le culte des saints consiste à les honorer, à les invoquer et à les imiter.

On honore les saints en célébrant leurs fêtes, surtout celle des patrons qui nous ont été donnés au baptême, ou qui protègent le pays que nous habitons. Le meilleur moyen de célébrer ces fêtes. c'est de s'approcher, en ces jours, des sacrements, et c'est un étrange abus, au sein du christianisme, que de changer les fêtes patronales en fêtes de monde. Les âmes chrétiennes, loin de prendre part à ces réjouissances diaboliques, doivent en gémir et en écarter les gens de leur maison. Comme la multitude des saints est innombrable et que les jours de l'année ne suffisent pas à fêter chacun d'eux, l'Eglise, ne voulant pas qu'aucun d'entre eux restât sans recevoir de ses frères de la terre l'honneur qu'il mérite, a institué la fête de la Toussaint, pour les célébrer tous à la fois. Cette fête doit donc être chère à la piété des fidèles.

On honore les saints en vénérant leurs images

et leurs reliques, c'est-à-dire les restes de leur corps sanctifié, les vêtements, les objets qui ont été à leur usage. Rien n'est meilleur que d'avoir devant soi de saintes images. C'est un stimulant à la piété et à la vertu. Ne voit-on pas un enfant bien né se rappeler le souvenir d'un père, d'une mère en regardant ou en baisant leur portrait? César, rencontrant une statue d'Alexandre, s'écria: « A mon âge, grand homme, tu avais conquis le monde, quand pourrai-je t'égaler? » A la vue des images des saints, souvenons-nous qu'ils ont conquis le ciel et cherchons à le conquérir à notre tour.

« Ce qu'est l'écriture pour ceux qui savent lire, la peinture l'est pour les ignorants qui regardent, écrivait saint Grégoire le Grand. Nous exposons les tableaux dans les églises, afin que ceux qui ne savent pas lire apprennent sur les murailles ce qu'ils ne peuvent apprendre dans des livres. »

Une image dans un livre de prières fixe l'attention et écarte les distractions importunes; dans le lieu du travail, elle rend la tâche moins dure et la sanctifie par l'espérance de la récompense céleste. Il faudrait que, dans chaque appartement d'une famille chrétienne, on rencontrât quelque image. Celle de Jésus crucifié a été appelée par les saints le livre des élus. Saint Paul de la Croix écrivait : « Lorsque vous êtes dans votre chambre, prenez votre crucifix en mains. Baisez ses plaies avec grand amour. Dites-lui de vous faire un petit sermon. Ecoutez ce que disent les épines, les clous, le sang divin. Oh! quel sermon! » Saint Félix de Cantalice, en gardant ses troupeaux, gravait une croix sur l'écorce d'un arbre, et priait devant elle pendant des heures. Saint Léonard de Port-Maurice portait toujours sur lui une croix armée de pointes de fer. L'amiral

de Durville, mort à Toulon le 24 septembre 1879, pendant sa dernière maladie, dans un accès de grande douleur, montra à un membre de sa famille le crucifix qu'il portait constamment sur lui en disant : « Je voudrais que ceux qui ont le malheur de ne pas croire fussent ici ; je leur apprendrais que, dans ce remède, il y a une force que ne donne aucun autre remède. »

Les médailles de la Sainte Vierge ont aussi opéré des prodiges de conversion ou de préservation. Aussi, les soldats eux-mêmes les portent sur le champ de bataille ; et il faut avoir une foi bien faible pour se passer du secours que nous offrent pour le bien ces saintes images. Les chrétiens s'en munissent le jour et la nuit. Rien n'est plus efficace dans les tentations, surtout pendant les insomnies, que de tenir à deux mains un crucifix ou une médaille, de les baiser avec amour, en priant jusqu'à ce que la tentation ait cessé

Un empereur d'Orient, Constantin Copronyme, suscita une furieuse persécution contre les fidèles, parce qu'ils honoraient les saintes images. Il fit sortir de sa retraite un saint solitaire, nommé Etienne, et lui demanda s'il persistait toujours dans son idolâtrie, c'est ainsi qu'il appelait le culte des images. « Quel est l'homme assez ignorant, répondit le Saint, pour honorer l'or, l'argent ou la pierre? Notre culte se rapporte à ceux que ces objets représentent. » Puis, tirant de son sein une pièce de monnaie à l'effigie de l'empereur, il demanda aux assistants si on pouvait la fouler aux pieds impunément ; et comme tous répondirent qu'assurément non : « O hommes aveugles, s'écria-t-il, vous respectez l'image d'un prince mortel, et vous voulez que nous ne respections pas celle de Notre-Seigneur et de ses saints ! »

Il avait raison, les créatures non intelligentes

ne peuvent recevoir un culte qu'elles sont incapables d'apprécier. L'honneur rendu aux images et aux reliques va donc droit à Notre-Seigneur ou aux saints qu'elles représentent. Seule la personne intelligente est capable de recevoir un culte.

C'est honorer les saints que de les invoquer. C'est une vérité de foi qu'il est utile de recourir à leur intercession. S'il est bon, en effet, de se recommander aux prières des justes qui sont sur la terre, il est meilleur encore de réclamer l'assistance des bienheureux, dont la gloire du ciel a doublé le crédit auprès de Dieu. L'invocation de la Sainte Vierge, d'après les plus grands théologiens, est souverainement utile au salut; et ils sont les ennemis d'eux-mêmes ceux qui ne prient pas Marie. Après elle, point de saint que nous devions invoquer avec plus de confiance que saint Joseph, l'époux vierge de la plus pure des vierges, le nourricier de Jésus notre Dieu. Sainte Thérèse confesse ne lui avoir jamais rien demandé sans avoir été exaucée. Saint Liguori nous apprend qu'il faut s'adresser à lui pour obtenir la rémission de ses péchés, l'amour de Notre-Seigneur qu'il a tant aimé lui-même, et enfin la grâce d'une sainte mort.

Comment oublierions-nous de nous recommander tous les jours à notre saint patron et à cet ange gardien qui veille sans cesse à nos côtés, pour nous préserver des accidents et de tout péché, pour nous soutenir dans nos faiblesses, nous consoler dans nos peines, et pour écarter de nous le démon?

L'Eglise nous fait invoquer tous les saints du ciel, en prescrivant la récitation publique des *Litanies des Saints*, dans certaines circonstances de l'année. Et saint Liguori nous dit que les âmes

qui aiment à converser avec les saints, en les invoquant souvent, sont appelées à aller un jour converser avec eux dans le Ciel.

Enfin, ce qu'il y a de plus important dans le culte des saints, c'est de les imiter. Saint Antoine visitait avec respect tous les solitaires des déserts. Il observait avec soin les vertus qui éclataient dans chacun, et il cherchait à les pratiquer lui-même, empruntant à l'un l'humilité, à l'autre la mortification, à celui-ci l'esprit de prière, à celui-là la charité ou la douceur. En étudiant la vie des saints, nous dévrions faire comme saint Antoine, et nous approprier les vertus qui éclatent dans chacun d'eux. Heureux ceux qui, dans toutes leurs œuvres, leurs paroles, leurs pensées, se disent à eux-mêmes : « Comment les saints de ma condition auraient-ils agi, parlé, pensé, s'ils s'étaient trouvés dans la même situation que moi ? Je veux agir, parler et penser comme eux. »

CHAPITRE VII

DE LA VERTU DE RELIGION

La religion est une vertu qui nous porte à rendre à Dieu le culte d'adoration qui lui est dû, et auquel il a seul droit. N'est-il pas seul, en effet, notre Créateur et par conséquent notre souverain Maître, à l'égard duquel nous devons reconnaître et manifester notre absolue dépendance et soumission ?

Nous avons déjà dit, au chapitre Ier de ce livre, que la religion est nécessaire à l'homme, à la famille, à la société ; il nous reste à faire connaître les principaux actes de cette vertu et les péchés qui lui sont contraires.

Un des principaux actes de religion, c'est la

prière, dont nous traiterons dans la troisième partie de ce livre, chapitre XVII.

Vient ensuite la dévotion, qui est un acte par lequel l'homme se dévoue au service de Dieu, avec une volonté prête à faire avec empressement tout ce qui est agréable à ce bon Maître.

Quand Moïse fut sur le point d'introduire le peuple de Dieu dans la terre promise, toutes sortes de bruits circulaient dans le camp d'Israël. Les uns disaient que cette terre terrible dévorait ses habitants ; les autres que les hommes, dont elle était peuplée, étant d'une taille prodigieuse, mangeaient les autres comme des sauterelles. Heureusement, les Israélites ne les crurent pas, mais ils écoutèrent Caleb et Josué. Les mondains répandent toutes sortes de calomnies contre la dévotion. Ils ne la connaissent pas ; mais, comme Caleb et Josué, les saints, qui l'ont explorée, nous disent que c'est une terre où coulent le lait et le miel.

Le mot dévotion signifie dévouement. La mère qui ne vit que pour ses enfants est dévouée à ses enfants. Le fils qui aime ses parents et cherche en tout à leur plaire est un enfant dévoué. L'âme qui ne vit que pour Dieu évite tout ce qu'il défend, accomplit généreusement tout ce qu'elle sait lui plaire, est dévouée à Dieu ou vraiment dévote. La dévotion, c'est la perfection de l'amour de Dieu.

Elle suppose au moins l'état de grâce ; et si on vit dans le péché mortel, on ne peut se flatter de pratiquer la dévotion. Quand sainte Catherine de Sienne se rendit à Avignon, auprès du Souverain Pontife, de grandes dames, dont la vie était coupable, cherchèrent à plaire à la Sainte par des airs et des paroles de dévotion. Elles l'entouraient de respect ; et Catherine détournait la tête. Le

bienheureux Raymond de Capoue lui en fit le reproche : « Père, répondit-elle, si vous sentiez comme moi la puanteur qui sort de ces belles bouches, vous vomiriez tout ce que vous avez mangé. »

Tant qu'on vit en état de péché, on peut bien avoir des pratiques de dévotion ; cela est même très salutaire ; mais on n'a pas vraiment la dévotion. Les autruches ne volent jamais ; les poules volent rarement et pesamment; les hirondelles souvent et rapidement. Les autruches sont l'image des pécheurs qui croupissent dans le mal. Les poules figurent les gens de bien, qui font parfois des actes de dévouement à Dieu et qui vivent dans sa grâce, mais ne sont pas encore arrivés à la dévotion.

Les vrais dévots volent en Dieu, comme l'hirondelle, fréquemment et promptement. Ils ne se contentent pas d'observer de bon cœur ses commandements et d'éviter ce qui lui déplaît, ils font habituellement aussi de bonnes œuvres qui ne sont pas commandées. Ce ne sont plus des convalescents qui, relevant de maladie, commencent à marcher, mais des gens d'une santé vigoureuse qui travaillent énergiquement. Si l'amour de Dieu est comparé au feu, la dévotion en est la flamme. Si on le compare au lait, la dévotion en est la crème ; si à une pierre précieuse, la dévotion en est l'éclat. Ainsi parle saint François de Sales. La dévotion, c'est donc la perfection de l'amour de Dieu, c'est la vie sainte, dont tous les élus nous ont donné l'exemple, et que pratiquent aujourd'hui tous les vrais amis de Dieu.

La dévotion, dit saint Thomas, engendre par elle-même principalement la joie de l'âme, ce qui est le plus grand bonheur de l'homme ici-bas,

et par là même, elle nous rend faciles tous les devoirs de la vie chrétienne. Car quand on aime, on n'a point de peine et si on a de la peine, c'est une peine que l'on aime. Au lieu donc de blâmer, de critiquer injustement ce qui est si grand et si utile, que tous cherchent à pratiquer la dévotion. Dieu n'a-t-il pas assez fait pour nous? A qui serions-nous dévoués, si nous ne le sommes pas à son égard?

La dévotion s'alimente par la prière fréquente et la fréquentation des sacrements.

Le respect de nos églises est aussi un acte de religion. Nous devons surtout être pénétrés du sentiment de respect et d'adoration que mérite la grandeur de Dieu, lorsque nous sommes en face du tabernacle où Notre-Seigneur réside, de l'autel où il s'immole, dans cette enceinte sacrée où les fidèles le prient et reçoivent, avec ses enseignements, les grâces les plus précieuses et les plus abondantes.

Les Turcs, dans leurs temples, se tiennent avec un respect qui devrait faire rougir certains chrétiens de nos jours. Ils n'y entrent que nu-pieds et les mains jointes. Ils s'y prosternent le front dans la poussière. Ils se feraient un crime de répondre, si quelqu'un leur osait parler; mais personne parmi eux ne l'ose faire. On les maltraiterait, qu'ils ne regarderaient pas qui les aurait frappés.

Ayons au moins pour notre Dieu, en sa présence dans le lieu saint, quelque chose du respect que ces infidèles ont pour la maison où ils prient.

Le général de Sonis, mort le 15 août 1887, depuis 1852, c'est-à-dire pendant 35 ans, communiait au moins tous les huit jours, et cela non seulement en France, mais en Afrique, où il passa de longues années et même dans les glorieuses

campagnes de sa vie militaire. Pendant la guerre d'Italie, il était capitaine et il écrivait : « Dans nos reconnaissances, en traversant des bourgades ou des villages, tout à coup nous apercevons un clocher : « Le Maître est là ; à terre ! » Nous descendons tous les deux de cheval — il était alors avec un ami, le capitaine Robert, — nous entrons dans l'église, nous prions un prêtre de nous donner la sainte Communion. C'est fait ! Nous repartons aussitôt, le temps n'est pas à nous. Nous faisons notre action de grâces à cheval et en courant... » Cela ne l'empêcha pas de mériter à Solférino la croix de la Légion d'honneur, ni plus tard de devenir général.

CHAPITRE VIII

DES VICES CONTRAIRES A LA RELIGION

Le premier de ces vices est la superstition, qui consiste à rendre à Dieu un culte faux et superflu, ou à rendre à la créature le culte qui n'est dû qu'à Dieu. Celui qui, sous prétexte de religion, inventerait de faux miracles, ferait honorer de fausses reliques, pécherait gravement. Adorer les faux dieux, comme l'ont fait les païens, ou des statues de pierre, comme le font certains sauvages, c'est une détestable idolâtrie, un crime abominable, si celui qui le commet connaît le vrai Dieu. Faire semblant d'offrir des adorations aux fausses divinités, c'est aussi un crime. Se mettre en commerce avec le démon, l'ennemi de Dieu et des hommes, c'est une faute grave. Chercher à connaître les choses secrètes, à faire des choses merveilleuses, à nuire au prochain, à se guérir ou à se diriger soi-même par des moyens ou des signes vains, qui supposent l'intervention du démon, ce sont

autant de superstitions condamnables. Par conséquent, un chrétien ne doit jamais recourir aux sorciers, aux cartes, aux tables tournantes, aux consultations des esprits, à l'hypnotisme, ni ajouter foi à des songes frivoles, ni chercher à se guérir par des remèdes ridicules, comme par des signes ou des paroles vides de sens, ni retenir dans sa maison des livres de songes ou de sorcellerie.

Au lieu de s'adresser aux médecins que Dieu a établis pour soulager les maladies des hommes, comment peut-on recourir aux somnambules? n'est-ce pas là au moins s'écarter de l'ordre de la Providence?

Chose étrange, à mesure que diminuent la foi et la crainte de Dieu, les pratiques superstitieuses se multiplient et les prétendus esprits forts sont les premiers esclaves de craintes puériles et d'une ridicule crédulité. C'est l'accomplissement de la parole de l'Apôtre : *Détournant leurs oreilles de la vérité, ils se tourneront vers des fables.* Que les âmes chrétiennes n'oublient pas que si la conversation avec les saints est un signe de salut, le commerce avec les démons, par les pratiques superstitieuses, est un signe de réprobation.

Ochosias, roi d'Israël, étant tombé d'une chambre haute, envoya ses gens consulter Béelzébub pour savoir s'il pourrait se relever de ce mal. Le prophète Elie alla au-devant des gens du roi et leur dit : « Retournez vers le roi qui vous a envoyé, et dites-lui : Est-ce qu'il n'y a pas de Dieu en Israël que vous envoyiez consulter Béelzébub? c'est pourquoi vous ne descendrez pas du lit sur lequel vous êtes monté, et vous mourrez. » Ochosias mourut, en effet, en punition de sa superstition.

Simon le magicien opérait des merveilles par

le secours des démons, il osa même offrir de l'argent aux apôtres, afin d'obtenir le pouvoir de donner comme eux le Saint-Esprit; et c'est pour cela qu'on appelle du nom de simonie le péché de ceux qui vendent ou achètent les choses saintes. Mais saint Pierre lui dit : « Que ton argent périsse avec toi, puisque tu as cru que le don de Dieu peut s'acquérir avec de l'argent. Fais pénitence. » Mais Simon, au lieu de faire pénitence, continua de se livrer à la magie, sema dans la Samarie des erreurs monstrueuses, puis vint à Rome, où il voulut se faire passer pour dieu, devant Néron, qui le protégeait. Dans ce but, il promit de s'élever au ciel, à la vue de tout le monde. Au jour indiqué, en présence d'une grande foule, il s'éleva, en effet, ou plutôt il fut élevé par le démon; mais, à la prière de saint Pierre, qui était présent, Simon tomba et fut broyé dans sa chute.

L'irréligion n'est pas un moindre vice que la superstition, et a comme elle diverses branches : d'abord la tentation de Dieu. Tenter Dieu, c'est vouloir s'assurer que Dieu a telle perfection; ou bien c'est agir témérairement en comptant sur sa bonté ou sur sa puissance. Douter des perfections divines, c'est un péché contre la foi, aussi bien que contre la religion; mais c'est aussi une faute grave de se jeter dans un péril de mort d'où on ne peut sortir que par miracle, ou de négliger d'employer les remèdes dans une maladie grave. A plus forte raison est-ce une faute sérieuse de se jeter témérairement dans des occasions prochaines de péché, en comptant sur la grâce de Dieu. Il n'est pas permis de demander des miracles par pure curiosité, mais on peut les demander pour une raison nécessaire et utile.

Le sacrilège est la profanation d'une chose ou d'une personne consacrée à Dieu. On distingue

trois sortes de sacrilèges qui doivent être expliqués en confession. Il y a le sacrilège personnel, qui se commet en frappant les personnes consacrées à Dieu par les saints Ordres, ou par la profession religieuse, ou en les privant des droits et franchises accordés à leur état, ou enfin en péchant contre la sainte vertu avec des personnes qui ont fait le vœu solennel de chasteté. Ce n'est cependant point un sacrilège de médire des personnes consacrées à Dieu ; et il n'est pas par conséquent nécessaire, en accusant en confession ces médisances, de dire qu'on les a commises contre des personnes consacrées à Dieu. Toutefois, il est nécessaire de dire si la médisance a été grave. Il n'est personne qui ait un si grand besoin de sa réputation que le prêtre, et les critiques que l'on se permet sur sa conduite dans les familles, quelquefois en présence des enfants, ont des résultats bien tristes.

C'est un sacrilège local que de briser les portes d'une église, d'y commettre l'homicide, ou certains péchés extérieurs et graves contre la sainte vertu, ou des vols d'objets appartenant à l'église, ou confiés à sa garde.

C'est un sacrilège réel, que de profaner les choses saintes, comme les vases, les linges sacrés, les images, les reliques. Ce sacrilège est surtout grave dans la profanation des sacrements. Quel crime de recevoir sans les dispositions suffisantes la confirmation, la pénitence, l'extrême-onction, le mariage et surtout la sainte Eucharistie. Aussi Dieu a-t-il à cœur de le punir d'une manière rigoureuse et quelquefois en ce monde. C'est après une communion sacrilège que Judas, ayant trahi son divin Maître, alla se pendre.

Dégoûté de sa femme Theud-Berge, Lothaire, roi de Lorraine, l'avait quittée pour épouser Val-

drade. Alors saint Adon, archevêque de Vienne, informa le Saint-Siège de la conduite de ce prince. La reine légitime porta aussi plainte à Rome; et le pape Nicolas Ier, après un mûr examen, excommunia le roi de Lorraine. Toutes les intrigues et toutes les menaces du roi échouèrent devant le Pontife, intrépide défenseur de la vérité catholique et de la sainteté conjugale. Alors Lothaire prit le parti de dissimuler et se rendit en Italie pour demander l'absolution de son crime; il trouva



à Rome le pape Adrien, successeur de Nicolas Ier. « Prince, lui dit ce Pontife, avant de lui donner la sainte Communion, qui devait sceller son retour et sa réconciliation, si vous avez la ferme résolution de n'avoir plus de commerce avec Valdrade, approchez et recevez avec confiance le sacrement de la vie éternelle; sinon, n'ayez pas la témérité de recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ, et de vous incorporer, en les profanant, votre propre condamnation. » Le Pontife parla de la même

manière aux seigneurs, qui étaient complices de l'adultère.

A ces paroles formidables, quelques-uns furent saisis d'effroi et se retirèrent : mais la plupart communièrent avec le roi. Après son sacrilège, ce prince parjure se flattait, avec son cortège, de rejoindre l'objet de sa passion; mais il fut atteint à Lucques d'une fièvre maligne, dont les effets furent terribles. Il perdit ses cheveux, ses ongles; sa peau même tomba; et il périt misérablement trente-neuf jours après son sacrilège, ainsi que la plupart des seigneurs qui avaient communié avec lui.

Enfin, vendre plus cher des choses saintes, des objers bénits par exemple, par la raison qu'ils sont bénits, c'est le péché de simonie dont nous avons déjà dit un mot ci-dessus.

CHAPITRE IX

DU BLASPHÈME

Le second commandement prescrit le respect du nom du Seigneur, ce nom que toute bouche devrait louer; ce nom adorable de Dieu, que le savant Newton ne pouvait entendre prononcer sans se découvrir; ce nom de Jésus qui fait fléchir tout genou au Ciel, sur la terre et dans les Enfers. Ce n'est pas bien de prononcer ce nom trois fois saint inutilement, à tout propos, surtout dans la colère. Mais rien n'est plus horrible que le blasphème, qui est une parole, ou un acte injurieux à Dieu ou aux saints.

C'est un blasphème qui ruine en même temps la foi que de dire que Dieu n'est pas juste, qu'il nous abandonne, etc. Proférer le nom du bon Dieu, en la faisant précéder du mot *sacré,* pris

dans le sens de *maudit*, c'est en soi un blasphème. C'en est un autre, que de parler mal de la sainte Vierge et des saints. Grincer des dents contre le Ciel, c'est un blasphème en action, tout aussi grave qu'un blasphème en paroles. Maudire les créatures qui n'ont pas un rapport direct avec Dieu, et sans l'intention de s'attaquer à Dieu, ce serait une faute contre la charité, si on maudissait son semblable ; mais ce n'est pas un blasphème. C'en est un de maudire les choses saintes, les jours saints. Les paroles grossières ne sont pas des péchés, mais elles dénotent une mauvaise éducation.

Rien n'attire sur l'homme la malédiction divine comme le blasphème. La Vierge est venue elle-même nous l'apprendre de nos jours sur la montagne de la Salette. Et comment en serait-il autrement ? C'est en face que le pécheur lance l'insulte au Dieu trois fois saint, qu'il devrait bénir, car il tient tout de lui. Et ce crime, il le commet sans y être poussé par l'intérêt ni par l'attrait du plaisir, à pure perte, par conséquent.

Le blasphémateur s'excuse quelquefois en disant qu'il n'a pas l'intention d'offenser Dieu ; mais quelle valeur a cette excuse, quand, sachant qu'il a l'habitude de proférer des paroles qui sont dignes des démons, qui déchirent les oreilles chrétiennes, qui scandalisent les âmes, il ne fait aucun effort pour s'en corriger ? Il mérite donc un châtiment en rapport avec la gravité de son crime. Deux Israélites se prirent de querelle et l'un d'eux blasphéma. Le peuple fut saisi d'horreur en l'entendant, et Moïse consulta Dieu : « Conduisez le blasphémateur hors du camp, répondit le Seigneur, et que tout le peuple le lapide. » La sentence fut exécutée.

Sennachérib assiège Jérusalem et il écrit au

roi Ezéchias une lettre pleine de blasphèmes contre le vrai Dieu. Et le Seigneur envoie son ange qui frappe 185 000 hommes de l'armée assyrienne avec leur général. Sennachérib prend la fuite; et, en entrant dans le temple de ses faux dieux, il trouve ses fils armés de poignards qu'ils enfoncent dans le sein de leur père.

Saint Grégoire de Tours rapporte qu'un certain Jean, de la ville de Poitiers, à la suite d'un blasphème, devint sourd-muet et périt misérablement, après avoir perdu l'esprit. *C'est le blasphème qui appesantit tant le bras de mon Fils*, a dit Notre-Dame de la Salette. Et le prophète Isaïe attribue tous les malheurs des juifs à leurs blasphèmes. C'est pour épargner à leurs peuples les maux qu'attire un tel crime, que des rois ont souvent puni rigoureusement les blasphémateurs.

Saint Louis leur faisait percer la langue. Ses successeurs imitèrent sa juste sévérité. Et qu'on ne se plaigne pas de cette rigueur; on a fait dans notre siècle des lois pour protéger les animaux qu'on mène à la boucherie, pourquoi n'y en aurait-il pas pour protéger l'honneur de Dieu? Certes, les païens eux-mêmes n'épargnaient pas ceux qui blasphémaient leurs faux dieux et Socrate mourut pour avoir été accusé de ce prétendu crime. Nabuchodonosor, ce roi infidèle, porta un décret ordonnant qu'on mît à mort le blasphémateur et qu'on renversât sa maison. Si personne ne défend l'honneur de Dieu, il saura assez se venger lui-même; et s'il ne le fait en ce monde, il le fera dans l'autre. Celui qui maudit Dieu entendra cette sentence : *Retirez-vous, maudits, allez au feu éternel.* Allez blasphémer avec les démons puisque vous ne m'avez pas béni avec les saints.

Celui donc qui ne renoncerait pas à cette criminelle habitude serait bien à plaindre; mais

quand on y a renoncé par une vraie contrition et un ferme propos sincère, si le blasphème échappe sans qu'on le remarque parfaitement, il n'y a plus alors faute grave; mais aussitôt qu'on s'est aperçu de ce malheur, il faut le déplorer et prendre des moyens pour l'éviter à l'avenir; si on ne faisait rien pour se corriger, évidemment on serait coupable.

Mais quels sont ces moyens? 1° Pour quelques-uns, qui ne peuvent se passer d'une locution grossière, il est bon qu'ils en aient une à leur service, qui revienne fréquemment, dans les moments d'impatience, parole pourtant qui n'offense personne, et qui serve à préserver de l'horrible blasphème; 2° se condamner à donner cinq centimes aux pauvres, chaque fois qu'on s'oublie; 3° faire un acte de contrition aussitôt après avoir blasphémé, ou baiser la terre le soir, lorsqu'on est seul, autant de fois qu'on a eu ce malheur, en promettant de se corriger.

Notons, en finissant, que c'est un devoir pour les parents, les maîtres, les chefs d'atelier, de proscrire le blasphème de leurs maisons. Se réjouir d'entendre blasphémer, c'est se rendre aussi coupable que le blasphémateur lui-même. Et les vrais chrétiens, quand ils sont témoins de cet outrage, fait au nom saint et terrible du Seigneur, disent intérieurement en réparation : *Que le nom du Seigneur soit béni!* ou encore : *Gloire soit au Père et au Fils et au Saint-Esprit*. C'est ainsi que faisait, après sa conversion, l'illustre Marceau, commandant de vaisseau.

CHAPITRE X

DES SERMENTS ET DE LA VIOLATION DES VŒUX

Faire un serment, c'est prendre Dieu à témoin de ce que l'on affirme, ou de ce que l'on promet. Il y en a qui font des serments à tout propos et inutilement. C'est une mauvaise habitude, qui les expose à faire de faux serments. On finit du reste par ne plus croire celui qui prend toujours Dieu à témoin de ce qu'il affirme. Le proverbe dit : *Grand jureur, grand menteur*. On ne doit faire des serments que lorsqu'on y est obligé par un motif raisonnable, par exemple, lorsque devant un tribunal on est appelé à prêter serment.

On pèche gravement en faisant un serment pour affirmer une chose fausse, ou simplement douteuse, ou bien pour promettre ce que l'on n'est pas dans l'intention de faire. Si, par un faux serment, on fait condamner un innocent, on est tenu à restitution pour les dommages qu'on lui a causés. Godwin, comte de Kent, avait fait mourir le prince Alfred d'Angleterre et persuadé aux Anglais de donner la couronne au frère d'Alfred, Edouard III, qui avait épousé la fille de Godwin. Un jour qu'ils prenaient ensemble leur repas, le page qui présentait à boire au prince, fit un faux pas, sans rien renverser ; et pour dire qu'un de ses pieds avait affermi l'autre, il cita ce texte de la Sainte Ecriture : *Le frère qui est aidé par son frère est inébranlable*. « Il est vrai, reprit le roi, que si j'avais mon frère, il me serait d'un grand appui. » Et, en disant ces mots, il jeta sur Godwin un regard sévère. Godwin, croyant tromper le roi par un parjure, porta à la bouche un morceau de pain, en disant : « Si je suis pour quelque

chose dans la mort d'Alfred, que ce morceau de pain soit le dernier que je mangerai. » Et le pain s'arrêta dans sa gorge et l'étouffa. Juste punition du parjure. On pèche aussi gravement quand, par un serment, on appuie une médisance grave, et quand on s'oblige à faire une chose gravement mauvaise. Dans ce dernier cas, non seulement on n'est pas tenu d'exécuter ce que l'on a promis, mais on pécherait même en l'exécutant. Qui ne flétrit la cruauté d'Hérode, qui se crut obligé par son serment d'offrir dans un plat la tête de saint Jean-Baptiste à la fille de l'infâme Hérodiade?

Mais, quand on a promis avec serment une chose juste, et d'une certaine gravité, on est tenu d'exécuter sa promesse, si on le peut, ou bien de se faire relever de son serment par son confesseur.

La violation des vœux est condamnée par le second commandement aussi bien que les serments faux et injustes. Un vœu n'est pas une simple résolution, mais une promesse réfléchie, faite à Dieu, d'accomplir une chose possible et bonne. Et même toute chose bonne ne peut pas être matière d'un vœu ; ainsi le vœu de faire un bon repas n'est pas valide, parce que le jeûne est plus agréable à Dieu que la bonne chère. Il en est de même du mariage, car la virginité est plus parfaite. Il faut donc que la chose promise soit meilleure que la chose opposée, pour être acceptée de Dieu.

Les vœux les plus agréables à Dieu sont ceux que l'on fait dans les couvents, parce qu'ils consacrent à Dieu l'homme tout entier. Le vœu de pratiquer dans le monde la chasteté parfaite a aussi un grand mérite, et s'il est fait pour toujours, le Souverain Pontife peut seul en dispenser.

Toutefois, il faut craindre et prévenir toute infidélité à ses promesses. C'est pourquoi il

importe de ne jamais faire de vœu sans mûre réflexion, et sans le conseil de son confesseur. Ceci est plus vrai encore pour les vœux qui obligent pendant longtemps, ou pendant toute la vie, que pour ceux qui n'obligent que pendant un temps limité.

Un vœu une fois fait, même imprudemment, oblige à tenir la promesse faite, et cela dans le lieu, dans le temps et de la manière qu'on a eus en vue. Comment, en effet, manquer impunément de parole à Dieu? Quand la chose promise est grave, y manquer c'est une faute grave, à moins qu'en faisant le vœu on n'ait eu l'intention de ne s'obliger que sous peine de péché véniel. On peut même pécher en différant, pendant un temps considérable, d'exécuter ce que l'on a promis. On ne peut, sans raison, se faire relever des vœux que l'on a faits : mais, avec une raison légitime, on peut se les faire changer par son confesseur.

Quand on a fait le vœu de faire une bonne œuvre, pour obtenir une grâce de Dieu, on n'est pas tenu à la bonne œuvre, si la grâce n'a pas été accordée.

On n'est pas obligé non plus de réciter les prières, ni de faire les pèlerinages qu'avaient promis avant de mourir des parents défunts. Il en serait autrement si les parents avaient promis à Dieu, avant leur mort, une somme d'argent à une bonne œuvre quelconque ; leurs héritiers, en recueillant leurs biens, prennent la charge d'acquitter toutes leurs dettes, aussi bien celles qu'ils ont contractées envers Dieu, que celles qu'ils ont contractées envers les hommes. Heureux ceux qui, ayant fait sagement des promesses saintes, disent comme David : *Je rendrai mes vœux au Seigneur en présence de tout son peuple;* au mérite de la bonne œuvre qu'ils accomplissent,

s'ajoute un second mérite, celui d'un acte excellent de religion que Dieu ne laissera pas sans récompense, car il ne se laisse pas vaincre en générosité.

Saint Louis, roi de France, était à l'extrémité; mais, recouvrant ses sens, il demanda la croix et la plaça sur sa poitrine, en signe du vœu qu'il faisait intérieurement de partir pour la croisade, s'il guérissait. Il guérit, en effet, et il portait toujours la croix, attendant l'occasion de s'embarquer pour la Palestine. Blanche, sa mère, et tous les grands du royaume lui représentaient que la France courrait les plus grands risques de la part des Anglais, s'il s'éloignait; que son vœu fait dans une maladie grave n'était pas valide; qu'il pourrait s'en faire relever. A tous ces raisonnements, le roi répondit : « On ne peut supposer qu'aujourd'hui j'aie le cerveau troublé par la maladie; eh bien! je reprends la croix et je renouvelle mon vœu. » Tous se turent, admirant sa fidélité à tenir la promesse faite à Dieu.

CHAPITRE XI

DU DIMANCHE

Le troisième commandement nous ordonne de sanctifier le jour du Seigneur. Dieu est Maître de tous nos jours; toujours, par conséquent, nous devons le servir ; mais c'est une obligation de droit naturel, de réserver à son culte quelques jours de notre vie. Dans l'ancienne loi, Dieu avait ordonné à son peuple de sanctifier le sabbat, ou le samedi de chaque semaine. *Durant six jours, vous travaillerez et achèverez tout ce que vous avez à faire,* avait-il dit; *mais le septième jour, c'est le repos du Seigneur votre Dieu; vous*

n'y ferez aucun travail, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre serviteur, ni votre servante, ni votre bête de charge, ni l'étranger qui est dans votre maison. Malgré cette défense, un Israélite osa ramasser du bois le jour du Seigneur. Moïse consulta Dieu, pour connaître le châtiment qu'il devait lui infliger. Et le Seigneur lui dit : *Que cet homme meure, et que toute la foule du peuple l'accable de pierres.* Et le prévaricateur fut lapidé. Ce ne sont pas seulement les juifs qui ont gardé le septième jour : les mahométans, certains autres infidèles eux-mêmes, tous les hérétiques l'ont respecté et le respectent. Sous la loi nouvelle, le samedi a été remplacé par le dimanche, en mémoire de la résurrection de notre divin Sauveur et de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. Et il y a pour tout chrétien obligation grave de le sanctifier. Profaner le dimanche, c'est un malheur pour l'homme, pour la famille et pour la société tout entière.

Notre santé exige le repos. L'homme s'use plus vite là où le dimanche n'est pas respecté. Les bœufs eux-mêmes mugissaient de regret quand, aux jours sanglants de la Révolution, on les contraignait de travailler le dimanche. Les intérêts temporels sont souvent compromis par un travail que réprouve la conscience. Comme le bien mal acquis, un travail criminel n'enrichit pas. Que s'il y a des fortunes amassées ainsi, cet édifice élevé malgré Dieu est-il solide, ne croulera-t-il pas demain? *Si Dieu ne bâtit pas une maison, c'est en vain que les hommes y travaillent,* dit le Saint-Esprit.

Il est raconté dans la vie de saint Jean l'Aumônier que, de son temps, il y avait à Alexandrie deux cordonniers dont l'un, chargé d'une nombreuse famille, faisait ses affaires à merveille ;

tandis que l'autre, aussi habile et moins chargé d'enfants que son voisin, était toujours dans la misère, bien qu'il travaillât tous les dimanches; celui qui réussissait si mal alla un jour trouver l'autre, pour lui demander le secret de sa prospérité. « Oh! dit-il, j'ai, outre mon travail, un trésor secret que je vous découvrirai dimanche. » Le dimanche venu, il mène son voisin à l'église, et lui dit : « C'est là qu'est mon trésor, c'est-à-dire la bénédiction de Dieu. Demandez-la avec moi tous les dimanches par la prière, en suspendant votre travail; et votre maison deviendra prospère. » Le pauvre homme suivit ce conseil ; et depuis lors, tout lui réussit.

D'ailleurs, l'homme qui travaille sans relâche devient matériel, comme la terre qu'il cultive, comme la machine dont il use. Sans dimanche, point d'instruction religieuse, point de vertus. Où se recrutent les révolutionnaires, les forçats, les impies? Parmi les profanateurs du dimanche. Quels instincts horribles chez ceux qui ne connaissent plus l'église! Entendez leurs discours!..... de tels hommes ont perdu avec la vertu toute consolation véritable. Enfin, jamais il n'entrera dans le repos éternel des élus, s'il ne fait pénitence, celui qui n'a pas gardé le repos du Seigneur.

La famille n'a pour lien que le dimanche; si on le lui ôte pour lui substituer le lundi, elle devient un enfer. Et quelle paix pourrait apporter au foyer domestique l'homme abruti par un incessant travail ou par la débauche du lundi?

Sans dimanche, la société elle-même est vouée à la malédiction. La Vierge est venue à la Salette nous dire que la profanation du dimanche appesantissait surtout le bras de son Fils sur son peuple rebelle. Plus de dimanche, plus d'instruc-

tion morale, plus de religion. Or, la religion étant le plus ferme appui de la société, celle-ci ne peut que tomber en ruine, quand celle-là aura succombé sous les coups que lui portent les profanateurs du dimanche.

Au contraire, la sanctification du dimanche assure à l'homme la santé; elle attire sur ses travaux la bénédiction du ciel, qui les féconde; elle élève son âme, nourrit son intelligence par la parole de vie; elle réchauffe la charité au pied des autels; elle unit la famille, souvent dispersée durant la semaine, elle fait la prospérité des nations.

En 1857, l'évêque de Châlons, vénérable vieillard, conduisant un visiteur dans sa cathédrale, le fit entrer dans une chapelle, et lui montrant une pierre tombale : « Voilà, dit-il, le tombeau que je me suis fait préparer. Les mots que j'y ai fait graver sont la seule épitaphe que je désire. » L'étranger se pencha pour la lire; elle ne contenait que ces mots : *Souvenez-vous de sanctifier le jour du Seigneur*. Ce saint évêque voulait, même après sa mort, prêcher la grande loi du dimanche.

C'en est assez pour déterminer tout homme sensé à sanctifier le dimanche. Mais disons ce qu'il y a à faire dans ce but.

Les juifs avaient résolu de se défaire de Jésus à tout prix et de le livrer à la mort. Ils n'osèrent pourtant pas le faire un jour de fête. Hélas! il en est qui n'ont pas même cette crainte. Ils ruinent par le péché la vie que Jésus a dans leur cœur. Qu'on se préserve, surtout le dimanche, des fêtes scandaleuses, des promenades, des lectures, des occasions dangereuses.

C'est un devoir grave d'éviter, le dimanche, les œuvres serviles, commme labourer, moissonner, coudre, exercer un art mécanique. Les plai-

doiries, les foires, les marchés, les ventes publiques, non autorisées par la coutume, sont aussi défendus. Combien il serait à désirer que tous les magasins fussent fermés le dimanche! C'est ce qui se pratique chez les protestants eux-mêmes. On peut cependant acheter et vendre ce qui est nécessaire aux besoins journaliers.

Travailler plus de deux heures et demie, le dimanche, c'est une faute grave, à moins qu'on ne soit excusé par quelque nécessité, comme par la crainte de voir un orage endommager gravement une récolte. Pour ne pas se faire illusion, dans des cas de ce genre, il est bon de recourir à son pasteur. C'est donc un scandale, quand les parents, les maîtres, les chefs d'atelier font travailler longtemps sans nécessité, leurs enfants, leurs serviteurs, leurs ouvriers. Les inférieurs ne sont pas tenus d'obéir à ceux qui leur ordonnent de transgresser ainsi la loi; cependant, pour éviter de mauvais traitements ou d'autres inconvénients graves, une femme, des enfants, des serviteurs peuvent travailler sans péché, le dimanche, quand ils y sont injustement contraints.

On doit s'abstenir des travaux défendus, aux jours de fêtes d'obligation, comme le dimanche; et en ces fêtes, comme le dimanche, il y a obligation grave d'entendre la sainte messe, et de la faire entendre aux serviteurs et aux enfants, dès qu'ils ont sept ans accomplis.

Pour s'exempter de cette obligation, une raison légère ne suffit pas, il faut une raison sérieuse. Si on doit s'absenter le dimanche, il faut avoir soin d'entendre la messe avant le départ, ou de se mettre en route de manière à être sûr d'être à temps à la messe, dans la paroisse où l'on va. Arriver par sa faute après l'offertoire de la messe, ou se retirer sans raison sérieuse, avant la com-

munion du prêtre, c'est une faute grave. Assister à la messe tout en parlant et en riant avec ses voisins, ce n'est point un acte religieux, mais une sorte de profanation. Il y en a qui, selon la parole de la Sainte Vierge à la Salette, ne vont à l'église que pour se moquer de la religion.

Philippe II, roi d'Espagne, entendant la messe un dimanche, aperçut deux courtisans qui ne firent que parler et rire. Au sortir de la chapelle, le roi les fit appeler dans son cabinet et leur dit d'un air terrible : « Est-ce ainsi, Messieurs, que vous entendez la messe? Partez d'ici ! et que je ne vous revoie jamais plus dans ce palais ! »

Ce seul mot fut pour tous les deux un coup de foudre. L'un en mourut de chagrin trois jours après et l'autre en devint fou. Que sera-ce donc d'entendre de la bouche du roi immortel des siècles : « Profanateurs maudits, retirez-vous de moi, et allez au feu éternel !!! »

Il faut donc que tous, et que les jeunes gens et les enfants surtout, aient soin de se placer, à l'église, loin de ceux qui peuvent les distraire. Les parents doivent y veiller ; qu'ils mettent entre les mains de leurs enfants et aient eux-mêmes un livre ou un chapelet, afin que tous s'occupent pieusement. Qu'on évite sur son chemin les personnes et les maisons où on risquerait d'être entraîné à manquer la messe.

Saint Liguori rapporte que trois marchands étaient disposés à partir ensemble de la ville de Gubbio ; mais l'un d'eux désirant auparavant entendre la messe, les deux autres refusèrent de l'attendre. A leur arrivée sur le pont de la rivière appelé Borfuone, grossie par les pluies, le pont s'écroula, et ils périrent tous deux. Le troisième, une demi-heure après, revenant de la messe, trouva leurs cadavres sur la rive.

En dehors de l'assistance à la messe, nous devons instamment recommander des pratiques, qui, sans être d'une obligation rigoureuse, sont d'une haute importance pour la sanctification du jour du Seigneur. D'abord, rien de plus salutaire que de réciter chez soi les prières de la messe, quand,pour une bonne raison, on ne peut y assister. Il serait même bien de faire dans ce cas, au pied d'un crucifix, la communion spirituelle, puisqu'on n'a pas le bonheur de recevoir Notre-Seigneur à l'église. Un excellent moyen de sanctifier le dimanche, c'est l'assistance aux vêpres, dont la désertion prépare si souvent celle de la messe elle-même.

Heureux ceux qui y viennent assidûment! Quel meilleur moyen peut-on trouver de bien employer l'après-midi du jour du Seigneur; et quand on n'assiste pas à cet office, que fait-on pour Dieu, pendant ce temps, et qu'y gagne-t-on?

Les vêpres entendues, que les parents et les chefs de maison rentrent au plus tôt en famille, ramenant avec eux serviteurs et enfants. La maîtresse de maison fera bien, le dimanche, par sa douceur et d'aimables industries, en préparant au besoin un petit repas plus soigné que de coutume, de retenir son mari, ses enfants, ses serviteurs autour d'elle.

Comme des promenades en famille dans la campagne, loin des spectacles dangereux, sont paisibles et agréables le dimanche! Quelle joie on porte à un malade, à une famille pauvre ou affligée, si on va les visiter!

Qu'il est bon de se trouver tous ensemble au foyer, quand personne n'est absent. On lit quelques pages de la doctrine chrétienne, rien n'est plus salutaire; on échange ses peines, ses consolations, ses espérances; on prie en commun, et

le dimanche ainsi passé devient comme le marché des âmes. Elles y font provision des grâces nécessaires pour passer saintement la semaine et la vie.

En entendant une autre messe que celle de la paroisse, on satisfait rigoureusement au précepte. Cependant la messe du prône doit être préférée. On serait même obligé d'y assister, si on ne pouvait sans elle s'instruire des vérités de la religion, ou sortir de l'état de péché. Et tous, aujourd'hui surtout, ont un si grand besoin d'entendre la parole de Dieu ! Le dégoût de cette parole est un très mauvais signe, et l'empressement à l'entendre en assistant aux sermons, aux catéchismes de l'Eglise, est une marque de prédestination. C'est donc un abus regrettable que, dans quelques familles, certaines personnes assistent toujours à une autre messe que celle du prône. Elles ne peuvent manquer de devenir ignorantes des choses du salut. Que ceux donc qui ne peuvent assister au prône un dimanche aient soin de le faire le dimanche suivant.

CHAPITRE XII

DEVOIRS DES ENFANTS ET DES INFÉRIEURS

Moïse reçut de la main de Dieu deux tables de pierre, sur lesquelles était gravée la loi du Seigneur. Sur la première table, étaient tracés les droits de Dieu, que nous venons d'exposer, et qu'on oublie si facilement aujourd'hui, pour publier les droits de l'homme. Sur la seconde, étaient tracés les seuls vrais droits de l'homme, que Dieu lui-même n'a pas oubliés.

En tête de ces droits se trouvent ceux des parents et des supérieurs qui participent à la

paternité et au gouvernement divin, et qui sont, par conséquent, les plus dignes de notre respect.

Honorez votre père et votre mère, dit le Code sacré, *afin de vivre longtemps sur la terre. Honorez votre père, et n'oubliez pas les gémissements de votre mère : souvenez-vous que sans eux, vous ne seriez pas né; et rendez-leur les soins qu'ils ont eus pour vous.*

L'honneur dû aux parents comprend l'amour,



La Sainte Famille, modèle des familles.

le respect et l'obéissance. L'amour dû aux parents, en tant qu'ils sont les auteurs de nos jours, et à la patrie elle-même, est distinct de l'amour que l'on doit au prochain ; et ils pèchent à la fois contre la charité et contre la piété filiale, les enfants qui auraient de la haine pour leurs parents, qui leur souhaiteraient un mal grave, ne serait-ce qu'intérieurement. Leur crime serait plus grand encore, s'ils manifestaient cette haine

par des paroles ou par des signes, s'ils contristaient, jusqu'à les faire pleurer, les auteurs de leurs jours, s'ils les traitaient durement, s'emportaient jusqu'à lever la main contre eux ou jusqu'à les frapper, s'ils disaient du mal grave d'eux, s'ils se portaient comme accusateurs contre eux devant un tribunal, s'ils refusaient de les voir dans leur maladie ou leur vieillesse, les abandonnant sans leur fournir le nécessaire, s'ils les empêchaient injustement de faire leur testament, surtout s'ils n'avaient pas soin de leur procurer les secours de la religion à leurs derniers moments, s'ils ne leur faisaient pas rendre à leur mort les devoirs funèbres, selon leur condition, s'ils ne priaient point pour eux après la mort et n'exécutaient pas leur dernière volonté.

En regard de l'ingratitude et de la dureté de quelques enfants de nos jours, plaçons quelques passages de nos Saints Livres. Rien de plus admirable que la conduite de Joseph à l'égard de Jacob, son père, dont il fut dans l'enfance le fils préféré. Devenu plus tard l'intendant du roi d'Egypte, loin d'oublier son père qui était pasteur de troupeaux, il demanda avec empressement de ses nouvelles, lui envoya de riches présents, le fit amener auprès de lui sur les chars de l'Etat, alla à sa rencontre, l'embrassa tendrement en versant des larmes, le présenta au roi, lui assigna les meilleures contrées du pays, le visita souvent, accourut auprès de son lit de mort et lui ferma les yeux en répandant des pleurs abondants. Puis, il se jeta sur le corps de son père, couvrit son visage de baisers, le fit embaumer et alla le déposer lui-même dans le tombeau de ses ancêtres, en la terre de Chanaan. — En un temps de famine, Noémi avait quitté la terre de Juda pour se rendre dans celle de Moab, avec

son mari et ses deux fils. Devenue veuve sur la terre étrangère, elle y maria ses deux enfants, avec deux femmes moabites, dont l'une se nommait Orpha, et l'autre Ruth. Au bout de neuf à dix ans, la pauvre veuve, ayant perdu ses deux fils, songea à retourner dans sa patrie. Ses deux belles-filles l'accompagnaient. Noémi les priant de ne pas la suivre plus longtemps, les embrassa pour leur faire ses adieux. Toutes deux se mirent à pleurer : « Retournez, mes filles, dit Noémi; je n'ai plus de fils que je puisse vous donner, n'insistez pas, mes enfants, votre douleur augmente la mienne. La main du Seigneur s'est appesantie sur moi. » Et ses deux belles-filles pleurent et redoublent leurs cris.

Orpha, cependant, embrasse encore une fois Noémi et la quitte; mais Ruth s'attache à sa belle-mère, qui cherche en vain à lui persuader de suivre Orpha. « Pourquoi me contraindre à vous quitter? dit Ruth. Partout où vous irez, je vous suivrai ; je demeurerai là où vous vous arrêterez vous-même. Votre peuple sera mon peuple, votre Dieu sera mon Dieu. Je mourrai sur la terre qui recueillera vos restes ; et j'y trouverai mon tombeau. » Noémi, vaincue par la tendresse de Ruth, l'emmena avec elle; Ruth alla glaner pour la nourrir : elle lui portait, tous les soirs, avec les grains qu'elle avait recueillis, une partie de la nourriture qu'elle recevait en aumône. Un tel dévouement méritait une récompense. La récompense de Ruth fut grande : elle a mérité d'être une des aïeules du saint roi David, et par conséquent de Notre-Seigneur.

Si les gendres et les belles-filles avaient toujours les sentiments de cette Moabite, quelle paix régnerait dans les familles, où siège la discorde !

Le crime de celui qui trahirait sa patrie ne

serait pas moins grave que la haine à l'égard d'un père.

L'honneur dû aux parents demande de plus qu on les estime intérieurement et qu'on les respecte extérieurement. C'est donc une faute d'avoir des sentiments de mépris pour ses parents ; et cette faute est grave, si l'enfant leur refuse les marques ordinaires de respect, s'il ne veut pas les reconnaître, s'il les contriste gravement par des malédictions, ou des injures, ou des airs de dédain.

Benoît XI, fils de parents pauvres, fut élevé sur le trône pontifical en 1303. Pendant qu'il était à Pérouse, sa mère, qui était une pauvre femme du peuple, demanda à lui parler. Il demanda comment elle était vêtue. On répondit qu'elle était tout habillée de soie. « Pour lors, dit-il, ce n'est pas ma mère. » Cette réponse fut portée à la mère, qui reprit ses humbles vêtements et se présenta de nouveau. Cette fois, le pape la reçut et l'embrassa avec effusion.

Les maîtres, les instituteurs de la jeunesse, les tuteurs, les grands-parents ont droit aussi au respect de ceux dont ils ont la charge. Alexandre le Grand avait coutume de dire qu'il était plus redevable à son précepteur et à son maître, qu'à son père Philippe, car, si celui-ci lui avait donné la vie, celui-là lui avait appris à bien vivre. Le Saint-Esprit veut que les jeunes gens se lèvent pour faire honneur aux cheveux blancs d'un vieillard. On sait le châtiment infligé à des enfants, qui, attroupés aux portes de la ville, apercevant le prophète Elisée, lui crièrent avec dérision : « Montez, tête chauve, montez. » Deux ours sortirent de la forêt, et en mirent quarante-deux en pièces.

Dieu, qui a bien fait toutes choses, savait que l'enfant ne pouvait que s'égarer sans le frein de

l'autorité paternelle et maternelle. C'est pourquoi il a soumis à cette autorité sainte la volonté de l'enfant. Qui ne plaint le sort de l'orphelin qui est abandonné à lui-même ? Il risque tant de se perdre. L'enfant, le jeune homme désobéissants, sont plus malheureux. A qui les comparer, sinon à un coursier attelé à un char, et dont le frein s'est rompu. Il se précipite dans des abîmes avec tout ce qu'il entraîne après lui.

Les enfants pèchent gravement, au moins avant leur émancipation, s'ils négligent un travail important qui leur a été confié, ou s'ils ne s'appliquent pas aux études que leur prescrivent leurs parents, ou s'ils quittent, malgré leurs parents, la maison paternelle. Ils sont plus coupables encore s'ils désobéissent lorsque leurs parents leur défendent de faire de mauvaises lectures, d'aller dans de mauvaises compagnies, dans les fêtes du monde, dans des maisons ou dans des fréquentations dangereuses, ou bien lorsque les parents leur ordonnent de remplir leurs devoirs de chrétien, comme de s'approcher des sacrements, d'entendre la messe, de respecter l'abstinence.

Il n'est que deux cas où les enfants peuvent et doivent désobéir aux parents, c'est : 1° lorsque ceux-ci auraient le malheur de commander le mal à leurs enfants, et 2° lorsqu'ils veulent leur ravir injustement la liberté que Dieu laisse à tout homme de se choisir un état de vie. Toutefois, quand il s'agit du mariage, les enfants font bien de prendre conseil de leurs parents, qui ont plus d'expérience qu'eux en cette matière. Bien plus, il pèche gravement le fils qui, malgré ses parents, épouse une femme qui fera le déshonneur de sa famille (1).

(1) Les jeunes filles liront et méditeront avec grand profit le livre que nous avons écrit pour elles, sous ce

Si mon peuple ne veut pas se soumettre, je suis forcée de laisser aller le bras de mon Fils, a dit la Vierge sur la montagne de la Salette. Qu'elle s'attende à toutes sortes de maux, la jeunesse insoumise et rebelle à l'autorité du père ou de la mère. Qu'on le remarque, en effet, la mère a la même autorité que le père sur tous les enfants ; et quel malheur si ceux-ci abusaient de la faiblesse naturelle d'une mère pour échapper à sa surveillance, pour la tromper, ou pour lui désobéir.

Le vieux Tobie disait à son fils : Honorez votre mère tous les jours de votre vie, car vous devez vous souvenir des douleurs et des dangers qu'elle a subis pour vous.

Les serviteurs, les élèves, les ouvriers, les pupilles doivent aussi l'obéissance, surtout en ce qui regarde les bonnes mœurs, à leurs maîtres, à leurs patrons, à leurs tuteurs ou à leurs grands-parents. Les serviteurs et les ouvriers pèchent s'ils révèlent les secrets de famille, s'ils perdent leur temps, ou l'emploient à leur profit, s'ils quittent le service sans raison grave, avant le temps convenu, s'ils dilapident ou volent, ou laissent dilapider les biens de leurs maîtres, dont ils ont la garde.

La loi de Dieu veut qu'on respecte toute autorité légitime et toutes les lois justes de son pays ; à plus forte raison les fidèles doivent-ils respect et obéissance à leurs pasteurs.

titre : *La jeune fille et la vierge chrétienne à l'école des saints.* Prix : 1 fr. 50.

CHAPITRE XIII

SOINS TEMPORELS DUS AUX INFÉRIEURS

Participant aux droits de Dieu, les parents et les supérieurs doivent participer aux soins de la Providence divine.

Dieu aime toutes ses créatures, et les parents ont pour premier devoir d'aimer leurs enfants. Cette obligation est si naturelle que ceux qui aiment leurs enfants ne méritent pas d'éloge, tandis qu'ils sont dignes de tout blâme, ceux qui ne les aiment pas. Ainsi parle saint Augustin. Les parents pèchent donc gravement s'ils ont pour leurs enfants une haine sérieuse, s'ils leur souhaitent du mal grave, s'ils font des préférences injustes à l'égard de quelques-uns de leurs enfants, au détriment des autres. Que de larmes coûtèrent au patriarche Jacob la préférence qu'il avait pour Joseph, un de ses plus jeunes fils, et à quels excès se portèrent ses autres enfants !.... Toutefois, il est bien permis de favoriser plus qu'un autre un enfant vertueux ; et il est tout à fait à propos qu'un fils libertin sache que son père a le droit de le punir.

L'amour de Dieu n'est pas stérile. La Providence divine pourvoit à tous les besoins de ses créatures. L'amour des parents ne doit pas être de pur sentiment, il faut qu'il les porte à prendre soin du corps et de l'âme de leurs enfants.

Les femmes peuvent pécher gravement, en compromettant la vie et la santé de leur enfant, dès avant sa naissance ; c'est ce qui arrive si elles portent de lourds fardeaux, s'appliquent à des travaux trop pénibles, se livrent à de grands excès d'intempérance, de colère, ou de chagrin. A plus

forte raison sont-ils coupables, les maris qui maltraiteraient leurs femmes, quand elles sont devenues mères. C'est aussi une négligence grave de mettre dans le même lit que soi un petit enfant au risque de l'étouffer, de le laisser languir dans la malpropreté, de le confier à d'autres enfants incapables de le défendre du feu, de la dent des animaux, etc. C'est à la mère à nourrir elle-même son enfant. Si elle ne peut facilement remplir ce devoir que Blanche de Castille, mère de saint Louis, ne voulut confier à aucune autre, du moins est-ce un devoir sérieux de choisir une nourrice de bonne santé, surtout de bonnes mœurs. L'enfant, en effet, suce avec le lait les maladies et les vices de sa nourrice. Les parents sont obligés de donner à leurs enfants, même illégitimes, les aliments et les vêtements convenables, lors même que ces enfants auraient dissipé leur part; mais ils ne sont pas obligés de payer les dettes contractées sans nécessité par leurs enfants. S'ils abandonnaient leurs enfants, avant qu'ils fussent à même de se suffire, ils seraient bien coupables. Mais ils seraient bien imprudents s'ils se dessaisissaient de leur vivant de tous leurs biens en faveur de leurs enfants; ils risqueraient de passer leur vieillesse dans la misère et dans les larmes.

Les maîtres pèchent aussi, en condamnant leurs serviteurs à des travaux au-dessus de leurs forces, en ne leur fournissant pas les aliments suffisants pour les soutenir, et en négligeant de leur payer le salaire convenu.

L'oiseau apprend à ses petits à briser l'enveloppe de la graine dont ils se nourrissent; les parents doivent fournir à leurs enfants un moyen d'existence; ils doivent, par conséquent, leur faire donner une instruction en rapport avec leur condition, et les établir convenablement.

Refuser injustement une dot à un enfant qui veut embrasser un état, surtout l'état sacerdotal ou religieux, c'est une faute grave. Ils sont bien coupables les parents qui, par de folles dépenses de luxe de table ou de vêtements, par paresse, par incurie dans les affaires, par des entreprises téméraires, se ruinent et se rendent incapables d'établir leurs enfants.

Ils sont plus coupables encore ceux qui obligent, par menace ou autrement, un enfant à se choisir un genre de vie pour lequel il n'est pas fait, ou le détournent injustement du mariage, et surtout de la pratique du célibat, ou de l'état religieux. Quelque temps avant la révolution de 1789, un jeune homme alla se présenter au gardien d'un couvent de Capucins, le priant d'examiner sa vocation. Le religieux, trouvant en lui les dispositions voulues, lui donna une lettre pour un autre couvent où il pouvait être admis. Mais la famille et les parents du jeune homme font tant pour le détourner, qu'ils réussissent ; et le jeune homme part pour Paris, y étudie le droit et devient avocat. Ce jeune homme, c'est Maximilien Robespierre, qui fit couler tant de sang pendant la Révolution. Que ne s'est-il fait Capucin !

A Tudela, en Espagne, un homme fort riche avait un fils unique appelé à l'état religieux. Deux fois le fils entra au couvent, deux fois le père l'en retira malgré lui. Il lui persuada même de se marier. Le fils voulait se choisir une épouse et le père lui en imposa une autre, ce qui amena entre eux des divisions. A la suite d'une dispute, le fils tua son père et alla ensuite périr à la potence. Comment expliquer la conduite de familles pourtant chrétiennes, dont les membres se consacraient au service de l'Eglise, dans les temps de foi, et qui n'ont plus d'enfants à donner au sanctuaire !

Mgr Mermillod leur disait avec raison : « Vous vous inclinez sous la main des fils de vos fermiers, qui vous bénissent et vous donnent l'absolution ; et vos fils à vous n'ont de mains que pour conduire des chevaux et applaudir au succès des actrices. »

C'est pour nous une conviction profonde : si la foi se perd dans les familles, c'est souvent parce qu'il n'y a plus dans leur sein un membre consacré à Dieu par le sacerdoce ou l'état religieux, ou du moins par la virginité gardée dans le monde. Il n'y a plus personne, par conséquent, pour faire entendre un bon conseil, une parole chrétienne, avec la douce influence que donne l'affection et le dévouement. S'il y a tant de parents qui gémissent abandonnés sur leurs vieux jours, c'est souvent parce qu'ils n'ont pu consentir à laisser une de leurs filles garder la virginité. Ils n'ont point d'ange au foyer domestique pour essuyer leurs larmes et les assister dans leur vieillesse.

Non seulement il ne faut pas détourner un enfant qui veut choisir un état plus saint, mais il faut l'y exhorter, et lui en faire comprendre les avantages. Et il est encore des parents qui savent agir ainsi.

Une religieuse de la Visitation de Tarascon-sur-Rhône nous écrivait, à la date du 6 septembre 1873 : « Je suis la fille d'une sainte mère, qui m'a laissé en mourant son amour pour Notre-Dame de la Salette. Dans votre sanctuaire, son nom est écrit sur le marbre, symbole de sa foi inébranlable, qui l'avait portée à demander à Dieu d'accepter tous ses enfants à son service. Elle a été exaucée : nous avons eu tous les quatre l'insigne honneur de la vocation religieuse. » En lisant ces lignes, on se rappelle malgré soi Aleth, mère de saint Bernard, qui élevait, non pour le monde mais pour le cloître, la fille et les sept fils que Dieu lui avait donnés. Elle réussit;

tous ses huit enfants embrassèrent l'état religieux.

CHAPITRE XIV

DES SOINS SPIRITUELS DUS AUX INFÉRIEURS

La Providence, pour pourvoir aux besoins matériels et corporels des créatures, n'a dit qu'une parole féconde, qui leur fournit à tous la nourriture en temps opportun. Mais pour sauver les âmes, Dieu a dû faire des prodiges qui nous étonnent. Il a fallu que le Fils de Dieu s'anéantît en se faisant homme, en mourant pour nous sur la croix et en restant pour nous dans la Sainte Eucharistie. Les parents, les maîtres, les tuteurs, les parrains qui ne s'occuperaient que des soins corporels dus à leurs inférieurs ne rempliraient que la moindre partie de leur tâche. Leur grand devoir, leur plus sérieuse obligation, c'est d'élever les âmes. Sans cela, en se perdant, ils perdent pour l'éternité ceux dont ils ont la charge. L'éducation des âmes comprend : le baptême, l'instruction, la vigilance, la correction, le bon exemple et la prière.

C'est une faute grave pour les parents de ne pas faire baptiser leurs enfants, lors même que, par suite d'un accident, ils viendraient au monde peu de temps après avoir été conçus, et lors même qu'on douterait s'ils naissent vivants ou morts. Trop différer de baptiser un enfant, surtout si on l'expose à mourir sans baptême, c'est une faute grave. (Voir ce que nous dirons plus loin du baptême, 3e partie, chapitre III.)

L'instruction la plus nécessaire, c'est l'instruction religieuse : c'est une obligation pour les parents d'apprendre à leurs enfants leurs prières

et les vérités du salut que nous avons exposées dans la première partie de ce livre, de leur faire faire des actes de foi, d'espérance, de charité, de contrition, comme nous l'avons dit dans les chapitres I, II et III de la seconde partie, de les former à l'observation de la loi de Dieu et de l'Eglise, aux pratiques des vertus chrétiennes, de l'obéissance, de l'humilité, de la mortification, de la prière surtout et de la fréquentation des sacrements. C'est un devoir grave pour les parents de faire confesser leurs enfants dès qu'ils peuvent offenser Dieu, et, pour le plus tard, dès l'âge de sept ans, et de leur faire administrer dès lors le Viatique et l'Extrême-Onction, s'ils étaient en danger de mort (1). Ils doivent aussi les envoyer à la messe le dimanche, et veiller à ce qu'ils l'entendent bien. Les parents qui gâtent les enfants, en développant chez eux l'insoumission, la vanité, l'orgueil, la sensualité, l'indifférence pour les pratiques de la vie chrétienne, ne songent pas qu'ils se préparent des tyrans. *Flattez votre fils,* dit le Saint-Esprit, *et il vous fera trembler un jour.*

C'est donc un devoir pour les parents d'envoyer leurs enfants, dès leurs plus tendres années, au catéchisme, et, après la Première Communion, aux instructions de persévérance et aux prônes du dimanche. Dans certains cantons républicains de Suisse, les enfants sont obligés d'assister aux catéchismes jusqu'à 19 ans; et l'autorité civile sait prêter secours à l'autorité ecclésiastique, pour faire respecter ce règlement.

En 1877, M. Legouvé, de l'Académie française, disait, à une distribution de prix d'une école de

(1) Nous avons publié une brochure que toutes les mères feraient bien de se procurer. Elle porte ce titre · *Méthode facile pour préparer les petits enfants au sacrement de Pénitence.* Prix : 0 fr. 15.

Paris : « Si j'étais absolument forcé, pour un enfant, de choisir entre savoir prier et savoir lire, je dirais : qu'il sache prier ! car prier, c'est lire au plus beau de tous les livres, au front de celui d'où émane toute lumière, toute justice, toute bonté. »

A plus forte raison doit-on choisir pour ses enfants une école où ils reçoivent l'enseignement religieux. Les confier à des maîtres ou à un collège où ils courraient risque de perdre la foi et les mœurs, ce serait, de la part des parents, un crime que rien ne pourrait excuser.

Denis l'Ancien, tyran de Syracuse, avait pour son gendre Dion une haine terrible; et, pour l'assouvir, il imagina de faire venir à sa cour le fils de Dion. Celui-ci crut à un acte de bienveillance et laissa partir son fils. Denis donna ordre d'accorder tout aux caprices de l'enfant et de ne point veiller sur lui. On le fit et bientôt ce fut un libertin. Par surcroît, on le vanta de ses crimes, et on le précipita ainsi dans toutes sortes d'excès. Quand Denis le vit tel qu'il le voulait, il le renvoya à son père, qui ne tarda pas de s'apercevoir de ce qu'était devenu son fils. Il en fut au désespoir. En vain le mit-il entre les mains de sages gouverneurs. Plutôt que de se corriger, l'infortuné jeune homme aima mieux se précipiter du haut de la maison et se briser la tête. Les grands ennemis des parents et des enfants sont ceux qui élèvent ces enfants sans leur enseigner la vertu et la crainte de Dieu.

M. de Mairan, de l'Académie des sciences, raconte qu'il avait connu, à Béziers, un père de famille libre-penseur, qui avait donné une éducation sans Dieu à ses trois enfants, deux garçons et une fille. Cette éducation porta vite ses fruits ; et tous trois devinrent insoumis, joueurs, libertins. Leur pauvre mère, abreuvée d'amertume, mourut

bientôt. Les enfants, réclamant sa succession, laissent leur père dans la misère. Bientôt, un des fils périt sur l'échafaud pour ses crimes. La fille finit ses jours à Bicêtre, asile des mendiants; l'autre fils, abandonné par une femme infidèle, tomba aussi dans la honte et la misère. Le pauvre père devint fou, et, dans son délire, il se meurtrissait le sein et le visage en criant : « Où sont mes enfants? Ils sont dans l'abîme. C'est moi qui le leur ai creusé! » O malheur d'une éducation sans Dieu!

Les maîtres, eux aussi, sont obligés à donner, ou à faire donner à leurs serviteurs l'instruction religieuse, surtout s'ils sont jeunes encore. Qu'il serait à désirer qu'on lût souvent, dans toutes les familles, le catéchisme ou le livre que nous publions!

Jeter dans l'âme des enfants les semences du bien, sans les préserver, par la vigilance, des atteintes de l'homme ennemi, qui y jettera celles de l'ivraie du vice, ce serait une œuvre bien incomplète. Les parents, les maîtres, les tuteurs, les chefs d'atelier, les instituteurs ne doivent donc point oublier qu'ils devront rendre compte à Dieu de la conduite de leurs enfants et de leurs inférieurs. Que, par conséquent, ils veillent constamment sur leur conduite, et cela, dès leurs plus tendres années. Les mères, les nourrices doivent respecter toutes les règles de la modestie, en levant, en habillant, en tenant, en allaitant les enfants, ne souffrant pas que ceux qui sont autour d'elles puissent rien voir de dangereux pour la pudeur. Ils pèchent, et souvent gravement, les parents ou les supérieurs qui n'écartent pas leurs inférieurs des mauvaises conversations, des compagnies dangereuses, des entretiens avec des personnes de différent sexe, des théâtres, des lieux

dangereux, des divertissements du monde, des mauvaises lectures. Malheur aux familles où l'on conserve de mauvais livres et des tableaux immodestes, et où l'on reçoit de mauvais journaux! Quelle imprudence que celle des parents qui mettent ensemble dans le même lit des enfants de différent sexe, qui laissent leurs plus petits enfants seuls, livrés à eux-mêmes dans la maison, dans les escaliers, dans les cours, sur les chemins de l'école ou de l'église.

Saint François de Sales recommandait à Mme de Chantal de fournir un lit séparé à chacun de ses enfants de même sexe, et il lui disait que l'expérience lui avait démontré l'importance de cet avis. Et Mme de Chantal, obéissant au conseil de son saint directeur, menait elle-même coucher ses enfants, chacun dans un lit séparé, et les bénissait avant qu'ils s'endormissent. C'était, il est vrai, une grande dame; mais la vénérable servante de Dieu, Anna-Maria Taïgi, la femme d'un domestique de Rome, qui avait sept enfants, leur fournissait à chacun un lit, et chaque lit avait des rideaux. Elle ne souffrait pas que ses filles allassent jamais au marché; et quand il s'agit de les établir dans le monde, elle ne permit jamais qu'elles parlassent à ceux qui les demandaient en mariage, autrement qu'en sa présence. C'est en courant avec d'autres compagnons de leur âge que les enfants prennent, dès leurs premières années, de détestables habitudes, aussi funestes à leur santé qu'à leur innocence. Que les parents retiennent donc leurs enfants à la maison, et sous leurs yeux, les appliquant, dès le plus bas âge, à de petits travaux; qu'ils les mènent avec eux au travail, plutôt que de les laisser seuls, qu'ils les accompagnent à l'église et à l'école et les ramènent au retour; qu'ils les fassent surveiller par

d'autres en chemin, s'ils ne peuvent les accompagner ; et les confient, pendant une absence forcée, à des voisins vigilants et chrétiens.

C'est perdre un jeune homme, une jeune fille, de les laisser partir loin de soi, dans une maison, un ouvroir, un atelier où ils seront sans surveillance. Il vaudrait mille fois mieux partager avec eux le pain noir de la misère, que de les exposer ainsi. Que du moins on ait soin de les recommander à quelque parent ou ami vertueux, qui veillera sur eux et rendra compte de tout à leur père ou à leur mère. Qu'on ne l'oublie pas, les émigrations des campagnes, où la foi est conservée, vers les villes ou dans les pays étrangers, sont un grand mal (1).

Ils pèchent gravement les parents, les maîtres, les chefs d'ateliers, les instituteurs qui laissent tout faire à leurs enfants, à leurs serviteurs, à leurs ouvriers, à leurs élèves, qui ne les réprimandent jamais, quand ils blasphèment ou violent les lois de Dieu et de l'Eglise. Qu'on se souvienne du mot du Saint-Esprit : *La malice est enchaînée au cœur de l'enfant; il n'y a que la verge de la discipline qui l'en puisse chasser*. Boëce rapporte qu'un jeune Romain, au moment de subir la peine de mort à laquelle il avait été condamné, demanda à parler à son père. Celui-ci vint et s'approcha de son fils, pour lui dire un dernier adieu; mais le fils, au lieu de l'embrasser, lui coupa le nez avec les dents, en lui disant : « Malheureux père, c'est vous qui, en négligeant de me corriger dans mon enfance, êtes la cause

(1) Nous prions instamment les mères de famille qui nous liront de choisir, pour guide de leur conduite à l'égard de leurs enfants, le livre que nous avons à publié sous ce titre : *La mère selon le cœur de Dieu*. Prix : 1 fr. 50.

de mon déshonneur et de la mort que je vais subir..... » Les maîtres doivent renvoyer un serviteur incorrigible, qui, en restant à la maison, serait un sujet de perversion pour les enfants et les autres serviteurs.

Ils pèchent les parents qui maltraitent leurs enfants, et par là les aigrissent et leur ôtent cette filiale confiance qu'ils doivent toujours avoir pour les auteurs de leurs jours. Mme Acarie qui, après avoir élevé ses enfants, devint Carmélite, et est vénérée dans l'Eglise sous le nom de la bienheureuse Marie de l'Incarnation, quand elle voulait corriger ses enfants, les invitait d'abord à demander pardon à Dieu et à prier leur mère de leur imposer une pénitence. Quelle admirable manière de corriger!

Tous les autres devoirs, d'ailleurs exactement accomplis, ne produiront que peu de fruits si les parents et les supérieurs ruinent, par leurs exemples, les leçons qu'ils donnent. Les enfants et les inférieurs sont plus portés à faire ce qu'ils voient que ce qu'ils entendent. Ils sont donc bien coupables ceux qui leur donnent l'exemple du blasphème, de la profanation du dimanche, du mépris de la religion et des lois de l'Eglise, qui laissent tenir devant eux des discours contre la foi et les mœurs; qu'en serait-il donc s'ils allaient jusqu'à porter au mal par leurs conseils, ceux qu'ils ont mission de former à la vertu?

La prière des parents et des supérieurs fait descendre la grâce qui féconde leur zèle. C'est donc à elle qu'ils doivent recourir toujours, mais surtout quand les autres moyens demeurent impuissants. Quels fruits peut-elle porter, une éducation sur laquelle la prière n'a pas fait descendre la bénédiction de Dieu?

Qu'on ne l'oublie pas, la société se meurt parce

que ceux qui ont autorité sur les autres ne remplissent pas leurs obligations. Elle revivra, si tous ceux qui ont la charge des autres, au lieu de se perdre avec eux, cherchent à les sauver par l'accomplissement de tous leurs devoirs. Les plus grands coupables seraient les pouvoirs publics, qui feraient des lois injustes, qui laisseraient le crime impuni, qui se feraient les ennemis de l'Eglise et de ses droits, et qui éliraient des ministres et des représentants indignes. Ils sont donc loin d'être innocents les électeurs qui, par leur vote, contribueraient à faire arriver au pouvoir des hommes impies ou ennemis de la religion et de l'Eglise, ou qui, en s'abstenant de voter, seraient la cause de l'échec des candidats religieux.

CHAPITRE XV

DES FRÈRES, DES SOEURS ET DES ÉPOUX

Qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères de vivre unis ensemble, dit l'Esprit-Saint. Cette union fait la joie de la famille. Ils pèchent les frères et les sœurs qui gardent la haine les uns contre les autres, qui refusent de se rendre service dans la nécessité, qui se dénigrent mutuellement, qui cherchent à se nuire les uns aux autres, qui s'insultent ou se frappent les uns les autres. Ce sont les intérêts temporels et le manque de support mutuel qui font souvent la division, et par là même la ruine des familles. Quelle folie de sacrifier le bonheur domestique qui est d'un si grand prix, pour poursuivre un peu de cet or, que les voleurs peuvent nous ravir !

Vendu comme esclave par ses frères, qui avaient même songé à le faire mourir, Joseph

trouva, dans ses malheurs mêmes, le moyen d'arriver au comble des honneurs. Il était devenu l'intendant du roi d'Egypte et le dispensateur de tous ses greniers, quand ses frères, qui ne le connaissaient plus, vinrent, contraints par la famine, lui demander une provision de grains. C'eût été une belle occasion pour une âme vulgaire de se venger; mais ce cœur magnanime, une première fois, sans se faire connaître, fit remplir leurs sacs de grains et remettre dans un sac les sommes qu'ils lui avaient apportées. Une seconde fois, il fit préparer un grand festin à leur arrivée, et, ne pouvant plus contenir sa tendresse pour eux, il fit sortir tous les assistants : puis, resté seul avec eux, il éclata en sanglots et dit : *Je suis Joseph votre frère. Est-ce que mon père vit encore?* Consternés à cette parole, ils n'osaient répondre; mais il ajouta avec douceur : « Approchez de moi, n'ayez pas peur, ne prenez pas peine de ce que vous m'avez vendu dans ces contrées; car c'est pour votre salut que Dieu m'a envoyé en Egypte. » Et, se jetant au cou de Benjamin, son plus jeune frère, il l'embrassa en pleurant. Benjamin pleurait aussi, et Joseph embrassa pareillement chacun de ses frères et les arrosa de ses larmes. On sait qu'il les fit venir en Egypte avec Jacob son père, et leur fit part de toutes ses richesses.

Pendant la Terreur, deux frères de la Rochefoucault étaient évêques, l'un de Beauvais, l'autre de Saintes. Les brigands vinrent les surprendre ensemble. Ils en voulaient surtout à l'évêque de Beauvais et étaient disposés à rendre la liberté à celui de Saintes. Mais ce dernier leur dit : « Mon frère n'est coupable que de son attachement à la religion, mon crime est le même. Je dois donc être puni avec lui; au reste, je ne pourrais sup-

porter qu'il soit en prison sans moi. » Ils les conduisirent donc tous deux aux Carmes, où quelque temps après ils furent égorgés.

Les frères et les sœurs ne sauraient être unis, ni s'entr'aimer, si leurs parents entre eux vivent dans la discorde. Il est donc important que les époux fassent régner la paix au foyer domestique, en observant les devoirs de leur état. Les époux doivent s'entr'aimer, la loi de Dieu le veut, aussi bien que la nature. Ils pèchent donc s'ils se souhaitent du mal l'un à l'autre, s'ils s'insultent ou se frappent mutuellement, s'ils se provoquent au blasphème par des colères, s'ils se portent au mal l'un l'autre. Pourquoi sont-ils unis, sinon pour s'entr'aider à aller au ciel? Quel malheur donc s'ils s'entraînaient mutuellement dans la violation de la chasteté, qui convient à leur état!

Saint Henri, empereur d'Allemagne, à son lit de mort fit appeler les parents de sainte Cunégonde, son épouse, et quelques-uns des princes de la cour, et, prenant la main de la sainte impératrice : « Je vous recommande, leur dit-il, celle que vous m'avez donnée pour épouse; la voici, je l'ai reçue vierge, et vierge je vous la rends. » Parfaits imitateurs de Marie, Mère de Dieu, et de Joseph, son chaste époux, ils avaient, pendant plus de vingt ans, vécu dans l'union la plus virginale et la plus sainte.

Les époux ne sont pas tenus à cet héroïsme : mais s'ils ne veulent pas, d'un mutuel consentement, garder la chasteté parfaite, la continence, vertu qui est possible à tous, avec la grâce de Dieu, ils doivent du moins respecter les lois saintes du mariage, et y vivre d'une manière conforme à la raison et à la nature. Malheur à ceux qui transgressent ces lois d'une manière grave, par suite d'une coupable défiance de la Providence!

Souvent, hélas! Dieu les punit d'une manière terrible dès ce monde, en leur enlevant, dans leur vieillesse, les quelques enfants sur lesquels ils comptaient. Qu'ils reconnaissent en pleurant la justice de la main qui les frappe, c'est par le crime qu'ils se sont soustraits à la mission que Dieu leur avait confiée, de multiplier ses enfants sur la terre.

Les patriarches estimaient comme une bénédiction, de laisser après eux une postérité nombreuse. Les païens eux-mêmes étaient fiers d'avoir de nombreux enfants, en qui ils pussent revivre, et qui fussent l'honneur de leurs parents et le soutien de la patrie.

Quand les familles sont nombreuses, l'Etat ne manque pas de soldats; le sanctuaire abonde de ministres sacrés; les maisons religieuses se multiplient; les parents ne sont jamais privés d'héritiers ni d'appui dans leurs vieux jours. De nombreux enfants bien élevés donnent moins de peine qu'un enfant trop souvent gâté, parce qu'il est seul. Cet unique enfant, se sentant maître de tout avant la mort de ceux qui lui ont donné la vie, abreuve trop souvent leur vieillesse d'amertume. Du reste, David dit avec raison : *J'ai été jeune et j'ai vieilli. Je n'ai jamais vu le juste abandonné, ni ses enfants mendiant leur pain.* Avec l'industrie moderne et la bonne conduite, de nombreux enfants, non seulement peuvent arriver à se suffire; mais il en est, l'expérience l'apprend, qui, par une vie réglée et le savoir faire, parviennent à réaliser une fortune considérable. Si, malgré tout, on redoute les charges d'une famille nombreuse, du moins faut-il ne jamais commettre le péché.

Les époux pèchent en se séparant l'un de l'autre, sans de graves raisons; et ils sont plus

coupables encore, s'ils ne se gardent pas la fidélité qu'ils se sont promise aux pieds des saints autels. Afin ne de pas y manquer, qu'ils évitent les entrevues fréquentes ou familières avec des personnes d'un autre sexe. Qu'ils respectent avec leur réputation celle de leurs enfants, dont les vices des parents font la honte. Quel opprobre pour des parents quand leurs fils ou leurs filles sont obligés de rougir d'eux !

La femme est tenue d'obéir à son mari dans l'administration de sa maison et dans tout ce qui est conforme à la loi de Dieu. Toutefois, qu'elle n'oublie pas qu'elle a une dignité de chrétienne à faire respecter, même de son époux, si elle ne veut pas s'avilir à ses yeux. La femme sans pudeur s'attire le mépris de son mari plutôt que son affection.

La femme pèche si elle dépense mal à propos les biens de la famille. Qu'elle évite de chercher toujours à avoir le dernier mot dans les contestations avec son mari ; et surtout de lui faire des reproches lorsqu'il est en colère ou dans l'ivresse.

Le mari pèche s'il s'éloigne de sa femme injustement, s'il lui refuse le nécessaire, s'il la maltraite. Un des disciples de Socrate lui dit un jour en entendant les criailleries de Xantippe, femme de ce philosophe : « Cette femme est insupportable ! — J'y suis habitué, répondit Socrate, comme on s'habitue à entendre le bruit d'une poulie. » Dans une autre circonstance, après un orage d'injures, elle lui lança de l'eau au visage : « Je savais bien, dit-il, qu'après un orage il devait tomber de la pluie. » Un jour qu'elle vint en public lui arracher son manteau, quelques-uns lui reprochèrent de ne pas lui avoir appliqué un soufflet : « Si je l'eusse fait, répondit-il, je vous aurais donné l'occasion de crier tous, les uns :

Tiens bon, Socrate; les autres : Tiens bon, Xantippe. »

Si un sage païen a eu une telle modération, quelle honte ne serait-ce pas, pour un mari chrétien, de frapper une femme! Ce serait bien pire encore de l'empêcher de remplir ses devoirs de religion. Une femme ne peut mériter la confiance de son mari et bien élever ses enfants qu'à la condition d'être pieuse et craignant Dieu. Loin donc de la détourner des pratiques chrétiennes, le mari doit veiller à ce qu'elle y soit fidèle et à ce qu'elle remplisse tous ses devoirs.

CHAPITRE XVI

LA CHARITÉ ENVERS LE PROCHAIN, CE QU'ELLE ORDONNE

Cette vertu n'est autre que la charité envers Dieu. Celui qui aime Dieu souverainement l'aime non seulement en lui-même, mais encore dans son image, qui est l'âme de son prochain, destinée à posséder Dieu dans le ciel. Nous ne devons la piété filiale qu'à l'égard de la patrie et de nos parents; mais la charité; nous la devons absolument à tous les hommes excepté aux damnés. Nous devons dire ce que cette vertu nous ordonne et ce qu'elle nous défend.

D'abord la charité nous commande de faire intérieurement des actes d'amour du prochain, même de nos ennemis. Rien n'est du reste plus facile; car, comme dit saint Jérôme, on peut dire qu'on ne peut pas jeûner; mais qui oserait dire : Je ne puis aimer? Il suffit pour aimer d'avoir un cœur. Mais, dira-t-on, cette personne est si pénible, elle m'en a tant fait. Il ne s'agit pas d'aimer ses défauts ni le mal qu'elle vous a fait, vous pouvez même détester tout cela sans péché, pourvu que vous

aimiez son âme, l'image de Dieu. Et si vous ne l'aimiez pas, vous seriez convaincu de ne pas aimer Dieu, car c'est Dieu que vous devez aimer en elle et non ses qualités. N'aimer que les qualités de quelqu'un, et le bien qu'il nous fait, ce n'est pas la charité chrétienne, pas plus que la haine que l'on aurait pour le prochain à cause de ses défauts. *Si vous n'aimez que ceux qui vous aiment,* dit Notre-Seigneur, *quelle récompense aurez-vous? Est-ce que les païens eux-mêmes n'en font pas autant ?*

On pèche donc en gardant dans son cœur de la haine contre les autres, en leur souhaitant du mal volontairement par imprécation, ou de toute autre manière, en se réjouissant des malheurs qui leur arrivent, à moins qu'on ne le fasse dans l'espoir que le malheur ramènera le prochain à Dieu. Se souhaiter la mort à soi-même, par impatience, c'est une faute légère; mais si par désespoir on désirait se donner la mort, ou se retrancher un membre, ce serait une faute grave.

Ce n'est pas assez d'aimer son prochain intérieurement, il faut de plus lui donner des marques extérieures de charité. On ne doit jamais exclure personne, pas même ses ennemis, des marques ordinaires de bienveillance en usage dans le pays où l'on se trouve. On ne doit refuser à personne un service nécessaire. Sans doute, on n'est pas tenu ordinairement d'avoir pour ses ennemis les attentions particulières que l'on a pour ses amis; mais est-ce trop de faire pour eux ce que l'on fait pour un inconnu ou un étranger?

Quand on a offensé quelqu'un, on est tenu de lui faire oublier cette offense, par des excuses, ou par quelques avances; et celui qui a été offensé pècherait s'il repoussait ces avances.

On dit : Je ne puis pardonner, on m'a fait trop

de tort. Que veut-on dire par là? Peut-être ne veut-on pas faire grâce au prochain du dommage qu'il a causé, ni du bien qu'il a ravi; mais rien n'y oblige; on a même les tribunaux pour faire valoir ses droits et on peut y recourir s'il est impossible de s'entendre à l'amiable. Toutefois, qu'on se défie de la chicane; on y perd souvent son temps, son argent et son âme; et le meilleur, dans une contestation, c'est de s'en rapporter à l'arbitrage de deux ou de quatre amis consciencieux qu'on charge de trancher l'affaire et dont on accepte la décision. Mais enfin, les procès injustes sont seuls coupables, les procès justes sont permis. Pardonner, ce n'est pas donner. Pardonner, c'est ne pas vouloir du mal; et voilà qu'on peut si bien faire, qu'il n'en coûte pas un cheveu, ni un centime; bien plus, si on ne pardonne pas on se rend malheureux; celui qui hait son prochain intérieurement ne nuit qu'à soi-même, et la rancune fait le tourment des âmes.

Adélaïde, fille du roi de Bourgogne, avait épousé Lothaire, roi d'Italie, qui fut mis à mort par Bérenger; ce dernier, maître d'Adélaïde, voulut lui faire épouser son fils. La reine ayant repoussé cette proposition avec horreur, fut jetée en prison et confiée à la garde de Villa, femme de Bérenger. Cette malheureuse ayant conçu le projet de faire attenter à la pudeur de sa captive, Adélaïde en fut avertie et réussit à s'évader. Elle alla se réfugier auprès de son oncle Othon, qui lui fit épouser son fils Othon le Grand. Celui-ci vainquit Bérenger et ayant fait captive sa femme, l'ignoble Villa, il l'amena à Adélaïde, qui devait décider du sort de la captive. Villa dit à Adélaïde dans son désespoir : « Je n'ai fait qu'une faute dans ma vie, c'est de ne vous avoir pas fait mettre à mort, quand vous étiez en ma puissance. — Et moi, reprit avec

douceur Adélaïde, je veux du moins faire une belle action dans ma vie, c'est de vous accorder la liberté. Retournez auprès de votre mari, et apprenez-lui à cesser d'être ingrat, afin qu'il cesse d'être malheureux. »

Le général Damesne, tué en 1848 par la balle d'un insurgé, dit, avant de mourir, à la Sœur de Charité qui lui prodiguait ses soins : « Ma Sœur, il



Le mauvais riche, qui avait rebuté Lazare, fut enseveli en enfer.

faut que vous me rendiez un service. Voilà cinq francs, veuillez, je vous prie, faire dire deux messes, l'une pour celui qui m'a assassiné, et l'autre pour moi. »

L'aumône est une des œuvres de charité les plus recommandées dans nos Saints Livres. *Le cœur dur se trouvera mal à la fin de la vie,* dit le Saint-Esprit; *et l'aumône purifie du péché.* Donc, *si vous avez beaucoup, donnez beaucoup; si vous*

avez peu, donnez peu; mais donnez de bon cœur. Ce sont les paroles mêmes qu'adressait à son fils le patriarche Tobie. Qu'il serait bien de donner toujours quelque chose à un mendiant qui demande! Si on ne le peut pas absolument, du moins, qu'au lieu de le rebuter, on lui dise, avec ses sincères regrets de ne pouvoir l'assister, quelques paroles aimables.

Entre les aumônes, en est-il de plus agréables à Dieu que celles qu'on s'impose pour les œuvres de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance, de Saint-François de Sales et des Ecoles apostoliques? L'Œuvre de la Propagation de la Foi a envoyé, en moins d'un siècle, des milliers de missionnaires par toute la terre et a converti des millions d'infidèles. L'Œuvre de la Sainte-Enfance achète et élève pour Dieu les enfants que ses parents barbares abandonnent. Celle de Saint-François de Sales travaille par tous les moyens à maintenir la foi en France. Les Ecoles apostoliques adoptent des enfants pauvres et en font des missionnaires. Qui ne peut, pour des œuvres si importantes, prélever chaque semaine quelques centimes sur la vanité et sur l'amour de ses aises ?

Qu'on ne craigne pas de s'appauvrir. *Celui-là prête à Dieu à gros intérêts, qui sait donner aux pauvres. Donnez, et il vous sera donné,* a dit Notre-Seigneur. Le père de saint Charles Borromée faisait tant d'aumônes que ses amis lui faisaient observer qu'il faisait tort à ses enfants. « Point du tout, dit-il, si je prends soin des pauvres, mes enfants trouveront partout un Père miséricordieux, qui veillera à tous leurs besoins. » Et, en effet, tous ses enfants occupèrent les dignités les plus élevées. Le prince Cosme de Médicis faisait des aumônes extraordinaires. L'intendant de ses revenus s'en alarma et lui

recommanda de les diminuer. « J'ai, dit-il, un grand livre, sur lequel j'inscris tout ce que je reçois de Dieu et tout ce que je lui rends. Je suis toujours en arrière; quand j'aurai équilibré mon compte avec lui, je diminuerai mes aumônes. »

Outre l'aumône corporelle, il y a l'aumône spirituelle, encore plus agréable à Dieu. Consoler les affligés, visiter les malades, les préparer à recevoir les sacrements, écarter d'eux ceux qui les en détourneraient, avertir de bonne heure le prêtre de leur état, afin qu'ils ne soient pas surpris par la mort, donner de bons conseils à l'enfance, à la jeunesse qui s'égare, les détourner des occasions dangereuses, reprendre avec douceur ceux qui offensent Dieu, quand on espère qu'ils profiteront de la correction, faire agir auprès d'eux ceux qui ont sur eux quelque influence, les parents, les maîtres, les amis, instruire les ignorants, apprendre le catéchisme à un enfant qui ne l'apprend pas à l'école, à un ignorant qui l'a oublié, le lire à un vieillard qui ne sait pas lire lui-même, supporter patiemment les défauts de ceux avec qui l'on vit, prier pour les pécheurs, pour les âmes du Purgatoire; ce sont tout autant d'œuvres de charité qui feraient de la terre un nouveau paradis.

Pourquoi faut-il qu'il y ait des cœurs si indifférents pour le salut de leurs frères? Que chacun fasse comme il l'entend, dit-on. C'est presque le mot de Caïn répondant à Dieu qui lui demandait ce qu était devenu son frère: « Suis-je son gardien? » dit-il. Et Dieu lui répondit: « La voix du sang de ton frère crie vers moi. » Les âmes qui se perdent crient aussi plus éloquemment que le sang d'Abel contre ceux qui ne les retirent pas du mal, quand ils le devraient et le pourraient facilement. Un enfant mort sans le baptême, par la négligence

des parents, un malade qu'on laisserait mourir sans sacrements, ne se dresseront-ils pas au tribunal de Dieu contre ceux dont la négligence les aura perdus pour toujours? Est-ce aimer son prochain que de croire avoir tout fait quand on lui a donné un morceau de pain, si on le laisse par sa faute dans la disgrâce de Dieu et dans le péché?

Si Mardochée, en entendant comploter la mort du roi, s'était tu, il eût été coupable de la mort d'Assuérus. — Le bon larron, du haut de la croix, ne garda pas le silence, en entendant son compagnon blasphémer. — Sainte Zite, voyant qu'un domestique de la maison où elle servait perdait les autres par des propos contre la pudeur, en avertit la maîtresse en lui disant que, si elle ne le renvoyait pas, elle serait obligée de la quitter. La maîtresse aima mieux renvoyer un libertin que de perdre cette sainte fille; et dès lors, les autres serviteurs devinrent de fervents chrétiens.

Ah! la charité n'est pas oisive : ou elle n'est pas dans le cœur, ou elle opère de grandes choses. N'a-t-on pas vu d'humbles filles être les apôtres de tout un royaume? Témoin cette esclave chrétienne qui convertit le roi et la reine d'Ibérie, et leur persuada de faire venir des missionnaires, qui implantèrent la foi et l'amour de Jésus-Christ, dans tout le royaume. Témoin encore saint Paul de la Croix, qui, étant jeune et vivant encore dans le monde, avait fait cesser, parmi la jeunesse de son pays natal, les fréquentations dangereuses, les paroles et les chants obscènes.

Et ne voit-on pas de nos jours, dans les plus humbles conditions, des âmes qui ont la charité, exercer autour d'elles une influence de salut qui s'étend non seulement dans une famille, mais dans un bourg. On les voit se faire zélatrices des

œuvres saintes, répandre les bons livres, veiller au chevet des malades, en un mot, se dévouer pour entraver le mal et propager le bien. Puissent ces âmes devenir plus nombreuses!

Observons toutefois que le zèle doit être doux, prudent et discret. Il faut savoir ne parler qu'à propos, ne pas donner un conseil, surtout ne pas adresser un reproche, si on prévoit qu'ils seront mal reçus.

CHAPITRE XVII

LA CHARITÉ ENVERS LE PROCHAIN
CE QU'ELLE CONDAMNE

On pèche contre la charité en gardant de la haine contre son prochain, en le contredisant injustement, en rompant le lien qui unit entre eux les membres de l'Eglise, ce qui arrive pour ceux qui refusent de se soumettre au Souverain Pontife et d'être unis à ceux qui lui sont soumis, et ce dernier péché est très grave, d'après saint Thomas. La charité défend de se retrancher à soi-même un des membres que Dieu nous a donnés, et dont nous n'avons que l'usage. Nous n'en sommes pas maîtres, par conséquent. A plus forte raison, est-ce un crime de se donner la mort, c'est une injustice à l'égard de Dieu, qui seul a droit sur notre vie; à l'égard de la société au bonheur de laquelle nous devons concourir, tant qu'il plaira à Dieu de nous laisser sur la terre; à l'égard de soi-même, car le suicide, ôtant le temps du repentir, voue par là même à la réprobation celui qui s'en rend coupable. C'est de plus une lâcheté que de ne pas savoir supporter les peines de la vie, et c'est folie d'échanger les misères d'un instant avec les tourments des réprouvés.

Le suicide est le fruit des mauvaises lectures, du libertinage et du désespoir qu'il amène. Le 8 janvier 1861, finit ses jours d'une manière tragique, dans un hôtel de Louvain, un jeune Polonais, nommé Rouski. Il avait dix-huit ans ; il était héritier d'une fortune de plusieurs millions ; mais les mauvaises lectures lui avaient enlevé, avec la vertu, la crainte de Dieu. Las de ses plaisirs et de son libertinage, il rentre dans son appartement. Et bientôt ses amis, entendant une détonation, entrent chez lui, le trouvent assis sur un fauteuil, une balle lui avait traversé le cœur ; il était mort. Le pistolet dont il s'était servi avait été jeté dans un coin de la chambre. Pauvres parents ! et pauvre âme infortunée qui se précipite d'elle-même en enfer !

Louis XVI était prisonnier au Temple et condamné à mort. Il avait demandé un sursis de trois jours, et on le lui refusa. Ses ennemis comprenaient si bien l'excès de son malheur qu'ils avaient rendu un arrêté défendant de lui laisser un couteau, pensant sans doute qu'il n'aurait pas le courage de supporter la vie. « Les malheureux, s'écria Louis XVI en l'apprenant, quelle idée ont-ils de moi ! Quand même je serais assez lâche pour me donner la mort, ne savent-ils pas que la religion me le défend? »

C'est même une faute de compromettre sa santé et d'exposer sa vie sans une raison grave. Ils sont donc coupables ceux qui abrègent leurs jours par avarice, qui refusent d'employer les remèdes ordinaires dans un cas de grave maladie, qui s'exposent dans des courses périlleuses et inutiles, dans des tours de force, par exemple, en dansant sur des cordes à une certaine hauteur. Mais on ne peut condamner ceux qui, pour soutenir leurs familles, entreprennent de pénibles travaux, ni

à plus forte raison ceux qui, pour gagner le ciel, embrassent une vie pénitente.

S'il n'est pas permis d'exposer la vie de son corps, comment pourrait-on sans faute exposer son salut, la vie de son âme ? Ils sont donc bien coupables ceux qui, témérairement, s'exposent au danger de pécher gravement, ou s'engagent dans les occasions prochaines d'offenser Dieu



Malheur a celui qui scandalisera un de ces petits enfants.

gravement, dont nous parlerons plus loin au chapitre xxv de cette seconde partie. Cette seule imprudence, quand même, par hasard, on ne tomberait pas dans d'autres fautes, serait déjà un péché mortel.

Enfin, rien n'est plus contraire à la charité que le scandale et la coopération au péché d'autrui.

Le scandale est une parole ou une action qui porte le prochain à pécher. Conseiller de mal

faire, apprendre aux autres le mal qu'ils ignorent, les applaudir quand ils commettent le péché, les exhorter en les vantant à continuer, détourner les autres d'accomplir leurs devoirs de chrétien, d'aller à la messe, de communier, en les raillant, en les tournant en ridicule, publier, prêter et vendre aux autres de mauvais livres, de mauvais journaux, proférer de mauvais discours, chanter de mauvaises chansons en présence de personnes qui en seront portées au mal, jouer des pièces immorales, exposer des statues indécentes, établir des danses dangereuses chez soi ou dans les pays que l'on habite, introduire des modes immodestes; ce sont autant de scandales. Ce crime abominable ravit au prochain plus que les biens, plus que la vie, car il lui fait perdre Dieu!

Dans l'assaut que Titus donna à Jérusalem, un misérable soldat, du haut d'une tour, jeta une torche ardente contre le temple, une des merveilles du monde. Un incendie se déclare; Juifs, Romains tentent tout pour l'éteindre, mais en vain. Cet édifice gigantesque est entièrement détruit. C'est là l'image du scandale. Qui sait où s'arrêtera cette habitude coupable dont le scandaleux a posé la première cause? Qui peut prévoir combien seront scandalisés par ceux qu'il a portés au mal lui-même? Aussi Notre-Seigneur a-t-il dit: *Malheur à celui par qui arrive le scandale : il vaudrait mieux qu'on lui attachât une meule de moulin au cou et qu'on le précipitât ainsi dans la mer.*

C'est souvent dès ce monde qu'est puni le scandaleux. Quand saint Paul de la Croix exerçait avec tant de fruit sur la jeunesse de son âge une influence de salut, un jeune homme nommé Antonio résista à ses conseils. Paul lui dit un jour qu'il attirait sur lui par sa conduite les châ-

timents de Dieu. En effet, un soir qu'il revenait de veiller auprès d'une personne suspecte, il fut égorgé; et on retrouva le lendemain son cadavre le long de la rivière de la Bormida.

Il y a obligation de réparer le scandale, soit par de bons conseils qu'on donne ou que l'on fait donner par d'autres, soit par de saints exemples, soit par des écrits capables de faire le bien, soit par la réception des sacrements.

C'est coopérer au mal que de concourir à l'action mauvaise qu'un autre fait. Il n'est jamais permis d'affermir dans le mal la volonté de celui qui est déterminé à le faire. Il n'est pas permis non plus de poser une action indifférente, qui aide la mauvaise action d'un autre, par exemple de donner du vin à celui qui veut s'enivrer, à moins d'une raison grave. C'est une faute que de transmettre des lettres, des rendez-vous favorisant des entrevues coupables ou dangereuses. Il n'est pas permis de s'abonner à un journal qui attaque la foi ou les mœurs, car c'est fournir une subvention à ceux qui le publient; il n'est pas permis non plus d'offrir de mauvais journaux à ceux qui fréquentent sa maison, ni de leur offrir de la viande s'ils demandent du maigre. Les vendeurs pèchent en vendant des marchandises dont on abuse ordinairement, comme du poison, à moins qu'ils ne soient certains qu'on en veut faire un bon usage.

L'homme n'est pas en ce monde pour perdre ses semblables, mais bien pour les aider à aller au ciel. Aussi Notre-Seigneur a-t-il dit : *Que votre lumière brille devant les hommes, et qu'ils voient vos bonnes œuvres et glorifient votre Père qui est au ciel.*

CHAPITRE XVIII

VOUS NE TUEREZ PAS

La charité n'est pas la seule vertu que l'on doive pratiquer envers le prochain. La justice est d'une obligation rigoureuse à l'égard d'autrui. Cette obligation est même plus stricte que celle de la charité, et si elle est violée, elle entraîne la charge de restituer ce que l'on a ravi au prochain. Or, le bien de l'homme le plus précieux, c'est la vie. Le cinquième commandement de Dieu défend de la léser par homicide et par tout ce qui y conduit.

L'homicide est un crime que toutes les lois divines et humaines ont proscrit. Il revêt un caractère particulier de malice, si on le commet à l'égard d'un parent, d'un prêtre ou d'un prince. Caïn sera en exécration jusqu'à la fin des siècles pour avoir trempé ses mains dans le sang de son frère Abel. Théodoric, roi des Goths, fit mourir injustement le sénateur Symmaque. Le remords de son crime le poursuivait partout; et un jour qu'on apporta sur sa table la tête d'un grand poisson, son imagination frappée lui fit voir, dans le plat, la tête de Symmaque, fraîchement coupée, qui se mordait les lèvres et le regardait d'un œil furieux. Il en fut si épouvanté que, saisi d'un frisson, il se mit au lit, en pleurant son crime; et il mourut trois heures après, dans d'atroces et humiliantes douleurs.

Un malfaiteur ne peut être mis à mort que par l'autorité publique; les gendarmes eux-mêmes n'ont pas le droit de le tuer, à moins que sa tête n'ait été mise à prix. On a le droit de se défendre contre un injuste agresseur, mais on ne peut le

tuer qu'autant que cela est nécessaire pour conserver sa propre vie ou sa pudeur, ou un bien de grand prix. Les personnes faibles qu'on veut contraindre, par une injuste violence, à blesser la pudeur, ont donc le droit, pour se défendre, de s'armer d'un poignard ou de tout autre instrument, et de tuer leur agresseur, si elles ne peuvent lui résister autrement. Si elles faisaient ainsi toujours, le vice n'aurait pas tant d'audace. Toutefois, ce serait un crime d'attenter à la vie d'un voleur qui n'emporterait que des objets d'une valeur minime.

Amolon, duc de Champagne, fit enlever par force, à ses parents, une jeune fille de noble famille. Cette innocente colombe cherche d'abord à résister aux sollicitations coupables par les larmes et les prières ; mais quand elle voit qu'elle n'obtient rien, elle s'élance sur le duc, lui arrache son épée et l'en perce de part en part ; le duc tombe baigné dans son sang, et, avant de mourir, il recommande de ne pas venger sa mort, avouant qu'il était seul coupable. La jeune fille s'enfuit, fait septante kilomètres à pied et arrive à Chalon-sur-Saône, auprès du roi Gontran, auquel elle raconte son histoire. Le roi l'accueille avec bonté, admire sa vertu et la prend sous sa protection.

Il n'est jamais permis de tuer un innocent. L'autorité publique elle-même commettrait un crime en le condamnant, lors même que sa mort serait nécessaire au salut d'une nation. Malheur donc à ceux qui, sous un prétexte quelconque, hâtent la mort d'un malade, ou font périr un enfant dans le sein de sa mère, ou excitent les autres à l'homicide.

Hors le cas d'une légitime défense, il n'est jamais permis de retrancher un membre à un autre, à moins qu'une amputation ne soit nécessaire pour lui sauver la vie. Les supérieurs ont seuls le

droit de frapper leurs inférieurs dans le but de les corriger. Un frère aîné n'a pas ce droit, à moins que les parents ne lui confient cette mission. Donner au prochain de mauvais coups dans une querelle, c'est une faute grave.

En dehors du cas où deux armées étant en présence, l'autorité publique décidera qu'un seul soldat de chaque camp devra se battre, le duel n'est jamais permis, lors même qu'il devrait cesser au premier sang. Se battre en duel, en effet, c'est un crime, c'est risquer sa vie et celle de son adversaire, et cela contre les droits de Dieu, et cela pour défendre un fol honneur mondain; comme si le duel lavait une offense, quand l'offensé peut être tué par l'offensant, et comme si on n'avait pas les tribunaux pour demander, au besoin, une réparation légitime.

« Si les peuples les plus éclairés, les plus braves, les plus vertueux de la terre n'ont point connu le duel, a écrit l'impie Rousseau lui-même, je dis qu'il n'est point une institution de l'homme civilisé, mais une mode affreuse et barbare, digne d'une féroce origine. » Aussi l'Eglise interdit-elle, sous les peines les plus graves, d'accepter le duel, de l'offrir, d'y assister comme témoin.

Un catholique doit donc refuser un duel, eût-il d'ailleurs les plus graves inconvénients à craindre de ce refus. A celui, toutefois, qui le provoquerait, il peut dire : « Je ne veux pas le duel, mais je puis me défendre contre un injuste agresseur. » Le comte de Salles, attaqué par un faux brave qu'il avait repris de ses blasphèmes, lui répondit : « Après avoir osé défendre la cause de Dieu, je ne dois pas la trahir pour les fausses maximes d'un honneur mal entendu. »

Gustave-Adolphe, roi de Suède, comme tous les grands rois, ne voyait dans le duel qu'une

monstruosité digne des barbares. Il l'avait donc proscrit. Malgré cela, deux officiers, voulant se battre, lui en demandèrent la permission. Le roi la leur donna à la condition d'être témoin. Il leur fixa le jour et l'heure. Le moment venu, il se rendit au théâtre du duel, avec un petit corps d'infanterie, qu'il plaça autour des champions : « Allons, dit-il, battez-vous jusqu'à ce que l'un de vous succombe. » Et s'adressant au bourreau de l'armée, qu'il avait fait venir : « Dès qu'il y en aura un de tué, tu couperas devant moi la tête à l'autre. » Les deux officiers, en entendant ce langage, restent interdits. Ils demandent pardon au roi et s'embrassent. La leçon fut bonne, et de longtemps on n'entendit plus parler de duel dans les armées suédoises.

On sait assez les malheurs qu'entraînent les guerres même justes, pour ne pas ignorer quel grand crime c'est de déclarer injustement la guerre à une nation pour satisfaire l'ambition de quelques-uns. Celui qui a tué ou blessé volontairement et injustement son semblable est tenu de réparer tous les dommages qu'il lui a causés, ainsi qu'à sa famille.

CHAPITRE XIX

LA CHASTETÉ

Après avoir, par le cinquième commandement, protégé la vie humaine contre la violence, la loi divine protège le mariage chrétien, source de cette vie, contre l'adultère et contre le vice, par le sixième commandement. Et pour porter le remède à la racine du mal, le neuvième commandement défend à l'homme même les pensées et les désirs coupables, tant il est vrai que si cette loi sainte

était bien gardée, elle ferait de l'homme un ange, par la pratique de la vertu de chasteté, vertu sublime, qui élève l'homme au-dessus des fanges d'ici-bas, qui le rend capable de connaître Dieu dès ce monde et de le voir en l'autre, qui lui apporte les plus douces consolations de la terre, lui épargne les remords les plus cruels, le revêt, même aux yeux des hommes, de la gloire la plus pure.

Saint Grégoire de Nazianze, jeune encore, fut favorisé d'une vision céleste, dont il nous a laissé en vers grecs l'élégant récit. Deux jeunes vierges, qui paraissaient être du même âge, se montrèrent à lui pendant son sommeil. Toutes deux étaient d'une beauté ravissante; la modestie rehaussait la noble et éclatante simplicité de leurs vêtements. Elles tenaient les yeux baissés vers la terre. Le voile qui couvrait leur visage laissait entrevoir la rougeur répandue sur leurs joues par une virginale pudeur. A cette vue, le saint jeune homme, rempli de joie et encouragé par la bonté affectueuse que ces deux vierges lui témoignent, ose leur demander leur nom. L'une d'elles répond : « Je suis la Virginité. » L'autre, à son tour, dit : « Je suis la Continence. » Puis, toutes deux à la fois : « Nous sommes, disent-elles, les compagnes de Jésus-Christ et les amies fidèles de ceux qui renoncent aux plaisirs des sens pour mener une vie céleste. » A ces mots, elles s'envolent vers les cieux. Le jeune homme les suit du regard jusqu'à ce qu'elles aient disparu.

Cette vision laissa dans son âme un grand amour de la pureté; cet amour fut comme une étincelle dont la chaleur, se développant, embrasa son âme tout entière, selon la comparaison dont il se sert lui-même. Rien depuis ne put éteindre cette flamme céleste. Les désordres d'Athènes,

où il fit ses études en compagnie du grand saint Basile, le trouvèrent armé contre toute séduction. Parlant de lui-même et de son illustre ami, saint Grégoire a pu dire : « Nous eûmes le bonheur d'éprouver, dans cette ville corrompue, quelque chose de pareil à ce que les poètes disent d'un fleuve qui conserve la douceur de ses eaux au milieu de l'amertume de celles de l'Océan. Nous n'avions, à Athènes, aucun commerce avec les méchants ; nous n'y connaissions que deux chemins, celui de l'église et celui des écoles. »

Oh! quelle est belle la génération chaste, environnée de gloire! s'écrie le Saint-Esprit; *elle est en honneur devant Dieu et devant les hommes.* Il y a près de 4000 ans qu'on célèbre la vertu du patriarche Joseph, et on la célébrera jusqu'à la fin des siècles. La femme de Putiphar, chef des armées du roi d'Egypte, conçut pour lui une infâme passion. Il était jeune encore et d'une grande beauté. Eprise de ses charmes, cette misérable l'invitait au crime toutes les fois qu'elle le rencontrait. Joseph lui répondait toujours : « Mon maître m'a donné toute sa confiance, et a tout remis entre mes mains, excepté vous, qui êtes son épouse. Comment donc puis-je faire un tel crime, et pécher en présence de mon Dieu? » Un jour, le pressant plus vivement d'acquiescer à ses coupables désirs, cette femme le retint par son manteau : mais Joseph lui laissa son manteau entre les mains et s'enfuit. Cette malheureuse, aussi vindicative qu'impudique, offensée de ce refus, calomnia Joseph, qui fut mis en prison; mais cet injuste châtiment fut, dans les desseins de Dieu, le principe de la gloire du saint patriarche, qui ne quitta sa prison que pour devenir le favori du roi.

Mais la chasteté, cette vertu si ravissante, est

en même temps nécessaire, car rien de souillé n'entrera dans le ciel. Sans doute la chasteté des époux, dont nous avons déjà indiqué les devoirs au chapitre XV, n'est pas la même que celle de ceux qui ne sont pas engagés dans le mariage; mais il n'est aucun état où il soit permis à l'homme de vivre contre la raison et contre la foi. Il est donc de la plus haute importance que les époux se fassent instruire par leur confesseur de leurs obligations et les observent religieusement.

On pèche contre la vertu de pureté par pensée. La pensée, ce n'est point une action honteuse, commise secrètement, comme le pensent quelques personnes peu instruites. La pensée n'est que dans l'esprit. C'est la représentation d'une chose déshonnête et coupable. Toutefois, si on ne remarque pas cette représentation, lors même qu'on s'y arrête un instant, il n'y a pas encore là de faute.

C'est donc bien à tort que certaines âmes trop craintives se fatiguent d'imaginations involontaires : non seulement elles n'y offensent pas le bon Dieu, mais la peine qu'elles en éprouvent peut devenir un moyen d'acquérir de grands mérites.

Toutefois, remarquer ce qu'il y a de mauvais dans cette idée, et après, s'y complaire volontairement, voilà le péché, qui peut être grave lors même que la complaisance ne durerait pas, si elle est pleinement volontaire. Il ne peut être permis d'aimer le mal.

Le désir ajoute à la pensée la volonté de faire le mal auquel on pense. Le désir est donc plus grave que la pensée; et s'il suffit en confession de dire qu'on a pensé à des choses déshonnêtes, sans expliquer les circonstances de ces pensées,

il ne suffit pas de dire en général qu'on a eu de mauvais désirs, il faut dire, de plus, quelle espèce de mal on a désiré. Le péché que l'on commet en désirant voler n'est pas le même que celui dont on se rend coupable en désirant tuer quelqu'un. Le désir d'un regard contre la pureté diffère donc du désir d'une action coupable. Quand on se réjouit du mal que l'on a fait, on doit aussi s'accuser de quel mal on s'est réjoui.

Regarder une chose mauvaise sans advertance, ou sans s'y complaire, ce n'est point un péché; la regarder par curiosité sans danger de s'y complaire, c'est une faute légère : mais s'arrêter à ce regard avec une complaisance impure, c'est une faute grave. On n'est pas obligé, toutefois, de dire ce que l'on a vu. Il suffit de dire le nombre de fois qu'on a commis ce mauvais regard. Les lectures mauvaises sont aussi un péché contre la sainte vertu.

Les paroles gravement déshonnêtes, si elles sont accompagnées de mauvaises pensées volontaires, ou proférées devant des personnes qui en seront scandalisées, sont aussi des fautes graves. Il en est de même des mauvaises chansons et des lettres capables d'exciter au mal.

Se complaire avec passion à entendre ces paroles, ou ces chansons, ou à lire ces lettres obscènes, c'est une faute grave. Donner ou recevoir des cadeaux de personnes suspectes, c'est au moins une imprudence. Les parents et les maîtres qui laissent s'établir dans leurs maisons des veillées, des réunions mondaines, dont des discours mauvais ou des chants licencieux font tout le plaisir, auront un terrible compte à rendre à Dieu. Il en est de même de ceux qui favorisent les danses scandaleuses, qui permettent à leurs enfants ou à leurs serviteurs d'aller aux théâtres,

de fréquenter des compagnies suspectes, et de s'entretenir familièrement avec des personnes de différent sexe.

On pèche encore contre la sainte vertu par action, et, dans ce cas, il faut nécessairement dire en confession si ces actions ont été commises lorsqu'on était seul, ou si elles ont été faites avec d'autres. Et dans ce dernier cas, on doit accuser si les personnes avec qui on les a commises, étaient de même sexe, ou de sexe différent, si elles étaient parentes, si elles étaient consacrées à Dieu par le vœu de chasteté ou engagées dans le mariage.

Commettre le péché avec une personne engagée dans le mariage, c'est un crime qui blesse à la fois la justice et la chasteté. Par suite de ce crime, si on est sûr d'avoir imposé à un père de famille la charge d'élever un enfant qui n'est pas le sien, on est tenu à la restitution. On doit également restituer aux frères la portion d'héritage, dont les aurait privés un enfant né de l'adultère. Il est nécessaire aussi d'expliquer si on a usé de violence dans ces sortes de péché.

Si les personnes avec qui on commet le mal vivaient dans la maison que l'on habite, qu'on ait soin de faire connaître cette circonstance à son confesseur, afin qu'il puisse indiquer un remède efficace à un si grand danger.

C'est surtout quand il s'agit des fautes contre la pureté qu'il faut se défier du démon. Cet ennemi de nos âmes, avant ces fautes, cherche à les présenter comme de peu d'importance ; et après qu'il a réussi à les faire commettre, il en exagère à l'imagination la gravité, afin de fermer la bouche lorsqu'il s'agit de les accuser en confession. La confession est pourtant le seul remède à un tel vice, et c'est surtout en cette matière

qu'il faut éviter de garder aucun doute sur la conscience. On comprend que nous ne puissions pas entrer ici dans tous les détails même nécessaires ; mais que personne ne garde à ce sujet des inquiétudes. Rien n'expose au grand malheur d'une confession sacrilège comme les péchés qui blessent la chasteté. Quand on ne sait pas comment expliquer certains péchés, rien n'est plus simple que de prier le confesseur d'en faciliter l'aveu.

Pourquoi faut-il que de belles âmes, filles du Dieu trois fois saint, sœurs des anges, faites pour aimer ce qui est pur et grand, destinées à posséder Dieu un jour, se fassent les esclaves de l'impureté? Ce vice profane tout en l'homme; il traîne dans la boue l'image de Dieu ; il dégrade un corps qui est le temple du Saint-Esprit; il empoisonne l'âme par les remords qui le suivent de près. Ce plaisir, qui se présentait avec la douceur du miel, devient amer comme le poison, dès qu'on s'y est livré. Le pauvre prodigue mourait de faim à la suite des pourceaux dont il partageait la nourriture. C'est l'image d'une âme qui n'a d'autre pâture que celle des plaisirs des sens. Comment la satisfaction des brutes pourrait-elle la rassasier?

L'intelligence s'obscurcit par la fumée des mauvaises passions. Plus d'idées élevées et généreuses dans l'âme du voluptueux, plus de pudeur. Il ne goûte pas les vérités de la foi, il ne comprend ni l'horreur de son état, ni les abîmes où il roule. Il en viendra demain à perdre la foi. C'est le vice qui a fait tous les impies. Le cœur livré à la passion n'a plus d'affection noble ; il a banni l'amour de Dieu et du bien ; il devient dur à l'égard de ceux de sa famille ; il prend en dégoût toutes les choses saintes, la prière et les sacrements. Ah! s'il ne s'arrête sur cette pente, il ne peut aboutir qu'à

l'impénitence finale en passant par la dégradation et le malheur.

Le vice, en effet, est un gouffre qui engloutit tout dès ce monde : santé, réputation, fortune. Il suffit d'ouvrir les yeux pour s'en convaincre. C'est ce vice qui attire, du reste, sur l'homme les plus grands châtiments; c'est pour en purifier la terre que Dieu la submergea dans les eaux du déluge, et qu'il fit descendre sur Sodome une pluie de soufre et de feu; et ce feu n'est que l'image de celui qui, par ses ardeurs dévorantes, fera expier aux réprouvés leurs criminels plaisirs. Si ces lignes tombaient sous les yeux d'un des malheureux esclaves du vice, nous le conjurerions, par pitié pour son âme, de sortir de ce triste état, de fuir les mauvaises occasions, dont nous parlerons au chapitre xxv, et de trouver dans la prière, et surtout dans la fréquentation des sacrements, la force de vivre chaste. La chasteté est possible à tous avec la grâce de Dieu; elle est même facile; car toutes les consolations de la terre sont pour elle.

CHAPITRE XX

DU VOL

Le septième commandement de Dieu défend les biens du prochain contre les injustices; et le dixième commandement condamne jusqu'au désir de prendre ou de retenir injustement le bien d'autrui, ou de faire du dommage au prochain. Quiconque possède quelque chose en ce monde comprend facilement qu'il a sur ce qui lui appartient un droit que tous doivent respecter. Seuls les gens chez qui la misère crie plus haut que la conscience, osent proclamer ce principe : la propriété, c'est le vol, et appellent de leurs vœux

une révolution partageuse à laquelle ils auraient tout à gagner.

Toutefois, lors même que ce bienheureux partage arriverait un jour, le lendemain, ce serait à refaire, attendu que les ardents promoteurs du partage auraient déjà consommé leur part. Aussi, la raison réprouve-t-elle ces théories.

L'homme a ici-bas une fin à atteindre que Dieu lui-même a marquée; il a donc le droit et le devoir de prendre les moyens nécessaires pour y arriver. La vie est le moyen de mériter d'atteindre cette fin, et les biens de ce monde sont nécessaires pour conserver la vie. L'homme a donc le droit de posséder les biens de ce monde, de faire provision pour le lendemain, et de jouir du fruit de son travail et de son industrie. Du reste, s'il en était autrement, qui serait encouragé à entreprendre quoi que ce soit? Mais, pour couper court à tous les raisonnements insensés des ennemis de la propriété, ou plutôt des envieux de la propriété d'autrui, Dieu a dit une seule parole : *Vous ne commettrez point de vol.*

On pèche contre ce commandement en prenant au prochain ce qui lui appartient, en lui causant du dommage et en coopérant au vol ou au dommage fait à autrui. Le vol d'un objet de valeur, commis même à l'égard d'un riche, est une faute grave. Plusieurs petits vols, dont le total forme une somme, deviennent une faute grave, s'ils sont commis à peu d'intervalle les uns des autres, ou si celui qui s'en rend coupable a l'intention d'arriver à une matière grave. Mais des vols insignifiants, comme ceux de quelques fruits dérobés en passant pour se désaltérer, sont des fautes légères. A la malice du vol s'ajoute celle de la violence, quand on s'empare des biens d'autrui, en présence du propriétaire qui résiste en vain; et la

malice de la fraude, si on trompe le prochain par le mensonge ou la ruse dans les marchés, ou si dans le commerce on se sert de faux poids ou de fausses mesures, ou si l'on vend des marchandises de mauvaise qualité, en les faisant passer pour bonnes, au même prix que si elles étaient de bonne qualité.

Un vol commis à l'égard d'une église revêt la malice du sacrilège. L'empereur Léon IV avait enlevé de la cathédrale de Constantinople une couronne d'or enrichie de diamants C'était la couronne qu'Héraclius avait donnée à cette église. Mais à peine l'eut-il mise sur sa tête, que celle-ci se couvrit de pustules et de plaies hideuses. Trois jours après, il expirait au milieu des souffrances les plus atroces, recevant ainsi le juste châtiment de son vol sacrilège.

On doit tenir les justes conventions que l'on a faites dans les contrats. Prêter, sans un motif légitime, au-dessus du taux légal, qui est de 5 pour cent pour ceux qui ne sont pas dans le commerce, et de 6 pour cent pour les personnes qui sont dans le commerce, c'est une injustice. L'usurier convertit en crime ce qui doit être un acte de charité. Les procès injustes sont encore plus contraires à la justice que l'usure.

Quand on trouve un objet qui a été perdu et qui a de la valeur, c'est une obligation de faire des recherches pour en trouver le maître. Si, après une diligence convenable, on ne le découvre pas et si le temps de la prescription légitime s'est écoulé, on n'est tenu à rien ; on peut même garder cet objet, mais le meilleur est de l'employer en bonnes œuvres. Quand on a reconnu le maître d'un objet trouvé, on est tenu de le lui rendre, à moins qu'une prescription légitime, accomplie de bonne foi, n'autorise à le garder.

S'approprier une chose que l'on a reçue en dépôt, c'est une injustice. Retenir le salaire des domestiques et des ouvriers, négliger par sa faute de payer ses dettes, d'acquitter des legs, des fondations de messes, c'est encore se rendre coupable contre la justice.

Les nobles avaient pris l'habitude, à Rome, de retarder toujours de payer les marchands et de les renvoyer avec hauteur lorsqu'ils réclamaient. Un de ces marchands alla porter plainte au pape Sixte-Quint, lui disant qu'un noble, son créancier, le repoussait toujours quand il lui parlait de payer sa dette. Le pape fit appeler le noble et, après lui avoir fait avouer qu'il devait réellement au marchand, il le fit jeter en prison jusqu'à ce qu'il eût payé. Il fit venir ensuite tous les marchands et leur paya tout ce que les nobles leur devaient, ajoutant que désormais c'était à lui-même qu'ils devraient. Là-dessus, les nobles s'empressèrent de porter au pape ce dont ils lui étaient redevables.

On ne peut sans faute acheter un objet que l'on sait être volé ; et si on l'achète, on est tenu à le restituer à son maître, ainsi que les dommages, en se faisant indemniser par le voleur.

Tous ceux qui font tort au prochain dans ses biens, par exemple, en gâtant ses récoltes, en coupant ses arbres, en faisant périr son bétail, en mettant le feu à ses meubles, sont tenus à restituer. Tous ceux qui encouragent le vol ou le dommage fait au prochain, en le conseillant ou en le commandant, les serviteurs qui laissent voler les biens que leurs maîtres leur ont confiés, ceux qui ont la charge de garde et qui laissent volontairement faire des dégâts considérables, ceux qui recèlent les vols que les enfants font à leurs parents, pèchent et sont tenus à restitution, à défaut des voleurs.

Pour recevoir le pardon des péchés qui ne blessent point la justice, il suffit de les accuser avec contrition et ferme propos; mais, quand il s'agit de fautes contre la justice, le péché ne peut être remis sans que le bien d'autrui soit rendu et le dommage réparé. Il n'y a pas lieu de se plaindre de ce que le confesseur exige la restitution. Ce n'est pas lui qui l'exige, c'est la conscience, c'est l'honneur, c'est la loi de Dieu. Un confesseur n'a pas le droit de donner ce qui a été volé à d'autres. Le Pape lui-même ne le pourrait pas.

Si l'on est dans l'impossibilité de restituer, mais qu'on soit disposé néanmoins à le faire, dès qu'on le pourra, et décidé à se gêner, à faire des économies dans ce but, on peut recevoir son pardon en suivant les avis de son confesseur; mais si on peut restituer, il faut le faire au plus tôt. Un retard, loin d'annuler l'obligation, ne fait que l'aggraver. Que, si on n'a pas sous la main tout ce qu'il faut pour l'accomplir, on peut emprunter. Il vaut beaucoup mieux avoir une dette liquide et claire qu'une dette secrète, qui favorise la négligence. Rien n'est plus imprudent que d'attendre la mort pour faire la restitution, et que d'en charger des héritiers, qui seront au moins aussi négligents que ceux qui leur auront transmis cette charge. Du reste, le bien mal acquis porte malheur à une famille, et plus vite on s'en décharge, plus aussi on est béni de Dieu. Que, si on craignait, en restituant, de compromettre sa réputation, qu'on demande conseil à son confesseur. Celui-ci ne manquera pas d'indiquer un moyen de rendre, sans que personne puisse soupçonner l'auteur de l'injustice.

Saint Liguori raconte qu'un père de famille, dont la conscience était chargée de sommes mal

acquises, se trouvait à l'article de la mort et ne voulait pas entendre parler de restitution, bien qu'il laissât une fortune considérable. Un prêtre, apprenant cette nouvelle, alla le voir et lui dit qu'il connaissait un remède capable de le guérir mais que ce remède était fort cher. « Ah! coûterait-il 10 000, 15 000 francs, je n'hésiterais pas à me le procurer. — Voici, dit le prêtre, il suffit de faire couler sur vos plaies enflammées de la graisse fondue d'un homme vivant. — Ah! dit le malade, qui sait s'il est un homme qui veuille s'y prêter! — Vous avez trois fils, reprit le prêtre, faites-les venir l'un après l'autre et promettez de donner la grosse part de votre héritage à celui qui vous sauvera la vie. » Le malade obéit, mais aucun des fils ne voulut accepter. « Eh quoi! dit le prêtre, aucun de vos enfants, même en le favorisant généreusement, ne veut consentir à se faire brûler un membre pendant un quart d'heure pour vous sauver la vie; et pour leur conserver votre fortune, vous voudriez brûler tout entier éternellement en enfer! » Le malade comprit la leçon. Il fit venir le notaire, et répara tous les torts qu'il avait causés.

La chose volée, si on l'a encore, doit être rendue à son maître; si elle est détruite, il faut en rendre la valeur. C'est à celui que l'on a volé qu'il faut rendre; s'il est mort, c'est à ses héritiers; s'il n'a point d'héritiers, il faut restituer aux pauvres ou aux bonnes œuvres.

Le saint homme Tobie, devenu aveugle, et entendant les bêlements d'un chevreau, craignait qu'il ne lui appartînt pas. « Prenez bien garde qu'il n'ait été volé, disait-il; et s'il en était ainsi, rendez-le à ses maîtres, car il ne nous est pas permis de toucher à ce qui a été volé. »

Les lettres édifiantes des missionnaires rap-

portent qu'un barbier chinois, ayant trouvé dans les rues de Pékin une bourse contenant 20 pièces d'or, regarde aussitôt autour de lui, et, apercevant un cavalier, il court après lui pour lui demander s'il n'avait rien perdu. Le cavalier s'arrête, se fouille et répond qu'il a perdu une bourse contenant 20 pièces d'or. « La voici, dit le barbier, rien n'y manque. » Le cavalier admire cet homme et lui demande qui il est. « Je suis chrétien, dit-il, et je professe une foi qui, non seulement défend le vol, mais encore ordonne de rendre à son maître les objets trouvés. » Le cavalier, frappé de la beauté de cette doctrine, alla aussitôt à l'église des chrétiens pour se faire instruire des vérités de la religion.

CHAPITRE XXI

VOUS NE FEREZ POINT DE FAUX TÉMOIGNAGE

Ayant condamné les œuvres contre la justice, dans le cinquième, le sixième et le septième commandements, la loi divine défend, par le huitième commandement, ce qui peut nuire au prochain par parole. Nous devons au prochain la vérité et le respect de sa réputation et de son honneur.

C'est le mensonge qui blesse la vérité. Mentir, ne serait-ce que par plaisanterie ou pour rendre service aux autres ou à soi-même, c'est une faute légère, car la parole nous a été donnée pour manifester nos pensées, et non pour les trahir. Mais mentir pour nuire à autrui, c'est la calomnie. Et si par elle on enlève au prochain sa réputation, si on lui fait perdre un emploi, on est tenu à désavouer ce que l'on a avancé de faux et à réparer tous les dommages causés. En justice, on doit

dire toute la vérité : sans cela les coupables ne seraient jamais punis ; mais affirmer par serment des mensonges, c'est le faux témoignage, qui, s'il fait condamner un innocent, entraîne après lui l'obligation de la restitution. L'empereur Maximien envoya des soldats pour se saisir de saint Anthime, évêque de Nicomédie. Les soldats entrèrent par hasard dans la maison de l'évêque sans le connaître et lui demandèrent à manger. Celui-ci les traita de son mieux. A la fin, les soldats lui demandèrent où ils pourraient trouver l'évêque Anthime. « C'est moi, répondit le Saint. — Nous ne voulons pas vous prendre, reprirent-ils, étonnés ; nous dirons que nous ne vous avons pas trouvé. — Non, mes amis, dit le Saint, je ne permettrai pas que vous mentiez, j'aime mieux mourir. » Et il les suivit auprès de l'empereur.

La flatterie est une sorte de mensonge où l'on exagère les qualités d'autrui, afin de s'assurer sa faveur. C'est le propre d'une âme basse ; et ils sont bien aveugles ceux qui croient aux flatteries.

Alexandre le Grand passait un fleuve dans une barque avec Aristobule. Celui-ci lisait, durant la traversée, l'histoire du conquérant, qu'il avait écrite et mêlée d'éloges d'une flatterie outrée. Alexandre prit le livre et le jeta dans le fleuve, en disant à l'auteur qu'il mériterait le même sort, car il était plus coupable que ses écrits.

S'il n'est jamais permis de trahir la vérité, il est permis quelquefois, pour des raisons légitimes, de la cacher par prudence, par ce que l'on appelle des restrictions mentales. Un confesseur est interrogé sur les péchés de son pénitent ; il répond : « Je ne sais rien », bien qu'il sache tout ; c'est une restriction mentale non seulement permise, mais absolument obligatoire. Il est permis à un domestique de dire que son maître n'y est

pas, quand il refuse de recevoir des visites. Ces sortes de réponses ne trompent pas ceux qui connaissent les usages; et s'il arrive que quelqu'un s'y trompe, il n'est pas défendu, pour une raison légitime, de permettre sa méprise.

Fuyant la colère d'Henri II, roi d'Angleterre, saint Thomas de Cantorbéry, exténué de fatigue, fut hissé sur un cheval qui n'avait ni selle ni bride, et pendant qu'il chevauchait ainsi, deux hommes armés, s'approchant de lui, lui demandèrent s'il n'était pas l'archevêque de Cantorbéry : « Eh ! mes amis, dit-il, voyez et jugez vous-mêmes si c'est là l'équipage d'un archevêque. »

Il est des cas où révéler la vérité serait une faute grave. Faire connaître à plusieurs sans raison légitime un secret important, si cette révélation contriste gravement celui qui l'a confié ou porte préjudice à quelqu'un, c'est une faute grave. Il n'est pas permis non plus de chercher à découvrir les secrets des autres. C'est une faute par conséquent d'écouter indiscrètement une conversation secrète, de lire sans raison grave une lettre adressée à d'autres sur qui on n'a pas droit de surveillance.

La discrétion est une grande et rare vertu.

Socrate parlait fort peu. Un indiscret lui ayant demandé un jour si ce n'était pas par ignorance qu'il gardait le silence : « Un ignorant, répondit-il, ne sait pas se taire. »

Zénon, se trouvant un jour en compagnie d'un jeune homme qui parlait beaucoup, lui dit : « Sachez que si nous avons deux oreilles et seulement une bouche, c'est afin que nous écoutions deux fois plus que nous ne parlons. »

Pythagore condamnait pendant cinq ans ses disciples au silence, afin qu'ils apprissent à parler à propos. « C'est être sage, disait-il, que

de savoir se taire. La loquacité, c'est le signe de la folie. »

La réputation est un bien plus grand que la fortune ; et le Saint-Esprit lui-même nous commande d'en avoir soin. Ce commandement défend de l'attaquer intérieurement par le soupçon ou le jugement téméraire. Soupçonner ou juger quelqu'un coupable d'après des indices suffisants, ce n'est pas un péché; mais il peut y avoir même faute mortelle à soupçonner ou, à plus forte raison, à juger un homme d'une grande vertu coupable de quelque grand crime. On est donc obligé d'étouffer ces jugements et ces soupçons, qui, dès qu'ils sont combattus, cessent d'être volontaires et par conséquent ne sont plus des fautes. *Ne jugez pas,* a dit Notre-Seigneur, *si vous ne voulez pas être jugés vous-mêmes.*

On blesse la réputation du prochain par la médisance, qui consiste, non à lui prêter des torts qu'il n'a pas, ce que fait la calomnie, mais à faire connaître ses défauts, ses crimes secrets en son absence sans raison légitime. Raconter des crimes publics, ce n'est pas la médisance proprement dite; révéler les défauts d'autrui, non point dans l'intention de lui nuire, mais pour que ses maîtres ou ses parents le corrigent, non seulement ce n'est pas une faute, mais c'est un acte de charité. On peut aussi sans péché se consoler soi-même, en racontant ses peines et les mauvais procédés d'autrui à une personne amie ou parente. Mais révéler sans raison des crimes secrets, si par là on nuit gravement à la réputation du prochain si on lui fait perdre un emploi, c'est une faute grave. Si même, par plusieurs petites médisances, faites contre la même personne qui a un grand besoin de sa réputation pour faire le bien, on parvient à lui nuire gravement, on se rend gra-

vement coupable; et dans ce cas on est tenu à réparer la réputation et le dommage fait à autrui.

Ceux qui, en entendant médire, se réjouissent du tort que la médisance fait au prochain, sont aussi gravement coupables. Ceux qui, par leurs questions, ou d'une autre manière, excitent à la médisance, pèchent comme le médisant lui-même, et sont tenus, à son défaut, à la réparation et à la restitution des dommages.

Toutefois, quand on a médit, on ne peut pas se rétracter comme quand on a calomnié. Dire que ce que l'on a publié du prochain n'était pas vrai, si c'était vrai, en réalité, ce serait un mensonge; mais on peut dire qu'on s'est trompé, dit saint Liguori; c'est, en effet, se tromper que de commettre le péché. On peut aussi louer et honorer la personne dont on a médit, afin de rétablir sa réputation.

Mme Louise de France, fille de Louis XV, qui se fit plus tard Carmélite, étant encore dans le monde, ne pouvait souffrir qu'on parlât au désavantage du prochain. Si elle entendait quelque propos de ce genre, elle se faisait une loi de ne pas le répéter et détournait la conversation. C'est en effet ce que l'on doit faire en pareil cas.

Quand Thomas Morus entendait médire, il passait aussitôt à une autre conversation et disait, par exemple : « Que chacun dise ce qu'il voudra, mais voici une belle maison, et celui qui l'a construite était un excellent architecte. »

Saint Augustin avait fait écrire dans sa salle à manger des vers latins, dont voici le sens :

Loin d'ici, médisants,
Dont la langue coupable
Déchire l'honneur des absents.

On ne permet à cette table
Que des entretiens innocents.

Quelques-uns allaient s'oublier pourtant et médire du prochain, le saint docteur leur dit : « Ou effaçons cette devise, ou levons-nous de table. »

Le 10 avril 1857, dans le département du Nord, mourut, à l'âge de 110 ans, la veuve Moutiers, qui emporta les regrets de tous ceux qui la connaissaient, parce qu'elle n'avait jamais dit ni laissé dire devant elle du mal de personne. Elle avait gardé jusqu'à cet âge toutes ses dents. C'est une récompense, disait-on. Elle a gardé toutes ses dents parce qu'elle n'a jamais mordu personne.

Bien que l'homme soit maître de sa réputation, il n'est jamais permis de se calomnier soi-même ; et un père, un supérieur, pècheraient en sacrifiant une réputation dont ils ont besoin pour leurs enfants ou pour garder l'estime de leurs inférieurs. Ceux qui, par des rapports vrais ou faux, divisent les amis, sont encore plus coupables que les médisants ; car l'amitié est encore un plus grand bien que la réputation.

L'honneur est le témoignage d'estime que l'on doit à son prochain en sa présence. Quand on offense quelqu'un en face, soit par paroles, en lui reprochant ses crimes, ses défauts, en lui lançant des imprécations, soit par des rires offensants, des moqueries ou par des signes de mépris, soit en omettant les témoignages de respect dus à un supérieur, si l'offense est de nature à faire une peine grave au prochain, elle constitue une faute grave. Celui qui s'en rend coupable est tenu de réparer l'honneur d'autrui qu'il a lésé. Cette réparation se fait en donnant des marques de respect à ceux qu'on a offensés, en leur faisant des excuses, ou en leur en faisant faire par d'autres.

Sachons toutefois supporter les injures d'une manière chrétienne. Le P. Fernandez, compagnon de saint François-Xavier, prêchait à Amanguchi, dans le Japon. Au milieu de son sermon, un homme de la lie du peuple s'approche de lui, comme pour lui dire quelque chose, et lui lance à la face un hideux crachat. Le prédicateur, sans s'émouvoir, s'essuie le visage et continue son discours comme si rien ne fût arrivé de fâcheux. Cette patience frappa tellement les infidèles que, malgré tous les efforts de l'enfer, les conversions furent très nombreuses.

C'est assez sur la loi de Dieu, assez pour l'instruction de nos lecteurs, assez pour leur faire comprendre combien cette loi est admirable. Quel bonheur si tous l'observaient! Quelle société que celle où ce code divin serait la règle respectée de tous! Ceux qui observent les commandements pratiquent toutes les vertus; et la vertu surnaturelle est le seul ami qui nous accompagne au tribunal de Dieu; nos richesses ne nous suivent même pas jusqu'au tombeau, on se garderait bien de les ensevelir avec nous; nos parents et nos amis de la terre nous accompagnent, il est vrai, jusqu'à la tombe; mais là ils nous laissent pour aller se réjouir avec nos richesses qu'ils se partagent. Seule, la vertu surnaturelle nous suit aux pieds du juste Juge pour nous faire ouvrir le ciel.

Le philosophe Bias, envoyant son fils en Egypte, celui-ci lui demanda ce qu'il pourrait lui rapporter qui lui fît plaisir. Son père répondit : « Tâchez d'acquérir ce trésor que le vieillard mourant peut emporter avec lui, c'est-à-dire la vertu. »

CHAPITRE XXII

LOIS DE L'ÉGLISE

Nous avons dit, dans le chapitre XIII de la première partie, que l'Eglise, société parfaite, a le pouvoir de faire des lois, qui obligent en conscience tous les fidèles, et que, d'après la parole



même de Notre-Seigneur, *celui qui n'écoute pas l'Eglise doit être regardé comme un païen et un publicain.*

Les deux premiers commandements de l'Eglise ordonnent de s'abstenir des travaux défendus les jours de fête d'obligation, et d'entendre la messe en ces jours de fête et tous les dimanches de l'année. Or, depuis le Concordat fait entre le pape Pie VII et Napoléon Ier, il n'y a, en France, que quatre fêtes d'obligation, qui sont : Noël, l'Ascen-

sion, l'Assomption et la Toussaint; mais il n'en est pas de même dans les autres nations.

Le troisième commandement ordonne de se confesser, au moins une fois dans l'année. Or, l'année se compte du temps pascal précédent au temps pascal suivant. Passer une année entière sans se confesser, quand on s'est rendu coupable de faute sérieuse, ce serait un péché grave. On pèche aussi gravement contre ce commandement, quand, pendant une année entière, on se confesse mal, sans les dispositions nécessaires. Toutefois, quand on dit à son confesseur, que pendant dix ans on s'est mal confessé, le confesseur a compris suffisamment qu'on a manqué dix fois au précepte de la confession annuelle. Il y en a qui disent : J'aime mieux ne pas me confesser que de ne pas bien le faire; et ils croient s'être excusés par là de leur négligence.

Point du tout. On se damne de deux manières : en ne se confessant pas et en se confessant mal. Il faut donc éviter à tout prix ces deux abîmes. C'est ce que l'on fait en se confessant bien. Ce n'est pas même assez de se confesser une fois l'an; c'est la dernière limite, celle qu'on ne peut franchir sans tomber dans un affreux précipice. Mais le grand moyen de vivre saintement, c'est la confession fréquente.

Quatrième commandement: Ton Créateur tu recevras au moins à Pâques. Obligation grave de communier dans le temps pascal, c'est-à-dire, en règle générale, du dimanche des Rameaux au dimanche de Quasimodo, et, dans beaucoup de diocèses, du quatrième dimanche de Carême au second dimanche après Pâques. Ne pas communier pendant ce temps, lors même qu'on l'aurait fait à une autre époque de l'année, ce serait une faute grave. Communier durant ce temps, mais en état

de péché mortel, ce serait plus grave encore; mais si l'on a dit en confession qu'on a mal fait ses communions pendant plusieurs années, cela suffit.

La communion pascale doit être faite dans l'église de sa paroisse. Pour la faire ailleurs que dans l'église de sa paroisse, il faut demander la permission à son curé ou à son évêque; mais cette permission n'est pas nécessaire pour faire sa confession en dehors de sa paroisse. La confession est complètement libre, on peut toujours s'adresser, pour sa confession, à tout prêtre approuvé; l'important c'est de choisir un confesseur auquel on puisse bien dire tous ses péchés et tous ses doutes.

Cinquième commandement: Quatre-temps, vigiles, jeûneras, etc. Obligation, par conséquent, pour toutes les personnes qui ont vingt et un ans accomplis et moins de soixante ans, de jeûner les trois jours des Quatre-Temps des quatre saisons de l'année, aux veilles de Noël, de la Pentecôte, de l'Assomption, de la fête de saint Pierre et de saint Paul (et là où la solennité de cette fête est renvoyée au dimanche, le samedi avant la solennité), de la Toussaint, et tous les jours, les dimanches exceptés, depuis le mercredi des Cendres jusqu'au jour de Pâques. Manquer gravement au jeûne sans raison, par sa faute, c'est une faute grave pour les personnes qui ont l'âge voulu. Ce ne serait pas grave de prendre le matin, les jours de jeûne, deux onces de nourriture. Il en est même beaucoup qui pourraient jeûner avec cet adoucissement.

Un grand nombre de personnes sont exemptées du jeûne, à raison de travaux pénibles, d'une santé faible, d'une nourriture peu substantielle.

Afin de ne pas se faire illusion sur les raisons que l'on peut avoir de s'exempter du jeûne, il est

bon de les exposer à son confesseur et de s'en tenir à ses décisions. Si on est légitimement dispensé du jeûne, il ne faut pas oublier qu'on n'est jamais dispensé de faire pénitence ; qu'on cherche donc, surtout les jours de jeûne, à mortifier ses yeux en veillant sur ses regards, sa langue en se privant de toute parole légère ou capable de blesser la charité, tous ses sens en leur refusant toute satisfaction dangereuse. On peut aussi s'imposer, les jours de jeûne, quelques pratiques pieuses, comme la récitation du chapelet, le chemin de la Croix.

Elisabeth de Hongrie allait rejoindre son mari à la diète de l'Empire ; elle ne trouva, sur sa route, d'autre aliment maigre qu'un morceau de pain noir, si dur qu'elle fut obligée de le faire ramollir dans l'eau chaude ; mais, comme c'était jour de jeûne, elle s'en contenta et fit en ce même jour, avec ce seul repas, seize lieues à cheval.

Agée de plus de quatre-vingt-dix ans, la mère de saint Alphonse de Liguori observait encore, avec une édifiante rigueur, les lois du jeûne et de l'abstinence.

Sixième commandement : Vendredi, chair ne mangeras, etc. C'est une faute que de manger de la viande les jours défendus, c'est-à-dire les vendredis, les trois jours des Quatre-Temps, et au moins les mercredis, vendredis et samedis du Carême. La permission de faire gras le samedi, qui est accordée dans divers diocèses, n'entraîne pas celle de manger de la viande les samedis des Quatre-Temps ni les samedis du Carême, à moins qu'un indult spécial ne le permette. C'est une faute grave chaque fois que l'on mange de la viande un jour défendu. Si donc on en mange trois fois le même vendredi sans dispense, on pèche trois fois gravement.

Les jours de jeûne, quand il est permis de manger de la viande, on ne peut pas manger au même repas de la viande et du poisson. Il faut s'abstenir de l'une ou de l'autre. Quand une santé débile ne permet pas d'observer l'abstinence, il est bon d'exposer à son confesseur ses raisons et de lui demander la dispense, afin de ne pas s'égarer.

La loi de l'abstinence oblige et chez soi, et hors de chez soi. Quand donc on se trouve en voyage, qu'on évite de prendre ses repas avec des compagnies qui ne respectent pas la loi de l'Eglise et qu'on ait soin de demander des aliments maigres. Le tout est de le vouloir résolument; avec son argent on a le droit de se faire servir en chrétien. Quelle lâcheté que de céder par respect humain! Mais si on avait besoin de prendre son repas et qu'on ne trouvât point d'aliments maigres, tout en les demandant, on serait dispensé de l'abstinence.

On apporta, un vendredi, à Louis XVI, prisonnier de la Révolution, un dîner gras. Le roi prit un verre d'eau, y trempa un morceau de pain en disant : « Voilà mon dîner. » — Louis-Philippe donna, un vendredi, un dîner officiel aux principaux dignitaires de l'Etat et de l'armée. La bravoure du général Brun de Villeret le fit placer à droite de la reine, et le maréchal Soult, son ami, était à la droite du roi. On ne sert d'abord que des plats gras. Le général n'en accepte aucun. La reine, le remarquant, lui dit : « Mais, général, vous ne mangez pas. — C'est vendredi, répond-il, j'attends du maigre. » Le maréchal Soult se met à le plaisanter : « Si tu me connais bien, répond le général, tu dois savoir que jamais de ma vie je n'ai fait gras le vendredi, excepté à l'île de Lobau où je n'eus à manger que la tête de mon

cheval. » Tous admirent, et les plats maigres ne tardent pas d'arriver.

On voit, par ce qui vient d'être dit que l'Eglise use en bonne Mère des droits que lui a donnés son divin Fondateur. Ses lois sont peu nombreuses et ne font que préciser les lois divines elles-mêmes, afin que nous ne soyons pas exposés à les méconnaître entièrement. N'est-ce pas de droit naturel et divin que l'homme consacre quelques jours au culte de Dieu, assiste de temps en temps au Saint Sacrifice, recoure aux sacrements que Notre-Seigneur a institués pour son salut, fasse pénitence pour ses péchés?

Il est à remarquer qu'en précisant ces devoirs, l'Eglise n'entend pas nous imposer un fardeau au-dessus de nos forces; elle ne veut pas que ses lois obligent lorsque nous sommes dans l'impossibilité de les accomplir, ni même lorsque nous ne pouvons pas, sans inconvénient grave, les observer. C'est ce qui nous les doit rendre plus chères.

Etant une Société parfaite, l'Eglise a le droit, comme les Sociétés civiles, d'infliger des châtiments à ses enfants rebelles. Et, si elle usait de ce droit d'une manière rigoureuse, personne ne pourrait lui en faire un crime; elle se contente ordinairement, de nos jours surtout, d'infliger des peines qui ont plutôt pour but d'amender les coupables que de les punir.

Le châtiment le plus redoutable de l'Eglise, c'est l'excommunication, que peuvent prononcer le Souverain Pontife dans toute l'Eglise, et l'évêque dans son diocèse. Celui qui a été publiquement et nommément excommunié est retranché de la Société de l'Eglise comme un hérétique, il est rejeté, par conséquent, de cette arche de Noé, hors de laquelle il n'y a que naufrage. Tout

excommunié, même non dénoncé publiquement, du moment où il a commis les crimes pour lesquels il savait que l'excommunication est encourue, ne peut plus recevoir les sacrements, excepté à l'article de la mort, ni assister aux saints offices. Il n'a aucune part aux prières faites au nom de l'Eglise; et s'il meurt dans cet état, il doit être privé de la sépulture ecclésiastique. Aussi, dans les siècles chrétiens, l'excommunication a-t-elle fait trembler et ramené à Dieu les scélérats eux-mêmes.

L'Eglise, qui respecte même les restes de ses enfants, veut que leur corps, sanctifié par le Baptême et par la réception des sacrements, ne soit pas brûlé, mais déposé en terre sainte, à côté de ceux qui ont partagé leur foi et leurs espérances. Etre jeté, comme un vil animal, dans une terre non bénite, c'est un opprobre pour les familles et pour le défunt lui-même. Y songent-ils ceux qui, sous l'instigation de sectes infernales, signent l'engagement de se faire enterrer civilement? L'Eglise, au fond, n'a que faire de leur cadavre; mais un tel engagement n'est-il pas pour eux comme le présage d'une mort de réprouvé? Un chrétien devrait se faire une loi de ne jamais assister à un enterrement civil, dont les impies cherchent à faire une insulte à la foi.

Nous avons exposé les devoirs généraux qu'imposent à l'homme les lois de Dieu et celles de l'Eglise; il est toutefois des lois particulières pour chaque état que l'on ne peut violer sans crime. Nous ne pouvons en traiter ici en détail. Que du moins on lise sur ce sujet la fin de l'examen de conscience que nous donnerons dans l'appendice.

CHAPITRE XXIII

DU PÉCHÉ MORTEL

Heureux ceux qui marchent immaculés dans la voie des commandements, disait David. Ils tendent vers Dieu, qui est leur fin dernière, sans s'attacher aux créatures plus qu'à Dieu. La loi divine n'est faite que pour les empêcher de donner leur cœur à ce qui passe. Gardant donc leur âme libre des affections terrestres, ils s'élancent vers le Bien de tous les biens, vers le Bien éternel. Ils foulent aux pieds les plaisirs et les intérêts du temps, qui ne les charment point, ils supportent en paix, par l'espérance du bonheur futur, les douleurs de la vie. Leur santé n'est point usée par l'abus des plaisirs ; leur réputation n'est point compromise par le vice ; les épreuves de ce monde les affectent moins, leur existence est plus paisible ; le remords ne les tourmente point ; et le Dieu qu'ils servent, souvent, leur épargne les châtiments dont il s'arme dès ce monde contre ceux qui transgressent sa loi. C'est à la mort surtout qu'ils verront la différence qu'il y a entre le juste et l'injuste. Car il est écrit que *celui qui craint Dieu se trouvera bien à ses derniers moments.*

Mais malheur à ceux qui, volontairement, transgressent la loi de Dieu ou celle de l'Eglise, en matière grave, par exemple par le blasphème, la profanation du dimanche, les pensées pleinement volontaires contre la sainte vertu ! Cette transgression est ce qu'on appelle le péché mortel. Le péché mortel, c'est la révolte d'un néant rebelle contre l'autorité divine, Dieu commande et le ciel obéit, et toute la terre et chacun des êtres sans raison suivent la loi que Dieu leur a tracée. Le

pécheur, ce ver de terre, en présence de celui qui le tient suspendu sur l'abîme du néant, ose dire comme Satan : *Je ne vous servirai pas!* Et le même pécheur se fait esclave des créatures et des passions, auxquelles il donne l'empire qu'il refuse au Créateur. Les perfections de Dieu ne sont rien pour lui. Il prend une balance en main, il pèse Dieu avec ses amabilités suprêmes d'un côté, et de l'autre un honteux plaisir; et dans sa folie, il trouve que ce plaisir infâme vaut plus que son Dieu. Il recherche ce plaisir, cet intérêt d'un instant, et foule aux pieds l'amitié de son Créateur.

Et pourtant, que ne lui doit-il pas? L'air qu'il respire, le pain qu'il mange, les vêtements dont il se couvre, la vie dont il jouit, il tient tout de Dieu. En ingrat, il oublie tous ces bienfaits. Il perd de vue la passion de Notre-Seigneur, mort pour le sauver, le ciel qu'il lui prépare, et, ne se contentant pas de l'oublier, il l'offense; il ne se sert même des dons de Dieu que pour l'outrager: il emploie ses yeux à des regards coupables, ses mains à de honteuses actions, son intelligence à des pensées mauvaises, son cœur à des affections criminelles. Quelle noirceur!

Philippe, roi de Macédoine, était assis sur son tribunal, quand un homme lui demanda justice contre un des officiers de l'armée qui avait brûlé sa cabane et s'était emparé de son patrimoine, ajoutant que cependant, un jour où cet officier avait fait naufrage, il l'avait sauvé de la mort et l'avait recueilli dans cette même cabane. Les témoins attestèrent la vérité de cette plainte. Alors le roi, indigné, déclare infâme cet officier coupable et lui fait graver sur le front le mot *ingrat*. Le pécheur ne mérite-t-il pas un plus terrible châtiment ?

Aussi Dieu ne peut le laisser impuni. Pourquoi les calamités de tout genre que subit pendant sa longue existence le peuple juif? Tobie nous l'apprend. *C'est*, dit-il, *parce que nous n'avons pas obéi.* Pourquoi les guerres, les pestes, les famines, les tremblements de terre, les inondations, les épidémies qui s'attachent aux animaux ou aux récoltes? La Vierge nous l'a dit sur la montagne de la Salette : c'est parce que nous ne voulons pas nous soumettre à la loi de son Fils. Dans les familles, ne trouve-t-on pas souvent les ravages du péché : des fortunes, des santés ruinées par le libertinage, la joie bannie du foyer par l'inconduite d'un père ou d'une femme coupable, ou d'enfants corrompus, un nom illustre ou honorable traîné dans la boue par un fils indigne de le porter, et quelquefois, des morts horribles, punissant le mal ou le prévenant.

Le grand missionnaire de l'Italie, saint Léonard, rapporte que, dans la ville de Florence, un jeune libertin se rendait dans une maison pour y voir celle qu'il aimait. Il frappe à la porte, on ouvre; il demande à lui parler. « Elle est sortie, répond-on, mais elle ne tardera pas de rentrer. — J'attendrai, dit-il. » Mais Dieu n'attend pas, la mort non plus. Il tombe sur-le-champ et il expire. Celle qu'il voulait voir rentre quelques instants après et ne trouve qu'un cadavre.

Et quand même Dieu épargnerait à celui qui l'offense tout châtiment temporel, le pécheur n'en est pas moins puni cruellement; car le malheur ramène à Dieu, et faire le mal et être heureux selon le monde, c'est la condition la plus redoutable de cette terre.

Tout péché mortel, même une pensée volontaire et gravement coupable, sépare l'âme de Dieu. C'est certain; *la lumière ne peut s'allier aux*

ténèbres. Dès que la nuit envahit la terre, le soleil disparaît. Quand la nuit du péché mortel a envahi une âme vicieuse, Dieu a fui. La sainteté infinie ne peut habiter avec ce qui est souillé. Un péché fait perdre Dieu.

Néron avait perdu au jeu une somme énorme. Pour lui faire sentir cette perte, Agrippine, sa mère, fit étaler sur une grande table une somme pareille; l'empereur l'apercevant : « Quelle est donc, dit-il, cette masse d'argent? — Mon fils, c'est la somme que vous venez de perdre. » Ah ! si le pécheur pouvait voir ce qu'il a perdu.

Raisonnons, sinon avec la foi, du moins avec l'intelligence la plus vulgaire : n'est-ce pas clair que le Dieu qui a tout fait, qui nous donne tout, vaut plus que toutes ses œuvres? Le perdre, c'est donc perdre plus que les biens, plus que la vie, plus que tout ce qui existe. Si on se console de cette perte parce qu'on a ses greniers et sa bourse remplis, parce qu'on conserve l'estime de ses semblables, on est comparable à cette pauvre petite fille qui a perdu son père. N'ayant pas la raison, elle est contente de sa mort, parce qu'on lui a acheté une robe neuve, pour lui faire porter le deuil. Elle la montre en souriant de joie : « Voyez, dit-elle, la mort de mon papa m'a valu cette robe; » et ceux qui l'entendent pleurent. Pauvre enfant!

C'est l'histoire de celui qui perd Dieu et qui est fier de ses richesses, de ses plaisirs, de la considération dont il jouit. C'est l'histoire de cette fille, de cette femme qui ont de beaux ornements et en qui un péché mortel a ruiné la grâce de Dieu. Ah! leur malheur demande des larmes, car c'est une véritable mort. Le corps, quand l'âme l'a quitté n'est pas détruit, mais ce n'est plus qu'un cadavre ; l'âme, quand Dieu qui était sa vie

s'est retiré d'elle, n'est qu'un cadavre spirituel. Elle a perdu tous ses mérites passés, elle est impuissante à faire des œuvres dignes du ciel, comme un arbre dont le tronc vermoulu ne peut produire de fruits. *La mort des pécheurs est la pire de toutes.* Si un homme reste dans cet état, il risque d'être abandonné de Dieu ; non pas que Dieu doive lui refuser les grâces absolument nécessaires, mais les grâces efficaces de conversion, il ne les accorde pas ordinairement à ceux qui l'outragent avec obstination. De là, l'aveuglement de l'esprit, l'endurcissement du cœur, qui fait qu'on ne sent plus rien ; de là, l'impénitence et la damnation éternelle. Le P. Joseph Anchiéta, missionnaire du Brésil, au XVI[e] siècle, vit un jour sortir de la ville un homme couvert d'un manteau et marchant à pas précipités. Il allait tuer son ennemi. « Où allez-vous, malheureux? lui dit-il. — Mon Père, répondit-il, je vais me promener. — Non, mon ami, vous allez vous jeter en enfer, comme le témoigne le poignard que vous cachez. » Ah ! à combien de gens pourrait-on dire : Vous allez en enfer, si on savait les désirs qui les poussent.

Qu'il avait raison, saint Benoît-Joseph Labre, cet illustre pèlerin que l'Eglise honore aujourd'hui ! En traversant une ville, sa besace sur le dos, couvert de haillons, il rencontre deux hommes, qui paraissaient des heureux du siècle. Ceux-ci, le regardant, moitié par compassion, moitié par dédain peut-être, lui dirent : « Pauvre malheureux! » Benoît Labre se retourne : « Mes amis, leur dit-il avec un visage tout céleste, vous vous trompez; *il n'y a de malheureux que ceux qui offensent Dieu.* » Un paysan du village d'Engelmosde, près de Munster, visitait son champ, qu'avait dévasté la grêle. « Je prends bien part

à ce malheur, lui dit un de ses voisins. — Oh! répondit le paysan en agitant sa tête couverte de cheveux blancs, ce n'est pas un malheur, le péché seul est un malheur. » Quelle parole! Que les parents la répètent à leurs enfants, les maîtres à leurs serviteurs. Que tous la gravent dans leur esprit; que ceux qui sont en état de péché en sortent sans retard par la contrition et la pénitence.

Le péché véniel, les légers mensonges, les manquements à la charité, qui ne nuisent que légèrement au prochain, offensent aussi le bon Dieu, bien qu'ils ne fassent pas perdre sa grâce; mais il faut éviter avec le plus grand soin de les commettre volontairement, car ils affaiblissent l'âme et la mènent au péché mortel. Une légère gouttière, si on n'y remédie pas, peut amener la ruine d'une grande maison.

Une reine de France, Marie-Thérèse, était inconsolable après une petite faute : « Ce n'est qu'une faute légère, lui dit-on pour la rassurer. » Elle répondit : « Si légère soit-elle, du moment qu'elle offense Dieu, elle est mortelle pour mon cœur. »

CHAPITRE XXIV

PÉCHÉS CAPITAUX

On appelle de ce nom les sept vices auxquels la nature humaine est sujette, et qui sont les chefs où la source de tous nos autres péchés. Il faut tarir ces sources, si nous voulons ne plus offenser Dieu. Pas une de ces tendances mauvaises qui n'ait conduit en enfer des milliers d'âmes qui ne les ont pas combattues. Elles nous perdront nous-mêmes, si nous ne les extirpons. Une terre qui n'est travaillée que superficiellement garde tous

les germes des mauvaises plantes qui étouffent le bon grain. Ainsi en est-il de la terre de notre cœur, si nous ne la minons profondément pour arracher la racine du mal.

Le premier péché capital, c'est *l'orgueil*, ou l'amour désordonné de nous-mêmes. Il constitue une faute grave, s'il va jusqu'à nous porter à désobéir gravement à nos supérieurs, à mépriser



Le pharisien s'en alla condamné
et le publicain justifié.

gravement le prochain, à ambitionner des charges que nous sommes incapables de remplir sans préjudice sérieux pour autrui, à nous vanter des fautes que nous avons commises. Quelle folie que l'orgueil ! *Qu'avons-nous que nous n'ayons reçu, et si nous avons tout reçu, pourquoi nous en glorifier ? A Dieu seul l'honneur et la gloire.* Si nous tournons ses dons à notre propre profit, il nous les retire. *Dieu résiste aux superbes et donne*

sa grâce aux humbles. Et Dieu, se retirant de l'orgueilleux, celui-ci s'en va à des abîmes qui l'humilient et le rendent odieux aux hommes eux-mêmes. *Ne laissez jamais l'orgueil dominer dans votre cœur, car en lui a pris sa source toute perdition,* disait le saint homme Tobie à son fils. L'orgueil, en effet, est le père de la présomption, de l'hypocrisie, de l'opiniâtreté, de l'ingratitude, du respect humain, de l'endurcissement, de la vanité.

Ce dernier défaut est surtout le propre de la femme et de la jeune fille. Il naît presque avec le sexe, dit saint François de Sales. C'est ce misérable défaut qui absorbe des heures dont on pourrait faire un si saint usage, si on les consacrait à la prière; il épuise les ressources dont les œuvres saintes ont un si grand besoin et étouffe tous les sentiments élevés. Une âme remplie de préoccupations vaines n'a plus rien de noble.

Le soin de plaire aux hommes fait qu'elle ne plaît pas à Dieu, qui n'a pour agréable que la modestie et la simplicité. Quand on cherche à plaire aux hommes, on ne réussit qu'à plaire aux libertins: on se crée, par conséquent, les périls les plus redoutables pour la vertu. Les gens sensés méprisent la vanité; il n'y a rien, en effet, de si commun et si vulgaire; la vanité court les rues de toutes nos villes et jusqu'aux sentiers de nos montagnes. La modestie et la simplicité sont rares, et par là même précieuses et estimées de tous.

Parlant de la jeune Démétriade, qu'il appelle la première dans le monde romain, saint Jérôme dit d'elle qu'elle détestait les ornements dont elle était obligée de se parer, en sorte qu'elle pouvait dire à Dieu dans sa prière, avec la reine Esther: *Seigneur, vous savez que je méprise le diadème*

qui orne mon front, et que je le dédaigne comme des haillons souillés. On disait à la louange de la jeune baronne de Chantal, au commencement de son mariage, qu'il n'y avait rien de jeune en elle que le visage.

La *gourmandise*, c'est l'appétit déréglé de la nourriture et de la boisson. On doit manger pour vivre et non vivre pour manger. Malheur à ceux qui se font un dieu de leur ventre, selon l'énergique expression de saint Paul. On est surtout sérieusement coupable si les excès dans les repas nuisent gravement à la santé, ou rendent incapable de remplir ses devoirs d'état, ou de payer ses dettes. Hélas! que de ruines préparent aux familles les excès de table!

L'ivresse est grave si elle va jusqu'à faire perdre la raison ou expose à des colères graves, à des blasphèmes, à des fautes contre la sainte vertu. Les péchés qu'on a prévu qu'on commettrait pendant l'ivresse volontaire sont coupables dans leur cause. C'est une faute d'exciter les autres à boire à l'excès et de leur offrir, sans raison grave, du vin, dont ils doivent abuser. L'ivresse étouffe la raison et ne laisse plus à l'homme que les instincts de la brute. C'est la ruine de la fortune et de la santé, le désespoir de la famille, l'opprobre de la société, la perte de l'âme.

Au temps de saint Augustin, il y avait à Hippone un jeune homme adonné au vin, nommé Cyrille. Rien ne pouvait l'arracher aux cabarets ni à ses compagnons de débauche. Un jour, rentré dans sa maison, il en vint, dans sa rage, à assassiner son père, à tuer une de ses sœurs, et à occasionner la mort d'une autre. Saint Augustin, apprenant la nouvelle de tant de crimes à la fois, convoque le peuple à l'église. Il parle avec des sanglots de ce qui vient d'arriver; et

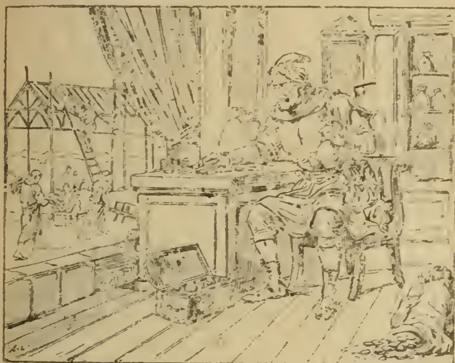
tout le peuple verse des larmes à la vue de tant de ruines amoncelées par l'ivresse. En 1650, un vigneron alsacien, nommé Adam Steckmann, revenait ivre du cabaret. Sa femme était absente. Son petit garçon lui demande du pain et sa petite fille lui présente un couteau, il s'en sert pour tuer ses deux enfants. Un troisième, qui était au berceau, pousse des cris lamentables, le malheureux l'arrache au berceau et le jette contre le mur, l'enfant retombe mort. Sa femme rentre et, au spectacle des cadavres de ses trois enfants, elle tombe morte, frappée d'apoplexie. Le misérable père finit, bientôt après, sa vie de la main du bourreau. C'est donc un devoir grave d'éviter les occasions prochaines de s'enivrer, les compagnies, les maisons où l'on est exposé à le faire. Espérer qu'on se corrigera sans éviter ces compagnies et ces maisons, c'est confirmer une fois de plus le proverbe : Qui a bu, boira. Cambronne, un officier du premier empire, fut plus sage. Ayant failli être condamné à mort à la suite des excès de boisson, il jura, pour obtenir sa grâce, de ne plus boire de vin ; il tint parole et devint un héros. Pourquoi ne ferions-nous pas comme lui, si nous étions sujets au même défaut. Si le vin nous donnait la mort, en boirions-nons ? Il donne la mort à notre âme. Donnerions-nous notre maison pour avoir le plaisir de boire ? Et nous sacrifions le paradis !

Un chrétien devrait prendre pour règle de ne jamais boire hors des repas, de se priver de l'usage des liqueurs et de ne jamais user de vin pur sans nécessité.

La luxure, c'est la recherche des plaisirs coupables des sens. Nous en avons assez parlé à la page 196.

L'avarice est l'attachement désordonné aux

biens de la terre. Ce vice devient grave quand il pousse à commettre des injustices et à rebuter toujours tous les pauvres sans leur faire aucune aumône, bien qu'on puisse très facilement la faire et qu'on le doive. Pourquoi tenir tant à ces biens que les voleurs peuvent nous ravir, que la rouille dévore, qu'on acquiert avec tant de peine, qu'on conserve avec tant de soucis et que l'on quittera si tôt sans en rien emporter? *Insensé,* dit le Seigneur, *cette nuit même, on vous demandera votre âme, et ce que vous avez amassé, à qui cela profitera-t-il?*



Insensé, cette nuit, on vous demandera votre âme, et à qui sera ce que vous aurez amassé?

Un malheureux ayant mis le feu à la grange du saint abbé Etienne, on vint lui en donner la nouvelle en disant : « Hélas! malheur à vous, tout votre blé est brûlé. » Le saint, sans s'émouvoir, répondit : « Ah! bien plutôt malheur à celui qui y a mis le feu. »

La paresse est le dégoût volontaire que l'on a de garder l'amitié de Dieu à cause des efforts qu'il faut faire pour la conserver; et, entendue dans ce sens, c'est une faute grave. On entend aussi, par ce mot : *paresse,* la négligence à remplir ses devoirs; et si, par suite de ce vice, on néglige des devoirs graves, on est mortellement coupable. Le travail honnête et actif est un grand moyen de salut, et la paresse est la mère de beaucoup de vices. Ceux qui furent saints dans le travail, périrent dans le repos. *L'homme est né pour le travail, comme l'oiseau pour voler,* dit le Saint-Esprit.

Chacun doit donc s'occuper activement, quelle que soit sa condition; si l'on n'a pas besoin de travailler pour soi, on peut toujours travailler pour les pauvres, ou pour les œuvres saintes. C'est un devoir pour les parents de créer à leurs enfants des occupations utiles, s'ils veulent ne pas les voir se perdre. Comment ne pas plaindre ces hommes qui passent le temps si précieux et si court de la vie, destiné à nous mériter l'éternité, dans des occupations frivoles et quelquefois dans des jeux où ils risquent leur fortune et l'avenir de leurs enfants. Les jeux de hasard ont été, de tout temps, regardés comme le fléau des nations civilisées. On a toujours voué aux mépris ceux qui s'en font une occupation assidue. Les païens eux-mêmes avaient compris les périls de l'oisiveté, et Pisistrate, roi d'Athènes, ordonnait de réunir sur la place publique de la ville tous les oisifs, de leur donner des bêtes de somme et des semences, s'ils en manquaient, afin qu'ils pussent cultiver la terre; et il les préservait ainsi du vol et du brigandage.

L'envie est la tristesse que nous concevons du bien du prochain, en considérant que ce bien élève

au-dessus de nous celui qui en jouit. S'attrister par envie d'un bien grave du prochain, se réjouir de ses malheurs graves, c'est un péché mortel. Nous devons aimer nos frères comme nous-même et demander pour eux, comme pour nous, toutes sortes de biens. Si on s'attriste d'être privé d'un bien, mais non de ce qu'un autre le possède, c'est une émulation qui est permise.

La colère est le désir désordonné de la vengeance. Désirer que les coupables soient punis, par amour de la justice, ou afin qu'ils se corrigent, c'est légitime; mais si on cherche à se venger d'un innocent ou à punir un coupable plus qu'il ne mérite, ou à satisfaire sa malveillance, ou si on éclate en blasphèmes, en injures graves contre autrui, se livrant à des excès extravagants, c'est un désordre. L'empereur Valentinien, recevant en audience les ambassadeurs des Quades qui étaient grossiers et mal vêtus, et croyant qu'on les avait envoyés ainsi pour l'insulter, leur parla avec tant d'emportement, qu'il se rompit une veine et mourut quelques heures après.

Il ne servirait de rien de signaler les vices, si on n'en indiquait les remèdes. En voici les plus efficaces : la fréquentation des sacrements, la prière, la méditation des fins dernières de l'homme et des maux que chaque vice enfante, le souvenir fréquent des exemples de Notre-Seigneur et des saints, le soin de produire souvent des actes de la vertu contraire à ses tendances mauvaises, l'examen, le soir, sur les fautes commises, en s'imposant pour chacune une pénitence, comme de réciter un acte de contrition ou de donner un sou en aumône pour chacune.

Voilà qui suffirait pour extirper nos défauts et rendre notre vie heureuse en même temps que sainte. En effet, ne nous y trompons pas, nos

passions, si nous ne savons les vaincre, sont la source de tous nos maux; elles déchirent notre cœur et le désolent; c'est la plus honteuse des servitudes que d'en être esclave; et plus on les satisfait, plus elles deviennent exigentes; nous n'aurons donc de repos qu'en les combattant jusqu'à la fin.

CHAPITRE XXV

DES OCCASIONS DU PÉCHÉ

Quand un abîme est profond, on en doit éviter même le bord. Point de gouffre si épouvantable que le péché mortel; c'est donc un devoir d'en fuir même le danger. S'exposer témérairement à ce qui peut conduire prochainement au péché grave, c'est déjà un péché mortel, quand d'ailleurs on ne ferait point d'autre mal. Si c'est un crime de jouer la vie du corps pour une bagatelle, qu'en doit-il être de jouer la vie de l'âme, l'amitié de Dieu, l'éternité?

Ce qui amène le danger prochain d'offenser Dieu, ce sont les occasions. On appelle de ce nom une personne ou une chose extérieure qui nous incline à mal faire. Il y a des occasions qui n'ont que peu d'influence sur l'homme, et où l'on tombe rarement dans le péché. On les appelle éloignées et on n'est pas tenu, sous peine de faute grave, de les fuir. Il faudrait, du reste, quitter cette terre pour s'en affranchir entièrement. Il y a des occasions où l'homme, quand il s'y trouve engagé, tombe fréquemment, par exemple si, en parlant une fois par mois avec une personne le dimanche, on manque, sous cette influence, la messe six fois par an; ou si, sur douze conversations qu'on a eues avec elle, on a consenti, dans six de ces con-

versations, à des pensées ou à des désirs coupables, cette personne devient une occasion prochaine.

Pour connaître ce qui est pour nous une occasion prochaine de péché, il faut se demander avec quelle compagnie, dans quel lieu, dans quel divertissement, à propos de quelle lecture, on a eu le malheur de faire fréquemment des fautes mortelles, comme le blasphème, les désirs criminels, l'ivresse, etc. La conscience répondra : C'est dans cette maison, c'est avec cet ami, avec cette personne, dans ce divertissement, à propos de cette lecture, etc. Voilà l'occasion prochaine découverte. Il ne s'agit plus que de savoir ce qu'on a à faire en conscience par rapport à cette occasion. Pour le déterminer, il faut distinguer les occasions nécessaires et les occasions volontaires.

Les occasions nécessaires sont celles qu'on ne peut pas absolument quitter, ou qu'on ne peut quitter sans un inconvénient vraiment grave. Voici un prisonnier qui est dans un cachot, à côté de compagnons d'infortune qui tiennent de mauvais propos. Cet homme ne peut quitter sa prison où le retiennent la force et la justice humaines. C'est l'occasion nécessaire. Un enfant ne peut quitter le toit paternel sans inconvénient grave, et il trouve là un danger, parce qu'il a le malheur d'appartenir à des parents sans pudeur et sans foi. C'est l'occasion nécessaire.

Quelles règles doit-on suivre dans l'occasion prochaine nécessaire? Les voici : une âme qui y est engagée, doit être résolue de se garantir de ce danger, d'éviter toute marque d'affection trop intime avec la personne qui l'entraîne au mal, de ne pas rester seule avec elle, de ne pas arrêter même sur elle ses regards, de s'approcher régulièrement des sacrements. Quelle étrange illusion que celle de ceux qui disent : Je suis dans une

situation critique, je suis exposé à retomber toujours, je ne puis pas me confesser. C'est le contraire qu'il faut penser et faire. C'est précisément dans une telle situation qu'on a un besoin plus pressant des sacrements. Ceux qui sont ainsi exposés doivent aussi renouveler tous les jours, et surtout le matin, devant un crucifix, la résolution d'éviter ce danger; sans cela ils sont convaincus de l'aimer, puisque, sachant qu'ils y sont jetés, ils ne veulent rien faire pour en sortir, ou ne prennent pour cela que des moyens inefficaces; ils n'ont qu'une velléité de conversion, Dieu ne leur fera pas miséricorde. Que si, généreusement, ils veulent employer ces moyens ou ceux que leur confesseur leur indiquera, ils sont bien disposés, et Notre-Seigneur leur pardonnera.

Et si, le pardon obtenu, après les efforts tentés pour sortir du péché, après toutes les précautions prises, l'âme qui est dans l'occasion retombe encore, retombe toujours, que faire alors? C'est son emploi qui est pour elle la source de ses chutes, ses intérêts les plus graves sont engagés dans cette maison où elle rencontre un écueil. — N'importe; c'est alors, dit saint Liguori, le cas d'appliquer la parole du Maître : « Si votre œil droit vous scandalise, arrachez-le et jetez-le loin de vous. » Périsse un membre plutôt que tout le corps, périssent les intérêts temporels plutôt que ceux de l'éternité?

Mais il faut bien vivre, dira-t-on. — Oui, il faut vivre; mais si on ne peut vivre sans perdre Dieu, il faut mourir. C'est ce qu'ont fait tous les saints. Et rien n'est d'ailleurs plus raisonnable; autant le ciel l'emporte sur la terre, autant l'âme l'emporte sur le corps. Quelle folie que celle d'un enfant qui, pour un morceau de verre, échangerait le diamant dont sa mère a orné sa poitrine!

C'est celle de l'homme qui, pour un intérêt d'un instant, sacrifie Dieu et sa conscience. De là, concluons à l'égarement de ceux qui persévèrent à rester dans une maison où, depuis longtemps, ils vivent dans le mal, sans rien faire pour se convertir et sans songer à rompre avec l'occasion. Combien surtout ils sont coupables les parents, les chefs de maison, qui tolèrent autour d'eux des occasions de péché, qui ne veillent pas sur les livres qu'ils gardent dans leurs bibliothèques, sur les journaux qui arrivent chez eux, sur les relations, les compagnies de leurs enfants, de leurs serviteurs, de leurs ouvriers ou employés! Et les pères et les mères de famille qui, sans autres soucis que celui du bien-être matériel de leurs enfants, les établissent dans des maisons, des ateliers où ils auront toutes sortes de dangers, qui ne les arrachent pas à temps au péril, quand ils en sont avertis, sont-ils des parents chrétiens? Non, c'est à peine s'ils écoutent le langage de la raison, car ils exposent la vertu, l'innocence, l'honneur, l'avenir éternel de leurs enfants. Vigilance donc, et, à la première alarme, il faut rompre.

C'est assez parlé des occasions nécessaires, venons-en à celles que les théologiens appellent volontaires. En quoi consistent-elles? — Ce sont celles qui, nous exposant à pécher fréquemment, peuvent être évitées, si nous le voulons. Et dans cette catégorie, il faut placer toutes celles que notre illusion nous fait regarder comme nécessaires, et qui ne le sont point en réalité. Un agrément que nous y trouvons, un intérêt vil, un prétexte suffit pour nous persuader d'y rester toujours. J'ai tel bénéfice dans cette place, dans cette charge, dans cet ouvroir, dans ce commerce; la vie me serait trop dure si je ne pouvais pas voir

cette personne, et puis, que dirait-on de moi, on serait scandalisé, étonné de mon éloignement. Voilà qui peut nous égarer, mais voilà qui ne peut tromper Dieu ni une conscience droite.

Ah ! si chaque fois qu'on va dans cette maison, avec cette compagnie, on perdait une somme tant soit peu importante, on n'y retournerait plus ; si cette personne nous donnait un soufflet toutes les fois que nous la voyons, quel soin nous aurions de la fuir ! Nous redoutons le scandale et l'atteinte faite à notre réputation ; à cela, saint Liguori répond : « Le scandale sera bien plus grand si on vous voit toujours dans la même occasion. Ou on ignore, ajoute-t-il, que vous faites le mal, et votre éloignement ne fera rien soupçonner ; ou on connaît vos égarements, et, dans ce cas-là, en éloignant l'occasion, vous recouvrerez votre réputation plutôt que vous ne la perdrez. » Ainsi donc, comprenez-le bien, l'occasion volontaire de pécher est celle que l'on peut fuir, sans inconvénient grave. Lors même qu'on a des prétextes pour y rester engagé, cela ne suffit pas, il faut des raisons sérieuses.

Eh bien ! quelle règle faut-il suivre à l'égard de cette lecture, de ce concert, de cette fête, de cette personne de sexe différent, de cette compagnie que l'on peut éviter?

Il faut fuir : celui qui recherche l'occasion l'aime, et celui qui l'aime, y périt. C'est l'Esprit-Saint lui-même qui a porté cet arrêt. Ecoutez Notre-Seigneur : *Ne craignez pas ceux qui peuvent tuer le corps; mais craignez celui qui peut perdre l'âme et le corps dans l'enfer.* Ce n'est pas là un conseil, c'est un précepte grave; le transgresser, c'est un crime, c'est une violation coupable du cinquième commandement de Dieu. C'est un suicide spirituel.

Parce que d'autres vont dans les mêmes occasions et n'y font point de mal, ce n'est pas une raison d'y aller soi-même, si on y trouve un vrai péril. Voici un homme d'une santé robuste qui fait une course matinale par le froid, course qui n'est nullement nécessaire. Il revient, il n'en a que meilleur appétit et il n'en retire que de nouvelles forces. Mais voici un autre homme d'une santé délicate, menacé d'une phtisie; il fait la même course sans raison, prévoyant qu'une maladie de poitrine se déclarera à la suite; il est homicide de lui-même. Il en est de même du tempérament spirituel.

Quand même on serait avancé dans la vie, on n'en serait pas pour cela dispensé de fuir le danger. On n'en aurait, au contraire, que plus de raisons de se préparer à paraître devant Dieu. La vieillesse n'est pas impeccable. Salomon, sage dans sa jeunesse, se pervertit dans sa vieillesse.

Mais voici le raisonnement fatal qui mène en enfer un très grand nombre d'âmes : J'irai encore dans ces occasions, se dit-on, mais nous veillerons sur nous, et nous ne tomberons plus. C'était le langage de saint Pierre, et, peu après l'avoir tenu, il reniait lâchement son Maître à la voix d'une servante. Voilà le sort qui attend quiconque fait ce malheureux calcul. Les saints étaient plus forts que nous, à qui une triste expérience a révélé notre faiblesse, et ils tremblaient. Saint Jérôme fuyait au fond des déserts, saint Benoît avait éteint le feu de la tentation en se roulant dans des épines, saint Pierre Damien et saint Bernard en se plongeant dans un étang glacé, et ils craignaient. C'est pour cela qu'ils ont évité les chutes.

Les saints qui n'ont pas craint le danger sont tombés eux-mêmes misérablement. Saint Grégoire raconte que, en Afrique, un homme d'un courage

et d'une foi admirables, fut saisi par les Vandales, qui le condamnèrent à avoir la langue coupée s'il ne renonçait pas à publier la divinité de Jésus-Christ. Il n'y renonça pas et on lui arracha la langue. Mais Dieu, récompensant la constance de son serviteur, permit qu'après ce supplice il parlât encore avec une admirable éloquence. Eh bien ! ce martyr, cet homme admirable s'engagea dans une occasion et il tomba et devint muet ; on en chercha la cause et on la découvrit. Celui qui était un objet d'admiration pour tous devint pour tous un objet de mépris. Où sont les miracles que nous avons faits? Flattons-nous après cela d'aller avec les mêmes compagnies mauvaises et de ne pas retomber. Saint Bernard nous dit qu'il est plus facile de ressusciter un mort que de ne pas retomber dans l'occasion prochaine.

Mais Dieu m'aidera par sa grâce et, dans l'occasion, je serai fidèle. — Comment compter que Dieu fera une grâce miraculeuse à celui qui fait si peu de cas de sa grâce qu'il la joue pour une bagatelle, pour un passe-temps, pour avoir le plaisir de folâtrer avec des compagnies légères? Celui qui se jetterait dans un brasier en comptant que l'assistance divine le préserverait des flammes tenterait Dieu, et Dieu le laisserait rôtir ; il laissera périr celui qui s'expose au danger. Que faire donc? Il faut fuir les occasions dont nous allons parler. C'est là le secret du salut. Si les hommes, dit saint Liguori, avaient soin d'éviter les occasions, la plupart des péchés seraient évités.

CHAPITRE XXVI

DES SOCIÉTÉS DANGEREUSES

L'ami des insensés leur devient semblable, a dit le Saint-Esprit; et c'est ce que l'expérience confirme tous les jours. Joseph Arger, jeune homme de vingt-trois ans, fut condamné à mort au mois de mai 1844, par la Cour d'assises de la Seine-Inférieure. Arrivé au pied de l'échafaud, il demande à parler à la foule qui était immense : « Je vais mourir, dit-il, parce que j'ai fréquenté de mauvaises compagnies. Six semaines ont suffi. C'est Decaut qui m'a perdu, je lui pardonne. Adieu, mon pauvre père ! » Et sa tête tomba sous le couteau fatal. Decaut fut condamné aux travaux forcés. Voilà où conduisent les mauvaises compagnies. Vous êtes effrayé du sort de Joseph Arger. Ce n'est pas ce qu'il y a de plus terrible. Il s'est repenti et est mort dans de bons sentiments. Les mauvaises compagnies peuvent mener plus loin qu'à l'échafaud; où donc? au libertinage, à l'impiété, à une mort de réprouvé.

Il faut entendre par mauvaises compagnies celles avec qui on est exposé à prendre part à de mauvais discours, ou à blasphémer, ou à manquer la messe, à s'enivrer, en un mot, à pécher gravement.

Il faut absolument les fuir, à tout âge, mais surtout dans la jeunesse. Un jeune homme trouvera sans doute des compagnies salutaires dans les Conférences de Saint-Vincent de Paul, dans les cercles catholiques, où la piété est en honneur et la pudeur respectée, ou dans d'autres associations vraiment chrétiennes. La jeune fille peut se créer des amies parmi les congréganistes de la Sainte

Vierge, ou d'autres personnes graves, modestes, solidement vertueuses; une amitié sainte sera même d'un puissant secours pour le bien. Mais si un homme, si un jeune homme surtout, se lient avec des compagnons qui fréquentent les cafés, les cabarets, les théâtres, ou qui plaisantent des choses saintes, ou qui tiennent des discours contre la foi ou la vertu, leurs mœurs seront vite corrompues. Si la femme et la jeune fille fréquentent des amies vaines, mondaines, légères dans leurs conversations, c'en sera vite fait de leur pudeur.

Si les compagnies dangereuses sont si redoutables, qu'en doit-il être de la fréquentation des personnes de sexe différent? C'est là l'écueil le plus terrible pour la vertu. Donc, jamais de ces tête-à-tête, où le démon fait le troisième, comme l'a dit Fénelon. La bienheureuse Marguerite-Marie a écrit : « Dans mes jeunes années, je sentais dans mon cœur une si grande horreur pour les rendez-vous que, plutôt que d'en avoir seulement la pensée, j'aurais consenti à voir mon corps déchiré en mille pièces. »

Pour qu'elle évitât ces entrevues, saint Jérôme ne voulait pas que Démétriade sortît seule. Souvent, disait-il, l'épervier sépare la colombe de ses compagnes pour la saisir et la dévorer. Le saint homme Job avait fait un pacte avec ses yeux pour ne pas avoir même la pensée d'une personne de différent sexe; et les saints nous recommandent, par leurs exemples et par leurs paroles, le soin de veiller sur nos yeux et de ne pas les fixer sur les personnes d'un autre sexe. Ces précautions deviennent plus strictement obligatoires pour ceux que des chutes sont venues éclairer sur leur faiblesse. Quand une personne a été pour nous une occasion de péché, il ne faut plus aller chez

elle, éviter de la recevoir, savoir lui fermer sa porte comme on la ferme au voleur, car elle peut ravir notre âme, qui est plus précieuse que tous les autres biens. Il faut même éviter de la rencontrer en chemin.

Si les saints estiment dangereux les jeux de mains, les caresses trop sensibles entre personnes de même sexe, combien sont plus redoutables les démonstrations d'affection données à des personnes de sexe différent! Il faut donc se les interdire absolument, et il est plus facile de le faire, que de s'arrêter à temps sur la pente, de toutes la plus glissante. Non seulement on doit veiller sur tous ses sens, mais même sur son cœur. Ce cœur appartient à Dieu; il le lui faut conserver tout entier.

Saint Léonard dit que le voleur, quand il veut entrer dans une maison, fait à la porte une légère ouverture, par laquelle il introduit un enfant qui ouvre ensuite la porte entièrement. Le démon du vice, qui serait repoussé par une âme honnête, s'il voulait y pénétrer, a soin d'introduire avant lui un petit démon moins hideux, celui d'une affection naturelle. Ce dernier ouvre ensuite la porte à l'autre; c'est, hélas! ce qui arrive tous les jours. N'attachons donc pas notre cœur à la créature, et tournons-le vers Dieu avec plus d'énergie, quand nous apercevons qu'il tend à se coller à la terre.

Après ce que nous venons de dire, comment expliquer le laisser-aller qui règne en divers lieux, parmi la jeunesse surtout! Ne voit-on pas des jeunes gens désœuvrés courir çà et là dans les veillées d'hiver, cherchant l'occasion de s'entretenir avec des jeunes filles, que des parents aveugles abandonnent à leur propre faiblesse? Nos enfants sont des anges, dit-on quelquefois

pour justifier une négligence coupable, comme si les anges n'étaient pas tombés dans le ciel, comme s'il y avait une vertu capable de résister à ces conversations familières, qu'un saint docteur appelle le commencement de l'agonie de la chasteté?.....

Ces jeunes gens, dit-on encore, se voient en vue du mariage qu'ils doivent contracter. S'ils se voient en présence de leurs parents, peu de temps avant le mariage, on ne peut le condamner, pourvu que les parents aient soin de ne pas laisser devenir trop longues, ni trop fréquentes, des visites qui, même dans les meilleures conditions, ne sont jamais exemptes de tout péril. Mais qu'est-il besoin d'entretenir des rapports assidus durant plusieurs mois et quelquefois durant des années avant le mariage? N'est-ce pas aussi contraire aux convenances qu'aux règles de la prudence chrétienne, que de laisser une jeune personne s'entretenir seule à seul avec le jeune homme qui demande sa main?..... Est-ce en jouant leur âme que ces jeunes gens peuvent se préparer au grand sacrement qu'ils recevront bientôt et aux charges redoutables qui leur seront imposées?..... S'exposer à un danger prochain de chute, n'est-ce pas pour eux le moyen d'attirer sur leur avenir la malédiction divine? C'est pour nous une conviction profonde : s'il y a tant de personnes pour lesquelles l'état du mariage est comme un enfer anticipé, c'est parce qu'avant de s'y engager elles ont vécu dans le vice.

Qui nous donnera des expressions assez fortes pour flétrir, comme elles le méritent, les réunions de personnes de différent sexe, qui sont en usage dans certains pays, soit dans les familles, soit surtout au cabaret et dans les danses publiques, à l'occasion des fêtes patronales? Quel abus au

sein du christianisme ! Il faut le dire en gémissant, les danses les plus dangereuses, celles qui alarment le plus la pudeur, ont pénétré jusqu'au sein de nos campagnes ; la jeunesse s'y porte avec frénésie, les plus petits enfants en sont témoins et conçoivent le désir et l'espoir d'y prendre part, dès qu'ils auront grandi.

« On a même imaginé, dit Mgr Dupanloup, les bals d'enfants..... Sérieusement, quand se décidera-t-on à respecter ces âmes immortelles et à renoncer à toutes les indignités par lesquelles on les profane? »

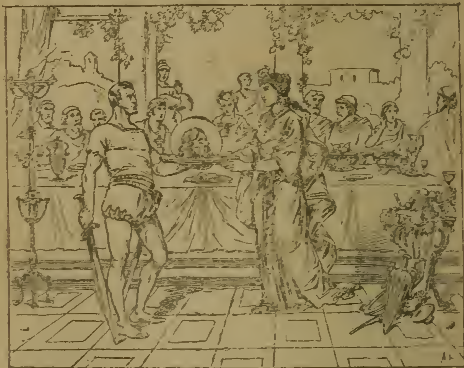
L'esprit du monde s'insinue jusque dans les familles chrétiennes, et là aussi les divertissements mondains font d'étranges ravages dans les âmes des jeunes gens. Cependant, les saints Pères et les hommes de Dieu ont de tout temps condamné les fêtes mondaines. Ils n'ont jamais compris que les danses, rejetons empoisonnés qui se développent dans les sentiers épineux du siècle, vinssent s'implanter dans les familles, où la semence de la parole évangélique devrait seule germer et grandir.

Un courtisan célèbre écrivait à un évêque : « Les vieillards, qui pourraient se trouver dans les bals sans intéresser leur conscience, seraient ridicules d'y aller; et les jeunes gens à qui la bienséance le permet, ne le pourraient pas sans s'exposer à de trop grands périls. Ainsi, je tiens qu'il ne faut point aller au bal quand on est chrétien, et je crois que les directeurs feraient leur devoir s'ils exigeaient de ceux dont ils gouvernent les consciences qu'ils n'y allassent jamais (1). »

Saint Jérôme écrivait à Læta : « Votre fille ne doit point assister aux noces de ceux de sa maison,

(1) Recueil des lettres de Bussy-Rabutin.

ni se mêler aux jeux qui ont lieu dans ces sortes de fêtes. » Madame Acarie tenait ses enfants éloignés des assemblées du monde, et principalement de celles qui se font à l'occasion des noces. Elle avait une grande adresse à couvrir d'un voile les précautions qu'elle prenait à cet égard. Elle prévoyait de loin les occasions d'invitation qui pouvaient se présenter, et elle les éludait en pré-



La mort d'un prophète récompense d'une danseuse.

textant un voyage ou une affaire; si elle n'avait pas pu les prévoir, elle parlait ouvertement aux personnes qui l'invitaient, même à ses plus proches parents, des dangers qu'elle craignait et du parti qu'elle avait pris. — Heureux les enfants gardés par la vigilance d'une telle mère!.....

Que si on ne peut absolument, dans certains cas, pour des raisons graves, éviter de prendre part à des danses ou d'assister à certaines repré-

sentations, qu'au moins on en gémisse et qu'on ait soin, quand on s'y trouve engagé, selon le conseil de saint François de Sales, de penser à la mort, qui nous fera tous danser sur la même cadence. Sans ces précautions, on court risque de se perdre. A ceux qui, dans les théâtres et autres occasions, prétendent ne trouver aucun péril, saint Chrysostome répond : « Avez-vous donc plus de sagesse que ces grands hommes qu'un simple regard a terrassés? — Le loup, le lion, les autres bêtes féroces poursuivies par les flèches du chasseur prennent la fuite, et l'homme doué de raison, une fois blessé, suit ce qui l'a blessé, de telle sorte qu'il reçoit des coups beaucoup plus graves; il se plaît dans sa blessure, ce qui la rend incurable; car celui qui ne craint pas les plaies et ne cherche pas à en être délivré, comment recourrait-il à un médecin? Aussi, une amère douleur me torture quand je vous vois vous retirer de ces lieux, ayant subi une telle perte, et emportant pour un si court plaisir une perpétuelle douleur. Car, avant l'enfer et ses supplices, vous vous créez une peine extrême. N'est-ce pas pour vous le dernier des supplices de porter partout avec vous la fournaise d'un amour insensé et les accusations de votre conscience? Comment, en cet état, vous approcher du saint lieu et de la Table céleste? Comment entendre les sermons sur la chasteté?..... »

CHAPITRE XXVII

THÉATRES, CAFÉS, LECTURES DANGEREUSES

Des hommes de la plus haute autorité, tels que Bossuet, Fénelon, Racine, Gresset, se sont élevés contre les spectacles et nous ont avertis des périls

qu'ils offrent à l'innocence. Jean-Jacques Rousseau lui-même les réprouve dans une lettre à d'Alembert. Fénelon voulait qu'on évitât absolument les spectacles publics et tous les autres amusements passionnés, qui ne sont propres qu'à donner aux enfants le goût des choses dangereuses, et ne peuvent manquer d'ailleurs de leur faire trouver fades tous les plaisirs innocents. Qu'auraient dit ces hommes si, de leur temps, le vice eût, sur le théâtre, levé la tête aussi audacieusement qu'aujourd'hui?

Il fut un temps où le théâtre pouvait du moins servir à former le goût; aujourd'hui, la plupart des pièces ne sont propres qu'à perdre le goût et les mœurs, comme le dit l'auteur de la *Médecine des passoins;* et il ajoute que les émotions violentes que les femmes et les enfants vont chercher au théâtre contribuent plus qu'on ne pense à affaiblir les constitutions.

Ozanam, un des plus célèbres littérateurs de notre siècle, arrivait pour la première fois à Paris; il avait une lettre à remettre à M. de Chateaubriand auquel on le recommandait. Il osait à peine aborder celui que Charles X appelait une puissance du monde. Cependant, surmontant ses craintes, il se présente chez lui. Chateaubriand revenait de la messe; il accueille le jeune homme avec bonté, lui donne quelques conseils et lui demande s'il se propose d'aller au théâtre. Ozanam répond qu'il a promis à sa mère de l'éviter. « Je vous conjure, reprend Chateaubriand, en embrassant le jeune homme, de suivre les conseils de votre mère. » Depuis lors, Ozanam se souvint des paroles de Chateaubriand pour triompher des instances que lui faisaient ses camarades pour le mener au théâtre.

Le café à la ville et le cabaret à la campagne

ne sont pas moins dangereux que le théâtre. Il est inutile de faire remarquer qu'une jeune fille ne doit jamais paraître dans ces lieux, surtout sans être accompagnée de ses parents ; et le jeune homme qui les fréquente y rencontre mille écueils. C'est là le rendez-vous de tout ce qu'il y a d'impies et de libertins dans un pays. Les propos qu'on y entend ne roulent souvent que contre la religion ou contre la vertu. Les journaux qu'on y expose sont ordinairement pleins de railleries sur les augustes mystères de notre foi et de calomnies contre le prêtre. Que peut-on donc en retirer, sinon le vice et l'impiété? Un auteur, qui a écrit spécialement pour les habitants des campagnes, dit avec raison : « Le cabaret, c'est la lèpre de nos villages; c'est le fléau de toutes les vertus morales et religieuses. Quel triste spectacle, en effet, n'offre-t-il pas le dimanche, les jours de fête, et même quelquefois chaque jour de la semaine!..... »

Ils seraient donc bien négligents et bien coupables, les parents qui n'interdiraient pas ces lieux à leurs enfants, ou qui leur donneraient l'exemple de s'y rendre.

Les mauvais livres sont une des plus puissantes armes dont se serve le démon pour perdre la jeunesse. Un déluge de productions immorales ou impies déborde chaque jour des villes pour envahir jusqu'aux plus humbles campagnes. Sous le nom de romans, de feuilletons, de chansons, de journaux, se cachent les pièges les plus dangereux tendus à la foi et à la vertu. Nous devons ici le dire sans détour : les livres qui attaquent ouvertement la foi ou les mœurs ne sont pas les seuls que l'on doive redouter pour soi et interdire à l'enfance et surtout à la jeunesse. Fénelon a dit avec raison : « Tout ce qui peut faire sentir

l'amour, plus il est adouci et enveloppé, plus il me paraît dangereux. » Les ouvrages qu'on appelle de bons romans ne peuvent que fausser l'esprit, en le remplissant de préjugés mondains, et pervertir le cœur, en développant la sensibilité et les tendances mauvaises de la nature.

Certains journaux, sans être absolument pervers, sont loin d'être irréprochables dans leurs feuilletons et dans les chroniques qu'ils rapportent; ils ne devraient pas pénétrer dans les familles chrétiennes.

On a besoin sans doute de quelques distractions; mais se distraire en passant des heures et des jours à lire des écrits qui fomentent les passions, c'est se jouer avec un serpent, c'est caresser une vipère. Combien d'ouvrages, du reste, dont la lecture repose l'esprit sans l'égarer! Quel intérêt peut-on trouver dans des mensonges qui tuent les âmes? « Il n'y a, dit le judicieux Rollin, que des esprits faux, légers et superficiels, qui puissent s'attacher à de pareils ouvrages, qui ne sont que des rêveries creuses d'un écrivain sans poids et sans autorité, et les préférer à des histoires belles et solides; la vérité seule est la nourriture naturelle de l'esprit, et il faut qu'il soit bien malade, pour lui préférer, ou même lui comparer des fictions et des fables (1). »

Nous ne pouvons voir sans une douleur profonde que des âmes, même ayant reçu une brillante éducation, consument dans de vaines lectures des journées qui pourraient être employées avec tant de profit à des études sérieuses, à des

(1) Nous recommandons comme journal franchement catholique, pouvant, à cause de la modicité de son prix, avoir accès dans presque toutes les familles, *La Croix*, journal quotidien. On s'abonne 5, rue Bayard, Paris. Prix : 18 fr. par an.

œuvres saintes, à des travaux ou à des emplois utiles à la famille ou à la société.

Ces ouvrages, dira-t-on peut-être, charment par l'élégance du style et servent à former le goût littéraire. — En sont-ils pour cela moins à redouter? Caché sous des fleurs, l'aspic a-t-il moins de venin? Le glaive dont la lame est polie fait-il de moins profondes blessures? Pour apprendre à bien écrire ou à bien parler, faudra-t-il donc apprendre à mal vivre? Mais les mauvais livres apprendront moins à dire le bien avec plus de facilité qu'à commettre le mal avec moins de retenue.

Que les parents aient donc soin de ne jamais laisser pénétrer dans leur maison des livres, des journaux, des feuilletons contre la religion ou contre la pudeur. Qu'ils ne gardent rien de ce genre dans leur bibliothèque, et qu'en place ils procurent à leurs enfants des ouvrages intéressants et utiles, comme nous le dirons plus loin. Qu'ils se gardent, en outre, de laisser dans leur maison quelques tableaux ou quelques gravures qui puissent réveiller l'idée du mal.

La pieuse princesse Marie Leczinska, épouse de Louis XV, jamais ne céda à la curiosité d'ouvrir un livre, qu'elle sût blesser tant soit peu la religion ou la pudeur. Un jour, quelques-unes de ses dames d'honneur sont auprès d'elle; la conversation tombe sur un ouvrage entaché d'erreurs, que venait de publier un homme fort connu à la cour. Ces dames, parlant fort pertinemment des matières traitées dans ce livre, la reine leur témoigne tout son étonnement de les en voir si bien instruites. Elles avouent alors qu'elles ont été bien aises de juger par elles-mêmes de la nature de cet ouvrage. « Pour moi, reprend la reine, je ne me permettrais jamais de lire un écrit de ce genre. »

CHAPITRE XXVIII

DE LA TENTATION

Les occasions dangereuses sont une des plus abondantes sources de péché; mais ceux qui les évitent avec soin ne sont pas pour cela à l'abri de tout péril. La vie de l'homme est un combat. Tant



Notre-Seigneur tenté, nous apprend à combattre.

que nous sommes sur cette terre, notre âme est pareille à une barque lancée sur une mer orageuse.

Pour elle, les vents succèdent aux vents, et le calme qui suit la tempête annonce une tempête nouvelle, jusqu'à ce que s'ouvre enfin devant nous le port tranquille de l'éternité. Tantôt, du souffle de sa fureur, le démon soulève contre nous les flots de la tentation; tantôt, les accents perfides du monde cherchent à nous enchanter, pour nous

précipiter dans le gouffre vers lequel nous entraîne déjà le poids de la nature perverse.

Du reste, les passions, qu'une âme généreuse cherche à réprimer, sont pareilles à des animaux féroces, qui s'irritent contre les barrières dont on les environne. Un moment las ou assoupis, nos ennemis ne sont point pour cela vaincus ; bientôt ils redresseront la tête avec plus d'audace et engageront avec plus de rage une nouvelle lutte, semblables à un lion qui trouve dans sa blessure une nouvelle fureur. Ne nous étonnons point des assauts que nous aurons à soutenir ; le Seigneur multiplie nos combats, afin de multiplier nos mérites. Dans sa juste sagesse, il ne prépare la couronne qu'à ceux qui auront légitimement combattu. « Point de triomphe sans victoire, dit saint Augustin ; point de victoire sans combat ; et point de combat sans ennemis. » La tentation est le creuset qui purifie les âmes. C'est sur le champ de bataille que s'aguerrit le soldat. En face de l'ennemi, il est toujours sur ses gardes. Les tentations fortifient l'homme ; elles lui imposent l'obligation de veiller sans cesse sur lui-même et de recourir à Dieu par une continuelle prière. Quand approche l'heure du combat, une âme généreuse, loin de s'effrayer, se réjouit du triomphe qu'on lui prépare. N'est-elle pas sûre, du reste, de l'assistance divine promise à tous ceux qui la réclament, et *quand Dieu est pour nous, qui sera contre nous ?*

Toutefois, la bonté du Seigneur qui nous assiste au moment même où il semble nous abandonner, ne doit point nous faire présumer de nos forces ni ralentir notre vigilance. Redisons-le encore : Dieu laisse livrés à leur faiblesse ceux qui, sans nécessité, restent engagés dans des occasions de chutes. *Peut-on saisir des tisons que dévore la flamme, sans voir ses vêtements consumés,* dit

l'Esprit-Saint : *et peut-on marcher sur des charbons ardents sans ressentir leurs brûlantes atteintes ?*

Donc, si nous voulons triompher dans la lutte, il importe avant tout de nous soustraire au péril, en évitant les occasions dangereuses, dont nous avons traité plus haut, chapitre XXV.

Il est encore d'autres armes dont les saints nous ont appris à faire usage dans la lutte contre les ennemis du salut. Le grand athlète saint Jérôme s'était arraché aux séductions de Rome et avait fui loin du monde et de ses dangers. Au sein du désert, il se trouvait encore en face du démon et de sa propre nature, qui livrait à son âme généreuse les plus rudes assauts. Jérôme, alors,sans perdre courage, cherchait à triompher par l'abstinence, le jeûne et les austérités corporelles. En effet, selon la remarque de saint François de Sales, le démon, voyant qu'on bat la chair, son alliée, craint et s'enfuit. A la pénitence, Jérôme unissait la prière. Tantôt se frappant la poitrine, il s'imaginait entendre le son de la trompette dernière, qui fera retentir par tout l'univers cette terrible parole : *Morts, levez-vous; venez au jugement!* Tantôt il se jetait aux pieds de Jésus en croix et les arrosait de ses larmes.

Il est écrit, en effet : *Souvenez-vous de vos fins dernières et jamais vous ne pécherez; demandez et vous recevrez; cherchez et vous trouverez; frappez et il vous sera ouvert.*

Un signe de Croix suffit souvent pour mettre le démon en fuite; c'est ce que disait saint Antoine à ses disciples, et c'est aussi ce qu'écrivait saint Jérôme à la vierge Démétriade. Une injure lancée à la face du démon qui, étant tout orgueil, craint fort d'être humilié, le fait reculer de honte. Va-t-en en arrière, Satan, lui dit-on, ne viens pas me conseiller le mal! Ce que tu m'offres est cou-

pable, bois toi-même les poisons, ou va offrir à d'autres ces pensées abominables; il y en a assez qui les aiment; pour moi, j'en ai horreur.

Saint Léonard conseille l'usage fréquent de cette invocation : *Mon Jésus, miséricorde!* D'autres recommandent celles des saints noms de *Jésus, Marie, Joseph;* d'autres veulent qu'on dise : *O Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous.* Il est impossible, en effet, que le nom de Marie soit sur nos lèvres et dans nos cœurs en même temps que le péché.

Marie Egyptienne, après sa conversion, fut en proie aux plus violents assauts pendant autant de temps qu'avait duré sa vie criminelle, c'est-à-dire pendant dix-sept ans. Quand elle se sentait à bout de forces, elle se prosternait devant la divine Vierge, la priant avec ferveur de l'assister, et elle ne se relevait point qu'elle n'eût été consolée et fortifiée par sa maternelle protection.

Il est important aussi de ne pas s'arrêter seul dans les endroits où l'on est tenté, de ne pas rester oisif en face de soi-même, quand on est exposé à la chute. Un travail utile, entrepris promptement, une conversation agréable, une distraction sont, dans certaines circonstances, un moyen efficace de triompher du démon.

Il importe aussi de ne pas trop craindre certaines pensées importunes et involontaires; jamais soldat peureux ne remporta la victoire. Il faut donc les mépriser, s'élever au-dessus d'elles par la confiance en Dieu, ne leur donnant jamais le temps de s'implanter dans notre imagination. C'est dès qu'elles apparaissent qu'il faut les combattre, au moins par la diversion et le mépris; sans cela, elles prennent empire sur l'âme, et le combat devient plus opiniâtre et plus chanceux.

Il est bon aussi de se munir d'eau bénite et

d'en asperger sa couche, avant d'aller prendre son repos. Un chrétien doit toujours porter sur soi quelque objet bénit, comme un scapulaire, une médaille et surtout un crucifix. La nuit, durant les insomnies, surtout si on est tenté, on tient à deux mains ces objets sacrés, on les colle avec amour sur ses lèvres, et on invoque les saints noms de Jésus et de Marie jusqu'à ce que le sommeil repose l'âme et le corps fatigués de la lutte.

Heureux ceux qui triomphent, ils seront couronnés. Si la vie est un combat, la palme nous attend au ciel.

Défions-nous du démon qui nous souffle à l'oreille de faire le mal, mais une seule fois. L'histoire rapporte qu'une reine d'Assyrie, Sémiramis, obtint de son mari de régner à sa place, seulement un jour. A quoi employa-t-elle ce jour de royauté? Elle ôte au monarque complaisant son diadème, toutes les marques de la dignité royale; et, comme il ne s'en défendait pas, pensant que la conduite de sa femme n'était qu'un jeu, il lui livre même son épée. La reine, alors, fait trancher la tête à son mari et lui enlève la vie en même temps que la couronne. C'est l'histoire d'une mauvaise passion, d'une habitude vicieuse à laquelle on se livre un jour, espérant s'en affranchir plus tard. Malheur à qui dit : Je ne retomberai qu'une fois.

Toutefois, l'homme est sujet à faillir : si nous tombons, point de découragement. Le maréchal Desaix disait à Marengo : « La bataille est perdue ; il reste du temps pour en gagner une autre à la fin du jour. » L'âme qui s'est laissé vaincre par le démon peut tenir le même langage. Relevons-nous aussitôt après une chute, et recommençons la lutte avec un courage plus grand encore.

TROISIÈME PARTIE

MOYENS DE SALUT
QUE NOUS OFFRE LA RELIGION CATHOLIQUE

CHAPITRE PREMIER

DE LA GRACE

Dieu aurait pu créer l'homme avec une fin naturelle, qui aurait consisté à connaître le Créateur et à l'aimer sur la terre, pour arriver à le connaître et à l'aimer après la mort plus parfaitement encore, mais sans voir l'essence divine face à face et sans nuage. Si l'homme eût été créé dans ces conditions, il aurait toujours eu besoin du secours de Dieu pour exister, agir et arriver à sa fin; mais un secours naturel, comme celui qui donne aux plantes la croissance, aux animaux le mouvement et la sensation, eût suffi.

Dieu a mieux fait; dans sa miséricorde, il a daigné appeler l'homme, comme les anges, à

l'aimer et à le connaître tel qu'il est et comme il s'aime et se connaît lui-même.

Cette fin dépasse les forces et les droits naturels de toute créature créée et même possible. Fin véritablement sublime, qui nous fait participants de la nature divine elle-même. C'est une vérité de notre foi que nous sommes appelés à cette destinée suréminente. Toutefois, pour l'atteindre, puisqu'elle est hors de notre portée naturelle, nous avons besoin d'un secours de Dieu autre que celui qu'il nous accorde naturellement pour nous faire exister et agir; et ce secours que Dieu ne nous doit pas, puisqu'il ne nous doit pas non plus la fin surnaturelle à laquelle il nous destine, ce secours particulier s'appelle la grâce. C'est un don purement gratuit que Dieu nous accorde dans sa bonté, en vue de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui l'a mérité pour nous, par sa passion et par sa mort.

Or, il y a deux sortes de grâces : l'une est pour l'âme ce que la vie est au corps; c'est un don habituel et durable de Dieu, qui fait que notre âme vit surnaturellement, et sans lequel nous sommes dans un état de mort par rapport au salut. Combien sont heureux ceux qui possèdent ce don divin! En ce monde, on ne les distingue pas des autres. C'est ainsi que, en hiver, il est difficile de discerner les arbres vivants de ceux qui sont morts; mais au printemps on s'en aperçoit sans effort. Dans l'autre vie, il sera facile de reconnaître ceux qui auront eu la grâce, aux fruits de vie qu'ils auront produits.

Cette grâce habituelle efface de notre âme la tache du péché originel et du péché mortel, la revêt d'un éclat divin, y répand l'amour surnaturel de Dieu et la rend digne du ciel. Cette grâce habituelle est ordinairement appelée l'état de

grâce. Elle est absolument nécessaire au salut, et il est impossible d'aller au ciel si on ne la possède. C'est la robe nuptiale dont parle l'Evangile et sans laquelle on est impitoyablement repoussé du divin banquet. Elle est nécessaire aussi pour que nos œuvres, même bonnes, nous donnent droit de posséder Dieu. Sans elle, nos peines et nos souffrances ne sont point méritoires du ciel.

Ils sont donc bien à plaindre ceux qui en sont privés. Leurs bonnes œuvres, leurs peines supportées avec résignation leur servent, il est vrai, à recouvrer la grâce de Dieu, mais jamais elles ne seront récompensées au paradis. Quel malheur! La vie est si courte, et le temps passé en péché mortel est perdu, il le faudrait barrer du nombre de nos jours. Ajoutons que, sans la grâce sanctifiante, on ne peut rester longtemps sans retomber dans le péché. Aussi, voit-on ceux qui ont commis une faute grave et qui n'en font pas pénitence aussitôt, aller de chute en chute et contracter des habitudes coupables. Leur âme, livrée au démon, est comme enchaînée à son tyran qui la pousse à de nouveaux abîmes.

On conçoit, après cela, que les saints n'aient rien tant estimé que l'état de grâce, et n'aient rien tant redouté que de le perdre. On comprend le zèle ardent qu'ils ont eu pour tirer leurs frères de l'état de péché. Léonide, père d'Origène, baisait avec respect la poitrine de son fils encore enfant, y voyant le temple de Dieu. Sainte Catherine de Sienne, ayant vu une âme en état de grâce, protesta qu'elle aurait volontiers donné sa vie pour que cette âme ne perdît pas une si grande beauté; et c'est ce qui portait cette sainte à baiser la terre où les prêtres passaient, en considération de leur ministère, qui remet les âmes dans la grâce de Dieu.

Toutefois, de même que la vie du corps ne suffit pas sans le secours naturel de Dieu, qui nous excite à agir de telle sorte que sans ce concours naturel divin, nous ne pourrions mouvoir aucun de nos membres, ainsi la vie surnaturelle de la grâce, l'état de grâce, ne suffit point pour nous faire faire des œuvres méritoires du ciel. Il faut, pour que nous fassions un acte méritoire, un autre secours surnaturel, que nous appelons la grâce actuelle. Cette grâce est un mouvement divin qui éclaire notre intelligence pleine de ténèbres pour les choses de Dieu, et qui excite notre volonté, notre cœur lâche et impuissant, à rechercher le bien surnaturel.

Sans moi, a dit Notre-Seigneur, c'est-à-dire sans ma grâce, *vous ne pouvez rien;* ni peu, ni beaucoup, ajoute saint Augustin. Sans le secours de Dieu, nous ne pouvons pas même avoir une bonne pensée, ni prononcer le nom de Jésus d'une manière méritoire pour le ciel; nous ne pouvons pas même avoir la foi, ni le commencement de la foi, à plus forte raison ne pouvons-nous pas triompher des grandes tentations ni persévérer dans le bien.

L'homme est donc tout à fait impuissant, sans cette grâce, à tendre vers sa fin surnaturelle; combien ceux qui sont fiers de leurs propres forces sont donc insensés! Mais, avec le secours de la grâce, nous pouvons dire comme saint Paul : *Quand je suis faible, c'est alors que je suis fort; je puis tout en celui qui me fortifie; non pas moi, mais la grâce de Dieu avec moi.* Avec la grâce, nous pouvons croire tout ce que Dieu a enseigné, observer tous les commandements, pratiquer toutes les vertus chrétiennes, triompher de toutes les tentations, sortir du péché, si nous avons le malheur d'y être tombés, acquérir des mérites

éclatants et persévérer jusqu'à la fin dans le bien. Dieu ne commande pas l'impossible, dit saint Augustin; mais en nous commandant, il nous invite à faire ce que nous pouvons et à demander ce que nous ne pouvons pas; et il nous aide afin que nous puissions. Il ne refuse sa grâce à personne, pas même aux hérétiques, pas même aux infidèles, car il veut, dans sa bonté, le salut de tous les hommes.

Toutefois, la nécessité absolue de la grâce nous fait sentir combien il importe de n'y pas résister, de suivre les lumières et d'écouter les inspirations surnaturelles que Dieu nous envoie. Aussi saint François d'Assise était-il toujours recueilli en lui-même pour étudier dans son cœur les inspirations de la grâce, et, dès qu'il les avait saisies, il les mettait aussitôt en pratique. Nous pouvons résister à la grâce, car il est de foi qu'elle nous laisse la liberté; mais, en y résistant, nous allons contre les desseins miséricordieux de Dieu à notre égard; et l'abus que nous faisons de ses dons le rend moins libéral envers nous. Non seulement il ne faut pas résister à la grâce, mais il est capital pour nous d'user des moyens que Dieu nous a fournis pour nous la procurer. Or, ces moyens sont les sacrements et la prière, dont nous avons à parler dans cette troisième partie.

CHAPITRE II

DES SACREMENTS EN GÉNÉRAL

Dieu, dans sa toute-puissance, peut communiquer la grâce aux âmes, intérieurement et directement sans le secours d'un moyen extérieur; mais il lui a plu, dans sa sagesse, de se servir, pour produire en nous la grâce, de moyens exté-

rieurs et sensibles. L'homme, en effet, n'est pas un ange. Il a des sens, par le moyen desquels il acquiert les connaissances humaines; et il a besoin des choses qui frappent ses sens, pour s'élever à la connaissance des choses surnaturelles. Du reste, il n'est pas de Société qui n'ait des signes particuliers qui distinguent ses membres de ceux d'une autre Société. Chaque nation a son drapeau. Ces moyens extérieurs de produire la grâce dans les âmes, ces signes qui distinguent les vrais enfants de l'Eglise des hérétiques et des infidèles, et les font se ranger sous le même drapeau, sont les sacrements.

Le sacrement est un signe sensible, c'est-à-dire qui frappe nos sens, nos yeux, nos oreilles, institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour signifier et produire la grâce dans les âmes. Il y a des signes naturels ; c'est ainsi que la fumée indique le feu, qu'un cri plaintif indique la douleur. Il y a des signes dont les hommes ont convenu entre eux, c'est ainsi qu'une manière de sonner de la trompette indique aux soldats s'ils doivent prendre ou quitter les armes. Les sacrements sont des signes institués par Dieu lui-même, pour signifier une chose sainte par excellence, c'est-à-dire la grâce de Dieu, la source de toute sainteté. Dans le Baptême, par exemple, l'eau versée sur la tête de l'enfant signifie la grâce qui lave l'âme. L'eau est donc un premier signe.

Toutefois, comme l'eau peut servir à divers usages, à laver ou à rafraîchir, il faut un second signe pour en préciserla signification, et ce second signe, ce sont les paroles que le prêtre prononce, en disant : *Enfant, je te baptise*, c'est-à-dire, je te lave. La chose sensible, employée dans un sacrement, comme l'eau dans le Baptême, le pain et le vin dans l'Eucharistie, s'appelle la matière

du sacrement. Les paroles prononcées par celui qui administre le sacrement, s'appellent la forme. La matière et la forme sont essentielles au sacrement, si l'une ou l'autre manquait, il serait absolument nul et ne produirait pas la grâce. Il en serait de même si on ne prononçait pas les paroles, *en même temps qu'on applique la matière.* Si donc, après avoir versé de l'eau sur la tête d'un enfant, on tardait de dire : *Enfant, je te baptise,* etc., l'enfant ne serait pas baptisé. On peut cependant, quand on se confesse, mettre une interruption de quelque durée entre la contrition et la confession et l'absolution du prêtre.

Celui qui administre le sacrement doit aussi nécessairement avoir l'intention, au moins virtuelle, en l'administrant, de faire ce que fait l'Eglise de Jésus-Christ; sans cela, point de sacrement possible.

Qu'on le retienne bien, la forme, la matière et l'intention de faire ce que fait l'Eglise sont trois choses essentielles au sacrement, et sans lesquelles il n'y a pas de sacrement, ni par conséquent de grâce produite. Les sacrements, en effet, ne signifient pas seulement la grâce, ils la produisent vraiment par la vertu que la puissance divine leur a communiquée. Si le son du clairon a la puissance de mettre en mouvement une armée, à cause de l'autorité du général qui a donné ordre d'en faire retentir le camp, est-il étonnant que la puissance divine donne à certaines choses, à certaines paroles, la vertu de purifier les âmes? Mais Dieu seul peut opérer ce prodige.

Il est certain, de par nos Saints Livres et de par l'enseignement de l'Eglise, que Notre-Seigneur a institué sept sacrements, ni plus ni moins, savoir : le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le

Mariage. La vie naturelle est l'image de la vie surnaturelle; et de même que, pour vivre et devenir des hommes, nous avons besoin de naître, de nous fortifier, de nous nourrir, de guérir de nos maladies, d'achever notre convalescence; de même, pour devenir chrétiens, nous avons besoin du Baptême, qui nous fait naître à la vie surnaturelle; de la Confirmation, qui nous y fortifie; de l'Eucharistie, qui l'alimente en nous; de la Pénitence, qui nous guérit de nos maux, et de l'Extrême-Onction, qui achève notre convalescence spirituelle, en enlevant les restes du péché. Et de même que, dans la société humaine, il faut des chefs qui la gouvernent et des époux qui lui donnent des membres, ainsi la Société divine a besoin du sacrement de l'Ordre, qui donne aux fidèles des pasteurs, et du sacrement de Mariage, qui donne à l'Eglise des enfants.

Tous ces sacrements produisent la grâce dans l'âme qui est bien disposée. Ils sont comme des canaux par lesquels les eaux salutaires de la grâce descendent sur nous, des sources fécondes où nous pouvons aller les puiser. Il ne faut donc pas juger des sacrements d'après les apparences. Montrez un billet de banque à un enfant, il n'y voit qu'un morceau de papier, avec lequel il s'amuse. Présentez-le à une personne intelligente et au courant des affaires, elle y voit une valeur précieuse qu'elle conserve avec soin, si vous la lui donnez. Un homme qui juge d'après les sens ne voit dans le Baptême que de l'eau versée sur la tête d'un enfant; un chrétien éclairé de la foi y voit la grâce de Jésus-Christ, qui lave l'âme, pendant que l'eau coule sur le front. Parmi les sacrements, les uns sont institués pour donner la vie de la grâce à ceux qui sont morts spirituellement par le péché, et c'est pourquoi on les appelle

sacrements des morts. Ce sont le Baptême et la Pénitence. Les autres augmentent la grâce dans ceux qui ont déjà la vie spirituelle; on les nomme sacrements des vivants; tels sont : la Confirmation, l'Eucharistie, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage.

Outre la grâce qu'ils produisent tous, chaque sacrement produit une grâce spéciale en rapport avec la fin pour laquelle il a été institué. Le Baptême purifie l'âme, la Confirmation l'affermit dans la foi, l'Eucharistie la soutient et la nourrit, la Pénitence a une efficacité particulière pour détruire le péché et prévenir les rechutes, et ainsi des autres sacrements. Les sacrements produisent la grâce d'autant plus abondamment dans les âmes que ceux qui les reçoivent y apportent des dispositions plus parfaites.

Quand Holopherne, l'ennemi du peuple de Dieu, assiégeait la ville de Béthulie, il fit couper les canaux qui amenaient les eaux dans la ville, afin d'obliger les habitants à se rendre. C'est ce que font les ennemis des âmes, quand ils veulent les asservir au démon; ils leur enlèvent ceux qui peuvent répandre sur elles les eaux de la grâce par les sacrements, c'est-à-dire les religieux et les prêtres. N'est-ce pas ce qui a eu lieu aux jours à jamais odieux de la grande Révolution française? Ils font donc les affaires des ennemis de la religion et sont les ennemis d'eux-mêmes ceux qui s'éloignent des sacrements ou diffèrent trop de les recevoir. On voit les villes de bains remplies de malades, qui vont y chercher la santé dans la belle saison. Que n'a-t-on le même empressement pour guérir les âmes de leurs infirmités, dans les eaux salutaires de la grâce!

Trois sacrements, outre la grâce sanctifiante, impriment dans l'âme une marque qui ne s'effa-

cera jamais. Ce sont : le Baptême, qui nous fait enfants de Dieu, la Confirmation qui nous rend soldats de Jésus-Christ, et l'Ordre qui consacre les prêtres. Cette marque imprimée s'appelle caractère. Ceux qui reçoivent ces sacrements indignement sont marqués du caractère, bien qu'ils soient privés de la grâce, en sorte qu'il n'est ni nécessaire ni permis de recevoir deux fois ces trois sacrements.

C'est une vérité de foi que les fidèles ne peuvent pas tous administrer indistinctement tous les sacrements. Cette fonction sainte demande des vertus, une science, une mission divine qui ne sont pas données à tous. Cependant, comme le Baptême est absolument nécessaire au salut, Dieu a voulu qu'en cas de nécessité tout homme pût l'administrer. L'homme qui administre les sacrements n'est que le délégué de Jésus-Christ. C'est Jésus-Christ lui-même qui est toujours le principal ministre. C'est lui qui donne aux sacrements leur vertu sanctifiante. C'est pourquoi un ministre indigne, ou même hérétique, les administre validement. Le sacrement de Pénitence, toutefois, ne peut être administré validement qu'à l'heure de la mort par les prêtres hérétiques ou schismatiques, qui sont privés par l'Eglise de toute juridiction; et, en dehors du danger de mort, les fidèles pèchent gravement en recevant d'eux les sacrements.

Les ministres des sacrements sont obligés, sous peine de faute grave, d'en exclure les indignes, de les refuser, par conséquent, aux pécheurs publics, même quand ce refus les exposerait à la mort. C'est donc injuste et cruel de blâmer les prêtres qui, en éloignant les indignes des sacrements, ne font qu'obéir à leur conscience et à la loi de Dieu. Les ministres des

sacrements sont tenus, en les administrant, d'observer les cérémonies saintes prescrites par l'Eglise.

Ces cérémonies, que leur antiquité doit rendre vénérables, bien qu'elles ne soient pas toutes essentielles aux sacrements, ont une efficacité merveilleuse pour entourer de respect nos augustes mystères, pour faire connaître aux fidèles les effets des sacrements et exciter leur foi. Ceux qui en ignorent le sens sont les seuls à ne pas les apprécier. Sainte Thérèse disait qu'elle donnerait sa vie pour défendre la moindre des cérémonies de l'Eglise.

Celui qui reçoit les sacrements doit avoir l'intention, au moins habituelle, de les recevoir. Si on les lui conférait malgré lui, le sacrement serait nul. Toutefois, l'intention n'est pas requise dans les enfants, ni dans les insensés, qui ne sont pas capables de l'avoir, et dont le Baptême est certainement valide.

Quand un moribond a perdu l'usage de ses sens, on présume avec raison qu'il a l'intention de mettre sa conscience en règle, et on doit lui administrer les sacrements. L'état de grâce est nécessaire pour recevoir les sacrements des vivants, c'est-à-dire la Confirmation, l'Eucharistie, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage. Les recevoir en état de péché mortel, ce serait un sacrilège.

C'est pourquoi on ne saurait trop recommander aux fidèles de se préparer à ces sacrements par une sainte confession, quand même ils croiraient avoir la contrition parfaite de leurs péchés. Cette contrition parfaite d'un péché grave, commis depuis la dernière confession, serait absolument insuffisante pour qu'on pût communier. Il faudrait dans ce cas, confesser ses péchés avant

de recevoir Notre-Seigneur. Qu'on ne confonde pas les sacrements institués par Dieu lui-même avec les sacramentaux, qui sont des cérémonies ou des actes extérieurs de religion, établis par l'Eglise pour l'honneur de Dieu et la sanctification des âmes. Les sacramentaux excitent, en effet, dans les âmes, de bons sentiments, qui obtiennent la rémission des péchés véniels, les biens temporels, comme la santé, l'éloignement des tentations. Toutefois, ils ne produisent pas ces effets par leur propre vertu, mais à raison des sentiments pieux qu'ils font naître. On compte parmi les sacramentaux : l'eau bénite, dont il est bon d'user souvent, à l'exemple des premiers fidèles, les prières et les aumônes prescrites par l'Eglise, le pain bénit, la bénédiction de l'évêque et des prêtres.

Après ces notions générales sur les sacrements, nous devons parler de chacun d'eux en particulier.

CHAPITRE III

DU BAPTÊME

Le Baptême est un sacrement institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour effacer le péché originel et nous donner, avec la vie surnaturelle de la grâce, le titre d'enfants de Dieu et de l'Eglise. Il est la porte de tous les autres sacrements qu'on ne peut recevoir validement, si l'on n'est pas baptisé. Il est, de tous les sacrements, le plus nécessaire au salut. Sans lui, il est impossible d'aller au ciel, à moins qu'on ne soit baptisé dans son sang, en subissant le martyre, ou à moins que, ne pouvant pas absolument recevoir le Baptême, tout en le désirant, on ne produise un acte de charité parfaite et de contrition.

C'est donc un devoir des plus graves pour les parents de faire baptiser leurs enfants, lors même que, par suite de quelque accident, ces enfants naîtraient bientôt après avoir été conçus, et lors même qu'on douterait s'ils sont vivants ou morts, On doit même baptiser les monstres, dans le doute s'ils ont une âme humaine. Différer longtemps de faire donner le Baptême, s'il y avait danger de mort, ce serait un crime. Si une femme venait à mourir avant de donner le jour à son enfant, les parents seraient tenus, sous peine de faute grave, de prendre des mesures pour baptiser l'enfant, qui ne meurt pas toujours en même temps que la mère, comme l'expérience l'apprend. Priver, par sa négligence, un petit être du bonheur de voir Dieu pendant l'éternité, c'est de la barbarie.

En dehors du danger de mort, on ne peut cependant baptiser les enfants des infidèles, des hérétiques, des chrétiens apostats, sans la permission de leur père ou du moins de leur mère, à moins qu'ils ne soient tout à fait soustraits à leurs parents ; mais en danger de mort, il faudrait les baptiser. On doit baptiser ceux qui sont à jamais privés de la raison ; mais, hors du danger de mort, on ne pourrait donner le Baptême à une personne déjà avancée en âge, qui perdrait l'esprit et qui, avant, n'aurait pas manifesté le désir de recevoir ce sacrement.

A cause de l'absolue nécessité du Baptême, Dieu a voulu que tout homme, que toute femme, même hérétiques ou infidèles, puissent l'administrer en cas de nécessité, pourvu qu'ils aient l'intention de faire ce que fait l'Eglise de Jésus-Christ: Toutefois, hors le cas de nécessité, le Baptême ne peut être conféré que par le curé, ou par un autre prêtre, avec la permission du curé.

Voici maintenant la manière d'administrer le Baptême; personne ne doit l'ignorer. D'abord, il faut de l'eau bénite à cette fin ; mais, en danger de mort, toute eau naturelle de pluie ou de fontaine peut et doit être employée. Dans ce dernier cas, on pourrait même employer sous condition l'eau mélangée avec une autre substance, si on n'en trouvait point d'autre. L'eau doit être versée sur la tête de l'enfant; mais si on ne le peut, on la verse sur la poitrine, sur les épaules, ou sur tout autre membre de l'enfant, et même sur l'enveloppe qui l'enfermerait : mais quand on ne peut verser l'eau sur la tête, on doit le baptiser sous condition, en disant : Enfant, si tu en es capable, je te baptise, etc., et quand on peut atteindre la tête, s'il y a danger de mort, on renouvelle le Baptême sur la tête, en disant : Si tu n'es pas baptisé, je te baptise, etc.

En effet, ces paroles : *Enfant, je te baptise, au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit,* sont essentielles au sacrement, et elles doivent être prononcées en même temps qu'on verse l'eau. Si l'on omettait le mot : je te baptise, l'enfant ne serait pas baptisé. Il n'est pas permis d'omettre le petit mot *et;* ainsi il ne faut pas dire : Je te baptise au nom du Père, du Fils, mais bien : au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit.

Les parents, et à leur défaut, le curé, doivent désigner à l'enfant qui doit être baptisé un parrain ou une marraine, ou l'un et l'autre; mais jamais deux parrains ni deux marraines; c'est défendu par les lois de l'Eglise. Toutefois, le parrain ou la marraine peuvent se faire représenter par une autre personne.

C'est donc un abus étrange d'inviter aux cérémonies du Baptême plusieurs jeunes gens de différent sexe, qui, à cette occasion, se livrent

à des fêtes mondaines, à des conversations coupables. C'est un devoir pour les parents de faire cesser un tel usage et de le bannir de leurs maisons.

Il est défendu de choisir pour parrain ou marraine les hérétiques, les apostats, les excommuniés, les pécheurs publics ou notés d'infamie, et ceux qui ignorent les principales vérités de la foi. Les parents ne peuvent servir de parrains à leurs propres enfants. Le parrain et la marraine sont tenus, à défauts des parents, d'instruire leur filleul des vérités de la foi et de le former à la pratique des devoirs du chrétien. Ils ne peuvent se marier, ni avec leur filleul, ni avec ses parents.

Le Baptême a pour effet de purifier l'âme de toute souillure du péché. Dans l'enfant, il efface le péché originel. Dans ceux qui le reçoivent à un âge avancé, il efface, de plus, tout péché commis avant le Baptême, et remet toutes les peines dues au péché, en sorte que celui qui mourrait après avoir reçu le Baptême dans de bonnes dispositions irait au ciel, sans passer par le Purgatoire. Dieu a permis quelquefois que cette pureté que l'âme puise dans les eaux du Baptême se manifestât d'une manière sensible. C'est ainsi que le père de saint Grégoire de Nazianze, venant d'être baptisé, fut environné d'une gloire éclatante. Le Baptême imprime dans l'âme le caractère, la marque des enfants de Dieu, marque qui durera éternellement. Notre vrai titre de noblesse, c'est donc le Baptême, qui nous fait les héritiers de Dieu, les cohéritiers de Jésus-Christ. C'est ce que comprenait admirablement le grand roi saint Louis ; aussi estimait-il plus le village de Poissy, où il avait été baptisé, que la ville de Reims où il avait été sacré roi. Ayant assisté au baptême d'un juif, où il avait invité les gens d'un prince infidèle, il leur dit après la

cérémonie : « Dites de ma part à votre maître que je passerais volontiers ma vie dans les cachots les plus obscurs, si je pouvais à ce prix procurer à lui et à toute sa nation la grâce du Baptême. »

Qu'ils sont loin de ces sentiments ceux qui, oubliant la grâce que le bon Dieu leur a faite, se font les esclaves du péché, foulent aux pieds les promesses de leur Baptême, se rangent sous le joug de Satan, se font les esclaves du monde, prenant part à ses divertissements et à ses fêtes coupables !

On raconte d'Alexandre le Grand, ce conquérant fameux, qu'on lui amena un jour un pirate célèbre par ses brigandages. Le prince lui demanda son nom : « Je m'appelle Alexandre, répondit le pirate. — Il te faut changer de nom ou de profession, reprit le héros. » Changeons notre nom de chrétien, ou vivons selon les engagements contractés à notre Baptême.

Elpidophore, après avoir reçu le Baptême, renonça à la foi de Jésus-Christ et devint persécuteur des catholiques. Il cita à son tribunal le saint diacre Murita, qui avait été son parrain. Celui-ci apporta au tribunal, cachés sous son manteau, les vêtements blancs dont Elpidophore avait été revêtu après son Baptême. « Voilà, lui dit-il, en les lui montrant, les témoins de ton apostasie. Ils t'accuseront au tribunal de Dieu. Cette robe blanche se changera en vêtements de feu et de flammes, qui te dévoreront pour l'éternité. » A ce langage, Elpidophore se retira confus.

Le caractère sacré du Baptême sera, en effet, un sujet de condamnation pour ceux qui trahissent les promesses qu'ils ont faites à Dieu, et n'en font pas pénitence. Rien de plus salutaire que de renouveler ces promesses chaque année,

après une sainte confession, au jour anniversaire de son Baptême.

CHAPITRE IV

DE LA CONFIRMATION

Par le Baptême, nous devenons enfants de Dieu; par la Confirmation nous sommes marqués du caractère de soldats de Jésus-Christ. Le sacrement de Confirmation a été institué par Notre-Seigneur pour donner aux âmes fidèles le Saint-Esprit, avec l'abondance de ses dons, afin d'affermir en elles la foi et de les porter à la défendre généreusement.

Le Saint-Esprit, c'est la troisième Personne de la Sainte Trinité, un seul et même Dieu avec le Père et le Fils. Le Saint-Esprit descendait d'une manière merveilleuse sur les premiers fidèles, quand les apôtres leur imposaient les mains. Ces miracles, qui entourèrent le berceau de l'Eglise, étaient nécessaires au progrès de la foi. Quand cette foi a été établie suffisamment, Dieu, qui ne fait rien d'inutile, ne les a plus employés, ou en a usé plus rarement. C'est ainsi, d'après la comparaison d'un saint docteur, que le jardinier arrose l'arbre qu'il vient de planter; mais, dès que cet arbre a poussé de profondes racines, il cesse de l'arroser, car ce n'est plus nécessaire.

Toutefois, si les prodiges visibles qui accompagnaient autrefois l'administration de ce sacrement n'éclatent plus à nos yeux, les effets produits dans les âmes sont toujours les mêmes; la grâce du Saint-Esprit est toujours produite; le caractère est toujours imprimé dans l'âme; les dons du Saint-Esprit sont toujours déversés sur elle.

Ces dons sont des habitudes saintes répandues dans l'âme par le Saint-Esprit. Ils se distinguent des vertus, en ce que les vertus sont des habitudes bonnes qui perfectionnent la volonté, en la disposant à obéir à la raison ; tandis que les dons du Saint-Esprit la disposent à obéir à l'action de Dieu.

Notre raison a besoin, pour découvrir, juger et apprécier sainement les vérités, soit pratiques, soit spéculatives, des dons d'intelligence, de conseil, de sagesse et de science; notre volonté a besoin du don de piété pour se porter facilement à tout ce qui tend à la gloire de Dieu et à l'utilité du prochain, du don de force pour triompher des obstacles, du don de crainte pour s'arracher aux plaisirs terrestres.

L'âme qui a reçu les dons du Saint-Esprit devient apte à produire des fruits spirituels. Les fruits du Saint-Esprit sont des actes que nous opérons par son secours; ils sont au nombre de douze; *l'amour de Dieu, la joie et la paix* qui en résultent; *la patience,* qui supporte les maux; *la longanimité,* par laquelle on attend en paix les biens dont on est privé; *la bonté* ou la volonté de faire le bien aux autres; *la bénignité,* par laquelle on le fait en réalité dans l'occasion; *la douceur,* qui supporte les défauts d'autrui; *la fidélité,* qui fait que, loin de chercher à nuire à autrui par la fraude ou le mensonge, on tient, à l'égard de tous, la parole donnée et qu'on s'attache de tout cœur à la foi chrétienne; *la modestie,* qui règle notre extérieur; *la chasteté,* qui repousse les plaisirs coupables; et *la continence,* qui se refuse même les plaisirs permis.

Heureux ceux qui, faisant fructifier les dons de l'Esprit divin, restent inébranlables dans la foi, foulent aux pieds le lâche respect humain, dont

nous avons parlé plus haut, et s'exercent à produire les œuvres saintes qui nous méritent le ciel.

Bien que ce sacrement ne soit pas absolument nécessaire au salut, ils se privent d'un grand secours, ceux qui négligent de le recevoir. Cette négligence est coupable.

Un certain Novatus, qui avait été converti à la foi, apostasia pendant les persécutions; et les fidèles crurent que cette lâcheté et cette chute avaient pour cause sa négligence à recevoir le sacrement de Confirmation.

Si quelque personne déjà avancée en âge n'avait pas été confirmée, elle devrait en parler à son confesseur, qui la préparerait à ce sacrement, et ensuite se présenter à l'évêque, dès qu'il donnera la Confirmation dans sa paroisse ou dans une paroisse voisine. L'évêque, en effet, ou un prêtre qui a reçu ce pouvoir du Souverain Pontife peuvent seuls administrer ce sacrement.

Celui qui se dispose à le recevoir doit être en état de grâce. Ce serait un *sacrilège* de recevoir la Confirmation avec une faute grave sur la conscience. Il est donc bien important de s'y préparer par une sainte confession; mais il n'est pas nécessaire d'être à jeun pour la recevoir. Que le confirmant, s'il est adulte, ait soin de s'instruire des principales vérités de la foi. Il doit être présent à l'imposition des mains de l'évêque, qui se fait au commencement de la cérémonie, et surtout il doit recevoir l'onction que l'évêque, imposant les mains sur le confirmant, lui fait au front avec le Saint-Chrême, en disant : *N., je vous marque du signe de la Croix, et je vous confirme par le Chrême du salut, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit*. Ces paroles de l'évêque sont la forme essentielle; et l'onction qu'elles

accompagnent est la matière nécessaire de la Confirmation. C'est, par conséquent, au moment où se fait cette onction que le confirmant reçoit le Saint-Esprit. Le Saint-Chrême est un mélange d'huile d'olive et de baume. L'huile figure la force que donne ce sacrement, et le baume exprime la bonne odeur de Jésus-Christ, que le confirmant doit répandre autour de lui par la pratique de la vertu.

L'histoire rapporte que Julien l'Apostat, après avoir renoncé à la foi, voulut professer solennellement le paganisme et offrir avec un grand appareil un sacrifice aux faux dieux. Quand tout est prêt pour cette abominable cérémonie, les prêtres des idoles se trouvent tout à coup interdits et comme paralysés : leurs couteaux ne peuvent entamer les victimes : le feu qu'ils ont allumé s'éteint subitement. Ils se disent entre eux qu'il y a sans doute parmi les assistants quelqu'un qui a reçu récemment le Baptême, ou la Confirmation, et qui met obstacle à leur culte. L'empereur ordonne à haute voix de rechercher s'il n'y avait pas dans l'assemblée quelque Galiléen : c'est de ce nom qu'il désignait les chrétiens. Aussitôt un jeune homme se présente. « Je suis chrétien, dit-il, baptisé et confirmé depuis peu. C'est moi qui ai invoqué Jésus-Christ, et les démons n'ont pu être reconnus pour dieux. » L'empereur, saisi de frayeur, sortit du temple couvert de confusion. Le jeune chrétien alla raconter à ses frères la force merveilleuse que le Saint-Esprit lui avait donnée, pour confesser sa foi et ruiner le culte sacrilège des idoles. Puissent tous ceux qui ont reçu comme lui la Confirmation avoir le même courage !

CHAPITRE V

DU SACREMENT DE L'EUCHARISTIE

Voici le plus adorable, le plus auguste de nos mystères, celui dans lequel Notre-Seigneur a épuisé tous les trésors de sa puissance et de son amour, pour se faire le compagnon de notre exil, la nourriture de nos âmes. Ce divin Sauveur avait prédit, longtemps à l'avance, ce qu'il méditait dans sa tendresse pour les hommes.

Si vous ne mangez ma chair, et si vous ne buvez mon sang, vous n'aurez pas la vie en vous, avait-il dit. *Celui qui mangera du pain que je lui donnerai ne mourra pas, mais il vivra éternellement. Le pain que je donnerai pour la vie du monde, c'est ma chair; car mon corps est véritablement une nourriture; et mon sang, un breuvage.* Voilà la promesse; or, Dieu est fidèle, il l'a accomplie.

A la dernière cène, la veille de sa mort, Notre-Seigneur prit du pain, le bénit, le rompit et le distribua à ses apôtres, en leur disant : *Ceci est mon corps;* prenant ensuite la coupe, il la bénit également, et, la faisant passer à ses heureux convives : *Buvez-en tous,* dit-il, *car ceci est mon sang.* Or, quand Dieu parle, il fait. Au commencement du monde, il a dit une parole et tout a été créé. Quand donc il a dit sur le pain : *Ceci est mon corps,* il n'y a plus de pain, il n'y a plus que le corps de Notre-Seigneur, et sur le vin : *Ceci est mon sang,* il n'y a plus de vin, mais le sang de Jésus-Christ. Les apôtres, à la cène, se nourrissent donc de cet aliment et se désaltèrent de ce breuvage divin.

Mais cette faveur ne leur était pas uniquement réservée; nous aussi, nous avions besoin d'ali-

ment pour notre âme. Jésus-Christ pense à nous; car le prodige qu'il vient de faire, en changeant le pain en son corps et le vin en son sang, il leur donne le pouvoir de le renouveler, en leur disant : *Faites ceci en mémoire de moi;* et après la Pentecôte, selon l'opinion la plus probable, les apôtres prennent du pain et du vin; et, en vertu de la puissance et de l'ordre de leur Dieu, ils les consacrent, et ce pain n'est plus du pain, mais le



corps de Jésus; et ce vin n'est plus que son sang. Les évêques, les prêtres consacrent depuis dix-neuf siècles, et les fidèles se nourrissent de cet aliment divin, après l'avoir adoré. Car Jésus-Christ, leur Dieu, est là sur l'autel, le même qui est né pour nous à Bethléem, qui pour nous est mort au Calvaire, et qui règne maintenant dans le ciel à la droite de son Père.

Soit sous l'espèce du pain, soit sous l'espèce du vin, soit sous chaque parcelle de l'un et de

l'autre, se trouve le corps de Notre-Seigneur avec son sang. Son âme y est également, car Jésus ressuscité ne meurt plus; sa divinité y est, car elle est inséparable de son humanité. Voilà une vérité de notre foi enseignée par Dieu lui-même et par son Eglise, qui frappe d'anathème quiconque oserait nier que Jésus-Christ est tout entier dans l'Eucharistie.

Ce divin Sauveur a, du reste, dans le cours des âges, manifesté, par d'éclatants miracles, sa présence réelle dans l'Eucharistie; il a parfois soulevé les voiles des apparences du pain et du vin, sous lesquelles il se cache.

Vitikind était un chef saxon, ennemi de la foi et persécuteur des chrétiens. Charlemagne le convertit et voulut être son parrain, au jour de son Baptême. Vitikind, pour s'instruire plus à l'aise des vérités catholiques, se déguisa un jour sous des haillons de mendiant, et vint, dans cet état, assister aux cérémonies de la Semaine Sainte. Or, pendant que le prêtre donnait la communion, il vit un bel enfant qui souriait aux uns et repoussait les autres. Il raconta cette vision à Charlemagne, qui l'instruisit du mystère de l'Eucharistie et lui donna un prêtre qui pût lui dire tous les jours la sainte messe, après son retour en Saxe.

Puisque Jésus-Christ est tout entier dans l'Eucharistie, c'est aux pieds des autels qu'il faut aimer à aller déverser en lui nos peines et nos tristesses : c'est là qu'il nous attend, nous accueille et nous console. Nous parlerons des visites au Saint-Sacrement dans l'appendice.

Notre-Seigneur n'est pas au tabernacle seulement pour que nous l'y visitions et l'y adorions, il y est aussi pour être notre nourriture spirituelle, et c'est pour cela qu'il se cache sous les apparences

du pain et du vin, voulant par là donner à notre foi plus de mérites, et ne pas trop éblouir notre infirmité par l'éclat de sa gloire. L'impie Voltaire lui-même avouait son admiration pour ce mystère et ses résultats : « Voilà des hommes, dit-il, qui reçoivent Dieu dans eux, au milieu d'une cérémonie auguste, à la lueur de cent cierges, au pied d'un autel tout brillant d'or. L'imagination est subjuguée, l'âme saisie et attendrie; on respire à peine, on est détaché de tout lien terrestre. On est uni avec Dieu..... Qui osera, qui pourra commettre après cela une seule faute, en concevoir seulement la pensée? Il était impossible d'imaginer un mystère qui retînt plus fortement les hommes dans la vertu. »

En effet, comme le pain terrestre nourrit le corps, de même le pain céleste de l'Eucharistie nourrit l'âme, il conserve en nous la vie spirituelle. Il nous sert de remède, nous purifiant des fautes vénielles, et nous préservant des fautes mortelles; il dépose en notre corps un germe de résurrection et de gloire.

Ecoutons Chateaubriand nous dire les effets que produisit sur lui sa Première Communion : « Ce jour-là, tout fut à Dieu et pour Dieu. La présence réelle dela Victime dans le Saint-Sacrement de l'autel m'était aussi sensible que celle de ma mère à mes côtés. Quand l'Hostie fut déposée sur mes lèvres, je me sentis comme tout éclairé en dedans. Je tremblais de respect. Je conçus encore le courage des martyrs, j'aurais pu, dans ce moment, confesser le Christ sur les chevalets ou au milieu des lions. »

Toutefois, ce sacrement adorable demande des dispositions saintes. D'abord, pour le corps, il faut être à jeun, c'est-à-dire n'avoir ni bu, ni mangé depuis minuit; n'eût-on avalé volontaire-

ment qu'une goutte d'eau, qu'une miette de pain, on ne pourrait pas communier sans faire un sacrilège; mais si l'on porte quelque chose à sa bouche, et qu'on le rejette aussitôt sans avoir rien avalé, ou bien si l'on n'est pas sûr d'avoir avalé quelque chose, on peut communier. Il convient aussi d'être vêtu proprement, mais modestement. Des habits pauvres, mais propres, sont bien vus du Dieu qui aime les pauvres; une mise riche, mais immodeste, l'offenserait.

Quant aux dispositions qui regardent l'âme, il faut être en état de grâce, c'est-à-dire n'avoir aucun péché mortel sur la conscience. Si l'on a eu le malheur de commettre un péché mortel avant de communier, c'est une obligation grave de se confesser. Il ne suffirait pas, dans ce cas, de se préparer à la communion par la contrition parfaite. Des péchés même graves, oubliés involontairement en confession, n'empêchent pas une bonne communion; on va sans crainte à la Sainte Table, même avec un ou plusieurs péchés oubliés; mais on ne manque pas de les accuser ensuite dans sa plus prochaine confession. Un péché véniel, commis depuis l'absolution reçue, n'empêche pas non plus de faire une bonne communion.

Qu'on ait soin, après avoir laissé s'humecter quelque temps la sainte Hostie, de l'avaler au plus tôt, car si elle se liquéfiait entièrement dans la bouche, on risquerait de ne pas communier.

Il y a obligation grave de recevoir le sacrement de l'Eucharistie en danger de mort. Ils sont bien coupables ceux qui entourent les malades et qui diffèrent toujours d'appeler le prêtre, sous prétexte de ne pas les épouvanter, comme si ce sacrement n'était pas le plus puissant secours qu'on puisse leur offrir, et comme si, pour éviter au malade une mauvaise nuit, il fallait compro-

mettre son salut éternel. Le général Drouot venait d'être sérieusement malade; en voyant arriver son médecin : « Docteur, dit-il, je suis mieux. » Le docteur constatant, en effet, un mieux très sensible : « D'où vient, demanda-t-il, cette amélioration? — J'ai communié ce matin, répondit le général. » L'obligation de communier en danger de mort existe même pour les enfants qui ont l'usage de la raison. Dès qu'ils sont en état de se confesser, ils peuvent et doivent recevoir le viatique. Les parents pécheraient gravement en les privant de cette grande grâce, dès que ces enfants en danger de mort sont à même de discerner le bien du mal et l'Eucharistie d'un pain ordinaire.

Il y a obligation grave de communier en temps pascal, nous en avons parlé plus haut, chapitre XXII, page 223. « On doit savoir, dit saint Liguori, qu'il est très difficile de se maintenir dans la grâce de Dieu quand on se contente de communier une fois chaque année, comme font ceux qui ont peu de soin de leur salut éternel. L'expérience prouve, ainsi que la raison, qu'une âme, longtemps privée de cette divine nourriture, ne peut guère avoir la force de résister aux tentations et qu'elle tombe facilement dans le péché. Les personnes qui s'appliquent à la vie spirituelle (à la vie de foi), en faisant l'oraison mentale et en s'abstenant même des péchés véniels délibérés (c'est-à-dire faits avec une pleine connaissance), peuvent communier plusieurs fois par semaine, avec l'avis de leur confesseur. Pour celles qui mènent une vie tiède, elles feront bien de communier tous les dimanches, ou au moins tous les quinze jours, afin qu'elles puissent se tenir dans la grâce de Dieu. » (T. XVI, p. 354.)

On sait que les premiers chrétiens communiaient

tous les jours. Sainte Thérèse communia aussi tous les jours pendant vingt-trois ans. Il faut cependant, pour un usage aussi fréquent de cette divine nourriture, prendre l'avis d'un directeur éclairé et s'appliquer à réaliser les dispositions indiquées ci-dessus par saint Liguori. Mais, pour la communion de tous les huit jours, il suffit de n'avoir aucune faute grave sur la conscience et d'être dans la sincère résolution de renoncer à tout péché mortel. C'est une fausse humilité qui écarte de la table sainte des âmes désireuses de leur salut. Je ne suis pas digne, disent-elles. — Qu'est-il là d'étonnant? Les anges eux-mêmes ne le seraient pas. Dieu a l'habitude de nous faire des dons que nous ne méritons pas, est-ce une raison de les refuser? Il n'est pas nécessaire d'être digne, il suffit de ne pas être indigne; et l'on n'est pas indigne quand, n'ayant aucune faute grave que l'on n'ait pas confessée, on est résolu de ne plus pécher mortellement.

C'est le démon qui cherche à inspirer cette crainte de la communion de tous les huit jours à des âmes d'ailleurs suffisamment disposées, car il prévoit que ces âmes marcheraient d'un pas ferme vers la sainteté, si elles étaient fortifiées par cet aliment divin. Il y a, en effet, l'expérience le prouve, des âmes pures dans tous les états et dans toutes les conditions, même au milieu du monde, même dans les casernes, et ces âmes sont celles qui communient fréquemment. On conçoit que le démon n'ait pas à cœur de les multiplier; mais, écouter cet ennemi de Dieu plutôt que Notre-Seigneur, qui brûle dans son tabernacle de se donner à nous, plutôt que l'Eglise catholique, qui désirerait, comme elle le manifeste clairement dans le saint Concile de Trente, que tous ses enfants communiassent toutes les fois

qu'ils assistent à la messe, par conséquent au moins tous les dimanches, c'est agir au profit de Satan, et non à la gloire de Dieu, et non au profit de notre salut éternel. Que nous serions heureux si la doctrine que nous exposons était comprise de nos lecteurs et réduite en pratique! Que d'âmes, qui se meurent d'épuisement, parce qu'elles ont oublié de manger le pain que Notre-Seigneur leur a préparé, revivraient et se fortifieraient.

Quand on ne peut communier réellement, il est très salutaire de faire du moins la communion spirituelle, dont nous parlerons dans l'appendice à la fin du volume.

CHAPITRE VI

LA MESSE

L'Eucharistie n'est pas seulement un sacrement; elle est, de plus, le vrai sacrifice de la loi nouvelle. Partout et toujours, chez les païens eux-mêmes, l'homme a senti le besoin de reconnaître que Dieu est le maître de la vie et de la mort et de prendre une créature vivante, de la détruire devant lui, comme pour lui dire par là, hautement, que tout ce qui a vie lui doit l'existence. Ceux qui n'offrent aucun sacrifice à Dieu sont donc pires que les infidèles. Toutefois, les sacrifices des infidèles et des juifs eux-mêmes, qui immolaient des taureaux et des agneaux, étaient incapables de rendre à Dieu l'honneur qu'il mérite.

Aussi le Fils de Dieu est-il venu sur la terre; il a pris un corps et une âme comme nous, et il a dit à son Père : *Les victimes jusqu'ici ne vous ont pas été agréables; me voici, je viens pour faire votre volonté*, en les remplaçant. Et il s'est offert

lui-même sur la Croix, et, par ce seul sacrifice, il a rendu à son Père tout l'honneur qu'il mérite; il a apaisé sa justice irritée et mérité pour nous toutes les grâces. Toutefois, il n'a pas suffi à l'amour que le divin Sauveur portait à son Père et aux âmes, d'offrir ce sacrifice une seule fois et dans un seul lieu du monde; il a voulu qu'il s'offrît dans tous les lieux et dans tous les temps, et c'est pour cela qu'il a institué le Sacrifice de la messe. Nous allons dire son excellence et ses effets.

1° Excellence du Sacrifice de la messe. — Jésus offrit lui-même à la Cène son corps et son sang, qui furent consommés par la communion des apôtres, et il leur ordonna de perpétuer ce sacrifice. Et depuis lors, par l'ordre de Notre-Seigneur, les prêtres disent la messe et renouvellent ce sacrifice, qui n'est autre que celui du Calvaire.

C'est à Dieu qu'il est offert. Le sacrifice est un acte parfait d'adoration, c'est Dieu lui-même qui en est nécessairement l'objet. On peut faire célébrer la messe en l'honneur des saints, pour remercier le Seigneur des grâces qu'il leur a faites et s'assurer leur intercession; mais ce serait un acte d'idolâtrie que d'offrir le Sacrifice de la messe aux saints, même à la Sainte Vierge.

C'est un Dieu qui s'offrit lui-même sur le Calvaire; c'est lui qui s'offre sur l'autel par le ministère des prêtres. C'est sa main qu'il faut considérer invisiblement étendue, comme le remarque saint Jean Chrysostome : *Il convenait*, pour apaiser la justice divine, *que nous eussions un prêtre saint, innocent, qui n'eût pas besoin d'offrir pour lui des victimes :* or, il n'y a que Jésus-Christ dans ces conditions. Aussi, remarquez que le prêtre, dans les paroles de la consécration, dit : « Ceci est mon corps ; » il parle donc au nom de Jésus-Christ,

dont il tient la place. Un prêtre tel que Jésus-Christ, n'offrît-il qu'un agneau comme Abel, son offrande serait agréée de Dieu; mais c'est un Dieu qui est offert. La victime, par laquelle nous avons été réconciliés avec le Père, est immolée chaque jour sur l'autel, comme dit l'Eglise dans le Concile de Trente. Cette victime, c'est Jésus-Christ, qui offre son corps, son âme, son sang; il s'offre tout entier pour nous, et cela autant de fois que la messe se célèbre dans tout l'univers. Quand nous célébrons la naissance de Jésus-Christ, il ne naît pas réellement, nous fêtons le souvenir de sa naissance; mais la messe n'est pas un simple souvenir, une simple représentation du sacrifice du Calvaire, c'est le même sacrifice, offert d'une manière non sanglante. C'est la même victime offerte au même Dieu par le même prêtre. Nous devons donc aller à la messe avec les mêmes sentiments qui animaient saint Jean, sainte Madeleine en allant au Calvaire.

2° Les effets du Saint Sacrifice sont aussi les mêmes sur l'autel que sur la croix. On trouve dans chaque messe tout le fruit qu'a opéré Jésus en croix, dit saint Thomas. La messe est donc un trésor immense, on y trouve de quoi rendre à Dieu tout ce que nous lui devons. Or, nous devons à Dieu l'adoration pour sa majesté infinie, l'action de grâces pour ses bienfaits, l'expiation pour nos péchés qui l'ont offensé, la demande des grâces qui nous sont nécessaires; et la messe nous fournit de quoi payer toutes nos dettes.

La première que nous devons acquitter, c'est d'honorer Dieu. Tout inférieur doit des hommages à son supérieur, et plus le supérieur est élevé en dignité, plus les hommages qu'il mérite doivent être profonds. A un Dieu infini en grandeur, il faut donc des hommages infinis. Mais comment

lui payer un tel tribut, quand les anges et tous les hommes en sont incapables? Il a fallu que le Fils de Dieu descendît du ciel, se fît l'un de nous en quelque sorte et se mît à notre place. Il l'a fait, et sur l'autel, comme au Calvaire, il s'anéantit devant son Père. C'est un Dieu qui honore un Dieu, et qui l'adore autant qu'il en est digne. Et devant ces hommages et ces anéantissements de Jésus-Christ, qui ont une valeur infinie, tous ceux des anges et des hommes s'effacent comme les étoiles quand brille le soleil. Une sainte âme, tout embrasée d'amour de Dieu, disait : « Je voudrais avoir autant de langues pour vous bénir, ô mon Dieu, qu'il y a de feuilles sur les arbres, de gouttes d'eau dans la mer. » Eh bien! par une seule messe, on rend à Dieu toute la gloire qu'on lui peut souhaiter, et infiniment plus encore.

Notre seconde dette envers Dieu est celle de la reconnaissance. Le plus petit des bienfaits de Dieu, nous étant accordé par un Etre infini et avec un amour infini, mérite une reconnaissance infinie. Mais que de grandes faveurs dans l'ordre de la nature et de la grâce nous avons reçues! Serons-nous donc condamnés à l'ingratitude qu'ont eue en horreur même les païens et que ne connaissent pas même les animaux? Rassurons-nous..... *Que rendrai-je au Seigneur,* disait David, *pour toutes les faveurs qu'il m'a faites? Je prendrai entre les mains le calice du salut.* Dans la messe, Jésus lui-même offre ses actions de grâces à son Père. Le mot Eucharistie ne signifie pas autre chose qu'action de grâces. Par la messe, nous rendons à Dieu Jésus qu'il nous a donné; et même nous le lui rendons à chaque messe, tandis qu'il ne nous l'a donné qu'une fois par l'Incarnation.

Notre troisième dette est celle de l'expiation

pour nos péchés. Toutes nos pénitences, en y joignant celles de tous les martyrs, de tous les saints, seraient impuissantes à satisfaire pour un seul péché mortel. Jésus, à l'autel, offre son sang versé, son corps, victime livrée pour nous. Il applique la valeur infinie de ses expiations du Calvaire à ceux qui célèbrent ou qui font célébrer la messe et à ceux qui y assistent..... La messe remet les péchés véniels à ceux qui l'entendent avec des sentiments de contrition; elle les préserve du péché mortel; elle satisfait à Dieu pour les peines temporelles dues aux péchés déjà pardonnés; elle obtient à ceux qui sont en état de péché mortel la grâce du repentir; elle apaise la justice divine irritée par les péchés des hommes. D'où vient que Dieu, qui punissait avec tant de rigueur, dans l'ancienne loi, des fautes légères comme celles d'Oza et des Bethsamites, supporte tant de blasphèmes et de corruption? Alphonse d'Albuquerque, ce grand conquérant des Indes, se voyant avec son armée en péril de faire naufrage, prit entre ses mains un enfant qui se trouvait sur le vaisseau et l'élevant vers le ciel : « Seigneur, dit-il, nous sommes pécheurs et méritons la mort, mais cet enfant est innocent; pour l'amour de lui, pardonnez aux coupables. » La mer se calma aussitôt. Comment Dieu ne s'apaiserait-il pas quand le prêtre élève la Sainte Hostie entre le ciel et la terre? O pécheurs, venez à la messe, si vous voulez que Dieu ne vous écrase pas de ses foudres.

La quatrième dette, c'est celle de la prière. Nous n'avons rien, nous attendons tout de Dieu pour nous et pour les autres. Jésus demande pour nous; il a demandé pour nous et il a tout obtenu au Calvaire, où il pria avec un cri puissant et fut exaucé, comme le dit saint Paul. Il s'offre à l'autel

pour le même but. Quelle consolation! Si une âme sainte sur la terre prie pour nous, notre confiance renaît. Si nous étions sûrs que de grands saints, du haut du ciel, priassent spécialement pour nous, quelle confiance serait la nôtre! Ah! c'est Jésus lui-même qui prie pour nous; et c'est lui qui donne. Il obtient donc tout pour nous : grâces spirituelles, grâces temporelles. Dieu peut-il nous refuser quelque chose quand nous lui offrons son Fils? Ne devient-il pas notre débiteur? Ne lui offrons-nous pas plus que nous ne lui demandons? Aussi nous donne-t-il, par la vertu du Saint Sacrifice, même ce que nous ne lui demandons pas. Il n'y a pas de moyen plus efficace que la messe pour obtenir la persévérance finale, dit saint Léonard de Port-Maurice.

Rien de plus efficace pour le salut du prochain que la célébration du Saint Sacrifice. Une seule messe, par sa valeur intrinsèque, suffirait pour mériter la conversion de tous les hérétiques, de tous les infidèles, de tous les mauvais chrétiens, pour fermer les portes de l'enfer. En entendant ou en célébrant une seule messe, à envisager l'action en elle-même, dit le même Saint, on peut mériter plus que celui qui distribuerait toutes ses richesses aux pauvres, qui s'en irait en pèlerinage jusqu'au bout du monde. Que n'imitez-vous les anges qui, lorsqu'on célèbre la messe, descendent par troupes de leur céleste demeure, pour intercéder plus efficacement en notre faveur?

La sainte messe obtient aussi le soulagement des âmes du Purgatoire. Saint Grégoire rapporte qu'une femme, ayant perdu son mari et le croyant mort, faisait souvent célébrer la messe pour lui. Son mari était prisonnier et chargé de lourdes chaînes. Délivré de sa captivité, il apprit à sa

femme que toutes les fois qu'elle faisait célébrer la messe pour lui, ses chaînes tombaient miraculeusement. « Les âmes du Purgatoire, dit saint Léonard après saint Jérôme, ne sentent pas leurs tourments pendant qu'on dit la messe pour elles; et à chaque messe qui se célèbre, plusieurs d'entre elles s'envolent au Paradis. Aussi le vénérable Jean d'Avila s'entendant, à son heure dernière, demander ce qu'il désirait le plus après sa mort : « Des messes, dit-il, des messes. » Malheur à ceux qui, étant obligés par testament de faire dire des messes pour les défunts, négligent de remplir ce devoir! Ils sont pires que les démons, car ils tourmentent les élus de Dieu, tandis que les démons ne tourmentent que les réprouvés. Que penser de ceux qui, ayant hérité de leurs parents, ne songent jamais à faire dire une messe pour eux! Saint Pierre Damien, dans son enfance, gardant les troupeaux, trouva une pièce de monnaie; malgré son extrême pauvreté, il la remit à un prêtre, le priant de dire la messe pour ses parents défunts. Mais comme il ne faut pas toujours compter sur la reconnaissance des enfants ou des héritiers, saint Léonard de Port-Maurice conseille à chacun de faire dire de son vivant les messes qu'il désire être dites pour lui après sa mort. Si nous avons compris l'excellence de la sainte messe, les effets qu'elle produit, aurons-nous le courage de la manquer le dimanche, où l'Eglise nous fait une obligation de l'entendre? Ne prendrons-nous pas tous les jours, s'il est possible, une demi-heure pour y assister ?

L'empereur Valens fit fermer toutes les églises catholiques et ordonna de mettre à mort tous les fidèles qui assisteraient le dimanche aux offices divins. Le préfet Modeste avertit les chré-

tiens, afin de les sauver; ils se réunirent plus nombreux que jamais. Le préfet, en se rendant au lieu de leur réunion, rencontra une femme qui y accourait avec son enfant : « Tu es donc la seule à ignorer que j'ai ordre de faire mourir tous ceux qui sont réunis ? — C'est pour cela que j'y accours, dit-elle ; permets que je mène cet enfant, afin qu'il ait le même bonheur. » Modeste n'osa exécuter les ordres de l'empereur. — Henri III, roi d'Angleterre, entendait tous les jours trois messes ; il en fut récompensé par un règne de cinquante-six ans. Saint Elzéar, comte de Sabran en Provence, exigeait que ses domestiques entendissent la messe tous les jours. (Voir dans l'appendice la manière d'entendre la messe.)

CHAPITRE VII

DE LA PÉNITENCE

Le mot pénitence désigne à la fois une vertu chrétienne et un sacrement. Entendue dans le premier sens, la pénitence est une vertu qui nous incline à réparer l'offense faite à Dieu par le péché. Elle nous porte, par conséquent, à nous repentir de nos fautes, à y renoncer pour l'avenir et à les expier par des actes de mortification. Le monde actuel n'aime pas cette mortification pour lui ; et il la blâme parfois dans les saints eux-mêmes. Et pourtant rien n'est plus naturel ni plus légitime.

La loi civile punit les criminels : pourquoi le pécheur ne devrait-il pas se punir lui-même, afin d'obtenir sa grâce ? Le joueur qui a perdu la partie s'emporte contre les cartes ; le pécheur a de bien plus fortes raisons de s'emporter contre son corps, qui lui a fait perdre le ciel, et de chercher à le châtier. Que de peines on s'impose pour acquérir

l'honneur et la fortune; et on trouverait extraordinaire qu'on s'impose des privations pour s'assurer le ciel! Donc, loin de blâmer les actes de mortification chrétienne, qu'on s'efforce de les pratiquer, au moins en refusant à ses sens les satisfactions dangereuses qu'ils recherchent. *Ceux qui appartiennent à Jésus-Christ*, dit saint Paul, *ont crucifié leur chair avec ses convoitises.*

Mais nous devons nous étendre ici surtout sur



Je vous donnerai les clés du royaume des cieux.

le sacrement de Pénitence, que Notre-Seigneur a institué pour remettre les péchés commis après le Baptême, sacrement que l'on désigne souvent sous le nom de confession. Il est de foi que la confession est divine. Ecoutons les paroles de Notre-Seigneur : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie.* Et encore celles-ci : *Je vous donnerai les clés du royaume des cieux; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et*

retenus à ceux à qui vous les retiendrez. Que fait Notre-Seigneur par ces paroles? Il établit ses ministres médecins et juges des âmes? N'est-il pas venu, lui, pour guérir les âmes? N'a-t-il pas dit de lui à ceux qui lui reprochaient d'aimer les pécheurs : *Ceux qui se portent bien n'ont pas besoin de médecin, mais les malades ?* Il veut que ses ministres remplissent, comme lui, auprès des pécheurs, l'office de médecin.

Or, la médecine ne guérit pas ce qu'elle ignore. Quand on souffre et qu'on va consulter un homme de l'art, on dit clairement le siège, la source, la nature du mal; si on ne le fait point, on ne peut nullement compter sur les remèdes prescrits. Il en est de même des âmes; le prêtre ne peut pas nous délivrer de nos infirmités spirituelles, si nous ne les lui faisons pas connaître par une confession sincère.

Jésus-Christ établit ses apôtres juges, et avec des pouvoirs que nous devons admirer. Les juges de ce monde peuvent ouvrir ou fermer les prisons; les prêtres peuvent ouvrir ou fermer le ciel ou l'enfer. Un roi qui dirait à ses juges d'exercer la justice selon leur caprice commettrait une iniquité; il est nécessaire que les juges de ce monde instruisent la cause, interrogent les témoins, pèsent la gravité plus ou moins grande de la faute, afin de porter un jugement selon la justice. Et on oserait penser que Dieu, en établissant ses ministres juges des consciences, leur a permis d'exercer ce pouvoir à l'arbitraire! Il n'a pas pu ni dû faire ainsi; il faut donc que ses ministres connaissent les fautes, leur gravité, les dispositions du coupable, pour porter une décision juste; or, comment acquérir la connaissance de fautes le plus souvent secrètes? Comment? Par un seul moyen : la confession. Donc la confession est

nécessaire ; et c'est Jésus-Christ qui l'a voulu ainsi.

C'est là ce que vient encore confirmer l'enseignement des saints docteurs et la pratique de tous les siècles chrétiens. Il serait facile de citer le témoignage de Tertullien, d'Origène, de saint Basile, de saint Grégoire de Nysse, des Pères de tous les siècles enfin, qui établissent la nécessité de la confession. Qu'il nous suffise de citer la parole du Concile de Trente, qui résume la tradition : « L'Eglise catholique a toujours cru que la confession entière des péchés était d'institution divine, et nécessaire de droit divin, à tous ceux qui sont tombés après le Baptême. » (Sess. XIV, c. 5.) Aussi la confession a-t-elle toujours été en usage. Saint Irénée ne dit-il pas que les femmes qu'avait séduites l'hérétique Marc confessèrent leur péché en abjurant l'erreur? L'histoire de saint Ambroise ne nous apprend-elle pas que ce saint docteur, en entendant les confessions, mêlait ses larmes à celles des pénitents? Ne trouve-t-on pas aujourd'hui des confessionnaux dans les catacombes, dans ces souterrains où se cachaient les premiers chrétiens pour se soustraire aux persécutions ?

La confession remonte donc aux apôtres et à Jésus-Christ. Et l'Eglise déclare avec raison anathème à quiconque oserait nier qu'elle ne soit divine et nécessaire de droit divin. L'Eglise, craignant que ses enfants ne désobéissent à Dieu, a usé de l'autorité qu'elle tient de Jésus-Christ, pour nous imposer la même obligation. Voici le texte de sa loi : « Que tout fidèle de l'un et de l'autre sexe, parvenu à l'âge de discrétion, confesse avec soin tous ses péchés, au moins une fois l'an ; sinon, qu'il soit privé pendant sa vie de l'entrée de l'église, et à sa mort de la sépulture chrétienne. » Si aujourd'hui la rigueur de ces

peines a été tempérée, la même obligation reste ; et celui qui passe plus d'une année sans se confesser se rend coupable de péché mortel. Malheur à qui s'affranchit par lâcheté ou respect humain de la soumission qu'il doit à Dieu et à l'Eglise. Il ne suffit donc pas de se confesser à Dieu, comme le disent quelques indifférents, puisque Dieu, en promettant le pardon au pécheur, a mis pour condition nécessaire qu'on se confesse à ses ministres.

Pour se soustraire à ce devoir, oser dire que ce sont les prêtres qui ont inventé la confession, c'est ajouter à l'impiété le mensonge. Que ceux qui tiennent ce langage disent le nom de l'inventeur. Certes, il n'a pas dû passer inaperçu, celui qui a établi un tel usage. Ils pourront dire, s'ils savent un peu d'histoire, l'inventeur des divers arts, l'inventeur de l'imprimerie, de la poudre, des jeux de cartes; ils ne pourront jamais nous trouver aucun autre inventeur de la confession que Jésus-Christ.

Par là même que c'est ce Dieu de miséricorde qui a établi ce sacrement, il s'ensuit que la confession n'est point, comme les mauvais chrétiens se l'imaginent, un joug dur et pesant. C'est, au contraire, un grand bienfait et une consolation pour un cœur coupable. Voltaire lui-même l'a avoué. « La plupart des hommes, a-t-il dit, quand ils sont tombés dans quelque grande faute, ont naturellement du remords; s'il y a quelque chose qui les console sur la terre, c'est de pouvoir être réconciliés avec Dieu et avec eux-mêmes. » Qui, s'il a vécu tant soit peu chrétiennement, ne sait qu'il y a plus de paix à confesser ses fautes qu'à les commettre. L'abcès tourmente jusqu'à ce qu'on l'ait ouvert.

Du reste, si le chef d'un grand Etat donnait

ordre de rendre la liberté à tous les prisonniers, à la condition qu'ils avoueraient à l'un d'entre eux les crimes qui les ont fait condamner, qui trouverait cette condition trop dure? Et, quand il s'agit d'échapper aux châtiments de Dieu et de mériter le ciel, on trouverait trop difficile de confesser ses péchés à un prêtre qu'on appelle père, et qui n'entend nos aveux, si graves soient-ils, que pour nous pardonner de la part de Dieu et nous bénir! Le prêtre, revêtu de la tendresse de Notre-Seigneur, a d'autant plus de commisération pour les âmes, qu'elles sont plus chargées de crimes. Seuls, les cœurs lâches, que le sourire railleur d'un libertin fait reculer et qui ne craignent pas Dieu, peuvent trouver la confession pénible. Les braves ne pensent pas ainsi. Le général Bedeau, en 1846, au retour d'une de ses glorieuses expéditions d'Afrique, rencontra un prêtre; il fit faire halte à sa colonne et, en présence de ses soldats, il se mit à genoux au pied d'un arbre, à côté du prêtre, pour lui faire sa confession. Quand il eut fini : « Mes amis, dit-il à ses soldats, si vous en avez besoin, sortez des rangs et faites comme moi. »

Puisque Dieu, qui ne fait rien d'inutile, a établi la confession pour le salut des âmes, il en faut conclure encore que la confession est d'une utilité manifeste à la société, à la famille, à l'individu. La confession protège les lois, les droits de tous, la morale publique. « Ceux qui ont voulu retrancher la confession, a dit l'impie Voltaire, ont ôté aux hommes le frein le plus efficace à contenir leurs désordres secrets. » Et c'est là une vérité historique. Quand les protestants eurent supprimé la confession en Allemagne, le débordement des passions fut tel, que les magistrats luthériens de Nuremberg et de Strasbourg envoyèrent à l'empereur des députés pour le

prier de la rétablir. C'est la confession qui garde à l'époux la fidélité de son épouse, qui sauvegarde le respect et l'obéissance que les enfants doivent à leurs parents, et le bonheur du foyer domestique. C'est elle qui assure au chrétien, avec le pardon de ses fautes, la direction dont tout homme a besoin.

C'est une vérité claire aux yeux de quiconque veut voir, que chaque homme, tout en sachant donner un bon conseil à autrui, ne sait pas toujours se conduire lui-même. Qui n'a pas fait dans sa vie des fautes qu'il n'aurait pas conseillées à un ami ni même à un ennemi! Nous avons donc tous besoin d'un guide éclairé et désintéressé. Notre-Seigneur nous l'a donné dans le prêtre. Il faut donc recourir à ses conseils. C'est donc folie de dire: « Je n'ai ni tué, ni volé, je n'ai que faire de la confession. » Tenir un tel langage, c'est ignorer toute morale. Quel païen a jamais pensé que le vol et l'homicide fussent les seuls crimes qu'un homme puisse commettre? Ce n'est pas plus sensé de dire que la confession n'est bonne que pour les femmes et les enfants. Les idiots seuls sont innocents et n'ont pas besoin de se confesser. Mais tous ceux qui ont assez d'intelligence pour discerner le bien du mal, pèchent, ont des passions à vaincre; ils ont, par conséquent, besoin de la confession.

Un célèbre homme d'Etat espagnol, le duc d'Ossone, qui mourut vice-roi de Naples en 1624, visita un jour une galère et demanda à chaque condamné ce qu'il avait fait pour mériter une telle peine. Tous protestaient de leur innocence, excepté un seul qui avoua au duc le crime qu'il avait commis, en lui disant qu'il aurait bien mérité un pire châtiment. « Dans ce cas, dit le duc, vous n'êtes pas ici à votre place, vous qui

êtes un coupable au milieu de tous ces honnêtes gens ; sortez d'ici, je vous rends la liberté. » Dieu ne pardonne qu'à ceux qui s'accusent.

Pour justifier leur négligence, quelques-uns allèguent que ceux qui se confessent ne valent pas plus que ceux qui ne se confessent pas. C'est là une erreur démentie par toute l'histoire. Pour s'en convaincre, qu'on demande à tous les criminels des Cours d'assises et des prisons, s'ils étaient à la confession fréquente quand la justice s'est saisie d'eux. L'expérience prouve que, quand un jeune homme veut s'égarer et secouer le frein de toute autorité, il abandonne la confession ; et que, quand il veut revenir de ses écarts, il cherche dans la confession un remède à ses misères morales. Si, par hasard, quelques hommes, tout en se confessant, ne vivent pas chrétiennement, qui sait s'ils ne seraient pas pires en ne se confessant pas ? Que s'ils abusent des sacrements, est-ce une raison pour les autres de s'en éloigner ? Vit-on jamais quelqu'un se priver de nourriture, parce qu'il en est qui meurent d'indigestion ? Si quelqu'un se plaignait de ce qu'après s'être confessé, il se trouve encore le même, nous lui dirions : « Confessez-vous avec des dispositions meilleures encore, et surtout faites-le plus souvent. N'est-il pas vrai qu'avant et après votre confession vous avez fait des efforts ? Si vous êtes sincère, vous en conviendrez. Dans la suite, vous vous êtes ralenti, parce que vous n'êtes pas retourné à temps à confesse : faites mieux désormais. »

Il est vrai que, en règle générale, la confession n'est de stricte obligation qu'à l'heure de la mort et une fois dans l'année, comme nous l'avons déjà dit, page 223. Mais combien d'âmes qui, sans une confession plus fréquente, ne réussiront

jamais à vivre dans la grâce de Dieu! Voici les vraies règles que tout chrétien devrait suivre :

1° Ne jamais rester en état de péché mortel. Y rester, c'est compromettre son salut, c'est risquer d'être frappé de mort subite, dans la disgrâce de Dieu. Il faut donc se relever après la première chute par un acte de contrition parfaite, et, mieux encore, par la confession immédiate. Qui, s'il s'est brisé un membre dans une chute, renvoie au lendemain pour aller au chirurgien se le faire remettre en place? L'âme a été broyée par une faute grave, et on renverrait d'aller au prêtre pour la guérir?

2° Il serait mieux encore de prévenir une chute grave que de la réparer. Quand on sent, quelques jours après sa dernière confession, que les tentations se multiplient, que les passions se réveillent, que la volonté s'affaiblit et chancelle, c'est temps d'aller trouver un bon prêtre, dans le pays que l'on habite, ou dans le voisinage, pour lui exposer son état, recevoir ses conseils et puiser dans l'absolution un nouveau courage. Il n'est pas nécessaire pour un homme d'aller trouver alors un confesseur à l'église, ni même à la sacristie; on peut le voir dans sa chambre, et laisser ignorer à tous dans quel but on lui a fait une visite. En dehors du temps pascal, il n'est pas nécessaire non plus de communier le lendemain, bien que ce soit utile: l'important c'est d'être dans la grâce de Dieu. Ces deux règles suivies donneraient au ciel une multitude d'élus. Qui nous donnera de le faire comprendre à tous?

Mais lors même qu'on ne serait pas tombé, ni exposé à la chute, la confession de tous les huit jours, ou du moins de tous les quinze jours, est d'une efficacité merveilleuse pour le salut. C'est par la confession fréquente que des jeunes gens,

des hommes, exposés malgré eux, au milieu des écueils du siècle, mènent de nos jours la vie des anges. Que ceux qui ont des habitudes coupables contre la sainte vertu le sachent bien, ils ne pourront sans miracle se corriger, comme le dit saint Liguori, s'ils n'ont soin de s'approcher fréquemment du sacrement de Pénitence; mais par la fréquentation des sacrements et la bonne volonté, ils arriveront sûrement à pratiquer cette pureté, qui nous prépare le bonheur de voir Dieu.

CHAPITRE VIII

DES DISPOSITIONS A APPORTER AU SACREMENT DE PÉNITENCE

Il est certain que le sacrement de Pénitence remet absolument tous les péchés commis après le Baptême, si graves soient-ils. Il change la peine éternelle due au péché en une peine temporelle, que nous devons subir en ce monde ou en l'autre, bien qu'il puisse remettre toute la peine temporelle, si la contrition est parfaite et très vive. Mais il est certain aussi qu'il n'opère ces heureux résultats que dans les âmes bien disposées.

Or, pour recevoir le pardon de ses péchés, il faut avoir la foi, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu; et, de plus, l'espérance en la miséricorde divine. Dieu a promis le pardon au pécheur pénitent, on peut compter sur sa parole. Ensuite, il faut demander à Dieu, par la prière, la grâce de recevoir ce sacrement avec fruit, car nous ne pouvons rien sans le secours de Dieu. De plus, il est nécessaire de remplir les conditions posées par Dieu lui-même. Or, voici ces conditions :

1° L'examen de conscience. La même loi

qui ordonne de se confesser ordonne de s'examiner, au moins sur les fautes graves, à moins que l'on n'ait commis que quelques péchés, dont on se souvienne distinctement. Comment s'accuser des péchés que l'on ne connaît pas, et comment les connaître sans examen? L'obligation de s'examiner sur les fautes graves est telle, que si, en la négligeant gravement, on oubliait ou si on risquait d'oublier des fautes mortelles, on ne ferait pas une bonne confession. L'examen des fautes vénielles est utile, sans être nécessaire. L'examen sur les fautes mortelles doit être diligent et sérieux, mais paisible. Pourquoi se mettre inutilement l'esprit à la torture? Le moyen le plus facile de s'examiner, c'est de se servir d'un livre d'examen qu'on lit attentivement, ou que l'on fait lire devant soi par un enfant. On trouvera un examen à la fin de ce livre. Pendant cette lecture, on cherche à se rappeler les fautes graves commises par pensées, désirs, paroles et actions, contre les commandements de Dieu et de l'Eglise, sur les péchés capitaux et contre les devoirs de son état.

Si l'on ne peut lire, ni faire lire un livre d'examen, on parcourt dans son esprit les commandements de Dieu et de l'Eglise, en recherchant et en comptant les fautes commises, envers Dieu, envers ses parents, envers son prochain, envers soi-même, par pensée, par désir, par parole et par action. Et quand on a fait ce que l'on a pu, on se tient tranquille. On aura soin, en se présentant au saint tribunal, de dire son embarras à son confesseur, qui sera heureux d'aider son pénitent à s'examiner.

2° Il ne suffit pas que le chasseur découvre le gibier, il faut qu'il l'abatte. C'est la contrition qui abat et tue le péché que l'examen a découvert. La contrition, c'est la douleur et la détestation

des péchés commis, jointe au ferme propos, à la résolution sincère de ne plus en commettre à l'avenir. Rien ne peut remplacer la contrition. Sans elle, l'examen, la confession elle-même, seraient de nulle valeur devant Dieu. *Si vous ne faites pénitence* (au moins par le repentir), a dit Notre-Seigneur, *vous périrez tous.* « On peut bien dire que l'on n'a pas péché, dit saint Augustin; mais il faut être plus que barbare pour prétendre, qu'après avoir péché, on peut obtenir le pardon sans la contrition. » En effet, le pécheur s'est éloigné de Dieu en aimant le mal, il ne peut donc se rapprocher de Dieu qu'en détestant le mal qu'il a commis. Donc, point de bonne confession sans la contrition, n'accusât-on même que des fautes légères; et la contrition doit, en pratique, précéder l'absolution. Il faut donc avoir soin de s'y exciter et d'en produire les actes avant d'entrer au confessionnal : mais quand l'acte de contrition a été fait sincèrement avec l'intention de recevoir le sacrement, peu avant d'entrer au confessionnal, il n'est pas nécessaire de le refaire en recevant l'absolution.

Pour être capable de nous obtenir miséricorde, la contrition doit être dans le cœur. Les juifs, pour marquer leur repentir, déchiraient leurs vêtements, et le prophète Joël leur disait : *Déchirez votre cœur, et non vos vêtements,* par le repentir de vos fautes. Le cœur est le vrai coupable, c'est donc lui qui doit faire pénitence. Sans le regret du cœur, les manifestations de contrition ne seraient qu'hypocrisie. Mais quand ils partent du cœur, les gémissements, les pleurs, sont très salutaires. Saint Pierre, après son triple reniement, pleura le reste de ses jours; et ses larmes, à force de couler, tracèrent deux sillons sur ses joues.

La contrition doit nécessairement être surna-

turelle, c'est-à-dire produite en nous par la grâce, sans laquelle nous ne pouvons rien. Il faut donc demander la contrition à Dieu, qui, seul, peut la donner. De plus, la contrition doit être produite en nous par des motifs surnaturels, c'est-à-dire par des raisons que la foi nous suggère. Se repentir d'avoir frappé quelqu'un, parce qu'en le frappant on s'est démis un bras, c'est un regret naturel que Dieu n'accepte pas. Il faut se repentir d'avoir offensé Dieu, et par des vues plus élevées que celles de la terre. Mgr de la Mothe, évêque d'Amiens, se préparait à la confession en faisant trois stations, l'une en enfer, l'autre au ciel et une troisième au Calvaire. Rien n'est plus salutaire que cette pratique. Avant de nous confesser, considérons en esprit cet abîme où les réprouvés, privés à jamais de Dieu, font entendre des cris de rage et de désespoir, tourmentés qu'ils sont par les flammes; hélas! nos péchés nous ont mérité le même supplice. Puis, transportons-nous au ciel, ce séjour où il n'y a plus ni tristesse ni larmes, et où tous les biens sont réunis. Là, l'âme possède Dieu qu'elle voit face à face et sans voile; elle trouve en lui tout trésor et tout bonheur. Hélas! toute faute grave nous a fermé ce lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix. Enfin, mettons-nous en face du crucifix, de Notre-Seigneur agonisant sur la Croix, les pieds et les mains percés, la tête couronnée d'épines; et demandons-lui qui l'a réduit à cet état. Ce sont nos péchés. Oh! déplorons-les amèrement.

La contrition puisée dans la considération de l'enfer mérité, du ciel perdu, des souffrances endurées pour nous par Notre-Seigneur est sainte; et, avec un commencement d'amour de Dieu, elle suffit, unie à la confession et à l'absolution, pour nous obtenir le pardon de nos péchés. Mais

cependant, elle n'est point parfaite encore, et on l'appelle contrition imparfaite ou attrition; car en se confessant, l'âme regrette d'avoir offensé Dieu, plutôt par intérêt pour elle-même, par amour d'elle-même, que par amour de Dieu. Donc, même en recevant le sacrement de Pénitence, il est bon, bien que cela ne soit pas nécessaire, de s'exciter à la contrition parfaite.

Pour recevoir le pardon de ses péchés sans recevoir le sacrement de Pénitence, la contrition parfaite est rigoureusement nécessaire. Elle est donc la seule planche de salut pour ceux qui, étant en danger de mort et en état de péché mortel, ne peuvent pas se confesser. Et comme tous peuvent un jour se trouver dans une situation si périlleuse pour le salut, tous doivent connaître en quoi consiste la contrition parfaite. C'est celle qui est produite en nous par l'amour parfait de Dieu. L'âme considère les perfections infinies de son Créateur que la foi lui fait connaître; et cette considération la porte à dire à Dieu : O mon Dieu, parce que vous êtes infiniment parfait, je vous aime plus que tout. Mon malheur a été de vous déplaire, à vous qui êtes souverainement aimable; j'ai un grand regret de vous avoir offensé, et par amour pour vous, je vous promets de ne plus le faire. Cet acte d'amour parfait, d'amour de Dieu, accompagné du regret de l'avoir offensé, inspiré par ce même amour, efface tous les péchés même avant la confession, quand il est accompagné de la résolution de se confesser et d'éviter toute faute grave.

Aussi cet acte dont nous donnons la formule à la prière du matin, dans l'appendice de ce livre, devrait être familier à tous les chrétiens. Il faudrait le produire du fond du cœur, dès qu'on a eû le malheur d'offenser Dieu, le soir, avant

d'aller prendre son repos, et surtout dans les dangers de mort que l'on peut courir. Quel malheur, si, en le négligeant pendant la vie, on se rendait incapable, par oubli ou ignorance, de le produire à la mort! Pour lors, c'en serait fait du salut, si l'on était en état de péché mortel.

Quel malheur pour un pauvre moribond, quand il n'a personne à ses côtés pour l'aider à produire, à sa dernière heure, un acte de contrition parfaite! A quoi lui servent les larmes, les cris de ceux qui l'entourent, s'il meurt dans la disgrâce de Dieu? Ce malheur, hélas! devient de plus en plus fréquent, à mesure que diminuent l'esprit de foi et l'instruction religieuse. Nous conjurons les personnes pieuses de nos villes et de nos campagnes de rechercher avec zèle les malades qui les avoisinent, de les disposer de bonne heure à la visite du prêtre, d'avertir à temps de leur état les ministres de Dieu, de ne pas abandonner les moribonds, même après qu'ils ont reçu les sacrements, et de les assister, jusqu'au dernier soupir, selon la méthode que nous donnons dans l'appendice. (Voir la *Méthode pour assister les mourants,* à la fin de ce livre, dans l'appendice.)

La contrition doit, de plus, être souveraine. Ce qui ne signifie pas qu'on doive avoir une douleur plus sensible du péché que de tout autre mal, parce que la perte de Dieu, que nous ne voyons pas, nous frappe moins que celle des biens terrestres; mais nous devons estimer que la perte de Dieu est la plus grande de toutes, la déplorer avec une grande douleur et être bien déterminé, quoi qu'il arrive, à ne plus pécher au moins mortellement. Sans cela, il n'y a point de pardon. Qui voudrait sacrifier son âme, le ciel, son Dieu, pour se procurer les vils intérêts et les malheureux plaisirs de ce monde?

La contrition doit être universelle, c'est-à-dire qu'elle doit s'étendre à tous les péchés mortels, non pas qu'il soit nécessaire de faire un acte de contrition sur chacun d'eux, mais on doit les détester tous en général, sans en aimer aucun. Celui qui reste attaché à un seul péché grave, quand même il détesterait tous les autres, ne peut obtenir le pardon d'aucun. Il aime ce que Dieu abhorre, il aime le mal, il ne peut donc être l'ami de Dieu, qui a tout mal en horreur. L'oiseau, ne fût-il enchaîné que par un pied, n'en serait pas moins esclave. Si l'on a commis des péchés mortels et des péchés véniels, il n'est pas absolument nécessaire d'avoir la contrition des péchés véniels pour faire une bonne confession ; il suffit de se repentir de tous les péchés mortels. Toutefois, on ne reçoit pas le pardon des véniels, si l'on ne s'en repent pas. Si l'on ne confesse que des péchés véniels, pour que la confession soit bien faite, il faut au moins se repentir de l'un d'eux.

Sainte Thérèse, qui n'avait jamais péché mortellement, a pourtant écrit : « Je ne saurai jamais assez donner de larmes à ma triste vie. » Si l'on n'avait la contrition d'aucun péché véniel, quand on n'accuse que des fautes légères, la confession serait au moins nulle, ce qui est un grand malheur. C'est pourquoi il est très important que les personnes qui ne font que des fautes légères, s'excitent avant chaque confession à la contrition d'une faute plus sérieuse de la vie passée et l'accusent à la fin de la confession. Il en est qui s'excitent ainsi à la contrition d'une faute passée, mais ne s'en accusent pas ; cela ne suffit point. Toutefois, il n'est pas nécessaire de confesser avec détail ce qui a déjà été dit dans des confessions bien faites ; il suffit d'indiquer la vertu ou

le commandement contre lequel on a péché sérieusement.

Si la contrition manquait d'une seule des qualités que nous venons d'énumérer, elle ne serait point véritable, et, par conséquent, elle ne nous réconcilierait pas avec Dieu. Il est une autre qualité de la contrition qui n'est pas indispensable, mais qui est pourtant très salutaire. Il est à désirer que la contrition soit durable et persévérante



Madeleine aux pieds de Jésus.

dans l'âme. C'était là celle de David : *Mon péché est toujours devant mes yeux,* disait-il; *jour et nuit, mes larmes sont ma nourriture.* C'est pendant trente ans que Madeleine pleura ses égarements. Si nous retombons si facilement, c'est parce que nous ne nourrissons pas assez habituellement dans nos cœurs la douleur de nos péchés passés.

3° La contrition suppose le ferme propos, et le

ferme propos est la résolution énergique de ne plus pécher. Sans ferme propos, point de contrition, et, par conséquent, point de pardon. Aurait-il une vraie douleur d'avoir désobéi à son père l'enfant qui lui demanderait pardon, ajoutant qu'à la première occasion il lui désobéira de nouveau? Loin de lui pardonner, le père ne serait-il pas justement indigné de ce repentir dérisoire? Ayons donc soin, avant d'entrer au saint tribunal, en nous excitant à la contrition, de penser à l'avenir et de nous déterminer énergiquement, non par une demi-volonté qui ne suffit pas, mais par une résolution ferme, à ne plus pécher, au moins mortellement, et si nous n'accusons que des péchés véniels, à nous corriger au moins de l'un d'entre eux.

Quelles sont les qualités du ferme propos? — Il doit être intérieur, surnaturel, souverain et universel comme la contrition, et dans le même sens. On raconte d'un grand capitaine, que s'étant confessé une première fois, il fit des promesses à son confesseur. Celui-ci lui ayant demandé plus tard s'il y avait été fidèle : « Je n'ai jamais manqué de parole aux hommes, répondit-il; comment en manquerais-je à Dieu? » C'est admirable. Heureux ceux dont le ferme propos est efficace de cette sorte! Malheur, au contraire, à ceux qui, aussitôt après une confession, retombent sans résistance! C'est une preuve que leur résolution manquait d'une qualité essentielle, la fermeté, l'efficacité. Quand la volonté de l'homme est bien affermie dans la haine du mal, elle ne se dément pas si vite; et si elle change aussitôt, c'est souvent une preuve qu'elle n'était pas vraiment décidée à éviter le péché.

Toutefois, tant que l'homme est en ce monde, il est sujet à faillir. La rechute, quand elle a lieu

assez longtemps après la confession, ne prouve pas que le ferme propos n'a pas été efficace, surtout si elle a été précédée d'une vraie résistance aux tentations. L'efficacité du ferme propos consiste donc à être, au moment où l'on se confesse, résolu de se corriger au moins des habitudes graves. Il ne suffit pas de dire : Je voudrais ne plus pécher, il faut dire : *Je veux* fermement, avec la grâce de Dieu. Et ici, qu'on n'écoute pas le démon qui cherche à persuader qu'on ne pourra pas vivre sans certains péchés favoris. La vérité est que ce qui fait le malheur de l'homme, en ce monde et en l'autre, c'est le péché. Malheur donc à ceux qui ne veulent pas renoncer à la haine, ni réparer les torts sérieux faits au prochain par le vol, la calomnie ou la médisance, ni faire une pénitence grave que le confesseur leur impose pour des fautes mortelles ! Ils ne peuvent recevoir leur pardon.

L'omission volontaire d'une pénitence grave, imposée pour des péchés mortels, est une faute grave ; mais elle ne rend pas la confession mauvaise, si, au moment où le confesseur a imposé cette pénitence, on avait l'intention de l'accomplir.

L'efficacité du ferme propos suppose la résolution d'éviter les occasions prochaines et volontaires du péché, dont nous avons parlé au chapitre xxv, page 242, et de prendre les moyens de se corriger, de s'approcher par conséquent des sacrements, de sanctifier le dimanche, de prier surtout dans la tentation. Voudrait-il guérir le malade qui refuserait d'employer les remèdes nécessaires ?

4° Outre la contrition et le ferme propos d'éviter le péché et d'accomplir la pénitence, il est nécessaire de confesser ses fautes, au moins mortelles, pour en recevoir le pardon. La qualité

essentielle de la confession, c'est la sincérité et la franchise. Il faut dire ses fautes sans exagération ni dissimulation. L'accusation des fautes légères n'est cependant pas nécessaire, bien qu'elle soit utile. La franchise sur les fautes sérieuses est si nécessaire, que sans elle la confession serait un sacrilège, n'omît-on l'accusation que d'une seule faute grave. Le Concile de Trente déclare anathème quiconque oserait prétendre qu'il n'est pas nécessaire de droit divin de dire tous ses péchés, même secrets, ainsi que les circonstances qui changent l'espèce du péché. Il faut donc accuser : 1° *les espèces de péché*. Il ne suffit donc pas de dire : J'ai péché, ni : J'ai fait beaucoup de fautes graves; ni même : J'ai fait beaucoup de péchés contre telle vertu. Il faut dire quel péché on a fait, si c'est un blasphème ou un parjure, si c'est un péché de pensée ou un péché de parole, ou un péché d'action. 2° *le nombre des péchés*. Diminuer volontairement, ne serait-ce que d'une faute grave, le nombre des péchés mortels, c'est faire un sacrilège. Quand on ne peut pas dire le nombre précis, il faut dire le nombre approximatif, en y ajoutant le mot environ. Si on ne peut même donner le chiffre approximatif, on dit : J'ai eu cette mauvaise habitude pendant tant d'années et je succombais tant de fois par jour, par semaine, par mois ou par an. 3° *Les circonstances qui changent l'espèce du péché*, par exemple, si on a frappé son père, il ne suffit pas de dire : « J'ai frappé un homme »; quand l'homme qu'on a frappé ou insulté est le père de celui qui le maltraite, c'est une circonstance qui change l'espèce du péché et qui doit être accusée en confession. Si, par une timidité excessive, on ne se sentait pas le courage de dire ses péchés, on pourrait les écrire tels qu'on les

connaît et remettre au confesseur le billet, en lui disant : « Je m'accuse du péché que je vous ai écrit. » Saint Liguori lui-même indique cette méthode. Si on ne savait pas écrire, il faudrait dire à son confesseur avec confiance : « Mon père, j'ai une peine que je ne sais ni n'ose pas déclarer, veuillez m'aider. »

La contrition, la confession, le désir de satisfaire à Dieu par la pénitence accomplie sont comme la matière essentielle du sacrement de Pénitence, et sont aussi les dispositions que le pécheur qui veut obtenir sa grâce doit nécessairement avoir.

Si, dans les confessions précédentes, on avait, par ignorance ou oubli, manqué de ces dispositions, ce ne serait point une raison de se décourager. Il est un moyen facile de réparer les confessions mal faites, c'est la confession générale de tous les péchés de sa vie, ou la revue, c'est-à-dire l'accusation de tous les péchés commis depuis l'époque où l'on a commencé à mal faire ses confessions. Une confession générale est aussi facile et ne prend pas plus de temps qu'une confession ordinaire, et, avec l'aide d'un bon confesseur, on peut la faire bien et avec un grand profit spirituel, surtout dans un temps de mission ou de jubilé, quand on est sur le point de choisir un état de vie, quand on avance en âge, afin de se préparer à la mort. Ceux qui n'ont jamais, depuis leur Première Communion, fait des confessions générales, feraient bien d'en faire une dès qu'ils en auraient l'occasion favorable, et même de chercher cette occasion, en faisant un pèlerinage ou une retraite. La méthode que nous donnons à la fin de ce livre sera d'un grand secours pour se préparer au sacrement de Pénitence, et même à une confession générale.

Si les dispositions du pénitent sont la matière essentielle du sacrement de Pénitence, les paroles de l'absolution que le prêtre prononce en sont la forme nécessaire. Le prêtre seul peut absoudre, encore a-t-il besoin pour cela de recevoir de l'évêque l'approbation et la juridiction. Un juge ne peut rendre des sentences que dans le territoire qui lui est assigné. Mais les fidèles peuvent se confesser à tout prêtre approuvé, même dans le temps pascal. Quand on a commencé sa confession à un prêtre, on doit retourner à lui pour recevoir l'absolution, à moins qu'on ne veuille refaire entièrement sa confession à un autre prêtre.

En vertu des pouvoirs que Dieu a donnés à ses ministres de remettre les péchés, la sentence que le prêtre prononce est ratifiée dans le Ciel; et le plus grand coupable, s'il venait à mourir après l'absolution bien reçue, ne serait pas condamné au tribunal de Dieu. Il pourrait toutefois passer un temps plus ou moins long en Purgatoire, s'il n'avait pas expié la peine temporelle dont le sacrement de Pénitence n'affranchit pas toujours, ou s'il n'avait pas eu soin de gagner les indulgences dont nous allons parler.

CHAPITRE IX

DES INDULGENCES

Le sacrement de Pénitence efface la souillure que le péché fait à l'âme, il remet la peine éternelle due au péché mortel; mais il laisse pour l'ordinaire une peine temporelle à expier en ce monde ou en l'autre. C'est pour cela que le confesseur donne toujours une pénitence à faire. Cette pénitence est souvent loin de ce qu'il faudrait pour payer à la justice divine les dernières

dettes. Un grand nombre de pénitents devraient donc s'attendre à subir de longs tourments en Purgatoire, s'ils ne faisaient point d'autres pénitences que celles qui leur sont imposées; et souvent, hélas! ils n'ont pas le courage de s'en imposer eux-mêmes. Dieu, dans sa bonté, a laissé à son Eglise un moyen de leur épargner ou d'abréger pour eux le Purgatoire. Ce moyen, ce sont les indulgences.

L'indulgence n'est pas le pardon du péché même véniel. Il faut même nécessairement que le péché mortel ou véniel soit pardonné, pour qu'on puisse obtenir la remise de la peine temporelle due à ce même péché. Tant que dure la faute, la peine ne peut être remise; mais la faute étant effacée par l'absolution ou la contrition, l'indulgence vient, non certes dispenser le pénitent de faire la pénitence imposée ou de satisfaire au prochain par la restitution, mais pour remettre la peine temporelle due à ses fautes déjà pardonnées.

Le pouvoir de lier et de délier donné à l'Eglise par Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est pas tronqué, il est complet. L'Eglise délie l'âme des liens du péché et de la damnation par le sacrement de Pénitence, elle les délie par les indulgences de la peine temporelle à subir en ce monde ou en l'autre.

C'est une vérité certaine que Notre-Seigneur Jésus-Christ a satisfait surabondamment pour tous les péchés des hommes; une seule goutte de son sang eût suffi et au delà, pour expier nos fautes et toutes les peines qu'elles ont méritées. La Bienheureuse Vierge Marie, qui n'a jamais péché, a fait de grandes pénitences. Une multitude de saints, tout en menant une vie admirablement pure, se sont imposé des privations dont

ils n'avaient pas besoin pour satisfaire à Dieu. Dieu n'a pas oublié ces œuvres saintes, pour lesquelles sans doute il a récompensé ses élus, mais qui n'ont pas servi à satisfaire pour eux à sa justice, puisque ces saints n'avaient que peu ou point de dettes à lui payer. Ces satisfactions, dont les saints n'ont pas trouvé l'emploi pour eux-mêmes, forment un trésor de réserve confié à l'Eglise; et l'Eglise, de par la volonté de Dieu, a le droit d'y puiser, et de distribuer le trop plein des pénitences des saints à ceux de ses enfants qui ont beaucoup péché et n'ont pas assez de courage pour s'imposer eux-mêmes les grandes pénitences dont ils auraient besoin. Dieu, qui veut que tous les chrétiens soient frères, accepte en payement de ce qui est dû à sa justice, ce que les plus riches ont laissé à leur Mère l'Eglise pour leurs frères plus pauvres. Et les indulgences sont précisément ces richesses des saints, que l'Eglise distribue aux plus pauvres de ses enfants, afin qu'ils s'acquittent envers la justice divine. Rien n'est plus raisonnable. C'est une vérité de foi que l'Eglise, par le ministère du Souverain Pontife et des évêques, peut accorder des indulgences, et elle l'a fait dans tous les temps.

Ceux qui ayant péché (et nous péchons tous sept fois, même les *plus justes*), ne font que peu de pénitence, sont donc les ennemis d'eux-mêmes, s'ils ne cherchent pas à gagner des indulgences que l'Eglise leur offre. Ils sont semblables à ces débiteurs insolvables, qui, menacés d'être mis en prison pour dettes, auraient la folie de refuser ce qu'un ami leur offrirait pour payer leurs créanciers. Ils aiment mieux la prison de feu du Purgatoire, peut-être pendant des siècles, que de s'efforcer de gagner une indulgence.

Il y a deux sortes d'indulgences : les unes

remettent toute la peine due au péché déjà par donné, et on les nomme, à cause de cela, plénières. Les autres n'en remettent qu'une partie, on les appelle partielles. Celui qui viendrait à mourir après avoir gagné une indulgence plénière irait droit au Ciel, sans passer par le Purgatoire. C'est pourquoi on ne peut pas gagner deux indulgences plénières pour soi en même temps ; l'une a suffi pour remettre toutes nos dettes ; il n'est donc pas besoin d'une seconde. Mais on peut en gagner plusieurs à la fois pour les âmes du Purgatoire.

Pour gagner une indulgence, il faut remplir les conditions voulues, car l'Eglise ne les accorde qu'à certaines conditions ; et elle a le pouvoir de lier et de délier, d'ouvrir les trésors célestes ou de les fermer. Premièrement, il faut être en état de grâce ; on ne peut gagner aucune indulgence, au moins pour soi, sans cette condition : la peine due au péché ne peut être remise si le péché n'est pas pardonné. Pour la même raison, on ne peut gagner une indulgence plénière si l'on a sur la conscience un péché véniel non pardonné, mais on peut, dans ce cas, gagner une indulgence partielle. Il faut donc s'exciter à la contrition de tous les péchés, même véniels, que l'on a commis, quand on veut gagner une indulgence plénière, surtout pour soi.

Il faut en second lieu avoir l'intention de gagner les indulgences. Il est bon de formuler cette intention le matin ; après l'offrande de ses actions à Dieu, on ajoute : « J'ai l'intention de gagner aujourd'hui toutes les indulgences pour les âmes du Purgatoire et pour moi ; j'applique ces indulgences à toutes les âmes du Purgatoire ou à telle âme en particulier, ou à toutes les âmes les plus délaissées. » Cette intention, et l'application des

indulgences faite le matin, suffisent pour toutes les indulgences de la journée.

Il faut enfin accomplir les œuvres prescrites par le Souverain Pontife pour gagner les indulgences. Ces œuvres sont ordinairement, pour les indulgences plénières, la confession, la communion et des prières selon les intentions du Souverain Pontife. La confession est requise pour la plupart des indulgences plénières; cependant, par une faveur particulière du Saint-Siège, les personnes qui se confessent habituellement une fois tous les sept jours peuvent gagner toutes les indulgences de la semaine par cette seule confession. Dans certains diocèses, en vertu d'un indult particulier, il suffit même de se confesser tous les quatorze jours, pour gagner toutes les indulgences du mois. J'ai dit que la confession était nécessaire pour gagner la plupart des indulgences plénières, mais non pour toutes. Elle n'est point nécessaire, en effet, non plus que la communion, pour gagner les indulgences du *Chemin de la Croix*, ni pour celles qui sont attachées aux six *Pater, Ave et Gloria,* du scapulaire bleu, ou de l'Immaculée-Conception. La communion faite le matin suffit pour gagner toutes les indulgences du jour, lors même que la communion est prescrite, pour chacune d'elles. Pour les prières prescrites selon les intentions du Souverain Pontife, il suffit de réciter cinq *Pater* et cinq *Ave*, autant de fois qu'on veut gagner des indulgences plénières accordées à cette condition; mais il n'est pas nécessaire de réciter ces prières pour gagner les indulgences du *Chemin de la Croix*, ni celles qui sont attachées aux six *Pater, Ave et Gloria* du scapulaire bleu.

Entre les indulgences plénières, une des plus anciennes et des plus solennelles, c'est celle du

Jubilé. Le Jubilé a toujours opéré de grands fruits de salut dans les populations chrétiennes. Et ils seraient bien à plaindre ceux qui resteraient étrangers au grand mouvement de foi qu'il provoque partout.

Les indulgences servent-elles aux âmes du Purgatoire? Oui, à deux conditions : la première, c'est que le Souverain Pontife, en accordant l'indulgence, déclare qu'elle leur est applicable, comme il arrive le plus souvent; la seconde, que celui qui gagne l'indulgence leur en fasse l'application, comme nous l'avons dit ci-dessus. Il est certain que les indulgences sont un moyen efficace de délivrer les âmes du Purgatoire. « Tâchons, dit saint Léonard, de gagner pour les défunts toutes celles que nous pouvons leur appliquer. L'indulgence d'un seul jour, quel soulagement ne leur procure-t-elle pas! Je supplie et je conjure les âmes pieuses, de la manière la plus pressante, de ne pas négliger un secours si efficace pour ces âmes souffrantes, et de réfléchir que Dieu permettra qu'on soit traité un jour en Purgatoire comme on aura traité les âmes des morts. »

Quelles sont les pratiques auxquelles sont attachées des indulgences? Les Souverains Pontifes ont attaché des indulgences à toutes les bonnes œuvres que font les personnes qui sont inscrites dans certaines confréries pieuses; et c'est ce qui doit encourager les fidèles à s'y enrôler. Mais il est bien d'autres motifs qui doivent rendre chères aux fidèles ces pieuses associations. Elles ont été de tout temps un foyer de vie chrétienne et de piété. Elles ont fourni au Ciel une multitude d'élus. Que d'âmes pécheresses y ont trouvé, après leur conversion, un moyen efficace de persévérance, que d'âmes faibles ont trouvé un soutien dans les règlements, dans les réunions des confréries

pieuses et dans les exemples de ceux qui en font partie ! Aussi, saint Liguori estimait-il que les confréries sont pour les fidèles un des plus grands moyens de salut.

Une multitude de prières ou d'oraisons jaculatoires sont enrichies d'indulgences; on les trouve dans divers recueils qui ont été publiés. Citons seulement ces simples invocations qu'il faudrait toujours avoir sur les lèvres : *Mon Jésus, miséricorde !* et : *Doux cœur de Marie, soyez mon salut !* Tout le monde connaît les nombreuses indulgences du rosaire et des chapelets de sainte Brigitte (voir l'appendice); mais ce qu'il y a de plus profitable, dit saint Léonard, c'est l'indulgence, ou plutôt la multitude des indulgences du *Chemin de la Croix*, parce que cet exercice nous oblige à méditer la passion du Sauveur, qui est la source de tout bien. N'oublions pas non plus une autre pratique, peut-être plus facile, plus riche en indulgences que le Chemin de la Croix : c'est celle d'être reçu du scapulaire bleu et de réciter six *Pater, Ave et Gloria* en l'honneur de la Sainte Trinité et de l'Immaculée Conception et aux intentions du Souverain Pontife. Chaque fois qu'on les récite, sans autre condition que d'être en état de grâce et d'être reçu de ce scapulaire, on gagne une multitude d'indulgences plénières applicables aux âmes du Purgatoire. Qui se priverait soi-même, qui priverait les âmes du Purgatoire d'un tel trésor? Sainte Thérèse rapporte qu'une de ses religieuses, qui avait mené d'ailleurs la vie fervente convenant à sa profession, en mourant, s'envola tout droit en Paradis, à cause de la grande confiance qu'elle avait eue dans les indulgences, ainsi que de son zèle pieux à en profiter Faites de même si vous voulez partager son sort et monter au ciel sans passer par le Purgatoire.

CHAPITRE X

DE L'EXTRÊME-ONCTION

La guérison de nos âmes blessées par le péché n'est pas entièrement complète dans le sacrement de Pénitence. Pour la compléter, Notre-Seigneur a établi le sacrement de l'Extrême-Onction, par lequel le malade, en danger de mort, reçoit, au moyen de l'onction que lui fait le prêtre, la grâce de résister aux tentations, de supporter patiemment les peines de la maladie, et même d'en guérir, si la santé est utile au bien de son âme. Ce sacrement a la vertu de remettre les péchés et d'enlever les restes du péché; c'est-à-dire, d'après saint Liguori, qu'il délivre l'âme des peines temporelles dont nous sommes redevables à Dieu, et il la purge de l'obscurité de l'esprit, de la dureté du cœur, de l'attachement à la terre qu'a produits le péché et qui demeurent après que le péché a été pardonné.

Ils se privent donc d'un grand secours ceux qui refusent de le recevoir, et qui diffèrent de le demander. Ceux qui entourent les malades font un acte de charité des plus agréables à Dieu, en les disposant à recevoir l'Extrême-Onction, avant que le mal n'enlève tout espoir de salut. Différer de recevoir ce sacrement jusqu'à la dernière heure, c'est rendre presque impossible la guérison, qui est un des effets de l'Extrême-Onction reçue à temps. « Oh! combien de malades guériraient et vivraient de longues années, s'ils recevaient le sacrement de l'Extrême-Onction », disait le P. Gustave Ech, religieux allemand de la Compagnie de Jésus; et en preuve, il racontait qu'un de ses amis, M. Arend, converti au catholicisme

depuis sept mois, était dans un état désespéré. Il lui parla de lui administrer les derniers sacrements : « Je reconnais bien là que vous êtes mon ami, » répondit le malade, qui accepta aussitôt avec bonheur cette proposition. Mais dès qu'il eut reçut ce sacrement, il se trouva mieux. Le soir, il fit une partie de billard et le lendemain une promenade à cheval. Il était guéri.

Un célèbre médecin protestant de Lausanne, Tissot lui-même, cite plusieurs faits dont il a été témoin et qui prouvent que l'Extrême-Onction guérit quelquefois ceux sur qui les autres remèdes étaient impuissants. Mais quand l'état du malade est désespéré, il faudrait un vrai miracle pour le guérir. Les médecins se rendraient coupables, s'ils négligeaient d'avertir de la gravité du mal ceux qui entourent les malades.

Le Dauphin, père de Louis XVI, avait prié son médecin de l'avertir à temps lorsqu'il serait en danger; et, au moment venu, le médecin l'avertit en effet. « La Breuille, répondit-il, je reconnais ici, que vous êtes un honnête homme, je vous ai toujours aimé, et je vois que vous le méritez. » Et il fit aussitôt appeler son confesseur.

Dans une crise terrible que subit avant sa mort le Dauphin dont nous venons de parler, sa femme, au lieu de se lamenter comme les autres, détacha un crucifix, le colla sur les lèvres du malade et l'exhorta à remettre son âme entre les mains de Dieu. « Quelle digne femme! dit-il; après avoir fait le bonheur de ma vie, elle m'aide encore à bien mourir. »

Autant il est funeste de pousser autour des moribonds des cris de douleur, qui peuvent le désespérer, autant il est utile de leur suggérer des actes d'amour de Dieu et de contrition parfaite. Il n'est point de plus grand acte de charité

que de rechercher les malades dans les villes et dans les campagnes et de les préparer à recevoir la visite du prêtre.

Le Dauphin, père de Louis XV, apprenant qu'un de ses vieux serviteurs se mourait sans songer à recevoir les sacrements, voulut lui envoyer son propre confesseur, puis il fit mieux : il se rendit lui-même auprès de lui, l'exhorta à faire ses devoirs religieux. Le pauvre mourant fut si touché de cette démarche de son bon maître, qu'il se prépara aussitôt à recevoir les sacrements et fit une mort chrétienne.

Le célèbre poète de Lamartine a écrit de sa mère : « Je l'ai vue souvent assise, debout ou à genoux au chevet de ces grabats des chaumières ou dans les étables où les paysans couchent, essuyer de ses mains la sueur froide des pauvres mourants, les retourner sous leurs couvertures, leur réciter les prières des derniers moments et attendre patiemment des heures entières que leur âme eût passé à Dieu, au son de sa douce voix. » Il n'est point, en effet, d'œuvre de charité et de zèle plus importante que celle d'assister chrétiennement les mourants. Pour la rendre plus facile, nous publions dans l'appendice de ce livre une *Méthode pour assister les mourants.*

C'est un devoir pour les parents de faire administrer l'Extrême-Onction aux enfants qui ont eu l'usage de la raison, aux insensés qui ont eu des moments lucides dans leur vie ; et bien qu'on ne doive pas la donner à ceux qui n'ont jamais eu l'usage de la raison, qu'on ne croie pas trop facilement que certaines personnes peu intelligentes ont toujours gardé leur innocence ; qu'on ne manque donc point d'appeler le prêtre dans leurs maladies.

Le prêtre, en effet, peut seul administrer

l'Extrême-Onction ; et il le fait avec l'huile des infirmes, bénite par l'évêque le Jeudi-Saint. Avec cette huile, il fait des onctions sur les sens du malade, en disant à chaque onction : *Que par cette sainte onction, et par sa très douce miséricorde, le Seigneur vous pardonne tous les péchés commis par la vue,* ou *par l'ouïe,* ou *par l'odorat, etc.*

Pour que ce sacrement opère ses heureux fruits, il faut qu'il soit reçu en état de grâce. C'est pourquoi on le fait précéder de la confession et de l'absolution. Ce serait un sacrilège de le recevoir en état de péché mortel. Toutefois, les malades qui ont perdu l'usage de la parole peuvent et doivent même le recevoir. Il n'en est que plus urgent d'appeler, pour eux surtout, le prêtre, puisqu'ils ne peuvent recevoir d'autre sacrement.

On ne peut recevoir deux fois ce sacrement dans la même maladie, lors même que le malade se serait trouvé mieux pendant trois ou quatre jours; mais si, après l'avoir reçu, il avait été hors de danger pendant un mois, et qu'il retombât en danger de mort, on pourrait lui donner une seconde fois l'Extrême-Onction.

Napoléon, sur son rocher de Sainte-Hélène, se voyant tête à tête avec la mort, congédia les médecins et fit appeler l'abbé Vignoli, son aumônier : « Je suis né dans la religion catholique, lui dit-il; je veux remplir les devoirs qu'elle impose et recevoir les secours qu'elle m'offre. » A cette nouvelle, certaines gens redoutaient l'effet que cette détermination, qu'ils appelaient une faiblesse, allait produire à Paris. Là-dessus Napoléon s'échauffa : « Que sont tous les hommes, dit-il, que serai-je comme eux dans un instant ? Pourriture, proie des vers. Tout cela passe. Jésus-Christ subsiste. » L'empereur se confessa et

l'abbé Vignoli lui administra le Viatique et l'Extrême-Onction. Après ce grand acte accompli, Napoléon dit au général Montholon : « Je suis heureux d'avoir accompli mes devoirs. Je vous souhaite, général, à votre mort, le même bonheur... J'ai toujours eu la foi, le son des cloches me fait plaisir, et la vue d'un prêtre m'émeut. Je voulais faire un mystère de tout ceci, mais c'est de la faiblesse. » Il avait raison ce grand homme. C'est au moins de la faiblesse de jouer son éternité par un lâche respect humain. On pourrait même dire que c'est de la folie.

CHAPITRE XI

DE L'ORDRE

L'Ordre, c'est le sacrement qui consacre le prêtre. Tous les peuples ont senti le besoin d'avoir des hommes séparés du vulgaire et destinés à remplir à l'égard de la divinité les fonctions du culte. Point de prêtre, point de religion. Aussi, toutes les religions, mêmes fausses, ont eu leurs prêtres. La religion seule véritable ne pouvait en manquer. Aussi Notre-Seigneur, le Pontife éternel, a-t-il confié sa mission à ses apôtres et leur a-t-il donné le droit et le devoir de la perpétuer à travers les siècles, en ordonnant des évêques qui transmettront à leurs successeurs, jusqu'à la fin du monde, leur caractère sacré et leurs pouvoirs et ordonneront des prêtres.

Ces prêtres auront pour mission d'offrir à Dieu l'adorable sacrifice de l'autel, de prier pour les fidèles, de les instruire, de leur administrer les sacrements, et par conséquent de leur dispenser, avec le pain de la vérité, la sève surnaturelle de la grâce dont les sacrements sont les canaux. Les

prêtres du vrai Dieu sont donc aussi nécessaires au monde que la vraie religion, sans laquelle il n'y a plus de vraie civilisation. Sans prêtre, plus de foi, plus de vie chrétienne. Les méchants le savent bien; aussi est-ce aux prêtres catholiques et surtout aux prêtres religieux qu'ils s'attaquent d'abord. Ils pensent avec raison qu'en enlevant le sel de la terre, tout se corrompra. Le malheur le plus grand que puisse subir une nation, un pays, c'est d'être privé de prêtres. Et quand les âmes pieuses pleurent en voyant les prêtres persécutés, les religieux exilés, ceux-ci pourraient leur dire ce que Notre-Seigneur disait aux saintes femmes, qui pleuraient sur ses souffrances : *Ne pleurez pas sur moi; mais pleurez sur vous et sur vos enfants.*

Quelle calamité aussi quand les vocations ecclésiastiques deviennent rares, comme il arrive aujourd'hui dans certaines contrées ! Que de mourants auxquels l'absence d'un prêtre trop éloigné pour arriver à temps, enlève à la dernière heure les secours religieux ! Que d'ignorance dans les populations qui sont privées d'un pasteur résidant au milieu d'elles ! Ne sont-ils donc pas les ennemis de leur pays et les ennemis d'eux-mêmes, les parents qui empêchent injustement leurs fils de suivre la carrière ecclésiastique, à laquelle Dieu les appelle ! Quel compte terrible ils auront à rendre à Dieu !

Toutefois, le sacerdoce est un état saint, sublime même, qui demande, chez ceux qui y aspirent, la vocation divine. Ceux qui s'ingéreraient dans cette carrière sans vocation seraient des téméraires qui courraient le plus grand risque de s'y perdre et de faire la honte de l'Eglise. Les parents qui, par des motifs humains, par une sotte vanité, par des vues d'intérêt, dirigeraient vers le sacerdoce

un enfant qui n'a aucune marque de vocation ne seraient pas moins coupables que ceux qui entraveraient injustement, par des motifs humains, les bons désirs d'un fils véritablement appelé de Dieu. Les marques de vocation sont la pureté de vie, l'intention droite de procurer la gloire de Dieu et de travailler au salut des âmes, et non de se procurer à soi et aux siens des biens périssables, et enfin la capacité d'acquérir la science et les autres aptitudes que réclame ce saint état. Heureuses les mères qui, formant de bonne heure leur fils à la vertu, à la modestie et à la pureté surtout, faisant développer leur intelligence par une éducation chrétienne, leur inspireront, dès l'enfance, le désir de travailler au salut des âmes et prieront pour que Dieu fasse germer et se fortifier en eux ce saint désir. Elles auront un jour un prêtre dans leur famille, un prêtre qui appellera sur ses parents la bénédiction de Dieu, qui sera la consolation de leur vieillesse, un prêtre qui portera toute sa vie au saint autel le souvenir de son père et de sa mère, qu'il aurait peut-être oubliés bientôt après leur mort, s'il eût embrassé la vie du monde.

Les familles les plus modestes peuvent aujourd'hui se procurer l'honneur de voir un de leurs membres élevé au sacerdoce. Des œuvres admirables ont surgi ; elles ont pour but de pourvoir à l'éducation des enfants pauvres qui sont appelés à l'état ecclésiastique. Elles sont établies dans beaucoup de diocèses. Que Notre-Seigneur les multiplie encore ! L'œuvre des écoles apostoliques prépare les enfants pauvres à devenir prêtres et missionnaires. Quel noble but ! Grâce à ces écoles, les parents, les pasteurs zélés ne sont plus entravés par l'obstacle que la pauvreté opposait jusqu'ici à des vocations sérieuses. Il n'est besoin que de s'adresser à *M. le directeur du* Pèlerin, *5, rue*

Bayard, 5, à Paris; ou à *M. le directeur du séminaire de Montciel, près Lons-le-Saulnier (Jura);* ou à *M. le supérieur des Eudistes, à Plancoët (Côtes-du-Nord);* ou à *M. le supérieur du collège de Seyssinet, près Grenoble (Isère);* ou à *M. le supérieur des Oblats, à Notre-Dame de Lumière, par Goult (Vaucluse);* ou à *M. le supérieur des missionnaires de Saint-François de Sales, à Evian (Haute-Savoie);* ou à *M. le supérieur des prêtres du Sacré-Cœur, à Saint-Quentin (Aisne);* ou à *M. le supérieur des Frères de Saint-Vincent de Paul, 3, rue Dantzig, Vaugirard-Paris;* ou à *M. le directeur d'Uvrier, près Sion (Suisse);* ou à *M. le supérieur des missionnaires d'Issoudun (Indre);* ou à *M. le directeur des missionnaires d'Alger, à Saint-Laurent-d'Olt (Aveyron);* ou à *M. l'abbé Gay, rue de Vaugirard, 104, Paris;* ou enfin à *M. le secrétaire du pèlerinage, par Corps (Isère);* et on ne tardera pas de voir s'ouvrir, pour des enfants pauvres des biens du monde, mais riches du don précieux de la vocation divine, un asile où ils se formeront à la vie sacerdotale et apostolique (1).

Cette formation est longue. Ce n'est que par

(1) La pénurie des vocations sacerdotales, en France, qui a paru à des esprits sérieux, dès 1870, un des grands périls de l'Eglise de France, devient tous les jours plus désolante. Pour y remédier, des œuvres nouvelles surgissent, celles des vocations tardives, où l'on fait faire en deux ou trois ans au plus, toutes les études, jusqu'à la philosophie, à des jeunes gens que Dieu appelle, à vingt-cinq, à trente ans.

Il y a là des soldats qui ont fait un congé, des sergents qui ont quitté le service militaire pour le service de Dieu.

Le R. P. Féron, qui a inauguré cette œuvre, la continue en Angleterre, au prieuré Saint-Joseph, Marnhull Dorset. Elle est établie au collège Saint-Charles, Chantepie, près Rennes (Ille-et-Vilaine) et à Caen (Calvados), 8, rue Haute.

divers degrés qu'on arrive au sommet du sacerdoce. D'abord l'Eglise marque ceux qui se vouent à son service, en leur donnant la tonsure, qui est un signe de renoncement aux vanités du siècle, et en même temps une couronne royale; car servir Dieu, c'est régner. L'Eglise revêt en même temps ses lévites de la soutane, qui exprime la mort au monde, et du surplis, dont la blancheur est le symbole de la pureté qu'ils doivent pratiquer. Puis, elle les initie par degrés aux Ordres mineurs, qui leur confèrent des ministères et des pouvoirs plus modestes. L'Ordre de portier leur donne pour fonction d'ouvrir et de fermer l'église et d'en écarter les indignes. L'Ordre de lecteur leur donne le droit de lire l'Ecriture Sainte à l'office. Celui d'exorciste leur communique le pouvoir de chasser les démons du corps des possédés. Celui d'acolyte de porter les cierges dans les cérémonies et de présenter le vin et l'eau qui doivent être employés à la messe. Et après que le jeune ecclésiastique s'est exercé dans ces fonctions modestes, il est vrai, mais pourtant nobles, car il n'y a rien de petit dans ce qui tend à l'honneur de Dieu, il peut être appelé aux Ordres sacrés.

Le premier des Ordres sacrés, c'est le sous-diaconat, qui confère le pouvoir de toucher et de purifier les vases et les linges sacrés, de chanter l'épître à la messe solennelle et d'y servir le diacre. Cet Ordre impose au jeune sous-diacre l'obligation de garder la chasteté perpétuelle. Et cette obligation est telle qu'un mariage contracté par lui serait nul devant Dieu et devant l'Eglise. Rien n'est plus sage que l'obligation de garder la chasteté imposée aux ministres sacrés. Des fonctions sublimes demandent une vie angélique; les païens eux-mêmes l'avaient compris; et puis,

comment le prêtre pourrait-il allier les soucis d'une famille avec ceux de son ministère? Père de famille, il n'aurait plus le même désintéressement, ni le même dévouement aux pauvres, aux affligés, aux malades, aux ignorants; et tous ne pourraient pas recourir à lui avec la même confiance. Le sous-diacre contracte de plus l'obligation de réciter tous les jours, au nom de l'Eglise, le Bréviaire ou le saint Office, et cela pour les vivants et pour les défunts. Ne faut-il pas qu'il y ait des hommes qui prient pour ceux qui ont le malheur de ne plus prier?

Puis vient l'Ordre du diaconat, qui donne, au sous-diacre qui le reçoit le pouvoir d'assister le prêtre à l'autel, de chanter l'Evangile, d'annoncer la parole de Dieu, de baptiser et de donner la communion en cas de nécessité, avec permission des supérieurs.

Enfin, le sacerdoce couronne l'œuvre. C'est l'évêque qui est le ministre du sacrement de l'Ordre. Lui seul peut consacrer les prêtres. Quand le jeune diacre, qui aspire au sacerdoce, est à genoux aux pieds de l'évêque, celui-ci lui impose les mains et lui présente le calice, avec le vin et le pain du sacrifice, en prononçant des paroles sacrées, qui font descendre sur l'ordinand la grâce d'en haut. Cette grâce confère au nouveau prêtre le pouvoir de bénir, de prêcher, d'offrir le Saint Sacrifice, de remettre les péchés, dès qu'il aura reçu la juridiction; elle lui donne, avec un accroissement de sainteté intérieure, la force de remplir saintement les fonctions sublimes dont il est revêtu. Le diacre se relève prêtre pour l'éternité; il dira sur le pain : *Ceci est mon corps;* et il n'y aura plus que le corps de notre seul vrai Dieu, Jésus-Christ. Le prêtre prendra la divine Hostie, il la portera aux malades, aux

âmes fidèles. Il prêchera l'Evangile, il remplira le ministère de Notre-Seigneur lui-même. Tous lui devront donc le respect comme à Dieu lui-même, qui a dit : *Ne touchez pas mes saints et n'ayez pas de l'aversion contre ceux qui sont mes prophètes.* Et ailleurs, en envoyant ses apôtres, Notre-Seigneur leur dit : *Celui qui vous écoute, m'écoute; celui qui vous méprise, me méprise.*

Le jeune prêtre porte, il est vrai, comme tout homme ici-bas, le trésor qu'il a reçu, dans des vases fragiles. Il est sujet à faiblir, parce qu'il est homme; il peut même devenir traître comme Judas. Qui s'en pourrait scandaliser? La misère humaine peut faire couler nos larmes et exciter notre compassion. Mais, du moment où le caractère sacré reste dans un prêtre, même coupable, il impose le respect à quiconque a la foi. Dénigrer le sacerdoce, parce que quelques-uns de ses membres seraient infidèles à leur mission, ce serait une injustice. Qui oserait mépriser l'ouvrier, parce qu'il est des ouvriers sans probité et sans mœurs? Quelle est la profession, l'état, si élevé soit-il, quelle est la corporation qui ne compte des membres indignes? Faire retomber sur tous les fautes de quelques-uns, c'est un crime. Et, de l'aveu de tous les esprits sensés, s'il est une classe d'hommes irréprochable entre toutes, c'est celle des prêtres. Les impies eux-mêmes qui la poursuivent de leur haine seraient forcés d'en convenir. S'ils avaient, dans un pays inconnu, à déposer, en des mains sûres, une somme de grand prix, ils s'adresseraient avec plus de confiance à un prêtre catholique qu'à tout autre.

Dans son livre : *La vertu en France*, M. Maxime Ducamp, de l'Académie française, ancien garibaldien, fait le tableau suivant de nos curés :

« Il est de mode, il est bienséant, dans une certaine catégorie de monde, de crier haro sur le prêtre et de le charger de toute sorte de méfaits. C'est une satisfaction que s'accordent volontiers les pauvres de cœur, car il est toujours facile d'attaquer qui ne se défend pas.

On a dit : Le prêtre vit de l'autel; soit, mais à voir ce qui se passe dans nos campagnes, on pourrait souvent constater qu'il en meurt, sans qu'il s'arrête jamais dans l'accomplissement de son devoir. Dans plus d'une commune, il n'est pas seulement le pasteur des âmes, il est le médecin, il est le consolateur, il est le soutien de ceux qui s'affaissent, il relève ceux qui tombent et il nourrit les affamés; j'en ai connu qui couchaient tout vêtus sur un sac de balle d'avoine, parce qu'ils avaient converti leurs draps et leurs matelas en aumônes.

C'est à l'œuvre qu'il faut juger le prêtre, et non pas aux intentions que lui prête la malveillance ; s'il a pris soin des malheureux, s'il a réconforté les esprits défaillants, s'il a eu pitié des débiles, s'il a fait naître le repentir chez les coupables, s'il a donné aux pauvres la part qu'il ne se réserve pas à lui-même, qu'il soit béni, car il a fait du bien et a été le représentant de Dieu dans ce que la divinité a de plus auguste : la bonté. Ses opinions politiques, s'il en a, ne nous importent guère; à ceux qui ont faim, un morceau de pain est plus utile qu'un bulletin de vote. Rêver le bonheur de l'humanité, c'est bien; secourir le prochain qui souffre, c'est mieux.

Parmi les humbles curés de campagne, qu'il est plus facile de railler que d'imiter, il en est plus d'un qui a fourni d'admirables exemples et qui a d'autant plus de mérites que sa pauvreté est extrême. Il n'est pas d'ouvrier qui ne soit mieux rémunéré que le desservant de certaines paroisses rurales. Quel budget pour être convenablement vêtu, pour se nourrir, pour ne point fermer sa main à ceux qui demandent! Et ceux qui demandent sont nombreux; car, en tout cas de misère, de malheur

ou d'accident, c'est au presbytère que l'on accourt. Or, la porte du presbytère se souvient de la parole : *Frappez, et l'on vous ouvrira ;* aussi n'est-elle jamais close. »

La perfection, la plénitude du sacerdoce est dans l'évêque. C'est lui qui est docteur et juge de la foi. C'est lui qui est le premier pasteur d'un diocèse ; il a le droit d'y faire des lois que tous ses fidèles doivent respecter. Les évêques seuls peuvent sacrer d'autres évêques.

L'évêque des évêques, c'est le Souverain Pontife qui n'a pas reçu, il est vrai, un sacrement différent de celui que reçoivent les autres évêques, mais qui, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, a juridiction sur tout l'univers, sur tous les pasteurs et sur tout le troupeau fidèle.

CHAPITRE XII

DU MARIAGE

Le mariage, c'est l'union indissoluble de l'homme et de la femme, en vue de donner à Dieu des enfants, et au ciel des élus. C'est Dieu lui-même qui a établi le mariage, en donnant Eve pour compagne au premier homme. Il est de droit naturel et divin que l'homme ne puisse avoir en même temps qu'une femme. Et les païens eux-mêmes ont eu en abomination le désordre d'une femme qui aurait plusieurs hommes.

Comme cet état crée à l'homme des sollicitudes et un attachement aux plaisirs terrestres, qui sont un obstacle à la perfection, Notre-Seigneur, qui est venu en ce monde pour apporter une grâce plus abondante, a élevé le contrat de mariage des chrétiens à la dignité d'un sacrement. Ce sacrement perfectionne l'union mutuelle des

époux, augmente en eux la grâce et leur donne la force de remplir saintement leurs difficiles devoirs.

C'est en se donnant l'un à l'autre le consentement à leur union et en acceptant le consentement l'un de l'autre par des paroles ou par des signes, que les époux posent les conditions essentielles du contrat et du sacrement tout à la fois.

C'est, en effet, une vérité certaine que, parmi les chrétiens, il ne peut y avoir contrat de mariage, s'il n'y a pas de sacrement. C'est du contrat même que Notre-Seigneur a fait un sacrement. Si le sacrement existe, il y a contrat; mais si le sacrement est nul, il n'y a pas de contrat valide devant Dieu, ni devant la conscience.

Le mariage civil contracté entre catholiques et dans un pays catholique, devant le maire ou le président d'une localité, peut régler devant la loi civile les intérêts temporels des époux; mais il ne peut sanctionner un mariage véritable. Et ceux qui s'en contenteraient vivraient dans un honteux concubinage, et non dans une union légitime et bénie de Dieu. C'est devant le curé d'un des contractants, ou devant son délégué, que doit nécessairement se célébrer le mariage, en présence d'au moins deux témoins.

Un romancier fameux de nos jours fait tenir ce langage à un jeune homme parlant à sa future :

« Si nous mourons tous les deux, et que nous laissions des enfants orphelins, est-ce lui (l'officier civil) qui les prendra dans sa famille, qui leur donnera une protection et une morale ? Si ce sont eux qui meurent, irai-je me jeter dans les bras de cet homme en l'appelant mon père et lui demander, dans mon abominable désespoir, de pleurer avec moi, de m'empêcher de me tuer, de me fortifier, de me ramener à mon labeur quotidien, à mes devoirs

d'homme, à l'oubli, peut-être à l'espérance? Non, cet homme-là enregistrera nos décès comme il a enregistré nos naissances et nos mariages, et tout sera dit.....

Allons bien vite à l'église. C'est là, si je meurs, que ma chère épouse trouvera le divin Epoux, qui peut seul me remplacer; c'est là, si elle meurt, que mes enfants trouveront une Mère toujours jeune et toujours vivante, la seule qui puisse remplacer la première. Enfin, si j'ai pu parcourir toute ma carrière, quand sonnera pour moi l'heure de la mort, un des ministres de cette Eglise que j'aurai peut-être oubliée malgré tout ce qu'elle aura fait pour moi, ouvrira doucement ma porte et me dira :

« C'est moi qui t'attendais près de ton berceau et qui vais maintenant te conduire à la tombe. Qu'as-tu fait depuis le jour où nous nous sommes rencontrés pour la première fois? Comment as-tu tenu les serments que tu m'avais faits? J'ai tenu, moi, toutes les promesses que je t'avais faites. Tu as failli, malgré l'appui que je t'apportais, tu as donné l'exemple du mal en échange des faveurs dont Dieu t'avait comblé; mais, chaque fois que tu m'es revenu, tu m'as trouvé les mains pleines d'indulgence, le cœur plein de miséricorde. Quand tu m'oubliais, quand tu me trahissais, je priais pour toi. Tu as souffert, tu vas mourir, tu pleures, tu regrettes, tu redoutes, tu te repens. — Je te pardonne. Va rejoindre dans l'éternité ceux que tu as aimés et qui t'attendent; confie-moi ceux que tu aimes, jusqu'à ce qu'ils aillent te rejoindre dans le sein de Dieu. Oublie tout ce qui fut sur la terre : tu en retrouveras après la mort ce qui mérite de lui survivre. Que ton âme fasse un grand effort, qu'elle prenne un grand élan dans la mort, pour s'élancer jusqu'à ces hauteurs où Dieu daignera descendre pour t'aider à monter jusqu'à lui. Prie de tout ton cœur; si tu as oublié tes prières d'enfant, répète celles que je vais te dire : ce sont toujours les mêmes. Ton front, que j'ai marqué jadis du signe du Baptême, pour te protéger en ce monde,

je vais le marquer d'un nouveau signe, qui te donnera accès dans l'autre. Pécheur deux fois racheté, endors-toi dans la paix du Seigneur, et quand tu seras, grâce à nous, auprès de notre divin Maître, prie-le à ton tour pour nous, qui sommes pécheurs comme toi. »

Par là même que le mariage, parmi les chrétiens, est devenu un sacrement, il s'ensuit que l'Eglise, et l'Eglise seule, peut en régler les conditions ou en prononcer la nullité. Ce qui regarde l'administration des sacrements a été, en effet, confié par Dieu, non au pouvoir civil, qui peut être entre les mains des hérétiques, des impies, des infidèles, mais aux apôtres et à leurs successeurs.

Or, l'Eglise, dans sa sagesse, a établi des empêchements au mariage. Parmi ces empêchements, il en est qui rendent le mariage, non point nul, mais coupable, et d'autres qui le rendent coupable et nul en même temps.

Il est défendu à un catholique de se marier avec un hérétique sans dispense du Saint-Siège. Se marier contre cette défense, c'est pécher gravement. L'Eglise veut par là préserver ses enfants du danger de perdre la foi; aussi a-t-elle toujours prohibé ces détestables mariages. Elle ne les permet qu'à la condition que l'époux catholique soit inébranlable dans ses convictions et disposé à travailler à la conversion de l'autre, et de plus, que tous deux promettent sincèrement de faire élever tous leurs enfants sans exception dans le catholicisme. Même avec la permission obtenue de Rome, l'époux catholique ne peut se présenter devant un ministre protestant pour la cérémonie du mariage.

Un gentilhomme protestant, aussi distingué par la noblesse de son sang que par les grâces de sa personne, demandait la main de Jeanne-Fran-

çoise Frémiot, qui devint plus tard la sainte baronne de Chantal, fondatrice de l'Ordre de la Visitation. Les parents de la jeune fille eurent beau lui faire entendre que la femme fidèle convertirait le mari infidèle, jamais on ne put la faire consentir à cette alliance; et un jour qu'on la pressait plus vivement : « J'élirais plutôt, dit-elle, une prison perpétuelle, que le logis d'un huguenot pour mon séjour, et plutôt mille morts, l'une après l'autre, que de me voir liée par le mariage à un ennemi de l'Eglise. » Cette parole étonna d'abord, car le jeune homme, cachant ses vrais sentiments, paraissait catholique; mais il jeta le masque, dès qu'il vit qu'il n'y avait plus d'espoir d'épouser Mlle Frémiot.

L'Eglise défend de contracter mariage sans que trois proclamations en aient été faites du haut de la chaire. Un mariage nul est un grand malheur pour les époux et pour leurs enfants, c'est pour le prévenir que l'Eglise a porté cette sage loi : et tous ceux qui connaissent quelque empêchement capable de rendre nul le mariage annoncé, fussent-ils même les proches parents des époux, sont tenus de le faire connaître. Les époux eux-mêmes doivent faire connaître ces empêchements, ou renoncer au mariage, et cela, sous peine de faute grave.

Par respect pour la sainteté des temps de pénitence établis par l'Eglise, il n'est pas permis de recevoir la bénédiction nuptiale solennelle depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à l'Epiphanie, ni depuis le mercredi des Cendres jusqu'à l'octave de Pâques. Il n'est pas permis non plus, à moins de raisons graves, de se marier avec une personne quand on a contracté avec une autre des fiançailles certainement valides. Ceux qui ont fait le vœu de recevoir les Ordres, ou d'entrer en religion, ou de garder la chasteté, ou simplement de ne pas se

marier, pèchent gravement en se mariant, s'ils n'ont obtenu la dispense de ces vœux.

Les principaux empêchements qui rendent le mariage absolument nul devant la conscience sont les suivants : épouser une personne, en croyant et en voulant en épouser une autre, c'est un acte absolument nul. Il en serait de même si l'on épousait une personne que l'on croit libre et qui, en réalité, est esclave, et qui, par conséquent, se devra à son maître, et non à son époux et à ses enfants. Mais l'erreur sur les qualités, la fortune de la personne, ne rend point le mariage nul. Il en est de même de l'erreur sur les défauts, à moins qu'il ne s'agisse d'un défaut qui rende absolument incapable de la vie conjugale. — Le vœu solennel de chasteté qui se fait, ou en recevant le sous-diaconat, ou en faisant profession dans un des grands Ordres religieux, rend le mariage absolument nul. Nous avons dit plus haut la raison de cette sage mesure.

La parenté est un autre empêchement de mariage, dont la raison est claire. Les mariages contractés entre parents donnent souvent des enfants infirmes ou malades. La médecine ne l'ignore pas; et l'expérience le prouve. La pudeur se révolte à la pensée d'un père qui épouserait même ses arrière-petites filles. Et l'Eglise défend d'épouser une personne parente jusqu'au quatrième degré. Ainsi un mariage contracté entre les enfants des issus de germains serait encore invalide sans dispense. Il y a une parenté spirituelle qui empêche le parrain ou la marraine de contracter mariage soit avec leur filleul, soit avec ses parents. Il y a la parenté légale qui empêche celui qui a adopté une personne de se marier avec elle ou avec ses enfants, et qui interdit à la personne adoptée de se marier avec la femme de son père adoptif et avec ses

enfants, tant que ceux-ci sont sous la puissance paternelle.

L'alliance ou l'affinité. — Celui qui a été marié légitimement ne peut, après la mort de sa femme, épouser les parentes de sa femme jusqu'au quatrième degré. Cette sage loi de l'Eglise tend à protéger dans les familles le respect mutuel et les lois de la pudeur. Pour la même raison, celui qui a fait le mal avec la parente, avec la tante, avec la cousine, parente de sa future ne serait-ce qu'au second degré, ne peut se marier validement avec cette dernière. Ce que nous disons de l'homme, par rapport aux parentes de sa femme, s'applique aussi à la femme, vis-à-vis des parents de son futur. — Celui qui a été fiancé avec une personne ne peut en épouser une autre, qui serait parente au premier degré de sa fiancée.

Celui qui oserait enlever violemment, et malgré elle, une femme à sa maison ou à ses parents, ne pourrait l'épouser avant qu'elle eût recouvré sa liberté. Ceux qui ont commis l'adultère en se promettant le mariage, ou qui ont conspiré de mettre à mort un des époux, afin de se marier après un assassinat, ne peuvent se marier validement. — Une personne qui se marierait sous l'influence d'une crainte grave ne serait pas validement mariée. — Un chrétien ne peut contracter mariage avec une infidèle. — On ne peut se marier validement avant l'âge voulu, c'est-à-dire si la jeune fille n'a pas au moins douze ans, et le jeune homme au moins quatorze.

Par là même que, de droit divin, la femme ne peut avoir qu'un époux, et le mari qu'une femme, il s'ensuit que tout mariage contracté par un des époux, du vivant de l'autre, est nul, et cela de droit divin, de telle sorte que l'Eglise ne peut point accorder à cet égard de dispense. Le divorce,

prononcé par la loi civile, ne peut légitimer un mariage contracté dans ces conditions. La loi humaine ne peut prévaloir sur la loi divine. Et le mariage est indissoluble, c'est une vérité catholique. Contracter donc une seconde union, après un vrai mariage, même quand les tribunaux civils ont prononcé le divorce, c'est un adultère, d'après le mot même de Notre-Seigneur. C'est se constituer dans un état plus périlleux pour le salut que le concubinage même.

Ceux qui murmurent de l'obligation où ils sont d'obtenir une dispense pour se marier, n'ont jamais compris les raisons vraiment sages que l'Eglise a eues d'établir ces empêchements. Si elle en dispense, c'est par condescendance pour les infirmités de ses enfants; et c'est aussi parce qu'ils peuvent avoir, dans certains cas, des motifs légitimes de solliciter cette dispense. La taxe exigée a pour but de ne pas se laisser multiplier ces dispenses, et de pourvoir en même temps à l'entretien des tribunaux ecclésiastiques qui les accordent. Rien n'est plus légitime.

CHAPITRE XIII

DES DISPOSITIONS A APPORTER A CE SACREMENT

Puisque le mariage est un sacrement des vivants, il exige rigoureusement, dans ceux qui le reçoivent, l'état de grâce. Il est donc important de s'y préparer par une bonne confession. Malheur à ceux qui, avant de contracter aux pieds des autels de redoutables engagements, ne se confessent que pour la forme et sans la franchise et le repentir qui justifient. Comment la bénédiction de Dieu reposerait-elle sur des époux, sur des familles fondées sur le sacrilège ?

Que les jeunes gens qui veulent trouver le bonheur, même en ce monde, aient soin, en embrassant cet état où les obstacles au salut sont si multipliés, de s'y disposer par une vie pure. On moissonne dans l'âge mûr et dans la vieillesse ce que l'on a semé dans la jeunesse. Semer donc des fréquentations dangereuses, des liaisons coupables, c'est se préparer une moisson de crimes, de déceptions, de malheurs. Quand c'est la passion qui unit, bientôt après elle divise. Que la jeunesse soit chaste, si elle veut se préparer un avenir heureux; jamais de familiarités avec des personnes de différent sexe; jamais d'entrevues tête-à-tête, même avec la personne dont on veut faire la compagne de sa vie, sans que l'œil des parents soit une sauvegarde pour la vertu. Donc, que, même en présence des parents, ces entrevues ne soient ni longues ni fréquentes, et qu'on ait soin de s'y rappeler la présence de Dieu et d'y garder la modestie des sens et des manières, en ne descendant jamais à aucune familiarité. Il est même bon de ne point se préoccuper trop l'esprit dans la jeunesse de pensées de mariage, de ne pas s'en entretenir fréquemment. Prendre un bon repas, ce n'est pas une faute; mais penser souvent aux aliments qui nous ont été, ou nous seront servis, s'en entretenir à tout propos, c'est la preuve d'une âme sensuelle. Ainsi en est-il du mariage.

Le mariage de Louis XV, roi de France, était arrêté avec Marie Leckzinska, quand la grand'-mère de la jeune princesse, qui était aussi sa confidente, lui demanda ce qu'elle pensait de sa grande fortune : « Hélas ! maman, répondit-elle, je n'ai là-dessus qu'une pensée qui m'absorbe depuis huit jours, c'est que je serais bien malheureuse, si la couronne que m'offre le roi de

France me faisait perdre celle que me destine le Roi du ciel. »

Celui qui, entrant dans cet état, ne voudrait pas en remplir les devoirs graves, pécherait gravement. Si même les époux refusaient positivement, en le contractant, de se donner l'un à l'autre les droits que le mariage suppose, ou de contracter entre eux une union indissoluble, non seulement ils pécheraient gravement, mais encore leur mariage serait nul. Toutefois, le mariage serait valide, lors même que les époux, d'un consentement mutuel, promettraient à Dieu de garder la continence.

Le catéchisme du Concile de Trente recommande avant tout aux jeunes gens de ne pas manquer de prendre le conseil de leurs parents, quand il s'agit de s'engager dans le mariage, et il énumère les motifs qu'ils doivent avoir en vue. Le premier, c'est le lien d'une société conforme aux inclinations de la nature, qui donne aux époux l'espérance de s'entr'aider à supporter les peines de la vie. Le second, c'est le désir d'avoir des enfants, moins pour laisser des héritiers que pour les élever dans la pratique de la foi et de la religion. Le troisième motif qu'on peut se proposer, est venu s'ajouter aux autres, depuis la chute de nos premiers parents. Celui qui a fait l'expérience de sa faiblesse, et qui ne veut pas toujours soutenir la lutte contre les tentations, peut recourir au mariage dans le but d'éviter le péché.

Ce sont là les fins honnêtes, dont quelqu'une au moins doit être voulue par celui qui désire entrer dans le mariage pieusement et religieusement, comme il convient aux enfants des saints. Que si, à ces motifs, il s'en ajoute d'autres qui portent les hommes à se marier, ou à préférer

une épouse à une autre, comme par exemple le désir de laisser un héritier, ou comme la richesse, la beauté, la naissance, l'harmonie des caractères, on ne peut les condamner, puisqu'ils ne sont pas contraires à la sainteté du mariage ; et la Sainte Ecriture ne fait pas de reproches à Jacob de ce qu'il préféra Rachel à Lia, à cause de sa beauté.

Toutefois, comme saint Liguori le remarque, il ne serait pas dans l'ordre de s'engager dans le mariage principalement pour des fins accidentelles et extrinsèques à cet état et qui ne seraient pas bonnes en elles-mêmes ; il ne serait donc pas bien de se marier principalement par vaine gloire ou par avarice, ou par un autre motif de ce genre.

De nos jours, hélas ! les mariages ne sont que trop souvent inspirés, avant tout, par de semblables motifs : la vertu n'est comptée pour rien, et des intérêts périssables entrent seuls dans les calculs d'une prudence que la raison réprouve aussi bien que la foi. Philippe, préfet d'Egypte, engageait sainte Eugénie, sa fille, à donner sa main au fils d'un consul nommé Aquilius, dont il vantait la noblesse. « Dans un époux, répondit Eugénie, qui n'avait alors que quinze ans, il faut considérer les mœurs et non la naissance ; car c'est lui qu'on épouse, et non ses parents. » On rapporte qu'un père demandait un jour à Thémistocle s'il valait mieux marier sa fille à un pauvre vertueux, qu'à un riche sans vertu. « Si j'étais à votre place, dit ce grand homme, j'aimerais mieux un homme sans argent, que l'argent sans homme. » Les chrétiens de nos jours ne savent pas toujours s'élever à la hauteur de la sagesse païenne.

Jusques à quand, enfants des hommes, aimerez-vous la vanité et chercherez-vous le mensonge? Et par quel aveuglement poursuivez-vous ce qui

flatte votre amour-propre ou vos convoitises, plutôt que ce qui pourrait vous rendre heureux?... Ignorez-vous que la vertu seule a les promesses de la vie présente et de la vie future? C'est elle qui fait le bonheur des époux; c'est elle, par conséquent, que ceux-ci doivent rechercher. *Une femme vertueuse*, dit l'Esprit-Saint, *c'est un précieux héritage qui reviendra à l'homme généreux pour le récompenser de ses bonnes œuvres.* Et nous ajoutons qu'une jeune fille ne peut compter sur un avenir heureux, qu'autant qu'elle choisit un époux chrétien, attaché à la foi de l'Eglise et à la pratique des devoirs qu'elle impose.

Tertullien a fait le tableau des douleurs des femmes chrétiennes qui, de son temps, prenaient pour époux un infidèle. Ses paroles ne s'appliquent que trop à la lettre à un grand nombre de celles qui, de nos jours, épousent ces chrétiens indifférents dont notre siècle abonde. « Qui en pourrait douter? écrivait Tertullien, chaque jour la foi s'efface dans la compagnie d'un infidèle. Comment accomplirait-elle la loi du Seigneur, la femme qui a sans cesse à ses côtés un esclave du démon!... S'il faut aller à l'assemblée des fidèles, son mari lui donne rendez-vous à des lieux profanes. S'il faut jeûner, il commande un festin pour ce jour-là même... Ce mari souffrira-t-il que sa femme aille de village en village visiter les humbles cabanes du pauvre? — Pourrez-vous, ô femme, cacher à votre mari le signe de la croix, que vous faites sur votre couche et sur vous-même? Sans qu'il s'en aperçoive, vous sera-t-il possible de vous lever la nuit pour prier? Vos pratiques de piété ne lui paraîtront-elles pas des superstitions? Que chantera à vos oreilles votre mari, et que lui pourrez-vous dire vous-même? Ah! sans doute, il chantera à vos oreilles, mais

des airs empruntés au théâtre ou à la taverne... Vous parlera-t-il de Dieu ? Invoquera-t-il Jésus-Christ? Pour alimenter votre foi, pourrez-vous lui lire les Saintes Ecritures? Où trouverez-vous donc des consolations à votre âme? Comment pourrez-vous avec lui bénir le Seigneur? Hélas! entre lui et vous il n'est rien de commun. »

On se flatte parfois de convertir après le mariage la personne qui, avant, vivait dans le désordre ou dans l'indifférence. Hélas ! cet espoir est ordinairement une illusion qui amène des déceptions bien amères. Il est plus facile, en vivant à côté d'un malade atteint d'une fièvre contagieuse, de contracter le mal que de le guérir. Aussi, que de personnes chastes, pieuses, avant le mariage, perdent bientôt après toute pudeur et toute pratique chrétienne. Il est facile de s'en convaincre en regardant autour de soi.

Il n'est pas facile, dira-t-on, de rencontrer, pour lui unir sa vie, une personne vraiment chrétienne et craignant Dieu. Nous l'avouons sans peine; mais, si on ne la trouve pas, quelle nécessité y a-t-il de se contenter d'une autre qui, vivant sans foi, pourra préparer la damnation de sa famille ! Qui ne voit combien l'éducation, déjà si difficile sans cela, de nos jours surtout, devient redoutable, si les deux époux ne s'entendent pas entre eux pour la rendre chrétienne (1)? Après tout, on n'est pas obligé de se marier : ne faut-il pas mieux se sauver seul que de risquer de se perdre à deux ou à plusieurs? « Aujourd'hui, en effet, dit le caté-

(1) Ce que nous disons ici et dans les trois chapitres suivants, n'est que le résumé fidèle d'un ouvrage sorti des presses de la propagande à Rome, après examen de la censure pontificale. Ce livre a pour titre : *Des états de vie chrétienne et de la vocation;* 1 fr. 50. Se trouve à La Salette (Isère).

chisme du Concile de Trente, non seulement il n'est aucune loi qui oblige quelqu'un au mariage, mais plutôt la virginité est souverainement recommandée et conseillée à chacun dans les Saints Livres. » Les théologiens ne citent que trois cas où le mariage est obligatoire. Les voici : on peut être obligé de se marier pour le bien d'une nation entière, si, par exemple, on peut, par le mariage, faire cesser une guerre, ou procurer la conversion d'un royaume. Un jeune homme qui a ravi à une jeune fille son honneur, en lui promettant le mariage, est tenu de l'épouser. Celui qui, vivant dans le vice, ne veut pas prendre d'autres moyens de se corriger, doit chercher dans une union légitime un remède à ses désordres; mais on peut toujours, avec le secours de la grâce, qui n'est jamais refusée à la prière, s'abstenir du péché et du mariage, et faire ce qui est meilleur que l'un et que l'autre, c'est-à-dire garder une entière chasteté. Bien que les parents puissent inviter leurs enfants à se marier pour une cause juste, par exemple, pour la conservation de leur famille, ils ne peuvent pas les y contraindre, surtout si ces enfants voulaient choisir un état plus parfait; et si les parents abusaient de leur autorité, les enfants ne seraient pas tenus d'obéir.

Possidoine, dans la vie de saint Augustin, raconte que ce saint docteur ne conseilla jamais le mariage à personne. Et, en dehors des quelques circonstances rares que nous venons d'indiquer et où quelqu'un peut être obligé de se marier, le mariage n'est pas de conseil dans le sens strict du mot; il est simplement permis, car le célibat est meilleur, comme nous allons le dire.

Ne déshonorons pas les noces par des fêtes diaboliques, dit saint Jean Chrysostome; si vous en bannissez les chants efféminés, les danses, les

paroles coupables, les rires immodérés, l'ivresse et tout ce qui ne convient pas à des chrétiens, le Christ y assistera ; sinon ce sera Satan qui y présidera, au grave dommage de tous.

CHAPITRE XIV

DU CÉLIBAT

Nous avons exposé, dans les chapitres précédents, ce qui nous a semblé plus pratique touchant les sept sacrements établis par Notre-Seigneur. Mais notre tâche serait incomplète si, après avoir parlé de l'Ordre et du Mariage, nous ne faisions pas connaître ici deux états de vie si dignes de respect : le célibat et la vie religieuse. Bien que les époux chrétiens reçoivent, par le sacrement, la grâce qui les aide à se sanctifier et à élever chrétiennement leurs enfants, c'est néanmoins une vérité de foi que le célibat et la virginité sont plus parfaits et plus heureux que le mariage. Qu'on remarque bien que nous comparons les états, et non les personnes. Quand nous disons que le mariage est saint, nous ne disons rien de ceux qui le profanent ; nous ne parlerons pas non plus de ceux qui feraient la honte du célibat chrétien.

Que le célibat soit possible, même dans le monde, cela ne peut être contesté que par des incrédules vicieux, qui, ne comprenant rien à la vertu, refusent de croire à celle des autres. Mais, ceux qui ont vu de près les âmes, savent qu'il y en a de pures dans tous les états et dans toutes les conditions ; et s'il n'est pas de crime qu'un homme ait commis, qu'un autre ne puisse commettre, il n'est pas non plus de vertu pratiquée par d'autres que nous ne puissions pratiquer nous-mêmes, non

certes par nos propres forces, mais avec la grâce de Dieu, qui n'est pas refusée à la prière.

Qu'il soit permis, à quiconque le veut, de garder pour toujours le célibat et la virginité, cela n'est pas douteux non plus; car il est certain qu'il n'y a aucune loi qui rende le mariage obligatoire pour quelqu'un en particulier; et quand Dieu permet de vivre dans la chasteté parfaite, il n'est aucune autorité humaine qui puisse, sans injus-



Les vierges sages et les vierges folles.

tice, enlever aux âmes la liberté que Dieu leur laisse.

Notre divin Sauveur Jésus-Christ a non seulement permis, mais encore conseillé le célibat et la virginité, et cela à tous les hommes. *Je veux que tous soient comme moi,* a dit saint Paul, inspiré de Dieu. Ce n'est pas un précepte; car, selon la remarque de saint Jérôme, Dieu n'impose pas aux hommes la vie des anges; il se contente de

la leur enseigner. C'est pourquoi, si vous vous êtes marié, vous n'avez pas fait de péché; mais le célibat et, à plus forte raison, la virginité, qui est l'intégrité d'un corps exempt de toute souillure volontaire, sont deux états plus affranchis des sens et des préoccupations de la terre, plus purs, plus agréables à Dieu, et par conséquent plus salutaires à l'âme, parce qu'ils la mettent mieux à l'abri des obstacles au salut et la délivrent des sollicitudes qui sont une entrave à la perfection. Aussi, Notre-Seigneur, loin de blâmer les vierges, leur promet une récompense à part dans le ciel. Il est donc bien d'exhorter les autres à embrasser le célibat. C'est ainsi qu'ont fait les saints, à la suite du Saint des saints. Tous les Pères ont loué la chasteté parfaite, et en ont célébré les avantages. Saint Matthieu est mort martyr, parce qu'il avait persuadé à Iphigénie, fille du roi d'Ethiopie, de garder la virginité. Saint Paul fut mis à mort par ordre de Néron, parce qu'il arrachait aux passions de ce tyran de jeunes chrétiennes qu'il consacrait au Seigneur. Les hérétiques et les impies sont les seuls qui se soient raillés du célibat chrétien.

Les parents feraient donc une œuvre agréable à Dieu, en faisant comprendre de bonne heure, à leurs enfants, le prix de la chasteté parfaite. — Fille du consul Olibrius, admirable de beauté et unique héritière d'une immense fortune, la jeune Démétriade était, comme parle saint Jérôme, la première dans le monde romain. Pouvant aspirer aux partis les plus brillants de la terre, elle ne voulait d'autre époux que le Roi du ciel. Démétriade ne cessait de prier le Seigneur avec larmes de disposer l'esprit de ses parents à acquiescer à son ardent désir. Or, le temps de faire connaître sa généreuse résolution étant arrivé, un jour la

jeune fille se présenta devant Julienne, sa mère, et Proba, son aïeule, se jeta à genoux, les conjurant en grâce de ne pas s'opposer à sa résolution d'être toute à Dieu.

Proba et Julienne n'avaient d'autre désir que de voir leur chère enfant se consacrer à Jésus-Christ. Ces femmes admirables se hâtent de relever la jeune fille, qui tremble encore de la peur qu'elle a de leur avoir fait de la peine; elles l'embrassent tendrement, la couvrent de baisers, l'inondent de pleurs : « Soyez bénie, ma fille, disent-elles, vous allez donc rendre votre famille plus noble encore, par la gloire de la virginité ! » Et ce jour fut, pour cette maison, la plus douce et la plus joyeuse des fêtes. Les parents qui imiteront la générosité de ces saintes femmes, non seulement mériteront une grande récompense dans le ciel, mais, même dans ce monde, ils trouveront une grande consolation dans ces enfants qu'ils auront consacrés à Dieu par la pratique de la chasteté. Qui ne sait que les enfants mariés s'occupent peu de leurs parents, tandis que la vierge, ange de paix du foyer domestique, prodigue son affection et ses soins aux auteurs de ses jours?

S'il est bon d'exhorter à ce qui est plus parfait et plus heureux, c'est se rendre coupable devant Dieu que de dénigrer le bien et d'en détourner les autres. S'il n'est pas permis aux parents d'empêcher injustement leurs enfants de se marier, il est donc plus criminel et plus insensé encore de les contraindre au mariage, quand ils veulent pratiquer la chasteté parfaite. Et, qui pourrait dire ce qui résulte de maux de cette conviction fausse des parents, qu'il faut à tout prix marier leurs enfants ?... Comment ceux qui ont fait l'expérience du vide des plaisirs de ce monde,

des difficultés de la vie, peuvent-ils vouloir, bon gré mal gré, y engager ceux qui leur sont chers? se demande saint Chrysostome.

Qu'on ne dise pas que le célibat rend une existence stérile. Elle fut féconde l'existence d'Epaminondas, le héros de Thèbes, qui garda le célibat pour mieux servir sa patrie, et qui répondait à ceux qui lui conseillaient de se marier : « Je laisse pour héritier de mon nom la victoire de Leucres. » Que d'humbles filles, qui n'eussent été que des femmes ignorées, sont devenues, par le dévouement du célibat, l'objet de l'estime et de l'admiration, non seulement d'un village, mais de toute une ville, et quelquefois de tout un royaume! A-t-on oublié Jeanne d'Arc, qui sauva la France et qui demeurera une de ses plus belles gloires? Pauvres esclaves du siècle, la vieille fille dont vous riez, et dont la vie se passe éloignée de vos fêtes et de vos plaisirs, est plus féconde que la vôtre : et si un jour, la lumière de la vérité luit à vos yeux malades, c'est à sa prière et à sa pureté gardée en vue de Dieu que vous en serez redevables. Si on objectait, avec l'impie Rousseau, que le genre humain s'éteindrait, si tous gardaient le célibat, nous répondrions que la ruine de la société ne risque pas de venir de la chasteté parfaite. La vertu est rare, dit à ce sujet saint Jérôme. Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. La ruine de la société viendra d'ailleurs. C'est le vice qui dépeuple les familles; multipliez les vierges, et les mariages seront féconds. L'exemple des vierges prêchera aux épouses l'amour du devoir dans le sacrifice. Le célibat n'exige point de dot, et les parents redouteront moins les charges d'une famille nombreuse, si plusieurs de leurs enfants, en gardant le célibat, doivent laisser leur patrimoine intact à leurs frères.

Garder le célibat, sans en faire le vœu, c'est déjà plus parfait; mais s'engager par vœu à le garder, c'est encore plus agréable à Dieu et plus méritoire. Toutefois, il serait imprudent de faire ce vœu sans consulter son confesseur et sans s'être exercé à la fuite du monde et aux pratiques de la piété chrétienne.

Ce que nous avons dit du célibat et de ses avantages s'applique, proportion gardée, à la viduité, qui est plus agréable à Dieu que les secondes noces. A l'époque de Théodoric, roi des Goths, dit saint Grégoire le Grand, une fille du consul et patrice Symmaque, la noble et jeune Galla, fut mariée, à la fleur de l'âge, à un époux digne d'elle. Dans l'espace d'un an, elle eut la douleur de le perdre et demeura veuve. Son rang si élevé dans le monde, sa fortune, sa jeunesse, tout l'invitait à contracter une nouvelle alliance; il ne manquait pas de gens empressés à l'y déterminer. Les médecins eux-mêmes intervinrent avec les injonctions de leur science; mais rien ne put ébranler la résolution de Galla. Les secondes noces qu'elle se préparait dans sa pensée étaient celles qui se contractent avec Dieu; on les commence dans le deuil, mais elles aboutissent à la joie éternelle; tandis que les unions de ce monde commencent par la joie et finissent par les larmes.

CHAPITRE XV

DE L'ÉTAT RELIGIEUX

Si la pratique de la chasteté parfaite élève les âmes qui l'embrassent au-dessus des époux, ils ont, à plus forte raison, plus de mérites que les vierges elles-mêmes ceux qui, non contents de

garder la virginité conseillée par Notre-Seigneur, gardent encore les autres conseils de l'Evangile. Notre-Seigneur, en effet, a donné à ses disciples, outre le conseil du célibat, celui de pauvreté et celui d'obéissance. Il a proposé ses conseils comme ses commandements à tous les hommes. Ils sont donc possibles à tous, car Dieu ne commande ni ne conseille rien qui soit impossible. Il est donc permis à tous de les suivre, à moins qu'ils ne soient engagés déjà dans un autre état. Personne n'a le droit d'entraver injustement ceux qui veulent les pratiquer.

Il suffit, pour aller au ciel, d'observer les commandements; on n'est donc pas obligé strictement de suivre les conseils, à moins qu'on n'ait fait le vœu de les garder ou qu'on ne s'y sente appelé par une vocation bien claire. Mais si on les observe, on en retire les plus grands avantages. « Les conseils d'un ami sage sont d'une grande utilité; or, le Christ est le sage et l'ami par excellence, donc ses conseils sont très salutaires. » C'est le raisonnement du docteur angélique, saint Thomas, qui énumère ces avantages. La pratique des conseils éloigne de l'homme tout ce qui l'empêche de se porter entièrement vers Dieu, c'est-à-dire le désir des biens temporels, qui est banni par la pauvreté; puis l'attachement aux jouissances grossières des sens, que retranche la chasteté parfaite; enfin les écarts de la propre volonté, que réprime l'obéissance; et celui qui fait vœu de garder ces trois conseils se consacre tout entier à la gloire de son Créateur. Il donne, en effet, à Dieu, par le vœu de pauvreté, ses biens; par le vœu de chasteté, son corps; par le vœu d'obéissance, son âme. Le sacrifice est complet.

C'est dans l'état religieux qu'on pratique ces trois conseils, et qu'on fait vœu de les garder

toujours : et ces trois conseils font l'essence de la vie religieuse. C'est donc Notre-Seigneur lui-même qui a établi l'état religieux, voulant par là fournir aux hommes un moyen d'acquérir plus facilement la perfection, et de faire leur salut avec plus de sécurité. Aussi l'état religieux a-t-il donné au ciel un nombre prodigieux de saints, et c'est là que fleurissent encore de nos jours les plus pures vertus. Aussi les ennemis de l'Eglise, quand ils veulent faire l'œuvre de Satan en ruinant le bien, s'attaquent-ils d'abord aux religieux.

Dans cet état, il y a moins d'occasions de péché et plus de moyens de sanctification. La cause la plus ordinaire de la perdition des âmes, ce sont les occasions dangereuses, les lectures légères, les mauvaises conversations, les compagnies mondaines. L'âme religieuse en est préservée, autant qu'on peut l'être en ce monde. De plus, que de ressources spirituelles ne trouve-t-on pas dans la vie religieuse? La vigilance, les conseils, les exemples des supérieurs et des autres religieux, les sacrements fréquemment reçus, les retraites, les prières assidues, tout cela réuni assure à l'âme religieuse des grâces abondantes qui lui rendent le salut facile. Et que dire de l'affranchissement des misères du siècle, du bonheur que trouve un cœur fervent à travailler, non pour les biens périssables de la terre, mais pour le ciel, pour la gloire de Dieu, pour le salut de ses frères?

« Si les gens du monde connaissaient la paix de la vie religieuse, disait sainte Scholastique, ils escaladeraient les murs des cloîtres, afin de s'y enfermer. »

Il n'est donc point de moyen de salut plus efficace pour la sanctification de l'individu, que l'état religieux; rien n'attire sur les familles la bénédiction du ciel comme d'avoir un ou plusieurs de leurs

membres consacrés au service de Dieu. Et pour la société, les couvents sont des paratonnerres qui écartent la foudre de la justice divine, armée par les crimes des hommes. A ceux qui accusaient les religieux de son temps de mener une vie inutile, saint Bernard répondait : « Il n'y en a point parmi nous qui, s'il faisait dans le siècle la moitié de ce qu'il fait en religion, ne fût vénéré comme un saint. » L'histoire en main, il est facile de montrer, à quiconque veut voir, l'état religieux à travers les âges, répandant les bienfaits sur les nations, instruisant les ignorants, cultivant les sciences, les lettres et les arts, ouvrant des asiles à toutes les infortunes, fertilisant les marais et les déserts les plus incultes, au prix de sacrifices que les mondains ne savent pas même admirer.

De ce que nous venons de dire, il faut conclure avec saint Thomas, que ceux qui exhortent les autres à entrer en religion, non seulement ne pèchent pas, mais même méritent une grande récompense ; que ceux qui en détournent pèchent gravement, surtout s'ils ont la charge de les élever pour Dieu ; que ceux qui se sentent appelés à cet état se privent de la plus grande grâce que Dieu puisse faire en ce monde, s'ils ne suivent pas leur vocation ; qu'ils ont le droit de par Dieu de désobéir à ceux qui les entravent ; qu'à leur majorité, ils peuvent sans crainte exécuter leurs bons désirs ; qu'ils doivent fuir les mauvais conseillers qui les en détournent. Et ce que nous venons de dire est autorisé par la doctrine et les exemples des saints, qui ont quitté le monde à l'insu de leurs parents et malgré eux, et Dieu a approuvé et favorisé par des miracles ces glorieuses fuites. Ains agirent saint Thomas d'Aquin, saint François Xavier, saint Philippe de Néri, saint Loui Bertrand, saint Stanislas Kostka et tant d'autres

En un temps où l'on ose réclamer la liberté de conscience au profit du mal, laissons-la au moins à ceux qui en veulent faire le plus saint des usages.

Heureux les prêtres et les parents qui favoriseront les vocations religieuses dans leur paroisse et dans leur famille! Heureuses les âmes pieuses qui, par leurs conseils ou leurs libéralités, aideront les autres à se donner à Dieu pour toujours (1)!

CHAPITRE XVI

DU CHOIX D'UN ÉTAT

Ce n'est pas assez de faire connaître les divers états de vie. Il faut de plus dire un mot du choix qu'on peut ou qu'on doit en faire. Rien de plus important que ce choix; car de lui peut dépendre le bonheur ou le malheur temporel et éternel d'une âme. Pour ne pas se tromper dans une affaire si grave, il faut prier. C'est Dieu qui donne la lumière; et cette lumière brille surtout aux yeux des âmes qui sont pures. C'est pourquoi ils sont à plaindre et risquent fort de s'égarer dans le choix d'un état, les jeunes gens, les jeunes personnes qui vivent dans le péché.

Il faut de plus réfléchir, en faisant une retraite sérieuse, loin du monde, dans quelque pèlerinage,

(1) Il est facile, aujourd'hui, de faire admettre dans un petit noviciat des enfants de l'un et l'autre sexe, qui ont des germes de vocation. La plupart des Frères enseignants ont de petits noviciats, où ils admettent les enfants de douze ans et au-dessus. Signalons seulement les Frères des Ecoles chrétiennes, à Culuire, près Lyon (Rhône); les Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône) Plusieurs communautés de religieuses ont aussi de petits noviciats où sont admises des jeunes filles dès l'âge de douze ans; mentionnons seulement les Sœurs de la Providence, à Crolles, près Grenoble (Isère), et les Sœurs de Saint-Joseph, 10, rue des Chartreux, Lyon.

ou dans une maison religieuse. Que si on ne le peut, que l'on considère du moins devant Dieu, dans le recueillement, ce que l'on voudrait avoir fait à l'heure de la mort et au jugement de Dieu, ce qu'on conseillerait à une personne amie qui serait dans la même situation que soi. Qu'on examine dans quel état on pourra se sauver plus facilement et procurer à Dieu plus de gloire ; car c'est là l'unique but de la vie. Enfin qu'on prenne conseil, non d'un grand nombre ; car, comme le remarque saint Thomas, le grand nombre détourne de la perfection, plutôt qu'il n'y porte ; mais qu'on s'adresse, s'il s'agit du mariage, à ses parents qui ont, en cette matière, plus d'expérience que les enfants, et à un confesseur éclairé et ayant des pensées justes sur la perfection chrétienne. Saint Liguori dit que, pour la vocation religieuse, il n'est pas nécessaire ni ordinairement à propos de demander conseil aux parents qui, en cette matière, n'ont aucune expérience, et qui ne sont pas assez désintéressés pour donner un conseil sincère.

Cette délibération et cette consultation ne doivent pas être trop longues ; et il ne faut pas attendre qu'un ange du ciel vienne nous faire connaître ce que nous avons à faire. Celui qui se trouve dans un des cas rares où le mariage est d'obligation, cas que nous avons énumérés à la page 352, n'a pas beaucoup à réfléchir pour se marier, sa vocation est toute connue. Il en est de même de celui qui a fait vœu de garder le célibat, il est clairement obligé de le garder. Celui qui aurait fait vœu d'entrer en religion n'a pas à délibérer longuement non plus, il doit accomplir au plus tôt son vœu. Il en est de même de celui qui se sent appelé à la vie religieuse, ou par un attrait intérieur, ou par la conviction que c'est là qu'il fera plus facilement son salut : il n'a qu'à

se hâter d'en faire l'essai, qui n'engage du reste à rien; car il a le noviciat pour faire l'épreuve de sa vocation. Vouloir faire cette épreuve dans le monde, c'est une folie ; c'est comme si l'on prétendait apprendre à peindre, en se mettant en apprentissage chez un forgeron; et de plus c'est souvent un danger pour la vocation elle-même et pour le salut. Il est absolument faux que, si la vocation vient de Dieu, elle ne risque pas de se perdre. Comme toute grâce, la vocation se perd; et même de légères infidélités, et des délais volontaires l'étouffent rapidement.

La crainte de quitter le couvent, après y être entré, ne doit point arrêter une âme généreuse. Ce n'est pas une honte d'essayer de bien faire, lors même qu'on ne réussirait pas. Et n'est-ce pas un avantage de choisir un état que l'on peut quitter, si l'on ne s'y sent pas dans sa vocation? Les états où il n'y a point de noviciat doivent inspirer plus de défiance.

On peut croire prudemment que l'on a la vocation, d'après saint Liguori, si l'on a une intention droite, telle que de s'éloigner des dangers du monde, de mieux servir Dieu, de travailler à son salut et à celui du prochain, si l'on n'a aucun empêchement, comme le manque de santé, ou de talent, ou des parents dans une grave nécessité, et si enfin on est admis par les supérieurs du couvent. Les fautes commises même graves ne sont pas un obstacle à la vocation religieuse, à moins qu'il ne s'agisse de quelques grands crimes commis publiquement. Avec la bonne volonté, on se corrige plus facilement au couvent que partout ailleurs de ses défauts et de ses habitudes mauvaises. On peut même, sans savoir lire, être admis dans la vie religieuse, pour y vaquer à d'humbles travaux. Les enfants peuvent être admis dans les couvents

et ils y prennent mieux l'esprit religieux. C'est une erreur grossière et dangereuse, quand on a la vocation, de différer d'entrer dans la vie religieuse jusqu'à 21 ans, si on peut le faire avant. L'Eglise a fixé à 16 ans l'âge de la profession, et vouloir être plus sage qu'elle, c'est s'égarer.

Euphrasie, parente de l'empereur Théodose, restée veuve après quelques années de mariage, n'avait qu'une fille qui portait son nom. Pour fuir un parti brillant que lui offrait l'empereur, elle se retira en Egypte avec son enfant, et visita avec elle les nombreux monastères d'hommes et de femmes qui florissaient alors dans cette contrée. L'un d'eux était rempli de plus de cent religieuses, qui vivaient dans une rigoureuse pénitence ; Euphrasie se faisait un sujet de consolation de les voir souvent et menait toujours avec elle sa fille, qui pouvait alors avoir sept ans environ. La supérieure prenait quelquefois plaisir à s'entretenir avec la jeune Euphrasie, en qui elle reconnaissait des dispositions prématurées à la piété; et voulant sonder, par manière de récréation, les sentiments de son cœur, elle lui demanda un jour si elle aimait son monastère. L'enfant répondit avec ingénuité qu'elle l'aimait bien.

« Mais, lui dit la supérieure, si vous nous aimez, demeurez donc avez nous. — Assurément, répondit l'enfant, je le souhaiterais fort, si cela ne faisait point de peine à ma mère. » Ce dialogue était accompagné d'une sainte joie et Euphrasie, la mère, témoignait la sienne par ses larmes.

Mais la chose devint plus sérieuse quand il fallut sortir du monastère; car alors la jeune fille dit à sa mère qu'elle désirait y demeurer et persista dans sa résolution. Sa résistance paraissant

un caprice d'enfant, on crut qu'en lui laissant passer la nuit dans le monastère elle ne serait plus d'humeur à y rester le lendemain. Mais on vit le lendemain que sa volonté n'avait point changé. La supérieure, reconnaissant quelque chose de surnaturel dans sa constance, dit à la mère : « Laissez, Madame, votre fille avec nous, car c'est la grâce qui agit en elle. » Euphrasie, dont la vertu était plus grande que la tendresse, prit alors sa fille, la conduisit devant une image de Notre-Seigneur et s'écria en pleurant : « Mon Seigneur Jésus-Christ, recevez cette enfant, puisqu'elle ne désire que vous. » Puis, elle se tourna vers sa fille, lui adressa ses recommandations et la remit entre les mains de la supérieure. Quelques années plus tard, cette mère généreuse, après une vie sainte, mourait dans le monastère entre les bras de sa fille. Et Euphrasie la jeune marchait à grands pas dans cette carrière de vertus et de prodiges, qui l'ont rendue si célèbre parmi les Grecs, et qui l'ont fait vénérer par l'Eglise comme une sainte.

Une certaine inconstance dans son désir d'être religieux n'est pas toujours une preuve de non vocation. Si même ce désir renaît quand on est fervent et disparaît quand on est tiède, c'est une preuve qu'il vient de l'esprit de Dieu.

En dehors des cas où l'on est obligé de choisir un état plutôt qu'un autre, si l'on n'éprouve aucun attrait pour un des états plus parfaits, sans avoir non plus des empêchements pour un état quelconque, après avoir prié et consulté, on est libre dans son choix. Si l'on se marie, on fait bien ; si on garde le célibat, on fait encore mieux; si on embrasse l'état religieux, on aura encore plus de mérites. L'important, c'est de faire son choix en vue de Dieu, et de préférer l'état de vie où l'on

croira pouvoir faire plus facilement son salut. Entrer même dans l'état religieux avec une intention si chrétienne et sans autre vocation que celle-là, non seulement c'est permis, mais souvent c'est nécessaire d'agir ainsi, comme le remarque le grand théologien Suarez; dans beaucoup de déterminations des plus importantes, on n'a pas d'autres lumières. Il faut donc savoir s'en contenter. Qu'on évite de prendre pour une vocation l'inclination naturelle qui porte à aimer les personnes de sexe différent. Cette inclination ne prouve pas plus une vocation divine qu'un bon appétit ne prouve qu'on n'est pas appelé de Dieu au jeûne. Qu'on ne l'oublie point : il faut plus de raisons pour croire qu'on est appelé à un état où il suffit d'observer les commandements, que pour se croire appelé à un état où l'on doit observer les conseils, car Notre-Seigneur a manifestement exhorté à la pratique des conseils. C'est la réflexion de saint Ignace. On trouvera de plus grands développements sur les importants sujets que nous venons de traiter fort brièvement dans un opuscule que nous avons publié sous ce titre : *Quelle est ma vocation ? (Se trouve à La Salette, par Corps, prix : 0 fr. 60.)* Mais il est temps de revenir aux moyens de salut que nous avons entrepris d'exposer.

CHAPITRE XVII

DE LA PRIÈRE

Les sacrements sont un des moyens de salut les plus efficaces, d'autant plus que ceux qui ne s'en approchent pas ou qui ne les reçoivent que rarement ne prient presque plus. Ceux qui s'éloignent des sacrements tarissent donc pour

eux, tout à la fois, les deux sources de la grâce. Mais les sacrements ne suffisent pas sans la prière, qu'ils supposent et qu'ils aident. Un oiseau qui a une aile rompue ne peut devenir que la proie du vautour. Pour voler, il a besoin de deux ailes; et le chrétien, pour s'élever vers le ciel, en échappant au démon, a besoin de deux ailes aussi : des sacrements dont nous avons parlé, et de la prière dont nous devons parler ici.

Sans la prière, point de salut pour quiconque arrive à faire usage de la raison. C'est une vérité certaine. Chaque être a un élément, en dehors duquel il meurt. L'oiseau a l'air, l'ange a Dieu. L'homme, qui tient le milieu entre l'animal et l'ange, a besoin d'air et d'aliments comme le premier; il a besoin de Dieu comme le second. Celui qui refuserait de se nourrir ferait un crime; celui qui refuserait de prier ne serait pas moins coupable; il tuerait en lui la vie surnaturelle que la prière entretient. Car, sans la grâce, nous ne pouvons rien, ni croire, ni espérer, ni aimer Dieu, pas même avoir une bonne pensée, pas même prononcer le nom de Jésus d'une manière méritoire pour le ciel. Nous sommes comme l'enfant qui vient de naître, qui ne peut ni se tenir debout, ni faire un pas sans le secours de sa mère; comme le malade qui ne peut se soulever sans le secours d'une main charitable. Or, le moyen d'obtenir la grâce, c'est la prière. *Sans moi vous ne pouvez rien,* a dit Jésus-Christ; *demandez et vous recevrez.* Si vous ne demandez pas, vous ne recevrez pas.

Les damnés de l'enfer n'ont pas assez prié, ils sont perdus à jamais, à cause de leur négligence de la prière. Les saints ne sont au ciel que parce qu'ils ont prié. Nous partagerons les tourments des premiers ou le bonheur des seconds, selon

que nous négligerons la prière ou que nous y recourrons fréquemment. La prière, voilà notre grand devoir. Voilà ce que Dieu nous commande de la manière la plus formelle dans les saints livres. Voilà où les élus de Dieu ont trouvé ici-bas leur force et leur consolation. Saint Félix de Cantalice, en gardant les troupeaux, traçait une croix sur l'écorce d'un arbre; et il restait là, à genoux, priant pendant de longues heures. Saint Louis, roi de France, passait en prière la nuit entière, la veille des grandes fêtes. La pieuse reine Marie Leczinska aimait à assister aux offices des Carmélites de Compiègne; et, l'office achevé, elle restait encore en prière après que les religieuses étaient sorties. Le Dauphin, son fils, qui l'attendait un jour, lui dit : « Oh! çà, maman, vous allez vous brouiller avec sainte Thérèse, car vous priez plus longtemps que ses filles. — Ah! mon fils, c'est que mes besoins sont plus grands que ceux de ces saintes âmes. »

L'obligation de la prière est surtout urgente à l'article de la mort, on a alors un si grand besoin de Dieu; et ensuite dans les tentations. Un voyageur chemine la nuit dans une forêt, seul et sans arme; il est saisi à la gorge par un brigand armé. Quelle ressource lui reste-t-il? De crier et d'appeler au secours. Le démon, cet ennemi de nos âmes, plus puissant et plus rusé que nous, nous attaque. Impossible de lui résister par nos propres forces; il faut donc appeler du secours, non du côté des hommes, impuissants à nous défendre contre lui, mais du côté du ciel, en invoquant Notre-Seigneur, la Sainte Vierge, les saints, par de courtes invocations, récitées de cœur sinon de bouche.

La grande prière de l'Eglise, c'est la sainte messe, et nous sommes obligés d'y assister au

moins tous les dimanches. Enfin, c'est un pieux usage de prier le matin et le soir; et la Vierge est venue à La Salette nous le recommander. Prions le matin pour offrir nos actions à Dieu, les rendre par là méritoires, et pour lui demander ses grâces; le soir, pour lui demander pardon et sa bénédiction pour la nuit. Que d'occasions de perdre Dieu par le péché, dans une journée, dans une nuit, sur lesquelles la prière n'a pas fait descendre la grâce divine!

Cette prière du matin et du soir est faite avec grand fruit en commun dans les familles. — Si chacun la récite séparément, on est exposé à l'omettre. Il y a une bénédiction particulière attachée à la prière commune. *Toutes les fois que deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux,* a dit Notre-Seigneur. Qu'il est doux pour des frères d'être ensemble, aux pieds du Père de tous, qui est au ciel! Comme les enfants apprennent à respecter leurs parents, et les serviteurs leurs maîtres, quand ils les voient respecter Dieu! La famille n'a-t-elle pas à attendre du Seigneur des grâces qui intéressent tous ses membres? N'a-t-elle pas à lui offrir des actions de grâces pour des faveurs reçues? Aussi, le saint homme Job réunissait-il ses enfants pour offrir avec eux des sacrifices à Dieu. Et qu'est-il là d'étonnant? Les païens eux-mêmes prient ensemble dans leurs cases, devant leurs idoles de bois ou de pierre. O parents chrétiens, quels fruits salutaires vous retireriez de ce saint usage! Etablissez-le donc dans vos maisons.

Il faut toujours prier. Ce n'est pas une obligation rigoureuse, quand on n'est pas tenté; mais c'est un conseil salutaire. Nous respirons sans cesse; la prière est la respiration de l'âme. Il fait si bon du reste s'entretenir avec Dieu! Un voya-

geur raconte que, parmi les Japonais idolâtres, il en est qui font vœu d'invoquer leurs faux dieux des milliers de fois par jour, prosternés contre terre et frappant le pavé de leur front.

« Quand j'étais tout seul au champ avec ma pelle et ma pioche, disait souvent le curé d'Ars, je priais tout haut; mais quand j'étais en compagnie, je priais à voix basse. Si maintenant que je cultive les âmes j'avais le temps de prier comme lorsque je cultivais mon champ, que je serais heureux! On se reposait après dîner, avant de se remettre à l'ouvrage; je m'étendais par terre comme les autres. Je faisais semblant de dormir et je priais Dieu de tout mon cœur. Ah! c'était le plus beau temps! Et donnant mon coup de pioche, je me disais : Il faut cultiver son âme, en arracher la mauvaise herbe. »

Comment faut-il prier? — *Vous demandez et vous ne recevez pas, parce que vous demandez mal,* dit le Saint-Esprit. Nous demandons étant mal disposés. Le pauvre pécheur a un plus pressant besoin de prières que personne. En demandant sincèrement à Dieu sa conversion, il l'obtiendra. Mais le péché est un poids qui l'entraîne loin de Dieu, un nuage qui voile aux yeux de son âme la lumière divine. Qu'il se hâte donc, s'il veut obtenir de grandes faveurs, de sortir de son triste état. *Si je trouve l'iniquité dans mon cœur,* disait David, *Dieu ne m'exaucera pas*. Plus nous serons purs de toute faute, plus facilement nous serons exaucés.

Nous demandons mal, sans attention; comment Dieu nous écouterait-il, si nous ne nous écoutons pas nous-mêmes? Sainte Catherine de Sienne, pour avoir fait attention, durant sa prière, à son frère qui passait près d'elle, était inconsolable; mais beaucoup ne font aucun effort pour repousser

les distractions. Nous demandons sans humilité : et *Dieu résiste aux superbes*, tandis que *la prière de celui qui s'humilie pénètre les nuages; et il ne se retirera pas que le Très-Haut n'ait jeté sur lui les yeux* de sa miséricorde. Ainsi fut exaucé le publicain. Nous prions sans confiance : et Dieu n'a promis d'accorder que ce qu'on lui demanderait avec confiance. Mais, si nous lui demandons dans les conditions voulues, il a promis de tout accorder. Lorsque la Vérité promet, qui oserait craindre d'être trompé? Sans doute, à cause de nos misères, nous ne méritons pas d'être exaucés; mais saint Thomas nous assure que notre prière, pour obtenir des grâces, ne s'appuie pas sur nos misères, mais sur la miséricorde divine. *Quiconque demande reçoit.*

Nous demandons sans persévérance. Dieu tarde quelquefois de nous exaucer, pour nous faire apprécier et désirer ses faveurs. C'est la persévérance qui le fléchit. Notre-Seigneur nous exprime cette vérité par une parabole. Un homme va demander du pain, durant la nuit, à son ami qui refuse d'abord de lui en donner, mais qui s'y décide enfin pour l'empêcher de heurter toujours à sa porte. — Nous demandons des choses qui sont funestes. Dieu ne peut pas nous accorder ce qui nous perdrait. Il y voit plus loin que nous. Le médecin connaît mieux ce qu'il faut au malade que le malade lui-même. *Quel est l'homme qui, lorsque son fils lui demande du pain, lui donnerait une pierre; ou un scorpion, s'il demande un poisson ? Si vous, qui êtes méchants, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, à plus forte raison votre Père qui est dans le ciel, donnera de véritables faveurs à ceux qui le prient.* Une mère retire des mains de son enfant le cou teau qui peut le blesser. Dieu ne donne jamais si

bien ce que nous demandons, que lorsqu'il nous refuse ce qui pourrait nous nuire. On peut, sans doute, lui demander des grâces temporelles, mais à condition qu'elles serviront à notre salut. Si ensuite nous ne les obtenons pas, remercions Dieu de nous les avoir refusées, parce qu'il prévoyait l'abus que nous en ferions. Nous pouvons demander sans réserve les grâces spirituelles nécessaires à notre salut et à celui des autres. Nous les obtiendrons sûrement; mais quand on demande pour les autres, il n'est pas absolument sûr qu'ils profiteront des grâces que nous leur aurons obtenues, car la grâce n'enlève pas la liberté. S'ils ne se convertissent pas lorsque nous avons prié pour eux, comme il faut, c'est par leur faute et non par défaut de grâce. Donc, *demandez et vous recevrez* la grâce, *cherchez* Dieu et *vous le trouverez, frappez* à la porte de la clémence divine et elle vous *sera ouverte,* en attendant que s'ouvre pour vous le ciel !

CHAPITRE XVIII

LE NOTRE PÈRE

Apprenez-nous à prier, disaient les apôtres à Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Fils de Dieu; et le bon Maître répondit : « Voici comment vous prierez : *Notre Père, qui êtes aux cieux, etc...* » C'est donc Dieu lui-même qui nous a appris le *Notre Père*. Quel respect et quel amour nous devons avoir pour cette prière! Saint Hugues, évêque de Grenoble, étant malade, la répéta jusqu'à trois cents fois durant une nuit; et son valet de chambre l'ayant engagé à se modérer, de peur que la continuité de sa prière ne le fatiguât davantage, il répondit : « Plus je répète

cette prière, et plus je suis soulagé. » Nous allons faire comprendre le sens des sublimes paroles du *Notre Père,* afin que tous s'en pénètrent, en les récitant. Les personnes pieuses apprendront par là comment on peut méditer tous les jours de sa vie, en pensant à chacune des demandes du *Notre Père.*

Notre Père, c'est l'âme qui s'adresse à Dieu et l'appelle Père. Ah! personne n'est aussi Père que lui, et c'est lui qui veut que nous lui donnions ce nom! Quelle tendresse de sa part, et quel honneur pour nous! Soyez fiers, fils de roi, des gloires de votre naissance; l'humble ouvrier, le modeste laboureur ont autant de titres de vraie noblesse! Ils sont enfants du Roi du ciel. Notre Père, et non mon Père; car nous ne sommes pas ses fils uniques; nous avons pour frères tous les hommes que nous devons aimer, comme étant de la même famille que nous. *Qui êtes aux cieux.* Le ciel, c'est le séjour de sa gloire; c'est là qu'il nous attend; c'est de là qu'il veille sur nous et qu'il répand sur nous ses bienfaits; c'est là qu'il nous prépare et réserve son héritage. Les biens du père n'appartiennent-ils pas aux enfants?

Que votre nom soit sanctifié! c'est-à-dire que vous-même, mon Dieu, vous, la grandeur, la majesté, la sainteté, les perfections infinies, vous soyez connu, aimé, béni, honoré et adoré de tous! Que toutes les âmes se sanctifient elles-mêmes en vous glorifiant! Que toutes les langues, que tous les peuples, chrétiens et infidèles, vous célèbrent; que personne ne blasphème votre nom trois fois saint! *Que votre règne arrive!* Par votre puissance vous régnez déjà sur les créatures; mais régnez encore dans les cœurs par votre grâce! Faites-nous régner un jour avec vous dans le ciel. Qu'il vienne bientôt ce règne complet.

règne éternel, qui sera le vôtre à la fin des temps, quand Satan, étant dépouillé de sa puissance, vous régnerez par votre miséricorde sur les élus, et par votrè justice sur vos ennemis à jamais impuissants! En attendant, *que votre volonté se fasse sur la terre comme au ciel.* Les saints, qui sont avec vous en paradis, vous sont pleinement soumis, votre bon plaisir fait leur loi. Que les hommes qui sont sur la terre n'aient d'autres règles que vos saints commandements, que, non contents d'exécuter vos préceptes et ceux de l'Eglise, ils s'efforcent même de pratiquer vos conseils; qu'ils aspirent à la pratique du détachement, du renoncement aux biens de la terre, de la chasteté parfaite et de l'obéissance! Enfin, qu'ils acceptent avec résignation, et même avec amour toutes les épreuves par lesquelles il vous plaît de les punir ou de les purifier! Sainte Gertrude récitait 365 fois par jour cette prière : *Que votre volonté soit faite.* Et Dieu lui offrant un jour à choisir la santé ou la maladie, elle lui dit : « Je désire ardemment, Seigneur, que vous ne fassiez pas ma volonté, mais la vôtre. » Répétons souvent les mêmes paroles au milieu des peines de la vie! Un jour qu'on demandait au commandant Marceau si un capitaine dormait bien sur son navire : « Je n'ai jamais mieux dormi, répondit-il, que la nuit qui a suivi la perte de mon gouvernail, au milieu d'effroyables tempêtes. C'était une position terrible. Après avoir pris toutes les mesures que je devais prendre, j'ai dit, en me promenant : *Fiat voluntas tua,* le même nombre de fois que sainte Gertrude, puis je suis allé me coucher, je n'ai jamais mieux dormi. »

Dans les trois premières demandes du *Notre Père,* nous nous oublions nous-mêmes pour ne penser qu'à Dieu. Les intérêts de Dieu doivent,

en effet, passer avant les nôtres. Notre premier souci doit être que Dieu soit connu, que son règne arrive, que sa volonté se fasse; et si nous avons vraiment à cœur la gloire et les intérêts de Dieu, si nous lui disons de toute notre âme : *Que votre nom soit sanctifié*, etc., nous faisons un acte de charité ou d'amour parfait pour Dieu, acte qui efface tous nos péchés et qui, chaque fois que nous le répétons, nous mérite une gloire éternelle. Toutefois, Notre-Seigneur ne veut pas que nous oubliions nos besoins, et il nous apprend ce que nous avons à demander pour nous. Si nous pouvons faire la volonté de Dieu comme les anges du ciel, nous ne pouvons nous passer comme eux du pain matériel; aussi devons-nous dire à Dieu : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour*. Notre pain, non celui des anges, qui ne nous suffirait pas, non celui des autres, que nous ne pouvons ravir sans injustice, non celui des animaux qui serait trop grossier pour nous, que vous avez faits à votre image; ne nous donnez pas seulement le pain dont notre corps a besoin tous les jours, mais donnez aussi le pain surnaturel à nos âmes. Ce pain, c'est la parole de Dieu, c'est la grâce, c'est l'Eucharistie. Ah! si nous entendions le sens de ces paroles, nous nous exciterions, en les récitant, à un grand désir de l'Eucharistie; car *l'homme ne vit pas seulement de pain* matériel; et nous devons estimer l'Eucharistie, la Communion, d'autant plus que l'âme l'emporte davantage sur le corps! *Donnez-nous aujourd'hui ce pain*, car tous les jours nous avons besoin de vous pour l'âme et pour le corps, et le mot pain signifie tout ce qui est nécessaire à l'un et à l'autre.

Pardonnez-nous nos offenses. Jusqu'ici, nous avons demandé à Dieu des biens pour lui et pour

nous; maintenant Notre-Seigneur nous apprend à demander à être délivrés des maux. Le plus grand de tous, c'est le péché, c'est l'offense de Dieu. Personne n'en est innocent, car le juste pèche sept fois. Seigneur, remettez-nous nos dettes contractées envers votre justice par nos fautes, dettes qui nous ont rendus passibles d'éternels supplices : *Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés*. Vous avez dit, Seigneur, que si nous pardonnions, notre Père céleste nous pardonnerait. Le pardon des injures est donc la condition nécessaire pour obtenir votre miséricorde, nous voulons remplir cette condition; c'est pourquoi nous sollicitons avec confiance votre grâce. Heureux ceux qui peuvent dire cela à Dieu avec sincérité et franchise! mais malheur à ceux qui, en prononçant ces paroles, garderaient dans leur cœur la rancune et la vengeance! Qu'avant de prononcer cette prière, pensant au besoin pressant qu'ils ont de pardon, ils n'hésitent pas à se le procurer, en pardonnant à leurs ennemis. Saint Jean l'Aumônier disait la messe devant un prince qui gardait au cœur la haine contre son ennemi. Quand il fut à ces paroles du *Pater*, il s'arrêta. Le prince l'entendant, continua lui-même. Alors le patriarche se tournant vers lui : « Voyez, dit-il, ce que vous dites à Dieu à ce moment terrible : Pardonnez-moi comme je pardonne. » Ces mots, furent pour le prince un coup de foudre. « Tout ce que vous m'ordonnerez, dit-il, aussitôt, je suis prêt à le faire. » Et il se réconcilia sur-le-champ avec son ennemi. A son exemple, bannissons toute haine de notre cœur; et si nous n'avions pas assez de courage pour pardonner, ne craignons pas néanmoins de dire souvent cette demande du *Notre Père* En la récitant avec foi,

nous obtiendrons la générosité qui nous manque.

Ne nous laissez pas succomber à la tentation. Dieu ne tente personne; mais il permet que nous soyons tentés par le démon, par le monde et par nos propres penchants mauvais. Quel malheur pour nous, si nous venions à succomber! C'est pourquoi nous demandons d'être préservés de la chute, car, sans le secours de Dieu, nous serions impuissants. Demandons même à Dieu d'écarter de nous les tentations. Quelques saints, il est vrai, dans leur grande confiance en Dieu, ont demandé des tentations, afin d'y trouver un moyen d'augmenter leurs mérites; cependant il est ordinairement plus sûr de fuir les tentations, ou de les écarter par la prière. Quand elles durent malgré nous, il ne faut pas nous en effrayer ni nous en décourager, mais les combattre, en recourant à Dieu avec confiance.

Mais délivrez-nous du mal. Le mal dont nous demandons à être délivrés, c'est le péché qui peut suivre la tentation; le mal, c'est le démon qui nous porte à ce qui est coupable; c'est, dans un sens plus complet, tout ce qui peut nous porter au péché et nous arrêter dans le chemin de la vertu. Quand nous avons dit cela à Dieu de tout cœur, il ne nous reste plus rien à demander. Celui qui a obtenu par cette prière la protection de Dieu peut être en sûreté. Qu'aurait-il à craindre du monde celui que Dieu défend dans le monde? Saint Augustin pourtant pense que, par ces paroles, nous demandons à être délivrés de tout mal par la béatitude éternelle. Là, plus d'offenses, plus de tentations, plus de passions pour nous entraîner. Désirons tous le ciel, où il nous sera impossible d'offenser Dieu.

Amen. Par ces mots : Ainsi soit-il, nous approuvons et renouvelons encore toutes les demandes

précédentes, en priant Dieu de les agréer et de les exaucer.

CHAPITRE XIX

AVE MARIA

Dans le *Notre Père,* nous nous adressons à Dieu, notre Créateur. Sa bonté est telle qu'il écoute tous ses enfants, et que nous pouvons toujours nous adresser à lui sans crainte. Toutefois, nous avons besoin d'une médiatrice auprès de notre Médiateur lui-même, qui est Jésus-Christ. Il est si grand, et nous sommes si petits; il est si puissant, et nous sommes si faibles; il est si saint, et nos âmes sont si coupables, qu'il faut avoir soin d'appeler à notre secours la Vierge Marie, sa Mère, celle qui a toute puissance sur son cœur, celle à qui une pureté sans tache donne si facile accès et si grand crédit auprès de Dieu. Nous devons réclamer son intercession d'autant plus fréquemment que la dévotion à Marie est un gage de salut, le sauf-conduit qui nous fait échapper à l'enfer. Aussi n'y a-t-il point de dévotion plus ancienne, plus autorisée dans l'Eglise de Dieu, mieux établie sur la raison éclairée de la foi, plus répandue dans le peuple fidèle, plus accréditée par l'exemple des saints, plus fructueuse pour les âmes. Sans l'invocation de la Sainte Vierge, le salut devient très difficile, d'après saint Liguori. Marie, en effet, est la trésorière et la dispensatrice des grâces. Elle les communique à qui elle veut et comme elle veut, selon le langage d'un saint (1). Or, point de prière à Marie plus respectable ni plus efficace que

(1) Les âmes pieuses qui veulent connaître et servir Marie, liront avec grand fruit l'opuscule que nous avons

l'*Ave Maria,* ou la Salutation angélique, que nous joignons au *Notre Père.*

Comme l'Oraison dominicale, cette prière a deux parties. Dans la première, nous glorifions, nous louons la Mère de Dieu; et dans la seconde nous l'invoquons, nous réclamons sa protection maternelle. En sorte que l'*Ave Maria* renferme nos principaux devoirs envers la Sainte Vierge. *Je vous salue :* c'est un archange qui apporte du ciel ce salut et l'offre à une humble Vierge. Il nous faudrait avoir, quand nous le répétons, toute la pureté et tout l'amour d'un séraphin, car Jésus lui-même a dû le redire souvent à sa Mère.

Disons-le donc souvent nous-mêmes, avec le même respect et le même amour, d'autant plus que, chaque fois que nous adressons à la Vierge ce salut, elle nous le rend. Il nous arrive quelquefois de saluer des personnes tellement fières ou tellement grossières, qu'elles ne nous rendent pas le salut. Mais nous n'avons rien de semblable à craindre en disant à la Sainte Vierge : *Ave, Je vous salue.* Saint Bernard, en entrant dans un monastère, avait l'habitude de s'incliner vers la statue de Marie et de dire : *Ave Maria.* Un jour, la statue s'incline et répond : Je te salue, Bernard. Ce miracle n'aura sans doute pas lieu en notre faveur, nous ne le méritons pas; mais sachons que Marie est la plus polie et la plus gracieuse des créatures, selon le langage d'un saint. Jamais nous ne lui adresserons un salut qu'elle ne nous le rende; et le salut de la Sainte Vierge, c'est une bénédiction, une grâce qu'elle nous obtient.

Marie. Le nom de cette Vierge que l'ange et que Jésus ont saluée, que l'univers entier glorifie

écrit sur ce beau sujet. Il a pour titre : *La Vierge Marie, son culte, la dévotion envers elle.* Prix : 0 fr. 60.

c'est Marie. Ce nom, les anges le chantent au ciel, et ils s'inclinent en le disant comme au nom de Jésus. La terre le bénit; la mère apprend à son enfant à le redire; la jeune fille le murmure dans sa prière; le pécheur l'invoque; le vieillard y puise l'espérance du ciel. L'enfer, à ce nom, recule d'épouvante et le démon est mis en fuite. Marie, ce nom dit la force et la douceur : la force, car il signifie souveraine: Marie est Reine du ciel et de la terre; la douceur, car il signifie aussi lumière, étoile de la mer, lumière qui éclaire notre esprit au milieu des ténèbres et des tempêtes de la mer où nos âmes sont jetées, et nous guide vers le port du salut. Qui a redit souvent ce nom sans qu'un rayon de consolation ait pénétré dans son âme? Que de tentations surmontées par la seule invocation du nom de Marie! Qu'il soit donc toujours sur nos lèvres et dans nos cœurs. Nos lèvres glacées le diront encore avec celui de Jésus, à notre agonie; et quand elles ne pourront plus l'articuler, notre âme, en s'arrachant à notre corps, le répétera encore.

Pleine de grâces. Il est dit du Fils de Dieu fait homme qu'il était plein de grâce et de vérité. Il est la source de toutes les grâces. De cette source abondante découle un fleuve qui déborde, c'est Marie; et de ce fleuve d'innombrables ruisseaux, qui sont les saints, dans les âmes desquels toutes les grâces coulent par Jésus qui en est la source et par Marie qui en est le canal. Aux autres, la grâce est donnée par portions, dit saint Bernard; mais en Marie a été répandue toute la plénitude de la grâce. C'est en elle qu'il la faut puiser par la prière. Heureux donc ceux qui prient souvent Marie!

Le Seigneur est avec vous. Dieu est partout par sa présence et sa puissance, il est dans l'âme des

justes par sa grâce, mais son union à Marie est en proportion de la grâce qu'il lui a faite et à laquelle elle a correspondu avec une perfection que nous ne pouvons concevoir. Le Père est avec vous, ô Marie, et il fait vôtre son propre Fils. Le Fils est avec vous, puisqu'il va habiter votre sein virginal. L'Esprit-Saint est avec vous, puisque c'est par son opération que vous allez concevoir le Fils du Très-Haut! Et vous approcherez de ce Fils du Très-Haut de plus près que tous les anges, car auquel des anges a-t-il dit : Vous êtes ma Mère? Il vous le dira, et vous l'appellerez votre Fils; vous le porterez dans votre sein et entre vos bras, vous le nourrirez de votre lait; vous l'accompagnerez dans ses courses apostoliques; vous le suivrez jusqu'au Calvaire; au ciel vous serez placée à sa droite. Ah! obtenez-nous d'être avec lui dès ici-bas, puis aussi dans le ciel! Ici-bas d'abord, car, pour arriver à l'union éternelle avec Dieu, il faut lui être uni en ce monde par la grâce sanctifiante.

Vous êtes bénie entre toutes les femmes. Débora, Judith, Esther, ces femmes admirables qui furent le salut de leur peuple, ne sont que de pâles images de Marie, qui a donné au monde entier un Sauveur. Eve, notre première mère, nous donna la mort en même temps que la vie; Marie, en nous donnant Jésus, détruisit l'empire de la mort et du péché et nous transmit la vie surnaturelle. Aucune femme qui réunisse autant de bénédictions qu'elle; elle a les gloires de la virginité et celles de la maternité, elle est mère d'un Dieu. Bénie entre toutes les femmes, elle communique à toutes les femmes les bénédictions dont elle est enrichie. Eve, par sa désobéissance, avait attiré l'opprobre et la honte sur toutes ses filles; Marie, par sa fidélité à Dieu, a relevé le sexe

faible, dont elle est la plus pure gloire ; Vierge, elle entraîne à sa suite des multitudes de vierges, qui sont le plus bel ornement de l'Eglise ; Mère et Mère d'un Dieu, elle a attiré sur la femme, avant elle méprisée et maltraitée comme une esclave, le respect et l'amour de son époux et de ses enfants. Et puisque les femmes lui doivent l'honneur dont elles sont environnées dans la société chrétienne, il faut que toutes l'honorent et la bénissent.

En glorifiant Marie, nous ne pouvons oublier Jésus, à qui se rapporte tout le culte que nous rendons à sa Mère. Rien en Marie qui ne vienne de Jésus, et rien de ce que nous faisons pour Marie qui ne tende à exalter Jésus. C'est pourquoi, aux paroles de l'*Ave Maria* que prononça l'archange Gabriel et que nous venons d'expliquer, se joignent, dans cette prière, celles que sainte Elisabeth, cousine de la Sainte Vierge, adressa à Marie en recevant sa visite. *Il est béni le fruit de vos entrailles.* Il est béni par les anges, il est béni par les hommes, il est la source de toutes les bénédictions répandues sur Marie elle-même. Il s'appelle Jésus, car il a sauvé du péché et de l'enfer le genre humain tout entier, et voilà pourquoi, à côté de votre nom, nous plaçons toujours son nom sur nos lèvres et dans nos cœurs : Jésus, Marie ! Jésus, notre salut, Marie, par qui il nous a été donné !

Sainte Marie, Mère de Dieu. C'est l'Église qui a ajouté ces paroles et les suivantes à la Salutation angélique ou à l'*Ave Maria,* en 431, lorsque le Concile d'Éphèse condamna l'impie Nestorius. Cet hérétique voulait qu'on appelât Marie Mère du Christ, et non Mère de Dieu, et depuis lors, tous les fidèles protestent tous les jours contre ce blasphème en disant à la Sainte Vierge : Sainte

Marie, Mère de Dieu. Il y a eu un grand nombre de saints et de saintes dans l'Eglise de Dieu; Marie est sainte par excellence, c'est elle qui est entrée le plus avant dans la sainteté de Dieu. Quelqu'un faisant l'éloge de Philippe, roi de Macédoine, ajouta : « Pour tout dire en un mot, ce roi est le père du grand Alexandre. » Mais tout ce qu'on peut dire de Marie ne saurait égaler ce seul éloge : elle est la Mère de Dieu. C'est là la dignité incomparable de Marie. C'est pour la lui conférer, c'est pour l'en revêtir que Dieu l'a préservée du péché originel et lui a donné la plénitude de la grâce. C'est parce qu'elle est Mère de Dieu qu'elle règne au ciel, sur la terre et dans les enfers, qu'elle est toute-puissante sur le cœur de son Fils. C'est parce qu'elle est Mère de Dieu qu'elle est en même temps notre Mère, car Dieu ne s'est fait Fils de Marie qu'afin de devenir notre frère et qu'afin que nous devinssions avec lui fils de Dieu. Devenus par la rédemption les frères de Notre-Seigneur, nous avons Marie, sa Mère, pour mère adoptive. Priez donc pour nous; vous êtes la toute-puissance suppliante; usez en notre faveur de l'efficacité de votre prière! Nous sommes de pauvres pécheurs : pauvres, les mendiants de Dieu, nous n'avons que ce qu'il donne, et s'il nous délaisse, tout nous manque; pécheurs, au néant de notre nature nous avons ajouté celui du péché, qui nous a valu la disgrâce de Dieu.

Vous, le refuge des pécheurs, l'espérance des désespérés, détournez de nos têtes la colère de votre Fils que nous avons attisée, obtenez-nous notre pardon! Alexandre le Grand disait : « Une seule larme de ma mère a effacé beaucoup de condamnations à mort. » Qu'en doit-il être des prières et des larmes de Marie? *Maintenant.*

Marie, le passé n'est plus à nous, nous en avons abusé; l'avenir ne nous appartient pas, demain peut-être nous aurons disparu de la scène du monde. *Maintenant* donc, priez pour nous; ne tardez pas davantage, nos besoins sont urgents; *maintenant,* dans la misère présente, dans les tentations qui nous poursuivent, dans les malheurs qui nous menacent, dans les douleurs qui nous affligent, *priez pour nous*, et aussi à *l'heure de notre mort.* Si notre vie est si amère, la mort nous est bien plus redoutable encore. A ce dernier passage du temps à l'éternité, assistez-nous, défendez-nous; prenez notre âme et transportez-la alors dans le sein de Dieu! *Amen.* Ainsi soit-il. Qu'il en soit ainsi, ô Vierge bénie!

Sainte Gertrude, à son lit de mort, n'ayant plus de forces, ne put prononcer que quelques mots de l'*Ave Maria,* encore plus du cœur que des lèvres, et elle mérita de voir la Mère de Dieu. Nous ne sommes pas des saints : mais si Marie ne se fait pas voir alors à nous, elle assistera sûrement à leur dernière heure ceux qui, durant la vie, lui diront souvent cette belle prière qu'il faut répéter partout, dans les champs, dans les maisons, par les chemins, dans notre couche, et surtout dans les tentations. Heureux ceux qui, par par cette fréquente prière, obtiendront une sainte vie et une mort de prédestinés! Ils répéteront éternellement dans le ciel avec les anges : *Ave Maria.*

On le voit, le *Pater* et l'*Ave* contiennent tout ce que nous avons à demander à Dieu et à sa divine Mère; aussi, la Sainte Vierge a-t-elle recommandé à La Salette de les dire soir et matin. Quand on ne peut dire de longues prières, on peut se contenter du *Notre Père* et du *Je vous salue Marie*, auxquels on ajoute le *Je crois en Dieu,*

que nous avons expliqué dans toute la première partie de ce livre, et les actes de foi, d'espérance, de charité, de contrition, tels que nous les donnons dans l'appendice, sous ce titre : *Prières du matin.*

CHAPITRE XX

DE L'ORAISON

La prière où le cœur n'a aucune part n'est point une prière, mais une vaine formule. Le cœur doit donc toujours accompagner les lèvres; mais quand le cœur agit sans que les lèvres remuent, on fait ce qu'on appelle l'oraison mentale, ou la méditation. Un homme qui ne pense, qui ne réfléchit à rien, n'est pas un homme; un homme qui pense et réfléchit, mais jamais aux choses du salut et aux vérités de la foi, est-il chrétien? Comment pratiquera-t-il la foi, l'espérance, l'amour de Dieu? Comment établira-t-il solidement les vertus dans son esprit? Comment se sauvera-t-il, par conséquent? Il est vrai qu'on peut réfléchir en entendant les sermons, en faisant de saintes lectures; mais si l'on ne fait rien de tout cela, le salut est très difficile; et sainte Thérèse dit que, dans ces conditions, on n'a pas besoin de démons pour être entraîné au mal : on se précipite soi-même en enfer; et le Saint-Esprit dit que *la terre est dans la désolation, parce que personne ne réfléchit.*

Paroles remarquables et qui, jamais peut-être, ne se sont vérifiées plus à la lettre que de nos jours. De notre temps, en effet, les hommes sont absorbés plus que jamais par les intérêts périssables, par le tourbillon du monde, par l'entraînement des choses sensibles, et le grand mal

vient de ce qu'ils ne réfléchissent pas. Si l'on prend les unes après les autres toutes les catégories de pécheurs et qu'on se demande pourquoi ils blasphèment, profanent le dimanche, vivent esclaves de honteuses passions, etc., on sera obligé de convenir que tous sont dans cet état parce qu'ils ne réfléchissent pas. Les âmes tièdes ne le sont que par le manque de conviction religieuse, et, par conséquent, par défaut de méditation. Les saints sont ceux qui méditent, et leur sainteté est en proportion de leur esprit d'oraison. *Souvenez-vous de vos fins dernières, et jamais vous ne pécherez,* dit le Saint-Esprit.

C'est donc bien à tort qu'on croit la méditation réservée aux prêtres et aux religieux; elle est utile, importante même, pour quiconque veut se sauver en évitant le péché. M[me] de Chantal travaillait avec un zèle infatigable à former ses enfants à la piété. Aussi, Marie-Aimée, l'aînée de ses filles, à un âge où les autres enfants ne sont capables que de petits jeux innocents et de pensées puériles, était susceptible des plus hautes réflexions. L'oraison commença à être son exercice ordinaire; et c'était merveille de voir tous les jours cette petite fille dans la chapelle de sa mère, à genoux comme un petit ange, sans mouvoir autre chose que ses lèvres, pour prononcer ses prières vocales, et, les ayant achevées, faire un gros quart d'heure d'oraison mentale, sur le point que sa bonne mère et directrice lui avait déterminé. Trouvera-t-on que c'est trop pour une enfant appelée à la vie du monde? Ce n'est point ce qu'en pensait saint François de Sales, cet homme cependant si peu suspect d'exagération et de sévérité, qui disait à M[me] de Chantal : « Quant à notre Marie-Aimée, d'autant qu'elle veut demeurer dans la tourmente du monde, il

faut sans doute avoir un soin cent fois plus grand de l'assurer en la vraie vertu et piété. »

Je n'ai pas le temps, dit-on encore. — Nous avons le temps de dormir, de prolonger nos repas, de médire, de faire le mal. Point pour Dieu? Le moyen de ne pas perdre de temps, c'est de faire oraison. Par là, on se tient en grâce avec Dieu et tout est méritoire; on s'applique à ses devoirs d'état plus consciencieusement. Si un pauvre nous voyait jeter des pièces d'or à la rivière, il ne serait pas bien indiscret en nous en demandant une; nous perdons tant d'heures chaque jour qu'on peut nous en demander pour Dieu la moitié, le quart d'une.

Je ne suis pas assez instruit pour faire oraison. – Un bon frère des déserts d'Orient, en faisant sa cuisine, pleurait sans cesse; et quand on lui en demandait la raison, il disait qu'à la vue de son feu, il pensait à celui de l'enfer, et au malheur de ceux qui y brûlent. Fr. Gilles était fort simple; il portait envie à saint Bonaventure, qui était un grand docteur : ce bon Frère pensait que Bonaventure, étant très savant, pouvait aimer le bon Dieu plus que lui. Saint Bonaventure l'en détrompa; et Fr. Gilles, tout heureux, de crier à une femme qui passait : « Bonne femme, réjouissez-vous, vous pouvez aimer autant le bon Dieu que Fr. Bonaventure, qui est un grand savant. » Que d'humbles âmes sont d'une union à Dieu que nous admirons!...

Je suis toujours distrait dans l'oraison. — Ces distractions sont-elles volontaires, chassons-les. Viennent-elles malgré nous, elles n'empêchent pas une sainte et fructueuse oraison, selon l'enseignement de saint Thomas et de saint Liguori. Ne nous en troublons donc point et ramenons-nous doucement à Dieu.

C'est trop aride de méditer. — Ce dégoût que nous éprouvons vient souvent de ce que nous n'aimons pas assez le bon Dieu. Comment? on trouve du plaisir à la chasse, à la pêche, à admirer les montagnes, les palais des villes, à parler dans l'ombre avec une personne amie, lors même qu'on ne la voit pas; et on n'en trouverait point à s'occuper de son salut, à contempler les grands mystères de la foi, à s'entretenir avec Dieu? Si ce dégoût est une épreuve, n'en soyons que plus fidèles à l'oraison. Jésus, au tabernacle, a besoin de chandeliers et de statues qui parent son autel; et saint François de Sales nous apprend que les confitures sèches sont les meilleures, et que le pain dur est plus nourrissant que le lait.

Je ne sais comment m'y prendre pour méditer. — Nous savons tous méditer sur nos affaires temporelles, pourquoi ne le saurions-nous point sur les affaires du salut? Du reste, nous donnons dans l'appendice, à la fin du volume, les diverses manières de méditer.

CHAPITRE XXI

DES LECTURES PIEUSES

« Tout notre progrès spirituel, dit saint Isidore, a sa source dans la lecture et dans l'oraison; par la lecture, nous apprenons ce que nous ignorons, et par l'oraison, nous conservons ce que nous avons appris. » Aussi, saint Léonard de Port-Maurice appelle-t-il la lecture la sœur de l'oraison. Le Bienheureux Louis de Grenade compare toutefois l'oraison au pain de froment et la lecture au pain d'orge; mais il ajoute : « Si vous n'usez pas du pain de froment, au moins devez-vous user du pain d'orge, si vous ne voulez mourir de faim. »

Saint Bernard trouvait plus de consolations dans la lecture que dans l'oraison elle-même. Il faut convenir, du reste, que l'oraison devient bientôt impossible sans la lecture. « Le moulin ne rend que ce qu'on lui donne, dit à ce sujet saint Liguori; et si on lui donne de mauvais grains, il ne peut rendre de bonne farine. » Si l'on n'a pas mis de saintes pensées dans l'âme par de bonnes lectures, elle ne rendra rien de bon dans l'oraison. En effet, les bonnes pensées, comme les plantes salutaires, ne poussent point sans qu'on les sème; les mauvaises seules germent ainsi d'elles-mêmes.

Les lectures pieuses éclairent notre esprit. La parole de Dieu prêchée illumine les yeux de l'âme. Un bon livre est un prédicateur que l'on peut toujours entendre, et il peut être plus remarquable que ceux que l'on entend ordinairement. Il peut être un grand docteur, un saint, un directeur incomparable. Il ne ménage pas nos défauts; il nous expose la vérité dans toute sa pureté, et nous n'osons pas nous en plaindre. C'est un miroir fidèle, où nous découvrons les taches qui défigurent notre âme, un flambeau qui nous découvre le chemin du ciel. C'est un ami sincère, et l'Esprit-Saint nous dit que celui qui le trouve, trouve un trésor. C'est Dieu même parlant à l'âme, selon la parole de saint Jérôme : « Dans la prière, dit ce Père, nous parlons à Dieu, et dans la lecture, c'est Dieu qui nous parle. » Aussi, que d'âmes ont été éclairées par cette divine lumière, qui échauffe aussi le cœur et le détermine à embrasser le bien que l'intelligence a découvert!

Comment tant d'hommes sont-ils passés d'une vie mondaine ou coupable à une vie sainte? Souvent par la lecture spirituelle. C'est à elle que nous devons saint Antoine, saint Augustin, saint

Ignace de Loyola, et tant d'autres. Le Bienheureux Jean de Colombino s'impatientait de ce que le repas n'était pas prêt à temps; sa femme lui dit de lire en attendant. Il prit alors, de mauvaise humeur, un livre spirituel qui se trouvait sous sa main, le lut et se convertit. Les saints eux-mêmes ont trouvé dans les lectures spirituelles un secours puissant pour avancer dans la vertu. Saint Dominique baisait tendrement ses livres de piété et les serrait avec amour sur son cœur, en disant : « Ces livres me donnent le lait qui me nourrit. » Aussi, saint Philippe de Néri consacrait-il tous les instants qu'il avait de libres à la lecture spirituelle. Désireux de procurer les mêmes avantages aux âmes, les saints leur ont conseillé, avec la plus grande instance, la lecture spirituelle : « Appliquez-vous à la lecture, » disait saint Paul à son disciple Timothée. Et, après lui, tous les saints Docteurs ont répété cette recommandation. Tous les fondateurs d'Ordres religieux ont fait de la lecture un point de règle parmi leurs disciples; et toutes les âmes qui ont à cœur de se sanctifier dans le monde s'adonnent à la lecture spirituelle.

Saint Grégoire parle d'un pauvre, nommé Servolus, qui vivait à Rome, des aumônes des fidèles, car, étant bien infirme, il ne pouvait pas travailler. Il partageait avec les autres le peu qu'il recevait, et s'en réservait une partie pour se procurer des livres de piété. Comme il ne savait pas lire, il demandait comme une grande charité qu'on lui fît une bonne lecture. Cette lecture lui fit acquérir une grande patience et une admirable connaissance des choses divines. Lorsqu'il fut près de mourir, il pria ses amis de lui continuer ses chères lectures; mais, avant d'expirer, il les interrompit en disant : « Taisez-vous, n'entendez-vous pas comme tout e paradis retentit de chants et d'har-

monies? » En disant ces paroles, il rendit doucement le dernier soupir. Nous serions donc bien aveugles, si nous n'embrassions pas une pratique si excellente et si avantageuse.

Quand faut-il lire? Les fidèles peuvent lire tous les soirs, dans les longues veillées d'hiver, et tous les dimanches de l'année, après les offices. Il est rare que, même durant les grands travaux, on ne puisse lire quelques lignes d'un bon livre. Que faut-il lire? Jamais des livres suspects en matière de foi, ni légers en matière de mœurs, eussent-ils d'ailleurs des passages excellents. « Qu'est-il nécessaire de chercher de l'or au milieu de la boue, disait saint Jérôme, quand il nous est si facile de trouver de l'or, dégagé de toute souillure? » « Je vous conseille avant tout, disait saint Liguori, de lire des livres où votre âme trouve plus de dévotion, et qui vous portent davantage à vous unir à Dieu. Tels peuvent être les ouvrages de saint François de Sales, de sainte Thérèse, de Louis de Grenade, de Rodriguez, de Saint-Jure, et autres semblables, spécialement le Directoire ascétique du Père Scaramelli. Du reste, généralement parlant, je vous engage à laisser les livres difficiles et à choisir ceux qui sont dévots et faciles. Lisez souvent entre autres les vies des saints. Oh! qu'il est avantageux de les lire! Dans les ouvrages qui traitent des vertus, on voit ce qu'on doit faire; mais dans les vies des saints, on voit ce qu'ont fait tant d'hommes, tant de femmes, qui étaient de chair comme nous. Leur exemple, s'il ne nous fait pas d'autre bien, nous force au moins à nous humilier profondément. » Celui qui veut devenir poète lit les poètes; celui qui veut devenir philosophe lit les philosophes; qu'il lise les vies des saints, celui qui veut devenir saint.

Comment faut-il lire? Avant la lecture, élevons

notre esprit à Dieu pour lui demander lumière et grâce. Lisons posément et sans empressement. L'abeille ne quitte une fleur qu'après en avoir épuisé le suc. Il ne suffit pas de manger beaucoup, il faut digérer; donc ne craignons pas de relire les passages qui frappent. Interrompons la lecture pour prier, c'est le moyen de nous habituer à l'oraison. A la fin de la lecture, gardons une pensée qui nourrisse notre âme le reste du jour.

CHAPITRE XXII

SANCTIFICATION DES ACTIONS

Le moyen de mettre en pratique le conseil de Notre-Seigneur, de prier toujours, c'est de faire de chacune de ses actions une prière en les sanctifiant toutes. Pourquoi sommes-nous en ce monde, sinon pour y faire des actions saintes? Le royaume des cieux n'est point pour les lâches, c'est un salaire qu'on ne donne qu'à la fin du jour à celui qui a travaillé pour le mériter. C'est un trésor caché, il faut se donner la peine de fouiller la terre pour le découvrir; c'est une couronne qu'on ne dépose que sur le front de celui qui a bien combattu. Ce sont des richesses qu'il faut acquérir, mais on ne fait pas fortune sans peine. Inutile d'y prétendre.

Or, ici-bas, il y a deux manières de faire fortune. Les uns se lancent dans de grandes entreprises où ils risquent tout pour gagner beaucoup; s'ils ne réussissent pas, ils font des banqueroutes éclatantes. D'autres s'y prennent plus modestement et arrivent plus sûrement. Ils ne dépensent rien; ils tirent parti de tout avec économie. De même, il y a deux manières de faire fortune pour le ciel. Quelques saints ont adopté un genre de vie

extraordinaire ; ils ont pratiqué des austérités qui nous étonnent, entrepris de grandes œuvres pour la gloire de Dieu. Ils ont réussi, c'est bien ; mais cette manière de faire n'est sans doute pas à la portée de tous. Il en est une autre qui nous ira à merveille ; elle consiste à ne pas perdre son temps ni sa peine, à tirer parti de tout ce que l'on fait pour amasser des mérites, en d'autres termes, à sanctifier ses actions ordinaires. Mais ce dernier moyen si efficace de se sauver est nécessaire si l'on ne veut pas prendre le premier, le ciel n'étant pas pour les oisifs. Il faut l'employer.

Mais à quelles conditions nos devoirs de chaque jour, nos travaux ordinaires, deviennent-ils méritoires ? D'abord, il est nécessaire que nous soyons en état de grâce. Sans cela aucune de nos œuvres ne peut nous mériter le ciel, comme nous l'avons dit à la page 267. Il faut ensuite offrir nos actions à Dieu par un motif inspiré par la foi : *Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, et quoi que vous fassiez, que tout soit pour la plus grande gloire de Dieu.* Pour qu'une lettre arrive à sa destination, il faut y mettre l'adresse. Adressons nos actions à Dieu, si nous voulons qu'il les reçoive favorablement. Donnerions-nous son salaire à la fin du jour à un ouvrier qui aurait travaillé pour notre voisin ? Il serait déjà trop heureux si nous ne lui faisions pas de reproches. Dieu ne nous doit rien, si nous ne travaillons pas pour lui. Donc, selon le sentiment de grands théologiens, sentiment qui est le plus sûr, rapportons-lui nos actions par un motif de charité, d'amour parfait pour ce Dieu infiniment aimable, afin que toutes soient dignes du ciel.

Dès notre réveil, ce que nous avons de plus pressé à faire, c'est de tourner notre esprit et notre cœur vers Dieu et de lui dire : « Mon Dieu,

je vous offre, pour l'amour de vous et pour votre gloire, tout ce que je ferai aujourd'hui. » Il est bon de renouveler cette offrande au commencement de nos principales actions. Ainsi faisait un saint solitaire : avant son travail, il s'arrêtait, regardait le ciel; et quand on lui en demandait la raison : « J'ajuste mon coup, répondait-il, afin de ne pas le manquer. » Ainsi font les chasseurs. Ajustons nos œuvres de la même manière, afin qu'elles aillent droit à Dieu. Toutefois, l'offrande faite le matin suffit rigoureusement, tant qu'elle n'est pas rétractée par une faute grave commise durant le jour. Lorsque l'on part le matin pour la ville voisine, il n'est pas nécessaire de dire à chaque pas : Je vais à la ville; on y arrive sans cela. Ainsi, lorsque nous nous sommes mis en route le matin du côté du paradis, par l'offrande de nos actions à Dieu, supposé que nous soyons en état de grâce, tout ce que nous faisons de bon et même d'indifférent, comme le travail, les repas, le sommeil, tout est méritoire et digne du paradis, lors même que nous n'y penserions pas ensuite. Mais, si nous avions le malheur de tomber ce même jour dans une faute grave, il serait nécessaire de rentrer aussitôt dans l'amitié de Dieu par la confession ou la contrition parfaite jointe au désir de nous confesser ; puis nous renouvellerions notre offrande.

Que si nous ne voulons pas la dernière place du paradis et si nous désirons acquérir une gloire éclatante, ne nous contentons pas de cette offrande du matin. Dans toutes nos actions, renouvelons-la et appliquons-nous à agir, à souffrir, à parler, à penser comme Notre-Seigneur et les saints. Une mère, une jeune personne qui prendront en tout la Vierge pour modèle; un laboureur, un ouvrier qui chercheront à imiter

saint Joseph, seront placés au ciel à des hauteurs qui étonnent. A l'œuvre donc, *rachetons le temps perdu,* car nos jours ont été mauvais. Profitons de ceux qui nous restent et *amassons des trésors dans le ciel.*

CONCLUSION

Voici qu'avec l'aide de Dieu nous avons exposé la doctrine de la seule vraie religion, les devoirs qu'elle nous impose, les moyens qu'elle nous fournit pour aller au ciel. Que de lumières et de consolations dans cette doctrine ! Qui ne s'écrierait avec le saint roi David : « O mon Dieu ! votre parole est vraiment un flambeau qui guide mes pas ; c'est en la gardant que le jeune homme redresse sa voie ; et elle est plus douce pour moi que le miel. Mon lot à moi, Seigneur, est d'observer votre loi ; elle vaut plus que les fables que me racontent les méchants, car elle est toute vérité. Si elle n'était l'objet de mes méditations, je me perdrais peut-être dans ma misère ; mais c'est tout le jour, ô mon Dieu, que je médite votre parole, tellement je l'aime ; elle me rend prudent à l'égard de mes ennemis ; elle me rend plus savant que ceux qui m'enseignent, plus sage que les vieillards. Je m'engage par serment à lui être toujours fidèle. Ce qui incline mon cœur à le faire à jamais, c'est l'espoir de la récompense qu'elle m'offre. Et puis, mon Dieu, vous êtes mon secours, je ne serai pas confondu dans mon attente. »

En effet, la foi, l'observation des commandements deviennent faciles par les sacrements et la prière, et une grande paix est, dès ce monde, la récompense de la vertu et de la vie chrétienne, en attendant le ciel. Donc, qui que vous soyez,

vous entre les mains de qui tombera ce livre, nous vous le demandons pour le bien de votre âme, pour votre bonheur en ce monde, pour votre sécurité à la mort, pour votre béatitude éternelle, lisez souvent ces pages écrites pour tous; conservez-en les enseignements; suivez-en les conseils; faites-les lire autour de vous; et n'oubliez pas devant Dieu celui qui, en les écrivant, a eu un grand désir de vous aider à aller au ciel.

APPENDICE

Nous devons faire entrer dans cet appendice divers sujets qui ne nous ont pas paru trouver leur place dans le corps de l'ouvrage et qui cependant sont d'une grande importance pour aider les âmes, non seulement à avoir la foi, mais encore à vivre de la foi. La vie de la foi, ici-bas, prépare la vie glorieuse du paradis. Toute âme doit y prétendre et s'efforcer de surnaturaliser sa vie.

Pour mettre quelque ordre dans cet appendice, nous tracerons d'abord à nos lecteurs un règlement de vie, et ensuite nous entrerons dans quelques détails sur les points les plus importants de ce règlement.

I. RÈGLEMENT DE VIE

CHAQUE JOUR

1° Lever. — A une heure fixe. Pour première action, faire le signe de la Croix, et, pour premières paroles, dire : Jésus, Marie, Joseph; faire à Dieu l'offrande de sa journée et se vêtir modestement.

2° Prière. — *Il faut bien faire* la prière *matin et soir*, c'est la recommandation de Notre-Dame de la Salette. *Si vous n'avez pas le temps, dites au moins un* Pater *et un* Ave Maria.

Une bénédiction particulière est attachée à la prière faite en famille, matin et soir.

3° Messe. — Il ne faut pas se priver, par sa faute, d'entendre la messe quelquefois dans la semaine.

4° Tentation. — La repousser vigoureusement, dès qu'elle se présente ; invoquer les noms de Jésus, Marie, Joseph ; ou bien dire : O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous.

5° Repas. — Dire, avant et après le repas, le *Benedicite* et les grâces ; ou au moins faire un signe de Croix.

6° Angelus. — Etre fidèle à le réciter trois fois par jour, au son de la cloche.

7° Chapelet. — En dire au moins une dizaine, si l'on ne peut le réciter tout entier.

8° Lecture. — Lire tous les jours quelques lignes d'un bon livre; choisir de préférence la *Vie des Saints*, le *Catéchisme*, le *Livre de Tous*, le *Pensez-y bien*, l'*Imitation de Jésus-Christ*.

9° Examen. — Le soir, rechercher avec soin ses fautes, en demander pardon à Dieu et lui promettre sincèrement de n'y pas retomber.

10° Coucher. — Se coucher de bonne heure, se déshabiller avec modestie, faire, avec de l'eau bénite, le signe de Croix sur son lit et sur soi, et s'endormir dans quelque bonne pensée.

CHAQUE SEMAINE

1° Abstinence et jeune. — Observer religieusement la loi de l'abstinence et du jeûne prescrits par l'Eglise, à moins de dispense ou d'empêchement légitime.

2° Offices du dimanche. — Se souvenir de sanctifier le dimanche, en cessant toute œuvre servile et en assistant à la messe, aux vêpres et aux instructions de la paroisse.

Persévérer le plus longtemps possible à suivre les catéchismes.

3° Occasions. — Fuir les chants et les discours mauvais, les compagnies dangereuses, les cabarets

et les assemblées mondaines; *c'est là*, dit un Père de l'Eglise, *que le démon livre les plus violents assauts et fait les plus grandes conquêtes.*

4° LIVRES. — Avoir en horreur les romans et les feuilletons : ils pervertissent l'esprit, gâtent le cœur, ruinent la foi, désolent les familles. Les jeter au feu et propager les bons livres; n'acheter ni ne recevoir aucun journal suspect.

5° CONFRÉRIES. — Ne pas manquer d'entrer dans quelque confrérie et être exact à en remplir les pratiques.

6° ŒUVRES DE CHARITÉ. — Pour mériter la grâce d'une bonne mort, visiter les malades, les disposer à recevoir les sacrements et avertir aussitôt le prêtre de leur maladie.

CHAQUE MOIS

1° SACREMENTS. — Se confesser régulièrement au moins tous les mois, et même plus souvent, et surtout ne jamais rester en état de péché mortel.

Il faut faire chaque confession, comme si c'était la dernière, et bien s'exciter, avant la confession, à la contrition et au ferme propos.

2° DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR. — Le premier vendredi du mois, dans la journée, quelques actes de dévotion au Cœur de Jésus.

3° CHEMIN DE LA CROIX. — Au moins une fois par mois, faire le chemin de la Croix, en s'efforçant de gagner, pour les âmes du Purgatoire, quelques-unes des nombreuses indulgences qui y sont attachées.

CHAQUE ANNÉE

1° FÊTES. — Célébrer l'anniversaire de son Baptême et de sa Première Communion, comme aussi les fêtes de la Sainte Vierge et de saint Joseph; ces jours-là, tâcher de s'approcher des sacrements.

2° MOIS DE MARIE. — CARÊME. — Suivre dans la paroisse, ou faire en famille les exercices du saint temps du Carême et du mois de Marie.

3° Retraite annuelle. — Quand on ne peut assister à une retraite publique, se ménager en particulier quelques jours de recueillement pour faire une revue de conscience et se retremper dans la ferveur, dans quelque pèlerinage ou dans quelque communauté.

4° Propagation de la Foi. — Donner, si on le peut, l'obole de la propagation de la Foi; c'est à bien peu de frais conquérir des âmes à Jésus-Christ. — Lire et faire circuler les Annales.

AVIS PARTICULIERS

1° Aux Epoux. — L'attachement, la fidélité, le respect et le support mutuel.

A l'égard de leurs enfants : La sainte coutume de les bénir, le bon exemple, une vigilance continuelle, la correction douce et ferme de leurs défauts, l'attention à les envoyer assidûment au catéchisme, le choix scrupuleux des maîtres à qui on les confie.

A l'égard des domestiques : Une sollicitude paternelle, la modération dans le commandement, une sage surveillance.

A l'égard du ménage : L'éloignement des folles dépenses, l'exactitude à acquitter les dettes, l'ordre en toutes choses.

2° A la jeunesse. — Le respect, l'obéissance, les prévenances envers les parents; l'union et la paix entre frères et sœurs; l'horreur des chansons et des paroles mauvaises, des danses, des cabarets, des compagnies et des veillées dangereuses, et surtout des fréquentations seul à seule avec des personnes de différent sexe.

Faites cela et vous vivrez.

II. RÈGLEMENT DES PERSONNES PIEUSES

Les exercices marqués dans le règlement ci-dessus, conviennent à tous les chrétiens; mais il est des âmes qui, comprenant l'excellence et les

avantages d'une vraie dévotion, sentiront le besoin d'ajouter quelques autres pratiques à celles que nous y avons marquées. Voici donc des exercices plus particuliers pour elles.

Tous les jours : Quelques instants, et s'il est possible, une demi-heure consacrée à l'oraison, la messe entendue, une lecture spirituelle d'au moins un quart d'heure, la récitation du chapelet.

Chaque semaine, ou au moins tous les quinze jours, la confession; la communion selon l'avis du directeur.

Chaque mois : Direction et revue du mois, ou préparation à la mort.

Après l'indication des divers exercices de la journée chrétienne, donnons la manière de les faire.

PRIÈRES DU MATIN

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Notre Père, qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel.

Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour, pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, et ne nous laissez pas succomber à la tentation; mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

Je vous salue, Marie, pleine de grâces, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes, et Jésus, le fruit de vos entrailles, est béni.

Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre; et en Jésus-Christ son Fils

unique Notre-Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie, a souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, est mort, a été enseveli, est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité des morts, est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant d'où il viendra juger les vivants et les morts.

Je crois au Saint-Esprit, la sainte Eglise catholique, la communion des Saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Je confesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie toujours Vierge, à saint Michel archange, à saint Jean-Baptiste, aux apôtres saint Pierre et saint Paul, à tous les saints (et à vous, mon Père), que j'ai beaucoup péché, par pensées, par paroles et par actions; c'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très grande faute : c'est pourquoi je supplie la bienheureuse Marie toujours Vierge, saint Michel archange, saint Jean-Baptiste, les apôtres saint Pierre et saint Paul, tous les saints (et vous, mon Père), de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

Que le Dieu tout-puissant nous fasse miséricorde, et qu'après nous avoir pardonné nos péchés, il nous conduise à la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux nous accorde le pardon, l'absolution et la rémission de tous nos péchés. Ainsi soit-il.

ACTE DE FOI

Mon Dieu, ma raison me fait comprendre, et vous m'avez appris que vous êtes la vérité même et la science infinie, vous avez parlé aux hommes, vous les en avez assurés, et vous l'avez prouvé par les miracles éclatants, qui ont accompagné vos paroles, et qui sont attestés par l'histoire la plus authentique, vous avez donné au Pape et aux évêques la mission de m'apprendre tout ce que vous avez enseigné, leur promettant de les préserver de toute erreur. Les miracles opérés et les grandes vertus

pratiquées dans l'Eglise catholique montrent qu'en effet vous êtes avec elle, et qu'elle est véritablement divine. C'est donc de tout cœur que je soumets mon esprit à votre autorité; ô mon Dieu, je crois tout ce que vous avez dit et tout ce que le Pape et les évêques enseignent, parce que vous l'avez révélé et que vous ne pouvez ni vous tromper, ni nous tromper.

ACTE D'ESPÉRANCE

Mon Dieu, vous m'avez appris vous-même que vous êtes tout-puissant, bon pour vos créatures, capable de les rendre heureuses, et fidèle dans vos promesses. Vous m'avez assuré que vous me promettiez le bonheur de vous voir face à face et de vous posséder au ciel, et le secours nécessaire pour arriver à cette fin sublime; vous avez prouvé par des miracles la vérité de vos promesses comme celle de vos paroles, c'est pourquoi j'espère en vous, et je compte sur votre paradis et sur votre grâce, parce que vous me l'avez promis et que vous êtes tout-puissant, bon et fidèle dans vos promesses.

ACTE DE CHARITÉ

Mon Dieu, vous êtes le souverain bien, la perfection infinie, je le sais par votre enseignement divin. Je vous aime donc par-dessus tout, parce que vous le méritez, étant souverainement parfait et aimable, et j'aime aussi pour l'amour de vous votre image qui est l'âme de mon prochain.

OFFRANDE DE SES ACTIONS

Mon Dieu, par amour pour vous, je vous offre toutes mes actions. Je veux gagner aujourd'hui toutes les indulgences que je pourrai, et je les applique à toutes les âmes du Purgatoire, surtout à celles pour qui j'ai une plus grande obligation de prier.

ACTE DE CONTRITION

Mon Dieu, infiniment parfait, infiniment aimable, je vous aime de tout mon cœur et par-dessus tout, et pour l'amour de vous, j'ai un grand regret de vous avoir offensé, je prends la ferme résolution de ne plus vous offenser à l'avenir, d'en éviter les occasions et d'en faire pénitence.

EXAMEN DE PRÉVOYANCE

Le matin, après la prière ou après l'oraison, recueillez-vous un instant. « Prévoyez, dit saint François de Sales, les affaires dont votre prudence doit s'occuper ce jour-là, les occasions que vous y aurez de glorifier Dieu et les tentations que la colère,ou la vanité, ou quelque autre passion pourrait vous y faire naître. Après cette inspection, préparez-vous par une sainte résolution à bien profiter de tous les moyens de servir Dieu et d'avancer votre perfection : au contraire, armez-vous de toute la fermeté de votre esprit pour éviter, ou pour combattre et vaincre tout ce qui vous y fera quelque obstacle. Mais cette simple résolution ne suffit pas; il faut la soutenir par la préparation des moyens que vous pourrez avoir de l'exécuter; par exemple, si je prévois que je doive traiter de quelque affaire avec une personne, que la colère enflamme aisément, non seulement je me précautionnerai du mieux que je pourrai pour ne pas l'offenser, mais afin de prévenir son humeur, je préparerai les manières de parler les plus douces et les plus honnêtes; ou bien j'engagerai quelques personnes à s'y trouver avec moi. Si je prévois que j'aie à visiter quelques malades, j'en disposerai l'heure, toutes les circonstances, les manières les plus utiles de les consoler et les secours que je pourrai leur donner. »

Reconnaissez ensuite que vous ne pouvez rien

sans la grâce et demandez à Dieu la force d'exécuter vos bons désirs. « Cet exercice, que vous devez faire le matin avant de sortir de la chambre, s'il se peut, doit être vif et ardent, afin que la bénédiction de Dieu que vous y aurez obtenue se répande sur toute la journée; mais je vous prie, Philothée, de ne l'omettre jamais. »

PRIÈRES DU SOIR

Les mêmes que le matin, en y ajoutant l'examen de conscience suivant, avant l'acte de contrition et les commandements de Dieu et de l'Eglise, puis un Notre Père *et un* Je vous salue, Marie, *pour les défunts.*

Examinons-nous sur le mal commis ENVERS DIEU : Omission ou négligence de nos devoirs de piété, jurements, murmures, manque de confiance et de résignation.

ENVERS LES SUPÉRIEURS : Pensées, paroles ou actes contraires au respect, à l'obéissance, à l'amour dus aux parents, aux maîtres, aux supérieurs.

ENVERS LE PROCHAIN : Jugements téméraires, haine, jalousie, désir de vengeance, querelles, emportements, scandale, mépris, injures, médisances, calomnies, railleries, faux rapports, injuste usurpation ou détention du bien d'autrui.

ENVERS NOUS-MÊME : Vanité, respect humain, mensonges, pensées, désirs, discours, regards et actions contraires à la pureté; intempérance, colère, impatience, vie inutile et sensuelle, paresse à remplir les devoirs de notre état.

LES COMMANDEMENTS DE DIEU

Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement.
Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement.
Les dimanches tu garderas, en servant Dieu dévotement.
Tes père et mère honoreras, afin de vivre longuement.
Homicide point ne seras, de fait ni volontairement.
Luxurieux point ne seras, de corps ni de consentement.

Le bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras à ton escient.
Faux témoignage ne diras, ni mentiras aucunement.
L'œuvre de chair ne désireras, qu'en mariage seulement.
Biens d'autrui tu ne prendras ni retiendras injustement.

LES COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE

Les fêtes tu sanctifieras, qui te sont de commandement.
Les dimanches la messe ouïras, et les Fêtes pareillement
Tous tes péchés confesseras, à tout le moins une fois l'an.
Ton Créateur tu recevras, au moins à Pâques humblement.
Quatre-temps, Vigiles, jeûneras, et le Carême entièrement.
Vendredi chair ne mangeras, ni le samedi mêmement.

Avant ou après la prière, qu'on n'omette pas de faire en famille une bonne lecture.

VI. MÉTHODE D'ORAISON

Préparation : Vivre habituellement dans le recueillement. Agitez l'eau, elle ne reproduit pas l'image de votre visage. L'âme dissipée ne retrace pas l'image de Dieu.

La veille, prévoir le sujet sur lequel on doit méditer et le fruit pratique qu'on en retirera. Se mettre en présence de Dieu, lui demander ses lumières, invoquer Marie, saint Joseph, l'ange gardien.

Corps de l'oraison. *Première méthode:* Sainte Thérèse dans l'oraison était comme un soldat sans armes, quand elle n'avait pas son livre; elle fit oraison avec un livre pendant dix-sept ans. En lisant, imitez la colombe qui prend une gorgée d'eau dans son bec, et puis regarde le ciel pour l'avaler : goûtez chaque pensée. Saint Eloi faisait la méditation avec un livre; mais souvent il interrompait la lecture et arrosait le livre de ses larmes; le roi avait beau l'appeler, il continuait son oraison jusqu'à ce que l'heure de la quitter fût venue.

Deuxième méthode: Ne savez-vous pas lire? Faites comme le mendiant qui étale ses misères et ses infirmités; exposez à Dieu vos misères du corps et

de l'âme, demandant à en être délivré. Le portefaix de saint Ignace et de ses compagnons, les voyant en oraison, restait à genoux aussi longtemps qu'eux, et quand le saint lui demanda ce qu'il avait fait pendant ce temps, il répondit : J'ai dit à Dieu : Mon Dieu, je ne sais rien vous dire, mais je vous offre tout ce que vos serviteurs vous disent. Faites comme lui.

Troisième méthode: Adorer chacune des plaies du Fils de Dieu crucifié, en demandant pardon des péchés commis par les pieds, les mains, etc., ou parcourir les stations du chemin de la Croix. La méditation de la Passion est particulièrement agréable à Notre-Seigneur et salutaire aux âmes.

Quatrième méthode: Parcourir les commandements de Dieu et de l'Eglise, examiner comment on les a observés et demander pardon de ses fautes.

Cinquième méthode : Réfléchir sur chaque demande du *Pater* ou d'une autre prière.

Sixième méthode: Réciter plusieurs fois les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition plus du cœur que des lèvres.

Septième méthode: Prendre le soir, en se couchant, la position d'un cadavre étendu, songer qu'un jour on sera dans cet état, et produire des actes de contrition, etc.

Huitième méthode: Regarder le ciel, les arbres, les plantes en s'élevant à Dieu. Sainte Thérèse faisait quelquefois oraison à sa fenêtre; et saint Paul de la Croix donnait un coup de bâton aux fleurs qu'il rencontrait sur son chemin et leur disait en pleurant : Taisez-vous, vous me reprochez de n'aimer pas assez Dieu, qui vous a créées pour moi.

CONCLUSION. Quelle que soit la méthode que l'on embrasse, l'important est, dans le cours et surtout à la fin de l'oraison : 1° de faire beaucoup d'affections pour Notre-Seigneur et pour la vertu que l'on veut acquérir; des actes de charité répétés fréquemment sont ce qu'il y a de plus parfait. 2° « Il est extrêmement utile dans l'oraison, dit saint Liguori, et peut-être préférable à toute autre chose, de faire de fré-

quentes prières, en demandant à Dieu avec humilité et confiance ses grâces, les lumières dont on a besoin, la résignation, la persévérance, etc., mais surtout le don du saint amour. » On peut, dans ce but, réciter quelques prières vocales et les répéter souvent, surtout si l'on se sent très aride.

3° « En terminant l'oraison, on doit prendre une résolution particulière, comme d'éviter certaine faute dans laquelle on est tombé le plus souvent, ou de mieux pratiquer quelque vertu. La même résolution doit se renouveler plusieurs fois, jusqu'à ce qu'on se soit corrigé de ce défaut, ou qu'on ait acquis cette vertu.»

A la fin. « On remercie Dieu des lumières reçues; on demande au Père Eternel, pour l'amour de Jésus et de Marie, la grâce de lui être fidèle. Ne manquez jamais de recommander à Dieu les âmes du purgatoire et les pécheurs. Saint François de Sales nous conseille de ne point quitter l'oraison sans y cueillir un bouquet de fleurs pour en savourer la bonne odeur durant le jour, c'est-à-dire, sans retenir une ou deux pensées, qui ont produit dans notre âme de plus vifs sentiments de dévotion et serviront à nous enflammer le reste de la journée. » Après l'oraison, il faut avoir soin de mettre en pratique ses résolutions, dès que l'occasion s'en présente. Heureuses les âmes qui s'appliqueront à l'oraison, elles finiront par trouver Dieu et le goûter!

VII. PRÉSENCE DE DIEU

Voici le moyen le plus efficace pour éviter le péché et devenir un saint; et ce moyen est facile. Si vous étiez avec un ami dans une chambre obscure, et si vous ne pouviez le voir, auriez-vous de la peine à parler avec lui? Vous vous entretiendriez sans effort de lui, de vous, des autres. Ce n'est pas plus difficile et c'est plus doux avec Notre-Seigneur.

De la pratique de la présence de Dieu. Elle suppose

l'application à Dieu de l'esprit et du cœur. *Application de l'esprit.* On peut se représenter : 1° Notre-Seigneur à côté de nous comme si on le voyait, mais sans trop grande tension d'esprit; 2° on se représente, ce qui est plus vrai, Dieu qui remplit tout de son immensité; 3° ou encore, on voit Dieu dans les créatures, auxquelles il donne tout ce qu'elles ont de perfection et qui toutes nous parlent de lui; 4° on se figure enfin Dieu au-dedans de soi, car notre âme est son temple. C'est ainsi que Catherine de Sienne bâtissait dans son âme comme un sanctuaire intime, dans lequel elle voyait Dieu. Un beau crucifix qu'on tient devant soi, de saintes images qu'on regarde souvent aident beaucoup l'intelligence à penser à Dieu.

L'application du cœur se fait : 1° par des oraisons jaculatoires fréquentes; 2° en renouvelant dans les occupations capables de distraire, l'intention de tout faire pour Dieu; 3° en prenant quelques instants dans le cours de ses travaux pour s'unir à Notre-Seigneur. Heureuses les âmes qui pourront dire avec David : *Mes yeux sont toujours tournés vers le Seigneur,* qui penseront toujours à Celui qui ne les oublie jamais et ne cesse de répandre sur elles des faveurs! « Si l'on persévérait une année, dit saint Léonard après sainte Thérèse, dans cet exercice, on se trouverait à la fin de l'année au comble de la perfection, sans s'en douter. »

VIII. EXAMEN

Il y a l'examen particulier qui se fait ordinairement au milieu du jour, et qui porte sur la manière dont on s'acquitte de tel devoir grave, de tel exercice important, dont on pratique telle vertu que l'on veut acquérir, ou dont on tombe dans tel défaut dominant.

Il y a enfin l'examen général, qui se fait le soir avant d'aller prendre son repos. Saint François de

Sales dit qu'il faut aller au lit comme au confessionnal, après s'être examiné. Les marchands comptent tous les soirs leurs bénéfices ou leurs pertes : l'âme qui veut gagner le ciel ne doit-elle pas en faire autant, et compter chaque soir toutes les fautes qu'elle a faites afin de les réparer?

Manière de faire l'examen. Cette méthode s'applique également à l'examen particulier sur une vertu ou un défaut, et à l'examen général du soir. On se met en présence de Dieu et on lui demande sa grâce pour connaître ses fautes, les détester et les éviter; on s'examine soigneusement. Dans l'examen particulier, on ne le fait que sur un point; on marque ses fautes en faisant autant de nœuds à une corde ou au moyen de quelques grains de chapelet, et si le nombre des fautes du jour est plus grand ou aussi grand que celui de la veille, on s'impose une pénitence, comme de se donner la discipline, de dire cinq *Pater* et cinq *Ave* les bras en croix, etc..... Le bienheureux Louis de Grenade parle d'un religieux qui se corrigea ainsi d'un défaut invétéré.

On s'excite à la contrition, c'est le principal. Malheur à l'âme qui n'éprouve aucun déplaisir quand elle a offensé Dieu! Et celle qui n'a aucun regret des fautes légères, en vient facilement à tomber dans des fautes graves. On s'excite au ferme propos de se corriger, ce qui importe au moins autant que de s'exciter à la contrition. On s'imagine ensuite, comme le conseille saint Léonard, qu'on se confesse à Notre-Seigneur, qu'on en reçoit l'absolution, et on s'impose soi-même la pénitence.

IX. VISITE AU SAINT SACREMENT

Jésus nous attend au tabernacle, c'est notre Dieu, c'est notre Roi, notre Père, notre meilleur ami, allons le visiter tous les jours et si nous ne pouvons nous rendre à l'église, tournons-nous vers le clocher de notre paroisse; et à genoux, visitons Notre-Seigneur en esprit.

Dans ces visites, il faut adorer Jésus-Christ au Saint-Sacrement, le remercier, lui demander pardon, solliciter ses grâces pour nous et pour ceux qui nous sont chers, et terminer par la communion spirituelle.

X. COMMUNION SPIRITUELLE

Si l'on ne peut pas faire chaque jour la communion sacramentelle, c'est-à-dire recevoir réellement Jésus-Christ dans son cœur, on peut chaque jour, et même plusieurs fois le jour, faire la communion spirituelle, qui n'est autre chose qu'un désir ardent de s'unir à Jésus-Christ et de recevoir son esprit et ses grâces.

La communion spirituelle est une pratique si salutaire, que saint Liguori va jusqu'à dire qu'on en peut tirer autant et plus de fruits, si on la fait avec ferveur, que de la communion sacramentelle faite avec tiédeur.

Voici les formules de prière pour la communion spirituelle, que ce saint donne lui-même :

1° Mon Jésus, je crois que vous êtes ici présent dans le Très Saint-Sacrement. Je vous aime par-dessus toutes choses, et je désire vous posséder dans mon âme. Puisque je ne puis maintenant vous recevoir sacramentellement, venez au moins spirituellement dans mon cœur. Je m'unis à vous comme vous possédant en effet. Ne permettez pas que je me sépare jamais de vous.

2° O Jésus, je vous crois présent dans le Saint-Sacrement. Je vous aime et vous désire. Venez dans mon cœur. Je m'unis à vous ; ne vous éloignez plus de moi.

Et on s'unit intérieurement à Notre-Seigneur et on fait son action de grâces, comme si on avait communié réellement.

XI. LA SAINTE MESSE

La Messe est le sacrifice du Corps et du Sang de Jésus-Christ, offert à Dieu, sous les espèces du pain et du vin, par le ministère des prêtres, pour représenter et continuer le sacrifice de la Croix et nous en appliquer les fruits.

Manière d'entendre la sainte Messe.

La première méthode est de méditer. Un bon religieux avait coutume de dire que, pendant la messe, il ne lisait que trois lettres : la première noire, il pensait à ses péchés, en demandant pardon à Dieu; la deuxième rouge, il méditait sur la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ; la troisième blanche comme l'hostie, il faisait la communion spirituelle.

Deuxième méthode : Payer à Dieu nos dettes envers lui en divisant la messe en quatre parties. Depuis le commencement jusqu'à l'Evangile, adorer Dieu et le louer. Depuis l'Evangile jusqu'à l'Elévation, remercier Dieu de ses bienfaits. Depuis l'Elévation jusqu'à la Communion, demander pardon de ses péchés. Depuis la Communion jusqu'à la fin, faire la communion spirituelle et demander toutes les grâces dont nous avons besoin.

Troisième méthode : Suivre dans un livre les prières de la Messe, comme ci-dessous par exemple.

PRIÈRES PENDANT LA MESSE

Au commencement de la Messe.

Faites-moi la grâce, ô mon Dieu, d'entrer dans les dispositions où je dois être pour vous offrir dignement, par les mains du prêtre, le sacrifice redoutable auquel je vais assister; je vous l'offre en m'unissant aux intentions de Jésus-Christ et de son Eglise : 1° pour rendre à votre divine Majesté l'hommage souverain qui lui est dû; 2° pour vous remercier de tous vos bienfaits; 3° pour vous demander, avec un cœur contrit, la rémission de mes péchés;

4° enfin, pour obtenir tous les secours qui me sont nécessaires pour le salut de mon âme et la vie de mon corps. J'espère de vous toutes ces grâces par les mérites de Jésus-Christ votre Fils, qui veut bien être lui-même le Prêtre et la Victime de ce sacrifice adorable.

Au Confiteor.

Quoique pour connaître mes péchés, ô mon Dieu, vous n'ayez pas besoin de ma confession, et que vous lisiez dans mon cœur toutes mes iniquités, je vous les confesse néanmoins à la face du ciel et de la terre ; j'avoue que je vous ai offensé par mes pensées, par mes paroles et par mes actions. Mes péchés sont grands, mais vos miséricordes sont infinies. Ayez compassion de moi, ô mon Dieu! Souvenez-vous que je suis votre enfant, l'ouvrage de vos mains, le prix de votre sang.

Vierge sainte, Anges du ciel, Saints et Saintes du paradis, priez pour nous, et pendant que nous gémissons dans cette vallée de misères et de larmes, demandez grâce pour nous et obtenez-nous le pardon de nos péchés.

A l'Introït.

Seigneur, qui avez inspiré aux patriarches et aux prophètes des désirs si ardents de voir descendre votre Fils unique sur la terre, donnez-moi quelque chose de cette sainte ardeur, et faites que, malgré les embarras de cette vie mortelle, je ressente en moi un saint empressement de m'unir à vous.

Au Kyrie eleison.

Je vous demande, ô mon Dieu, par des gémissements et des soupirs réitérés, que vous nous fassiez miséricorde ; et quand je vous dirais à tous les moments de ma vie : *Seigneur, ayez pitié de moi,* ce ne serait pas encore assez, vu le nombre et l'énormité de mes péchés.

Au Gloria in excelsis Deo.

La gloire que vous méritez, ô mon Dieu, ne vous peut être dignement rendue que dans le ciel; mon cœur fait néanmoins ce qu'il peut sur la terre, au milieu de son exil : il vous loue, il vous bénit, il vous adore, il vous glorifie, il vous rend grâces, et vous reconnaît pour le Saint des saints, et pour le seul Seigneur souverain du ciel et de la terre, en trois Personnes, Père, Fils et Saint-Esprit.

Pendant l'Épître.

Je regarde cette Épître, ô mon Dieu, comme une lettre qui me vient du Ciel, pour m'apprendre vos volontés adorables : accordez-moi, s'il vous plaît, la force dont j'ai besoin pour accomplir ce que vous m'ordonnez. C'est vous, Seigneur, qui avez inspiré aux prophètes et aux apôtres les vérités qu'ils nous ont laissées par écrit; faites-moi part de leurs lumières et allumez en mon cœur ce feu sacré dont ils ont été embrasés, afin que, comme eux, je vous serve sur la terre tous les jours de ma vie.

A l'Évangile.

Je me lève, ô souverain Législateur, pour vous marquer que je suis prêt à défendre, aux dépens de tous mes intérêts et de ma vie même, les grandes vérités qui sont contenues dans le saint Evangile. Donnez-moi, Seigneur, autant de force pour accomplir votre divine parole que vous m'inspirez de fermeté pour la croire.

Pendant le Credo.

Oui, mon Dieu, je crois toutes les vérités que vous avez révélées à votre sainte Eglise. Il n'y en a pas une seule pour laquelle je ne voulusse donner mon sang; et c'est dans cette entière soumission que,

m'unissant intérieurement à la profession de foi que le prêtre vous fait, je dis à présent d'esprit et de cœur, comme il vous le dit de vive voix, que je crois fermement en vous et à tout ce que l'Eglise croit; je proteste, à la face de vos autels, que je veux vivre et mourir dans les sentiments de cette foi pure et dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

A l'Offertoire.

Quoique je ne sois qu'une créature mortelle et pécheresse, je vous offre, par les mains du prêtre, ô vrai Dieu vivant et éternel, ce pain et ce vin qui doivent être changés au Corps et au Sang de Jésus-Christ, votre Fils. Recevez, Seigneur, ce Sacrifice en odeur de suavité, et souffrez que j'unisse à cette oblation sainte le sacrifice que je vous fais de mon corps, de mon âme, et de tout ce qui m'appartient.

Au Lavabo.

Lavez-moi, Seigneur, dans le sang de l'Agneau qui va être immolé, et purifiez jusqu'aux moindres souillures de mon âme, afin qu'en m'approchant de votre saint autel, je puisse élever vers vous des mains pures et innocentes, comme vous me l'ordonnez.

A la Préface.

Détachez-nous, Seigneur, de toutes les choses d'ici-bas, élevez nos cœurs vers le ciel; attachez-les à vous seul, et souffrez qu'en vous rendant les louanges et les actions de grâces qui vous sont dues, nous unissions nos faibles voix aux concerts des esprits bienheureux, et que nous disions dans le lieu de notre exil ce qu'ils chantent dans le séjour de la gloire : *Saint, Saint, Saint, est le Seigneur, le Dieu des armées; qu'il soit glorifié au plus haut des Cieux.*

Après le Sanctus.

Père éternel, qui êtes le souverain Pasteur, conservez et gouvernez votre Eglise, sanctifiez-la, et répandez-la par toute la terre ; unissez tous ceux qui la composent dans un même esprit et un même cœur. Bénissez notre Saint-Père le Pape, notre prélat, notre pasteur, et tous ceux qui sont dans la foi de votre Eglise.

Au premier Memento.

Je vous supplie, ô mon Dieu ! de vous souvenir de mes parents, de mes amis, de mes bienfaiteurs spirituels et temporels. Je vous recommande aussi de tout mon cœur les personnes desquelles je pourrais avoir reçu quelque mauvais traitement : oubliez leurs péchés et les miens; donnez-leur part aux mérites de ce divin sacrifice, et comblez-les de vos bénédictions en ce monde et en l'autre.

A l'élévation de la Sainte Hostie.

O Jésus! mon Sauveur, vrai Dieu et vrai Homme, je crois fermement que vous êtes réellement présent dans la Sainte Hostie. Je vous y adore de tout mon cœur comme mon Seigneur et mon Dieu : donnez-moi, ainsi qu'à ceux qui sont ici présents, la foi, la religion et l'amour que nous devons avoir pour vous dans ce mystère adorable.

A l'élévation du Calice.

J'adore en ce Calice, ô mon divin Jésus, le prix de ma rédemption et de celle de tous les hommes. Laissez couler, Seigneur, une goutte de ce Sang adorable sur mon âme, afin de la purifier de tous ses péchés et de l'embraser du feu sacré de votre amour.

Après l'élévation.

Ce n'est plus du pain et du vin, c'est le Corps adorable et le précieux Sang de Jésus-Christ votre Fils,

que nous vous offrons, ô mon Dieu, en mémoire de sa Passion, de sa Résurrection et de son Ascension; recevez-les, Seigneur, de nos mains, et remplissez-nous de vos grâces.

Au second Memento.

Souvenez-vous aussi, Seigneur, des âmes qui sont dans le Purgatoire; elles ont le bonheur de vous appartenir et d'être vos épouses. Je vous recommande particulièrement celles de mes parents et de mes bienfaiteurs spirituels et temporels, et celles qui ont un plus grand besoin de prières.

Au Pater. Réciter le NOTRE PÈRE

A l'Agnus Dei.

Agneau de Dieu, qui avez bien voulu vous charger des péchés du monde, ayez pitié de nous; nos péchés sont innombrables, mais vos miséricordes sont infinies; effacez donc nos péchés, et donnez-nous la paix avec nous-même et avec notre prochain, en nous inspirant une profonde humilité, et en étouffant en nous tout désir de vengeance.

Au Domine, non sum dignus.

Hélas! Seigneur, il n'est que trop vrai que je ne mérite pas de vous recevoir, je m'en suis rendu tout à fait indigne par mes péchés; je les déteste de tout mon cœur parce qu'ils vous déplaisent et qu'ils m'éloignent de vous; une seule de vos paroles peut guérir mon âme, ne l'abandonnez pas, ô mon Dieu! et ne permettez pas qu'elle soit jamais séparée de vous.

A la Communion du prêtre.

Si je n'ai pas aujourd'hui le bonheur d'être nourri de votre chair adorable, ô mon aimable Jésus, souffrez au moins que je vous reçoive d'es-

prit et de cœur, et que je m'unisse à vous par la foi, par l'espérance et par la charité. Je crois en vous, ô mon Dieu! j'espère en vous et je vous aime de tout mon cœur.

Pendant les dernières Oraisons.

Vous voulez, Seigneur, que nous vous adressions sans cesse nos prières, parce que nous avons toujours besoin de vos grâces; répandez-les sur nous, et donnez-nous cet esprit de prière qui est un esprit d'humilité, de confiance et d'amour; nous vous en supplions par Jésus-Christ, votre Fils, qui règne avec vous dans la gloire.

Avant la Bénédiction.

Très sainte et très auguste Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, qui êtes un seul vrai Dieu en trois Personnes; c'est par vous que nous avons commencé ce Sacrifice, c'est par vous que nous le finissons; ayez-le pour agréable, et ne nous renvoyez pas sans nous avoir donné votre sainte bénédiction.

Pendant le dernier Évangile.

Verbe éternel, par qui toutes choses ont été faites et qui, vous étant fait homme pour l'amour de nous, avez institué cet auguste Sacrifice, nous vous remercions très humblement de nous avoir fait la grâce d'y assister aujourd'hui. Que tous les anges et tous les saints vous louent à jamais dans le ciel. Pardonnez-moi, ô mon Dieu, la dissipation où j'ai laissé aller mon esprit et la froideur que j'ai sentie en mon cœur, dans un temps où il devait être tout occupé de vous et tout embrasé d'amour pour vous. Oubliez, Seigneur, mes péchés pour lesquels Jésus-Christ votre Fils vient d'être immolé sur cet autel, et ne permettez pas que je sois assez malheureux pour vous offenser davantage; mais faites que, marchant dans les voies de la justice, je

vous regarde sans cesse comme la règle et la fin de toutes mes pensées, mes paroles et mes actions. Ainsi soit-il!

XII. VÊPRES DU DIMANCHE

Pater, Ave.

Deus in adjutorium meum intende.
Domine ad adjuvandum me festina.
Gloria Patri, etc.
Alleluia, *vel* Laus tibi Domine, rex æternæ gloriæ.

PSALMUS 109.

Dixit Dominus Domino meo : * Sede a dextris meis.

Donec ponam inimicos tuos * scabellum pedum tuorum.

Virgam virtutis tuæ emittet Dominus ex Sion; * dominare in medio inimicorum tuorum.

Tecum principium in die virtutis tuæ, in splendoribus sanctorum; ex utero ante luciferum genui te.

Juravit Dominus et non pœnitebit eum : * tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech.

Dominus a dextris tuis; * confregit in die iræ suæ reges.

Judicabit in nationibus implebit ruinas; * conquassabit capita in terra multorum.

De torrente in viâ bibet; * propterea exaltabit caput.

Gloria Patri, etc.

Ant. Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis.

PSALMUS 110.

Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo; * in concilio justorum et congregatione.

Magna opera Domini; * exquisita in omnes voluntates ejus.

Confessio et magnificentia opus ejus; * et justitia ejus manet in sæculum sæculi.

Memoriam fecit mirabilium suorum misericors et miserator Dominus; * escam dedit timentibus se.

Memor erit in sæculum testamenti sui; * virtutem operum suorum annuntiabit populo suo.

Ut det illis hæreditatem gentium; * opera manuum ejus veritas et judicium.

Fidelia omnia mandata ejus, confirmata in sæculum sæculi; * facta in veritate et æquitate.

Redemptionem misit populo suo; * mandavit in æternum testamentum suum.

Sanctum et terribile nomen ejus: * initium sapientiæ timor Domini.

Intellectus bonus omnibus facientibus eum; * laudatio ejus manet in sæculum sæculi.

Gloria Patri, etc.

Ant. Fidelia omnia mandata ejus, confirmata in sæculum sæculi.

PSALMUS 111.

Beatus vir qui timet Dominum; * in mandatis ejus volet nimis.

Potens in terrâ erit semen ejus; * generatio rectorum benedicetur.

Gloria et divitiæ in domo ejus; * et justitia ejus manet in sæculum sæculi.

Exortum est in tenebris lumen rectis; * misericors, et miserator et justus.

Jucundus homo qui miseretur et commodat, disponet sermones suos in judicio: * quia in æternum non commovebitur.

In memoriâ æternâ erit justus; * ab auditione malâ non timebit.

Paratum cor ejus sperare in Domino, confirmatum est cor ejus; * non commovebitur, donec despiciat inimicos suos.

Dispersit, dedit pauperibus, justitia ejus manet in sæculum sæculi; * cornu ejus exaltabitur in gloria.

Peccator videbit et irascetur, dentibus suis fremet et tabescet; * desiderium peccatorum peribit.
Gloria Patri, etc.
Ant. In mandatis ejus volet nimis.

PSALMUS 112.

Laudate, pueri, Dominum; * laudate nomen Domini.
Sit nomen Domini benedictum; * ex hoc nunc et usque in sæculum.
A solis ortu usque ad occasum; * laudabile nomen Domini.
Excelsus super omnes gentes Dominus; * et super cœlos gloria ejus.
Quis sicut Dominus, Deus noster, qui in altis habitat; * et humilia respicit in cœlo et in terrâ.
Suscitans a terrâ inopem; * et de stercore erigens pauperem.
Ut collocet eum cum principibus; * cum principibus populi sui.
Qui habitare facit sterilem in domo; * matrem filiorum lætantem.
Gloria Patri, etc.
Ant. Sit nomen Domini benedictum in sæcula.

PSALMUS 113.

In exitu Israel de Ægypto; * domus Jacob de populo barbaro.
Facta est Judæa sanctificatio ejus; * Israel potestas ejus.
Mare vidit et fugit; * Jordanis conversus est retrorsum.
Montes exultaverunt ut arietes; * et colles sicut agni ovium.
Quid est tibi, mare, quod fugisti; * et tu Jordanis, quia conversus est retrorsum.
Montes exultastis ut arietes; * et colles sicut agni ovium.
A facie Domini mota est terra; * a facie Dei Jacob.
Qui convertit petram in stagna aquarum; * et rupem in fontes aquarum.

Non nobis, Domine, non nobis; * sed nomine tuo da gloriam.

Super misericordiâ tuâ et veritate tuâ; * nequando dicant gentes : Ubi est Deus eorum?

Deus autem noster in cœlo; * omnia quæcumque voluit fecit.

Simulacra gentium argentum et aurum; * opera manuum hominum.

Os habent, et non loquentur; * oculos habent, et non videbunt.

Aures habent, et non audient; * nares habent, et non odorabunt.

Manus habent, et non palpabunt; pedes habent, et non ambulabunt; * non clamabunt in gutture suo.

Similes illis fiant qui faciunt ea;* et omnes qui confidunt in eis.

Domus Israel speravit in Domino; * adjutor eorum et protector eorum est.

Domus Aaron speravit in Domino: * adjutor eorum et protector eorum est.

Qui timent Dominum speraverunt in Domino; * adjutor eorum et protector eorum est.

Dominus memor fuit nostri; * et benedixit nobis.

Benedixit domui Israel; * benedixit domui Aaron.

Benedixit omnibus qui timent Dominum; * pusillis cum majoribus.

Adjiciat Dominus super vos; * super vos et super filios vestros.

Benedicti vos a Domino; * qui fecit cœlum et terram.

Cœlum cœli Domino; * terram autem dedit filiis hominum.

Non mortui laudabunt te, Domine; * neque omnes qui descendunt in infernum.

Sed nos qui vivimus, benedicimus Domino; * ex hoc nunc et usque in sæculum.

Gloria Patri, etc.

Ant. Nos qui vivimus, benedicimus Domino.

Capitulum. Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, Pater misericordiarum, et Deus totius consolationis, qui consolatur nos in omni tribulatione nostrâ. — Deo gratias.

HYMNUS

Lucis Creator optime,
Lucem dierum proferens,
Primordiis lucis novæ
Mundi parans originem.

Qui mane junctum vesperi
Diem vocari præcipis,
Illabitur tetrum chaos;
Audi preces cum fletibus.

Ne mens gravata crimine,
Vitæ sit exsul munere,
Dum nil perenne cogitat,
Seseque culpis illigat.

Cœleste pulset ostium,
Vitale tollat præmium,
Vitemus omne noxium
Purgemus omne pessimum.

Præsta, Pater piissime,
Patrique compar Unice,
Cum Spiritu Paraclito,
Regnans per omne sæculum. Amen.

℣. Dirigatur, Domine oratio mea.
℟. Sicut incensum in conspectu tuo.

CANTICUM

Magnificat * anima mea Dominum.
Et exultavit spiritus meus * in Deo salutari meo.
Quia respexit humilitatem ancillæ suæ; * ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.
Quia fecit mihi magna qui potens est; * et sanctum nomen ejus.
Et misericordia ejus a progenie in progenies : * timentibus eum.
Fecit potentiam in brachio suo : * dispersit superbos mente cordis sui.
Deposuit potentes de sede, * et exaltavit humiles.
Esurientes implevit bonis,* et divites dimisit inanes
Suscepit Israel puerum suum, * recordatus misericordiæ suæ.

Sicut locutus est ad patres nostros, * Abraham et semini ejus in sæcula.

Gloria Patri, etc.

XIII. EXERCICE POUR LA CONFESSION

Inutile de le redire, la confession fréquente, de tous les huit jours, de tous les quinze au moins, est le moyen le plus efficace pour vivre toujours dans la grâce de Dieu, qu'on relise ce qui est écrit page 307.

Voici une méthode pour faire sa confession avec fruit.

1° *Prière.* Avant tout, il faut demander à Dieu la grâce nécessaire pour connaître, détester et accuser ses péchés, et dans ce but réciter un *Notre Père* et un *Je vous salue Marie.*

2° *Examen.* Une négligence grave dans l'examen des péchés mortels expose à une mauvaise confession. Il faut s'examiner sur les diverses espèces de péchés mortels, sur leur nombre et les circonstances qui changent l'espèce.

Dans les confessions fréquentes et ordinaires, on peut se contenter de l'examen indiqué à la prière du soir, page 407, mais dans les revues et les confessions générales, ou bien quand on ne s'est pas confessé depuis longtemps, il est bon de faire un examen plus complet.

La confession générale est nécessaire au salut de tous ceux qui ont fait précédemment des confessions sacrilèges ou nulles, soit par suite d'une négligence grave dans l'examen des péchés mortels, soit par manque de franchise, soit par manque de contrition ou de ferme propos.

Mais, lors même qu'elle n'est pas nécessaire, la confession générale est très utile aux âmes qui n'en ont jamais fait; elles en retirent une plus grande connaissance d'elles-mêmes, une contrition

plus vive, une sécurité plus confiante pour l'heure de la mort. Quand on a déjà fait une bonne confession générale, il n'est pas bon de la refaire, on doit se contenter d'une revue depuis la confession générale ou depuis la dernière revue. Rien n'est plus facile qu'une confession générale ou une revue : elles ne demandent pas plus de temps qu'une confession d'un mois. Pas nécessaire, quand on les fait, de dire à part les péchés commis depuis la dernière confession : on les comprendra dans l'accusation des fautes de toute la vie ou de plusieurs années; pas nécessaire d'accuser les fautes légères; pas nécessaire, non plus, de confesser d'abord à part tous les péchés de son enfance, puis ceux de sa jeunesse, etc. Il suffit de parcourir une seule fois les commandements de Dieu et de l'Eglise, et de dire combien de fois, depuis l'usage de la raison, on a péché contre ces commandements, par jour, par semaine ou par mois, en distinguant cependant, pour les seuls péchés contre la pureté, ceux qui ont été commis avant le mariage ou le vœu de chasteté, de ceux qui ont été commis après. Dans une confession générale, on doit dire exactement son âge.

EXAMEN DE CONSCIENCE

OU SONT RAPPELÉS BRIÈVEMENT LES DEVOIRS DU CHRÉTIEN

N. B. — Il faut examiner non seulement les diverses espèces de péchés commis, mais encore le nombre des fautes graves et les circonstances qui changent l'espèce.

Depuis combien de temps ne vous êtes-vous pas confessé? Avez-vous reçu l'absolution? Avant la dernière confession, avez-vous négligé l'examen de tous vos péchés graves? Avez-vous oublié ou caché quelque faute grave? Avez-vous négligé de demander pardon à Dieu et de vous exciter à la

résolution de ne plus pécher jamais? Avez-vous accompli la pénitence?

Premier commandement. — Etes-vous instruit des vérités que tout chrétien doit savoir? Avez-vous refusé de croire les vérités de la religion, ou en avez-vous douté? Avez-vous fait connaître aux autres votre manque de foi ou votre doute? Avez-vous parlé avec mépris de la religion, ou applaudi à ceux qui en parlaient mal? Avez-vous lu des écrits contre la religion?

Avez-vous désespéré de votre salut, ou de vous corriger de vos mauvaises habitudes? Avez-vous manqué de résignation dans vos peines, murmurant contre la Providence? Vous êtes-vous exposé aux occasions d'offenser Dieu, en comptant trop sur vos propres forces? Avez-vous attendu ou demandé un secours de Dieu pour faire le mal? Avez-vous péché plus librement, sous prétexte que Dieu vous ferait plus tard miséricorde? Avez-vous cru pouvoir faire votre salut sans bonnes œuvres?

Avez-vous eu de l'indignation contre Dieu? Avez-vous eu en dégoût son service? Avez-vous aimé une créature plus que Dieu, étant disposé à offenser ce bon Maître plutôt que de renoncer à l'amour de cette créature? Avez-vous ajouté foi aux songes, consulté les sorciers, etc., était-ce pour nuire aux autres? Avez-vous maltraité les personnes consacrées à Dieu? Avez-vous manqué de respect dans le saint lieu? Y avez-vous commis ou avez-vous désiré d'y commettre des crimes qui le profaneraient? Avez-vous communié sans être à jeun? Avez-vous profané les choses saintes et surtout les sacrements en les recevant indignement? Avez-vous vendu plus cher des choses bénites parce qu'elles étaient bénites? Avez-vous tenté Dieu en vous exposant au péril pour votre âme ou votre corps, en comptant sur son secours? Avez-vous manqué de faire votre prière et négligé de la faire faire à vos domestiques et à vos enfants?

Deuxième commandement. — Avez-vous prononcé le nom adorable du Seigneur sans respect, ou

souffert que ceux qui vous sont soumis l'aient blasphémé? Avez-vous dit des paroles injurieuses contre Dieu et les saints? Avez-vous assuré par serment une chose que vous saviez fausse, ou une promesse que vous n'étiez pas dans l'intention d'accomplir? Vous êtes-vous engagé par serment à mal faire? Avez-vous confirmé par serment une médisance? Etes-vous dans l'habitude de jurer sans nécessité? Avez-vous négligé d'accomplir les vœux et serments que vous avez faits?

Troisième commandement. — Avez-vous manqué ou mal entendu la messe le dimanche? Y êtes-vous arrivé trop tard? L'avez-vous fait entendre à ceux sur qui vous avez autorité? Avez-vous négligé d'assister aux instructions de la paroisse, et d'y mener les domestiques et les enfants, lors même que ces instructions vous étaient nécessaires? Avez-vous travaillé, ou fait travailler le dimanche sans nécessité pendant un temps considérable?

Quatrième commandement. — Avez-vous eu de la haine contre vos parents, votre époux, vos enfants, vos frères, vos sœurs? Leur avez-vous souhaité du mal? Avez-vous frappé vos enfants, vos frères, et vos sœurs sans nécessité? Avez-vous menacé vos parents? Avez-vous eu des préférences injustes pour quelqu'un de vos enfants? Avez-vous négligé d'assister vos parents, vos frères et sœurs dans leurs besoins, de prier et de faire prier pour eux pendant leur vie et après leur mort? Avez-vous refusé d'accomplir leurs dernières volontés? Avez-vous manqué de respect à vos parents, ou à votre époux, par des paroles ou des airs de mépris, par des injures graves, ou en rougissant d'eux?

Avez-vous désobéi à vos parents ou à votre mari de manière à les faire mettre en colère et à les porter au blasphème? Avez-vous désobéi en matière grave dans les choses qui regardent l'administration de la famille? Avez-vous désobéi à vos parents, quand ils vous commandaient d'éviter les mauvaises compagnies, les fêtes mondaines, ou les autres occasions de péché? Avez-vous commis quelque imprudence pen-

dant le temps de la grossesse? Avez-vous abandonné seuls vos petits enfants? Les avez-vous laissés pleurer trop longtemps? Les avez-vous mis dans le lit à côté de vous, lorsqu'il y avait danger de les étouffer? Les avez-vous laissés languir dans la malpropreté? Avez-vous refusé sans raison de les nourrir vous-même? Les avez-vous confiés à d'autres enfants incapables de les préserver d'accidents? Les avez-vous laissés endurer la faim? Avez-vous négligé de leur faire apprendre un état? Leur avez-vous refusé sans raison la permission de s'établir? Avez-vous refusé à un enfant la permission et la dot voulues pour entrer dans une maison religieuse?

Avez-vous différé sans permission de faire donner le baptême à vos enfants? Avez-vous négligé de baptiser ceux qui, par quelque accident, sont venus au monde longtemps avant le terme de la grossesse? Avez-vous négligé d'envoyer vos enfants à des écoles vraiment chrétiennes? Avez-vous négligé d'instruire vos enfants et vos domestiques des principales vérités de la foi? Avez-vous négligé de former vos enfants et vos domestiques aux vertus chrétiennes? Avez-vous nourri en eux l'insoumission, la vanité, l'orgueil, la paresse, la sensualité, l'égoïsme, l'avarice, etc? Avez-vous pris à votre service des domestiques sans foi et sans mœurs? Avez-vous eu soin de leur faire fréquenter les sacrements aussi bien qu'à vos enfants?

Avez-vous veillé sur les paroles, les actions, les rapports de vos enfants et de vos domestiques? Les avez-vous longtemps perdus de vue sans les surveiller? Les avez-vous laissés fréquenter de mauvaises compagnies et des personnes de sexe différent? Avez-vous souffert qu'ils soient allés au cabaret, qu'ils aient fait de mauvaises lectures, qu'ils aient pris part aux divertissements du monde, aux danses en particulier? Avez-vous négligé de reprendre vos domestiques et vos enfants, quand ils ont violé les lois de Dieu ou celles de l'Eglise? Avez-vous laissé seuls des domestiques de sexe différent dans une maison d'où vous étiez longtemps absent?

Avez-vous rendu vos domestiques complices de vos fautes? Les avez-vous scandalisés par vos paroles ou par une conduite mondaine? Avez-vous manqué de modestie en levant, en habillant, en portant les petits enfants? Avez-vous tenu devant vos enfants et vos domestiques des discours contre la religion ou vous êtes-vous permis des paroles trop libres? Leur avez-vous fait partager vos rancunes, ou vos injustices, ou vos désordres? Avez-vous négligé de prier pour vos parents et vos enfants?

Avez-vous manqué de respect et d'obéissance à vos maîtres? Avez-vous révélé leurs secrets de famille? Avez-vous perdu votre temps, laissé dépérir ce qui vous était confié, fait tort à vos maîtres? Tuteurs, avez-vous rempli à l'égard de vos pupilles, vos devoirs qui sont semblables à ceux des parents à l'égard de leurs enfants? Parrains ou marraines, avez-vous négligé, à défaut des parents, de veiller sur la conduite de vos filleuls?

Cinquième commandement. — Avez-vous eu de la haine, du mépris pour le prochain? Avez-vous souhaité du mal à quelqu'un, et quel mal? Est-il des personnes auxquelles, par haine, vous refusez de parler? Avez-vous frappé quelqu'un, ou nui à quelqu'un dans sa vie ou sa santé? Vous êtes-vous battu en duel, avez-vous assisté à un duel? Avez-vous semé la division par des rapports vrais ou faux? Avez-vous porté le prochain au mal, et à quel mal, par vos conseils ou vos exemples? Avez-vous aidé de quelque manière les autres à faire le mal et quel mal? Avez-vous détourné quelqu'un de ses devoirs? Avez-vous prêté ou vendu de mauvais livres, de mauvais journaux, procuré aux autres des occasions de péché? Avez-vous négligé d'empêcher le mal, quand vous pouviez et deviez le faire? Vous êtes-vous souhaité la mort par impatience? Avez-vous cherché à abréger vos jours? Avez-vous exposé votre vie et votre santé imprudemment? Avez-vous négligé de faire l'aumône? Avez-vous repris ceux que vous pouviez et deviez empêcher d'offenser Dieu? Avez-vous négligé de faire administrer à temps les sacrements aux malades?

Sixième et neuvième commandements. — Avez-vous consenti à des pensées ou à des désirs contre la sainte vertu de pureté, et à quels désirs? Vous êtes-vous réjoui du mal que vous avez fait par le passé? Avez-vous dit ou entendu dire avec plaisir des paroles contre la pudeur, chanté ou entendu chanter de mauvaises chansons ou romances? En avez-vous appris ou fait apprendre aux autres? Avez-vous consenti à des regards ou à des actions contraires à la modestie? et à quelle sorte d'action? et avec quelle sorte de personne? Avez-vous manqué de respect à la sainteté du mariage en n'y vivant pas conformément à la loi de Dieu? Vous êtes-vous exposé aux occasions de chute, par des lectures légères ou mauvaises, par des entrevues et des liaisons avec des personnes de sexe différent? avez-vous eu avec elles des familiarités? Avez-vous assisté aux bals, aux danses, aux spectacles? Avez-vous fréquenté de mauvaises compagnies et tenu avec elles des discours mauvais ou légers?

Septième et dixième commandements. — Avez-vous fait tort au prochain, dans les marchés ou de toute autre manière? Avez-vous causé du dommage à autrui par votre faute? Avez-vous négligé de payer vos dettes et en particulier le salaire des domestiques? Avez-vous gardé ce que vous avez trouvé, bien que vous en connussiez le maître? Avez-vous désiré de prendre ou de retenir injustement le bien d'autrui?

Huitième commandement. — Avez-vous sans raison soupçonné ou jugé mal les autres? Avez-vous dit du mal, vrai ou faux, du prochain, de manière à lui nuire dans ses biens ou dans sa réputation? Avez-vous encouragé les autres à calomnier ou à médire? Avez-vous outragé le prochain par des injures ou des airs de mépris ou des railleries? Avez-vous menti, surtout de manière à nuire au prochain? Avez-vous témoigné contre la vérité devant les tribunaux? Avez-vous manqué de discrétion, en dévoilant des choses que vous deviez tenir secrètes, en lisant des lettres adressées à d'autres? Il y a obli-

gation de réparer le dommage causé par ces péchés?

Commandements de l'Eglise. — Avez-vous négligé de sanctifier les fêtes commandées, soit en manquant la messe, soit en vous livrant à des travaux défendus? Avez-vous négligé de remplir l'obligation de la confession annuelle ou de la communion pascale, ou avez-vous souffert que ceux de votre maison l'aient violée? Avez-vous violé la loi du jeûne et de l'abstinence sans dispense légitime? Avez-vous négligé de reprendre vos domestiques quand ils ne l'ont pas remplie?

Péchés capitaux. — Avez-vous fait, pour satisfaire votre vanité, des dépenses excessives? On peut, à cet égard, se rendre gravement coupable devant Dieu. Par orgueil, avez-vous méprisé gravement les autres? Avez-vous rebuté le pauvre sans lui donner l'aumône? Vous êtes-vous réjoui du malheur d'autrui, et avez-vous été jaloux de la propriété du prochain? Avez-vous fait trop de dépenses dans les repas? Avez-vous fait des excès dans le boire et le manger? Ou en avez-vous permis à vos enfants? Vous êtes-vous mis en colère? Avez-vous négligé d'accomplir vos devoirs d'état? Avez-vous perdu votre temps dans des occupations vaines ou frivoles?

Des interrogations à faire d'après saint Liguori aux personnes de divers états qui sont d'une conscience peu timorée. Vous avez dit les péchés de Charles, disait un prêtre à un empereur, mais vous n'avez pas dit ceux de l'empereur. Que d'âmes damnées uniquement parce qu'elles n'ont pas rempli leurs devoirs de père, de mère, d'époux et d'enfant, etc.!

Aux juges. — Avez-vous fait acception de personnes? Avez-vous instruit suffisamment la cause, avant de juger? Avez-vous fait traîner les causes en longueur?

Aux notaires. — Avez-vous pris les informations suffisantes? Avez-vous augmenté ou diminué la force de la déposition des témoins? Avez-vous fait des actes injustes, ou bien justes, mais sans les formalités voulues?

Aux médecins. — Etes-vous suffisamment instruit

sur la science médicale? Etudiez-vous dans les cas difficiles? Avez-vous donné sans raison la permission de faire gras? Avez-vous donné un remède dangereux avant que l'état du malade fût désespéré? Avez-vous adressé les malades à un pharmacien sans science ou sans remèdes efficaces? Avez-vous donné vos soins aux pauvres en cas de nécessité grave, et même en dehors de ce cas si vous recevez un salaire à cette fin? Avez-vous omis d'avertir les malades de se confesser quand la maladie était grave ?

Aux pharmaciens. — Avez-vous donné des remèdes à la mère qui puissent nuire à l'enfant? Avez-vous vendu un remède pour un autre, ou avez-vous vendu trop cher ?

Aux marchands. — Avez-vous fait de faux poids et de fausses mesures? Avez-vous vendu au-dessus du prix le plus élevé?

Aux tailleurs. — Avez-vous retenu les coupons des habits? Avez-vous trouvé une occasion de péché en prenant mesure des habits à des personnes de sexe différent ?

Aux courtiers. — Avez-vous retenu une partie du prix des marchandises vendues au nom d'un autre, ou avez-vous fait payer plus cher ce que vous aviez acheté au nom d'autrui?

Aux barbiers. — Avez-vous manqué la messe?

Aux perruquiers. — Avez-vous trouvé une occasion de péché en coiffant les personnes d'un autre sexe? (Liguori, *praxis*, n. 55 et suivants.)

Aux cabaretiers. — Avez-vous donné sans raisons graves du vin aux personnes qui devaient s'enivrer? Avez-vous servi du gras seulement, les jours maigres, quand on ne vous en demandait pas? Avez-vous favorisé ou supporté des désordres dans votre maison?

Aux électeurs. — Avez-vous voté pour des hommes hostiles à la religion, ou en vous abstenant de voter avez-vous été cause de ce qu'ils ont été élus?

Après s'être examiné, il faut s'exciter à la contrition sincère d'avoir offensé Dieu.

3° *Contrition.* — Sans contrition, sans la résolution de ne plus pécher et d'éviter les occasions prochaines de pécher gravement, il n'y a point de pardon. Donc, que la contrition précède l'absolution, et qu'on s'y excite, ainsi qu'au ferme propos, avant de se présenter au saint tribunal. Pour s'exciter à la contrition, on pense à l'enfer que le péché grave mérite, au ciel qu'il nous fait perdre, aux souffrances et à la mort que Notre-Seigneur a endurées pour expier le péché, aux perfections de Dieu que le péché outrage, et à cette vue on entre dans des sentiments d'une douleur sincère des fautes commises, on se détermine à les éviter, ainsi que les occasions, et à prendre les moyens de se corriger, qui sont la prière fréquente, surtout dans la tentation et les sacrements souvent reçus. Puis, on récite l'acte de contrition, page 406. Si on n'a sur la conscience que des fautes légères dont on n'ait pas la contrition, il est nécessaire de faire porter sa contrition sur une faute plus sérieuse de sa vie passée et d'accuser en confession cette même faute passée, bien qu'elle ait été déjà dite. Toutefois, il n'est pas nécessaire dans ce cas de la répéter avec détail, il suffit de dire la vertu contre laquelle on a péché, par exemple : Mon père, je m'accuse de tous les péchés de ma vie contre la sainte vertu.

Cette pratique, toujours utile, serait nécessaire si on ne confessait que des fautes légères, dont on n'eût pas la contrition, comme nous l'avons remarqué déjà.

4° *Confession.* — L'important est de dire toutes les fautes graves. Quelle consolation de déverser son âme avec toutes ses peines, tous ses doutes dans le cœur du ministre de Dieu! Si on ne sait pas s'expliquer, qu'on le prie d'aider à le faire, et il sera heureux de rendre ce service à son pénitent.

Après la confession, qu'on ait soin de remercier le bon Dieu, de renouveler et d'exécuter aussitôt sa résolution de lui être fidèle, et de suivre les avis de son confesseur; et enfin d'accomplir au plus tôt la pénitence imposée.

XIV. EXERCICE POUR LA COMMUNION

Après la pureté de conscience nécessaire pour recevoir la Sainte Eucharistie, rien de plus utile avant de communier que la dévotion et la ferveur dans la préparation. « Pour exciter cette dévotion dans votre cœur, dit saint François de Sales, longtemps avant le jour où vous devez communier, appelez de tous vos vœux le moment qui doit vous unir au Bien-Aimé de votre âme. A la veille de la communion, commencez à vous y préparer par plusieurs aspirations et élans d'amour, vous retirant un peu de meilleure heure, afin de vous pouvoir aussi lever plus matin ; si la nuit, vous vous réveillez, remplissez soudain votre cœur et votre bouche de quelques paroles odorantes, par le moyen desquelles votre âme soit parfumée pour recevoir l'Epoux, lequel, veillant pendant que vous dormez, se prépare à vous apporter mille grâces et faveurs, si, de votre part, vous êtes disposé à les recevoir. Le matin, levez-vous avec une grande joie pour le bonheur que vous espérez, et comportez-vous en sorte que l'on connaisse en toutes vos actions que Dieu est avec vous. »

Entendez avec le plus grand recueillement et la plus grande ferveur la messe où vous devez communier. Avant de vous approcher de la Sainte Table, il serait bon de réciter, plus de cœur que de bouche, les actes suivants :

Acte de foi. — Mon Seigneur Jésus, je crois plus fermement que si je le voyais des yeux du corps, que vous êtes réellement présent dans la Sainte Eucharistie, et que je vais recevoir votre corps, votre sang, votre âme et votre divinité. Je le crois, parce que vous l'avez révélé, et que votre Eglise me propose de croire.

Acte d'espérance. — Mon Dieu, j'espère qu'en vous donnant à moi, vous me ferez participer aux précieux avantages de votre présence, et qu'après m'être nourri de vous sur la terre, j'aurai le bon-

heur de vous posséder éternellement dans le ciel.

Acte d'amour. — O mon divin Jésus! Vous daignez me témoigner votre amour jusqu'à devenir ma nourriture. Je vous aime de tout mon cœur; faites qu'avec le secours de votre grâce, j'aie le bonheur de croître, de vivre et de mourir dans votre amour.

Acte d'humilité. — Mon Seigneur et mon Dieu, vous êtes la sainteté même et je ne suis qu'une faible et misérable créature; je me reconnais bien indigne de vous recevoir; mais dites une parole et mon âme sera guérie.

Acte de désir. — Venez, divin Jésus, venez rassasier mes désirs; venez étancher ma soif; venez apaiser ma faim. Comme le cerf altéré soupire après l'eau des fontaines, ainsi mon cœur soupire après vous, ô mon Dieu! qui êtes cette source d'eau vive et rejaillisante jusqu'à la vie éternelle.

Après vous être recueilli pendant quelque temps pour vous entretenir avec Jésus-Christ, et penser à la grande faveur que vous venez de recevoir, vous pourrez, si vous en avez besoin, vous servir des actes suivants, et même de toute autre prière, au gré de votre dévotion et selon votre attrait.

Acte d'adoration. — Divin Jésus, je vous adore présent au dedans de moi. J'unis mes adorations à celles que les anges et les saints vous offrent dans le Ciel.....

Acte de remerciement. — Que vous rendrai-je, ô mon Dieu, pour toutes les grâces que j'ai reçues de vous, et particulièrement pour celle que vous venez de m'accorder en vous donnant à moi! J'unis mes actions de grâces à celles des bienheureux dans le ciel et des âmes ferventes sur la terre.

Acte d'offrande. — Divin Rédempteur, puisque vous vous êtes donné tout à moi, il est bien juste que je me donne tout à vous. Je vous offre mon âme, mon corps, tout ce que j'ai et tout ce que je suis, disposez de moi selon votre sainte volonté.

Acte de demande. — O mon Jésus, qui connaissez les besoins de mon âme, faites-moi croître et persévérer dans votre amour. Protégez votre Sainte Église,

sanctifiez ceux qui sont dans son sein, et faites-y entrer ceux qui en sont sortis. Secourez surtout mes parents, mes amis, mes ennemis, mes supérieurs, mes bienfaiteurs, et les âmes qui sont dans le Purgatoire.....

Acte de bon propos. — Mon Seigneur et mon Dieu, je veux, avec le secours de votre grâce, conserver les fruits de mon union avec vous. Je renonce pour toujours à Satan, à ses pompes et à ses œuvres. Je prends la ferme résolution de m'attacher à vous, de suivre vos maximes et de vous imiter pendant tout le cours de ma vie, afin de vous posséder éternellement dans le ciel.

Pie VII a accordé, à perpétuité, une indulgence plénière à toutes les personnes qui, s'étant confessées et ayant communié, réciteront l'oraison suivante devant l'image d'un crucifix.

PRIÈRE

O bon et très doux Jésus, je me prosterne à genoux en votre présence, et je vous prie et vous conjure, avec toute la ferveur de mon âme, de daigner graver dans mon cœur de vifs sentiments de foi, d'espérance et de charité, un vrai repentir de mes égarements, et une volonté très ferme de m'en corriger, pendant que je considère en moi-même et que je contemple en esprit vos cinq plaies, avec une grande douleur, ayant devant les yeux ces paroles prophétiques que prononçait déjà le saint roi David : Ils ont percé mes mains et mes pieds, ils ont compté tous mes os.

Pour gagner cette indulgence plénière, il est nécessaire d'ajouter à l'oraison précédente quelques prières à l'intention du Souverain Pontife ; par exemple, cinq Pater *et cinq* Ave.

XV. DIRECTION

« Le vaisseau sans pilote voit son mât renversé, dit saint Athanase, les flots le jettent çà et là, jusqu'à ce qu'il aille se briser contre les écueils. » C'est

l'image de l'âme qui n'a personne pour la conduire.

« L'âme qui a un guide sûr est semblable à une vigne féconde, que le jardinier arrose et émonde avec soin, et qui porte en son temps d'excellents fruits, » dit le même Père. Que d'écueils évités, quand on est conduit comme par la main; que de chagrins adoucis; que de tentations facilement surmontées; que de vertus pratiquées, que d'actes d'obéissance surtout! Et celui qui obéit est sûr de la volonté de Dieu.

Choix d'un directeur. — « Choisissez-le entre mille, dit saint François de Sales, et même entre dix mille. » Si on ne le peut, il faut aller avec confiance à celui que la Providence nous a ménagé, à moins qu'on n'ait des raisons de faire autrement. Que l'on n'ait qu'un seul directeur, qu'on ne le change pas sans raison. On doit avoir pour le directeur qu'on s'est choisi un grand respect et une grande confiance, sans attachement trop humain toutefois. A un confesseur il suffit de dire ses fautes : à un directeur, il faut, de plus, dire filialement ses défauts, ses tentations, ses périls, ses peines, ses bons désirs, le fruit qu'on retire de ses exercices de piété, tout ce qui intéresse l'âme enfin. La direction peut se faire par lettre, pourvu qu'on y apporte la gravité voulue, ou mieux encore au saint tribunal. Il serait à propos que les personnes du sexe ne la fissent qu'au confessionnal ou par écrit.

C'est le jour de la retraite du mois qu'il est opportun de voir son directeur.

XVI. REVUE DU MOIS ET PRÉPARATION A LA MORT

Ecoutons sur ce sujet saint Léonard : « Choisissez chaque mois un jour, celui où vous êtes le plus dégagé de toute occupation, et consacrez-le tout entier à faire l'important apprentissage de la mort.

Retirez-vous dans votre cellule et ne craignez pas de vivre en ermite, pendant ce jour, en le passant dans la solitude et le silence le plus parfait. »

Préparez d'abord la confession. Elle devra se faire comme si c'était la dernière de votre vie. Vous vous exciterez donc à une douleur extraordinaire de vos péchés, vous figurant que vous devez incessamment paraître devant le tribunal de Dieu; et vous formerez le ferme propos de vous amender sérieusement, surtout de votre péché et défaut dominants.

Vous apporterez une préparation extraordinaire à la communion, comme si vous communiiez en viatique. Vous adorerez Notre-Seigneur, lui offrant votre vie, et protestant que vous êtes prêt à en faire le sacrifice quand il lui plaira, pourvu qu'il daigne vous assister dans ce grand passage.

Dans l'oraison du matin, vous vous représenterez aussi vivement que possible l'état où vous vous trouverez au moment de votre mort, déjà abandonné des médecins et sur le point de rendre le dernier soupir. Vous diviserez cette méditation en trois points; vous considérerez ce que, à l'article de la mort, vous voudriez avoir fait : 1° envers Dieu; 2° envers le prochain; 3° envers vous-même. Puis, mêlant aux actes de contrition des propos efficaces de vous amender, vous terminerez en demandant la grâce de vivre à l'avenir avec autant de ferveur que si chaque jour devait être le dernier de votre vie.

Dans l'oraison du soir, vous méditerez les cinq motifs qui sont les plus propres à vous faire accepter de bon cœur le coup de la mort : 1° c'est une loi universelle, dont le Fils de Dieu n'a pas voulu se dispenser; 2° il est souverainement juste que celui qui, tant de fois, s'est révolté contre Dieu, soit condamné à mort; 3° celui-là est indigne de vivre qui a fait un mauvais usage de la vie; 4° l'amour de Dieu doit nous faire désirer d'aller jouir de lui; 5° la résignation au bon plaisir de Dien doit nous faire accepter la mort, dès qu'il lui plaira de nous l'envoyer.

Le reste du temps, visitez plusieurs fois le Saint-

Sacrement; employez-le à des lectures spirituelles, repassez les résolutions que vous avez dejà prises pour avancer dans la perfection. Le soir, avant d'aller prendre votre repos, pour couronner une si sainte journée, vous ferez l'acte d'acceptation de la mort, disant à Dieu : Mon Dieu, mon cœur est prêt, je remets mon âme entre vos mains; ô Marie, priez pour moi, maintenant et à l'heure de ma mort; saint Joseph, mon ange gardien, mes saints patrons, ne m'abandonnez pas. « Oh! que vous retirerez de profit de cette sainte retraite! » dit saint Léonard.

XVII. MÉTHODE POUR ASSISTER LES MOURANTS

Léon de Villèle, commandeur des chevaliers de Saint-Jacques d'Aragon, voulut, en mourant, qu'on fît imprimer une méthode d'assister les mourants, et qu'on la distribuât à tous et à chacun des habitants de la Biscaye, sa patrie. Lui-même se prépara à la mort par une confession générale, qui lui laissa l'âme remplie de tant de consolations, qu'il répétait avec transport les paroles de David : Seigneur, votre miséricorde vaut mieux que la vie.

Dans les temps malheureux où nous vivons, une méthode facile pour préparer les mourants à paraître devant Dieu nous paraît plus nécessaire que jamais. Nous la publions donc, et nous conjurons nos vénérés confrères qui ont la charge des âmes, et toutes les personnes pieuses qui ont à cœur le salut de leurs frères, de la répandre dans les familles.

Qu'il serait à désirer qu'il y eût, au moins dans chaque hameau de nos villages et dans chaque rue de nos villes, quelques personnes animées de l'esprit de Dieu, qui recherchassent les malades et les assistassent comme nous l'indiquons. Que le zèle des prêtres les suscite! (1)

(1) Cette méthode peut servir aussi avec grand fruit à préparer les petits enfants et les ignorants au sacre-

Du moment de la mort dépend l'éternité. Quel malheur donc quand les pauvres moribonds ne sont assistés par personne, je ne dis pas pour les soins corporels que réclame leur état, mais pour les soins spirituels, mille fois plus nécessaires!

Ceux qui entourent les mourants, même les petits enfants, ayant déjà quelque connaissance, doivent avant tout les disposer à recevoir la visite du prêtre, et cela de bonne heure ; car, en différant de l'appeler, on risque le salut du malade, comme l'expérience l'apprend.

Il est nécessaire d'avertir le prêtre de l'état d'un malade, lors même que le malade ne tient pas à sa visite. Et ce que nous disons d'une maladie qui met en danger de mort doit s'entendre aussi de celles qui risqueraient de faire perdre la raison; car tomber dans la folie perpétuelle en étant en état de péché mortel, c'est un malheur aussi épouvantable que la mort. Quand le malade est disposé à faire sa confession, ou bien quand déjà il l'a commencée, il faut que les personnes qui l'entourent lui inspirent les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition. C'est à faire produire ces actes au moribond jusqu'à son dernier soupir, qu'elles doivent mettre tout leur zèle. C'est par ces actes, en effet, que l'âme s'unit à Dieu.

Il faut donc apprendre au malade d'abord les vérités absolument nécessaires au salut, savoir, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, créateur de toutes choses, qui gouverne tout par sa Providence, qui récompense éternellement au ciel les bons, en se faisant voir

ment de Pénitence. Toutefois, nous avons publié à part une instruction spéciale plus complète, pour disposer les petits enfants à la confession, sous ce titre : *Méthode facile pour préparer les petits enfants au sacrement de Pénitence.*

En adressant franco à **M. l'abbé Berthier**, La Salette, par Corps (Isère), 15 centimes, on recevra la *Méthode facile pour préparer les petits enfants au sacrement de Pénitence* et la *Méthode facile pour assister les mourants.* Cette dernière seule se vend, franco, 30 cent. la douzaine ; et 2 fr. 50 le cent.

à leur âme, face à face, tel qu'il est. Pour arriver à cette fin sublime, nous avons un besoin absolu d'un secours particulier et surnaturel de Dieu, qu'on appelle la grâce, et la prière nous est nécessaire pour obtenir ce secours. La justice de Dieu punit aussi les méchants par d'éternels supplices, car notre âme est immortelle.

La raison suffit pour nous faire connaître que Dieu, qui donne leurs perfections à toutes créatures, est plus parfait que tous les êtres et qu'il a toutes les perfections à un degré infini. Il est donc la science qui sait tout, la vérité qui ne peut mentir; il est infiniment bon pour ses créatures et possédant en lui toute perfection et tout bien, il est capable de faire leur bonheur parfait. Il est tout-puissant et fidèle dans ses promesses.

Dieu est un pur esprit comme les anges, c'est-à-dire qu'il n'a point de corps : on ne peut donc ni le voir ni le toucher avec les sens.

Dieu est venu nous apprendre lui-même qu'il y a, dans sa nature unique, trois personnes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit, toutes trois égales et distinctes, mais qui ne font qu'un seul vrai Dieu, une seule Divinité.

C'est ainsi que, dans l'âme humaine, la mémoire, l'intelligence et la volonté sont des propriétés distinctes, bien que l'homme n'ait qu'une âme.

Le Fils de Dieu qui, de toute éternité, n'avait point de corps pas plus que le Père et le Saint-Esprit, le Fils de Dieu, dis-je, est venu sur la terre; il a pris une âme et un corps humains. Tout en restant Dieu, il s'est fait homme, il s'est appelé Jésus-Christ ; il a prouvé sa divinité par de grands miracles qui ont converti le monde. Les miracles sont des prodiges extraordinaires que Dieu seul peut faire, et qui prouvent clairement que celui qui les opère est envoyé de Dieu; ses miracles et ses enseignements sont attestés par les historiens les plus dignes de foi. Pour expier nos péchés et nous sauver, il est mort sur une croix. Ressuscité le troisième jour après sa mort, il s'est fait voir vivant à plus de 500 témoins, et, en présence de ses apôtres, il est

remonté au ciel, où, assis à la droite de son Père, il règne en souverain sur l'univers et d'où il viendra pour juger tous les hommes. Pendant qu'il était sur la terre, il nous a dit qu'il était Dieu, qu'il nous instruisait lui-même de ce que nous devons croire et faire, qu'il ne pouvait ni se tromper ni nous tromper; et la raison nous dit assez que Dieu n'est ni ignorant ni menteur. Il faut donc croire ce qu'il a dit.

Il a chargé ses apôtres et ensuite le Pape et les évêques de nous instruire de tout ce qu'il nous a appris; et il a promis d'être toujours avec eux, afin qu'ils nous disent toujours la vérité; il a prouvé qu'il était toujours avec le Pape et les évêques, c'est-à-dire avec l'Eglise catholique, par les miracles qui ont toujours été opérés dans cette Eglise seule, et par les grandes vertus qu'ont pratiquées les saints que l'Eglise a produits. Nous connaissons les vérités enseignées par Dieu par le catéchisme, qui est en substance le même partout; et les vérités qu'on nous y apprend sont crues par tous les catholiques du monde et enseignées par tous les prêtres, par tous les évêques et par le Pape. Nous pouvons donc et devons dire avec certitude :

ACTE DE FOI. — *Mon Dieu, parce que vous êtes la science et la vérité infinies et que vous avez révélé vous-même ce que nous devons croire, je crois tout ce que vous avez dit et tout ce que l'Eglise enseigne.*

Le Fils de Dieu nous a promis, quand il est venu sur la terre, le pardon de nos péchés, à condition que nous nous en repentirons et nous en confesserons; il nous a promis sa grâce et son secours, afin de nous aider à aller au ciel, à la condition que nous les demanderons par la prière. Il nous a promis le bonheur de voir Dieu, dans le ciel, face à face, tel qu'il est, à la condition que nous persévérerons dans son amitié. Notre-Seigneur a prouvé par des miracles ses promesses comme ses paroles. L'Eglise, qu'il assiste toujours, nous enseigne qu'il a réellement fait ces promesses. Nous pouvons donc compter sur elles; car, comme il nous l'a appris, il est fidèle, il est tout-puissant pour nous donner ce qu'il nous a promis, il est infiniment bon pour ses

créatures, et, par conséquent, disposé à tout nous donner; étant le souverain bien, il a en lui-même tout ce qui peut nous rendre heureux. Nous devons donc lui dire :

ACTE D'ESPÉRANCE. — *Mon Dieu, parce que vous m'avez promis le ciel, parce que vous êtes infiniment fidèle dans vos promesses, tout-puissant et bon, j'espère que vous me donnerez, avec le secours de votre grâce, la faveur de vous voir un jour au Paradis.*

Dieu nous a fait connaître qu'il était l'infinie perfection. Lui, en effet, qui donne toute perfection aux créatures, doit être plus aimable, plus beau, plus saint, plus parfait que toutes ensemble. Si nous avons bon goût et bon cœur, disons-lui souvent :

ACTE D'AMOUR. — *Mon Dieu, parce que vous êtes infiniment parfait, je vous aime par-dessus tout, et pour l'amour de vous, j'aime mon prochain comme moi-même.*

Celui qui aime Dieu par-dessus tout doit détester par-dessus tout ce qui l'offense, le péché. Quel grand malheur de ne pas avoir aimé toujours un Dieu si aimable, de l'avoir oublié, méconnu, outragé ! Quel sujet de douleur et de regrets !

ACTE DE CONTRITION. — *Mon Dieu, parce que vous êtes souverainement aimable, je vous aime de tout mon cœur, et pour l'amour de vous, je me repens bien de vous avoir offensé dans toute ma vie, et je suis fermement résolu de ne plus vous offenser.*

Ces actes sont comme des échelons par lesquels l'âme s'élève peu à peu, par la foi et l'espérance, jusqu'à la charité ou l'amour de Dieu, et jusqu'à la contrition parfaite qui se base sur la charité.

Or, il importe de le remarquer, la charité et la contrition parfaite effacent tous les péchés avant même qu'on reçoive le sacrement de Pénitence, de telle sorte que si, avant de mourir, on en produit sincèrement les actes sans pouvoir recevoir les sacrements, bien qu'on les désire, on est cependant sauvé, eût-on même été jusque-là hérétique ou païen. Pourquoi l'ignore-t-on, et pourquoi est-il des chré-

tiens qui, se trouvant en face d'un moribond pour lequel le prêtre ne peut arriver à temps, le laissent expirer sans lui suggérer ces actes, soit par ignorance, soit par oubli? Quel malheur! Mais qu'on le remarque bien, la contrition parfaite, l'amour de Dieu supposent nécessairement la foi et la connaissance des motifs de la foi et des vérités nécessaires au salut, que nous venons d'exposer. Il est donc bien nécessaire d'enseigner aux malades et aux mourants, même aux petits enfants qui ont quelque connaissance, ces vérités élémentaires. C'est là une excellente préparation à la confession.

On ajoute que le Fils de Dieu a établi la confession pour qu'elle remette les péchés à l'homme coupable; que pour se confesser avec fruit il faut examiner ses péchés, dire tous ceux qui sont graves, avec leur nombre, leur espèce et les circonstances qui en changent l'espèce, en avoir le repentir et être résolu à ne plus les commettre.

Lors même que les malades ont déjà reçu l'absolution, il ne faut pas leur faire négliger de répéter ces mêmes actes, qu'on peut abréger une fois qu'on a instruit le moribond de la manière que nous venons d'exposer. Il suffit ensuite de lui faire dire : *Mon Dieu, je crois en vous ; mon Dieu, j'espère en vous ; mon Dieu, infiniment parfait, je vous aime ; pour l'amour de vous, je me repens de vous avoir offensé.* Il ne faut pas fatiguer le malade ; si donc il ne goûtait pas ces actes, il suffirait, tant qu'il n'est pas à l'extrémité, de les lui faire répéter à de longs intervalles ; et s'il était très souffrant, on se contenterait de lui suggérer un seul acte à la fois, par exemple : *Mon Dieu, je crois en vous,* en lui disant qu'il suffit qu'il le dise du cœur ; et plus tard on lui ferait dire : *Mon Dieu, j'espère en vous,* et ainsi de suite.

Quand approche la dernière heure, il faut faire tout le possible pour que le prêtre soit là, afin de donner encore une fois l'absolution au moribond à son dernier soupir, lors même que le malade aurait été administré depuis peu. Il peut se faire, hélas ! qu'après les sacrements reçus cette pauvre âme succombe à quelque tentation de désespoir ou autre semblable.

Si le prêtre ne peut être là à ce moment décisif, il faut avoir soin d'écarter de la couche et de l'appartement du malade les proches parents, qui n'auraient pas assez de foi ni de force pour contenir leurs larmes et leurs sanglots. C'est le sage conseil de saint Liguori. Il est clair, en effet, que ces manifestations de douleur peuvent troubler un moribond et lui donner occasion de se désespérer. A plus forte raison faut-il écarter de lui les personnes qui auraient été, durant sa vie, un péril pour sa vertu.

L'absence du prêtre rend plus nécessaire encore la présence d'un parent, d'un ami, d'une personne fortement chrétienne, qui suggère au malade les actes de foi, d'espérance, et surtout les actes de charité et de contrition parfaite.

Quand le moribond perd ses sens, il ne faut pas se lasser. Les médecins attestent, aussi bien que les théologiens, que le sens de l'ouïe se perd un des derniers. Souvent donc un malade, qui passe pour avoir perdu connaissance, entend encore. Il faut donc à très haute voix et lentement dire à ses oreilles, jusqu'au dernier soupir, les actes du chrétien, en les interrompant pour ne pas le lasser, et lui inspirer de remettre son âme entre les mains de Dieu, d'invoquer les noms de Jésus, Marie, Joseph, tout en persuadant à ceux qui seraient présents de prier instamment pour lui et en particulier de réciter les prières de la recommandation de l'âme.

Heureux ceux qui sauront se dévouer à cette œuvre, la plus nécessaire de toutes, d'assister ainsi les mourants. Ils ouvriront le ciel à une multitude d'âmes et se prépareront à eux-mêmes la grâce d'une bonne mort.

XVIII. DÉVOTIONS PRINCIPALES

I. A L'ÉGARD DE NOTRE-SEIGNEUR

1. *DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR.* — Notre divin Sauveur a daigné, dans nos temps modernes, révéler cette dévotion à la Bienheureuse Marguerite-Marie, religieuse de la Visitation de Paray-le-Monial. Cette dévotion, qui fait le bonheur des âmes pieuses, a été

approuvée par l'Eglise. Elle a pour but d'honorer l'amour immense que le Fils de Dieu fait homme nous a témoigné dans sa vie, dans sa mort, dans sa présence au Saint-Sacrement, et de réparer par l'amour l'ingratitude d'un grand nombre de chrétiens. Notre-Seigneur, pour encourager cette dévotion, a fait à la Bienheureuse Marguerite-Marie les promesses les plus magnifiques.

Voici entre ces promesses celles qui nous paraissent les plus importantes :

1° La grâce de recevoir les sacrements à la mort, à ceux qui communieront tous les premiers vendredis du mois, pendant neuf mois de suite; 2° L'union dans les familles et la bénédiction sur les maisons où sera exposée l'image du Sacré-Cœur; 3° La conversion aux âmes pécheresses; 4° La ferveur aux âmes tièdes; 5° La perfection la plus élevée aux âmes ferventes qui honoreront ce Cœur adorable.

La Confrérie du Sacré-Cœur est enrichie de précieuses indulgences, ainsi que l'Archiconfrérie de la Garde d'honneur du Sacré-Cœur et l'Apostolat de la prière. Que du moins, on n'oublie pas l'exposition de l'image du Sacré-Cœur dans sa maison, et la communion du premier vendredi de chaque mois.

2. *LE CHEMIN DE LA CROIX.* — La dévotion à la Passion de Notre-Seigneur a été celle de tous les saints. La méditation de la Passion est de toutes la plus salutaire. Aussi a-t-on appelé avec raison le crucifix le livre des élus. C'est là, en effet, qu'on apprend la science du salut, la plus nécessaire de toutes; mais entre les pratiques qui excitent dans les âmes la dévotion à la passion de Notre-Seigneur et qui rendent facile la méditation des souffrances de ce divin Sauveur, il n'en est point de si ancienne, de si répandue parmi les fidèles, de si profitable pour les défunts, de si fructueuse pour ceux qui l'embrassent, que le saint exercice du chemin de la Croix.

Faire le chemin de la Croix, c'est parcourir la voie douloureuse que Notre-Seigneur parcourut portant sa croix, depuis le tribunal de Pilate jus-

qu'au Calvaire. Il se divise en quatorze stations, qui nous rappellent chacune quelque mystère de la passion. Cet exercice est un des plus riches en indulgences, toutes applicables aux âmes du Purgatoire. Pour les gagner, il n'est pas nécessaire de se confesser, ni de communier, il suffit d'être en état de grâce. C'est pourquoi il est bon de le faire précéder d'un acte de contrition parfaite (voir p. 391). Pas nécessaire non plus de réciter des prières, ni pendant, ni après l'exercice ; il suffit de parcourir, en changeant de place, les quatorze stations régulièrement érigées, en méditant sur la passion de Notre-Seigneur, ou sur les mystères que représente chaque station.

Quel bonheur de pouvoir faire le chemin de la Croix tous les jours, ou au moins une fois par semaine, le vendredi par exemple, ou le dimanche après les vêpres ! Qu'au moins le premier vendredi, ou le premier dimanche du mois, jour qu'on pourrait choisir pour sa retraite du mois, on ait soin de ne pas se priver des indulgences et des fruits précieux de cette pratique. Les âmes pieuses feraient une œuvre de zèle très agréable à Dieu en persuadant à un certain nombre de personnes de faire avec elles le chemin de la croix, le dimanche, à l'heure la plus commode. Qu'on n'oublie pas, afin de se rappeler la passion de Notre-Seigneur, d'avoir dans sa maison, et même dans chaque appartement, et de porter toujours sur soi un crucifix.

II. DÉVOTION ENVERS LA SAINTE VIERGE

Nous l'avons dit, la dévotion à Marie est un signe de prédestination. Un vrai serviteur de Marie ne saurait périr.

Les pratiques de cette dévotion sont nombreuses. Il est des personnes pieuses qui, en se levant, et avant d'aller prendre leur repos, se mettent à genoux devant une image de Marie pour demander à cette bonne Mère sa bénédiction. D'autres récitent *l'Angelus* trois fois par jour. Il en est qui, à tout instant,

invoquent Marie, surtout dans la tentation, en redisant ces courtes prières : *O Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous,* ou : *Doux Cœur de Marie, soyez mon salut.* Qui oserait se passer d'avoir sur soi, jour et nuit, une médaille de la Sainte Vierge ? Les soldats chrétiens ne rougissent pas de s'en munir, sur le champ de bataille. Pour se rappeler le souvenir de Marie, il est bon d'avoir sa statue ou son image dans son appartement, ou sur sa table de travail. Saint Liguori récitait toujours un *Ave Maria,* en entendant sonner l'heure. Les Chartreux ont tous cette pratique. Le même saint Liguori a composé un livre pour les visites à la Sainte Vierge. Il est très salutaire, en effet, d'aller tous les jours se jeter au pied d'un autel ou d'une statue de Marie, pour lui dire avec confiance ses peines, ses tentations, et implorer son assistance. On peut, dans ses visites, déposer un bouquet de fleurs aux pieds des autels de Marie, ou faire brûler une lampe devant son image. Le samedi est un jour consacré à la Sainte Vierge. Sainte Rose jeûnait ce jour-là. Saint Louis, en ce jour, nourrissait douze pauvres. Tous pourraient, le samedi, faire à Marie une consécration de leur personne et de tout ce qu'ils possèdent.

Il est bon de se préparer aux principales fêtes de la Sainte Vierge par une neuvaine de prières, et de célébrer ses fêtes par la réception des sacrements. Les pèlerinages aux sanctuaires de Marie sont aussi une source de grâce, pour ceux qui les fréquentent avec piété.

Point d'âme sincèrement chrétienne qui ne fasse partie de quelque confrérie ou congrégation de la Sainte Vierge, et qui n'y trouve, avec des indulgences à gagner, un moyen puissant de persévérer dans le bien. Quelle jeune personne voudrait se priver de ce secours ? Entre ces confréries, il en est dont nous devons dire un mot.

1° *Le Rosaire.* La confrérie du Rosaire a été établie par saint Dominique, comme la pratique de réciter le Rosaire, qui se compose de quinze dizaines d'*Ave*

Maria, précédées chacune d'un *Pater*, et accompagnées chacune de la méditation d'un des quinze mystères suivants. *Mystères joyeux :* l'Annonciation, la Visite à sainte Elisabeth, la Naissance de Notre-Seigneur, sa Présentation au temple, son Recouvrement au milieu des docteurs. *Mystères douloureux :* l'Agonie au jardin des Oliviers, la Flagellation, le Couronnement d'épines, le Portement de la Croix, le Crucifiement. *Mystères glorieux :* la Résurrection de Notre-Seigneur, son Ascension, la Descente du Saint-Esprit sur les apôtres, la mort et l'Assomption de la Sainte Vierge, son Couronnement dans le Ciel. Ceux qui ont leur nom inscrit dans les registres de cette confrérie, en récitant le rosaire une fois par semaine, même en le partageant, peuvent gagner une indulgence plénière le premier dimanche de chaque mois, et à toutes les fêtes de la Sainte Vierge, à la condition de se confesser, de communier, et de visiter la chapelle du rosaire. Le dimanche, cependant, si on a communié à cette chapelle, il n'est pas nécessaire de la visiter de nouveau. (*Maurel, S. J.*)

Il faut toutefois que le Rosaire ou le chapelet soient bénits par un prêtre ayant reçu un pouvoir spécial à cette fin. Sans être membre de la confrérie du Rosaire, mais en récitant au moins trois fois par semaine un chapelet bénit par un religieux Dominicain ou par un prêtre ayant reçu ce pouvoir, et en méditant en même temps les mystères du Rosaire, on gagne 100 jours d'indulgence à chaque *Pater* et à chaque *Ave Maria*, pourvu qu'on n'interrompe pas la récitation du chapelet.

Les prières du Rosaire révélées par la Sainte Vierge elle-même à son serviteur saint Dominique, sont des plus autorisées dans l'Eglise. Grégoire XVI a écrit que le *Rosaire est le merveilleux instrument de la destruction du péché, du recouvrement de la grâce et de la gloire de Dieu.*

2° *Le chapelet*, on le sait, se compose de cinq dizaines d'*Ave Maria*, précédées chacune d'un *Pater noster*, et terminées par le *Gloria Patri;* quand on a appliqué au chapelet les indulgences de sainte

Brigitte, on peut gagner, en récitant le chapelet de sainte Brigitte, une indulgence de 100 jours pour chaque *Pater*, *Ave* et *Credo*, sans qu'il soit nécessaire de méditer pendant cette récitation ; aussi la plupart des personnes pieuses récitent-elles leur chapelet tous les jours, et l'on ne saurait trop recommander cette pratique.

3° *Le scapulaire.* — La confrérie du *scapulaire du Mont Carmel* n'est pas moins répandue que celle du *Rosaire*. Pour en faire partie, il faut faire inscrire ses nom et prénoms sur les registres de la confrérie, recevoir le scapulaire du Mont Carmel d'un prêtre ayant le pouvoir de le donner, et le porter toujours. C'est la Sainte Vierge elle-même qui offrit ce saint habit à saint Simon Stock, Carme, en lui disant que celui qui en serait revêtu à la mort échapperait aux flammes éternelles, que ce scapulaire serait pour lui un signe de salut, une protection dans les périls et un gage de paix. Le grand pape Benoît XIV pense que tous doivent regarder cette vision comme vraie.

Dans une autre vision, la Sainte Vierge promit au pape Jean XXII de soulager et de délivrer au plus tôt du Purgatoire, surtout le samedi après la mort, les âmes de ceux qui auraient porté le scapulaire. C'est ce qu'on nomme l'indulgence sabbatine ; pour la gagner, il faut garder la chasteté selon son état, réciter le petit office de la Sainte Vierge, ou l'office canonial. Ceux qui ne savent pas lire doivent, à la place de l'office, observer tous les jeûnes de l'Église et faire abstinence les mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine.

Qu'aucun des fidèles soucieux de son salut ne se prive de la protection de la Vierge que lui assure le scapulaire.

Scapulaire bleu. — Ce scapulaire est le plus riche en indulgences applicables aux défunts. Il fut révélé par Marie elle-même à la vénérable Ursule de Bénincasa, fondatrice des Théatines à Naples. Ceux qui l'ont reçu d'un prêtre ayant le pouvoir de le donner et en sont revêtus peuvent gagner un grand nombre d'indulgences plénières, toutes applicables aux âmes du Purgatoire, toutes les fois qu'ils récitent six *Pater*,

six *Ave* et *Gloria* en l'honneur de la Sainte Trinité et de l'Immaculée-Conception, et aux intentions du Souverain Pontife, sans qu'il soit nécessaire de communier, de se confesser ni de faire d'autres prières. On peut donc dire de ce scapulaire qu'il est un moyen des plus efficaces de soulager les âmes du Purgatoire.

4° *Archiconfrérie de Notre-Dame Réconciliatrice de la Salette.* — Le but de cette archiconfrérie est : 1° de fléchir, par l'entremise de la Sainte Vierge, la colère de Dieu, justement irrité à cause des blasphèmes, de la profanation du dimanche, de l'oubli de la prière, de la violation des lois de l'Eglise, en particulier de l'abstinence et du jeûne; 2° de prier pour la conversion des pécheurs; 3° de procurer la sanctification des associés en les préservant des crimes ci-dessus mentionnés et en leur inspirant le zèle de les faire cesser autour d'eux.

Pour en faire partie et gagner les précieuses indulgences dont elle a été enrichie par Pie IX de sainte mémoire, il suffit de se faire inscrire sur les registres du pèlerinage de La Salette, par Corps (Isère), et de réciter tous les jours un *Notre Père* et un *Je vous salue, Marie*, auxquels, par un pieux usage, on ajoute cette invocation : *Notre-Dame de la Salette, Réconciliatrice des pécheurs, priez sans cesse pour nous, qui avons recours à vous.*

Nous croyons bon de raconter plus loin le fait qui a donné lieu à l'établissement de cette archiconfrérie.

III. DÉVOTION A SAINT JOSEPH

(*Voir ce que nous avons dit à la page 140.*) Il nous suffit de citer ce qu'en dit sainte Thérèse; voici comment elle s'exprime : « Je ne me souviens pas de lui avoir rien demandé jusqu'à ce jour, qu'il ne me l'ait accordé. Ce serait une chose merveilleuse de raconter les grâces sans nombre que Dieu m'a faites, et les dangers, tant du corps que de l'âme, dont il m'a délivrée, par la médiation de ce glorieux saint. Pour les autres saints, il semble que le Seigneur leur ait accordé le pouvoir de nous secourir dans

quelque nécessité particulière seulement; l'expérience prouve, au contraire, que saint Joseph nous secourt dans tous nos besoins, et qu'il plaît à Notre-Seigneur de nous témoigner par là que, comme il a bien voulu être soumis sur la terre à l'autorité de ce grand saint, il fait également dans le ciel tout ce qu'il demande. C'est ce qu'ont vu comme moi, par expérience, d'autres personnes auxquelles j'avais conseillé de se recommander à lui..... Connaissant par une si longue expérience l'étonnant crédit de saint Joseph auprès de Dieu, je voudrais persuader à tout le monde de l'honorer d'un culte particulier. J'ai toujours vu les personnes qui ont pour lui une vraie dévotion, faire des progrès dans la vertu..... Depuis plusieurs années, je lui demande une faveur particulière le jour de sa fête, et j'ai toujours vu mes désirs accomplis..... Je conjure, pour l'amour de Dieu, ceux qui ne me croiraient pas, d'en faire l'épreuve..... Je ne comprends pas comment on peut penser à la Reine des Anges, et à tout ce qu'elle eut à souffrir pendant la sainte enfance de Jésus, sans rendre grâces à saint Joseph pour les secours qu'il a prêtés, durant ce temps, à la Mère et au Fils. »

Invocations à saint Joseph et à la Sainte Famille, qu'on peut réciter souvent, durant le jour :

Faites, ô Joseph, que notre vie s'écoule innocente et couvrez-nous toujours de votre patronage. *100 jours, une fois le jour.*

Jésus, Joseph et Marie,
Je vous donne mon cœur, mon esprit et ma vie.
Jésus, Joseph et Marie,
Assistez-moi dans ma dernière agonie.
Jésus, Joseph et Marie,
Que je meure en paix dans votre sainte compagnie.

(Extrait du *Recueil de prières et d'œuvres pies,* par L. Pallard.)

XIX. PRIÈRES INDULGENCIÉES

ORAISONS JACULATOIRES

Qui pourront être récitées souvent dans la journée, surtout dans les moments de tentation.

« Mon Jésus, miséricorde. »
Indulgence de 100 jours chaque fois. (Pie IX, 23 septembre 1856.)

« Doux Cœur de Marie, soyez mon salut. »
Indulgence de 300 jours chaque fois, plénière une fois le mois. (Pie IX, 30 septembre 1852.)

O ma Souveraine, ô ma Mère! je m'offre tout à vous, et pour vous prouver mon dévouement, je vous consacre aujourd'hui mes yeux, mes oreilles, ma bouche, mon cœur et tout moi-même. Puisque je vous appartiens, ô ma bonne Mère! gardez-moi, défendez-moi, comme votre bien et votre propriété.
Indulgence de 100 jours, chaque jour; et plénière une fois chaque mois, et si l'on récite cette prière matin et soir avec un Ave Maria *et l'aspiration suivante :*

O ma Souveraine, ô ma Mère! souvenez-vous que je vous appartiens. Gardez-moi, défendez-moi comme votre bien et votre propriété.
Une indulgence de 40 jours est attachée à cette seule prière récitée au moment de la tentation. (Pie IX, 5 août 1851.)

XX. L'APPARITION

DE NOTRE-DAME DE LA SALETTE

C'est le 19 septembre 1846, un samedi, dernier jour des Quatre-Temps de septembre, à l'heure des premières Vêpres de la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, que la Sainte Vierge daigna apparaître à deux petits bergers des Alpes : Maximin Giraud, âgé de onze ans, et Mélanie Calvat Mathieu, âgée de quatorze ans. Tous deux étaient nés à Corps, bourg de treize cents âmes, du département de l'Isère. Néanmoins, ils se connaissaient à peine, car Mélanie avait quitté Corps depuis plus de quatre ans. Elle était, depuis le mois de mars 1846, au service de Baptiste Pra, au hameau des Ablandens, commune de la Salette; et Maximin remplaçait, depuis quelques jours, le berger malade de Pierre Selme, autre propriétaire des Ablandens.

Ces deux enfants s'entretinrent ensemble pour la première fois, le vendredi, 18 septembre. Le lendemain samedi, par une belle matinée, ils arrivèrent, conduisant chacun les quatre vaches de leurs maîtres, sur la montagne du Planeau.

Vers midi, ils allèrent prendre leur repas sur des pierres disposées en forme de siège, sur le lit desséché d'une source appelée dans le pays *la petite fontaine*. Après être allés se désaltérer à la *Fontaine des hommes*, qui coulait plus haut, ils redescendirent, puis, déposant leurs sacs près de la fontaine tarie, ils s'étendirent sur le gazon, à quelques pas l'un de l'autre, et s'endormirent. Vers deux heures et demie, Mélanie, s'étant éveillée la première, appelle son compagnon, en lui disant : « Allons voir où sont nos vaches. » Et les deux bergers de franchir le torrent et de gravir l'espace qui les sépare du plateau, qui domine le ravin. Ils ne tardent pas à découvrir leurs vaches : elles étaient couchées sur le versant du mont Gargas. Ils redescendent aussitôt pour reprendre leurs petits sacs. Mélanie précède son

compagnon. A peine a-t-elle fait quelques pas, qu'elle s'arrête, effrayée; elle aperçoit soudain devant elle une clarté éblouissante, qui remplit le ravin. Cette lumière merveilleuse semble faire pâlir celle du soleil, qui brille cependant du plus vif éclat. A cette vue : « Viens vite voir cette clarté là-bas! » s'écrie Mélanie. Et Maximin, qui, d'abord, n'aperçoit pas la clarté, la découvre aussitôt. La lumière s'entr'ouvre et laisse voir une *Belle Dame* environnée de gloire, mais dont l'attitude révèle une tristesse profonde.

La *Belle Dame*, comme l'ont appelée les bergers, est assise sur une pierre; ses pieds reposent dans le lit desséché de la fontaine : ses coudes sont appuyés sur ses genoux, et ses mains soutiennent sa tête, qui est comme appesantie par la douleur.

A ce spectacle, Mélanie est saisie de frayeur. « Ah! mon Dieu, » s'écrie-t-elle, et elle laisse tomber son bâton. Maximin, lui aussi, est effrayé, et il invite sa compagne à garder son bâton, afin de pouvoir, au besoin, se défendre.

Alors la *Belle Dame* se lève, croise les bras sur sa poitrine, et d'une voix douce comme une harmonie du ciel : « Avancez, mes enfants, dit-elle, n'ayez pas peur. Je suis ici pour vous annoncer une grande nouvelle. » La Vierge s'avance ensuite vers l'endroit où les enfants s'étaient endormis, à trois mètres de la fontaine : et les deux bergers, pleinement rassurés par ses maternelles paroles, s'empressent de descendre à sa rencontre. Ils viennent se placer tout à fait près d'elle, Mélanie à sa droite et Maximin à sa gauche; mais tous deux devant elle, et dans la lumière qui l'environne.

Alors, la Vierge fait entendre ces paroles, qui depuis ont été portées à tout l'univers. Nous allons en citer le texte, tel que les deux enfants l'on transmis aux commissaires délégués par Mgr l'évêque de Grenoble, et tel qu'ils l'ont répété invariablement, après l'apparition, à des milliers de pèlerins.

Dans sa forme, ce discours est simple comme l'Evangile, et ceux-là seuls pourraient se scandaliser

de sa simplicité, qui n'auraient pas lu les Saintes Ecritures.

« Si mon peuple ne veut pas se soumettre, dit la » *Belle Dame*, en versant des larmes abondantes, je » suis forcée de laisser aller le bras de mon Fils ; il » est si lourd et si pesant que je ne puis plus le rete- » nir. Depuis le temps que je souffre pour vous autres ! » Si je veux que mon Fils ne vous abandonne pas, » je suis chargée de le prier sans cesse pour vous » autres, et vous n'en faites pas cas. Vous aurez beau » prier, beau faire, jamais vous ne pourrez récom- » penser la peine que j'ai prise pour vous ! »

Elle semble ensuite laisser parler par sa bouche le Dieu qui l'envoie, à la manière des Prophètes : « Je vous ai donné six jours pour travailler, dit-elle, » je me suis réservé le septième, et on ne veut pas » me l'accorder. C'est ça qui appesantit tant le bras » de mon Fils. — Ceux qui conduisent les charrettes » ne savent pas jurer sans y mettre le Nom de mon » Fils ; ce sont ces deux choses qui appesantissent » tant le bras de mon Fils. — Si la récolte se gâte, » ce n'est rien que pour vous autres. Je vous l'ai fait » voir l'année dernière pour la récolte de pommes » de terre, vous n'en avez pas fait cas. C'est au con- » traire ; quand vous en trouviez de gâtées, vous » juriez, vous mettiez le Nom de mon Fils. Elles » vont continuer à pourrir ; et à Noël, il n'y en aura » plus. »

En effet, au mois de décembre qui suivit l'apparition, à La Salette, à Corps et dans les environs, il restait à peine de pommes de terre ce qu'il en fallait pour ensemencer les champs au sortir de l'hiver. — Jusque-là, la *Belle Dame* a parlé le français ; or, les deux pâtres ne comprenaient pas cette langue, qui n'était guère usitée à Corps avant l'apparition ; n'étant, du reste, allés à l'école ni l'un ni l'autre, ils n'avaient pas pu l'apprendre. A cet endroit du discours, Mélanie interroge du regard Maximin, comme pour lui demander ce que signifie un tel langage. — La *Belle Dame* alors, avec une maternelle condescendance : « Mes enfants, dit-elle, vous ne

» comprenez pas le français, je vais vous le dire » autrement. » Elle reprend en patois ces mots : *Si la récolte se gâte*, etc., et elle poursuit son discours toujours en patois. Chose étonnante ! le soir même, les enfants ont répété en français la première partie du discours, qu'ils ne comprenaient point, les enfants, c'est-à-dire Maximin qui avait à peine pu, en trois ans, apprendre le *Pater* et *l'Ave*, et Mélanie qui ne savait encore que faire le signe de la Croix !

Voici la traduction des paroles que la Sainte Vierge a prononcées en patois : « Si vous avez du blé, il ne » faut pas le semer; tout ce que vous sèmerez, les » bêtes le mangeront; ce qui viendra tombera en pous- » sière, quand vous le battrez. Il viendra une grande » famine : avant que la famine vienne, les enfants » au-dessous de sept ans prendront un tremblement » et mourront entre les bras des personnes qui les » tiendront; les autres feront pénitence par la » famine. Les noix deviendront mauvaises, et les » raisins pourriront. »

La plupart de ces prophétiques menaces se sont accomplies dans diverses localités. Que de fléaux nous ont affligés depuis 1846 !..... — Après ces mots : « Les raisins pourriront, » la *Belle Dame* continue de parler à haute voix. Tout en voyant le mouvement de ses lèvres, Mélanie ne l'entend plus. Maximin reçoit un secret en français. Bientôt après, la Vierge s'adresse à la petite bergère, et Maximin cesse de l'entendre. Elle confie aussi à Mélanie un secret également en français et plus long, paraît-il, que celui de Maximin. Les enfants ont été d'une discrétion merveilleuse à garder leur secret pendant cinq ans; mais, en 1851, le Saint-Père, Pie IX, de glorieuse mémoire, ayant manifesté le désir de le connaître, ils se décidèrent à l'écrire dans deux lettres séparées, qui furent scellées du sceau de l'évêché de Grenoble et confiées à deux vicaires généraux de ce diocèse MM. Rousselot et Gerin. Ces messieurs furent admis à une audience du Saint-Père, le 18 juillet 1851. Après avoir lu la lettre de Maximin, Pie IX dit : *C'est bien là la naïveté d'un enfant*. Puis, pendant la

lecture de la lettre de Mélanie, qui sembla plus longue que celle de Maximin, le Saint-Père devint fort triste, et, à la fin, il prononça ces paroles : *Ce sont des fléaux qui menacent la France : elle n'est pas seule coupable ; l'Allemagne, l'Italie, toute l'Europe est coupable et mérite des châtiments. Ce n'est pas sans raison que l'Eglise est appelée militante, et vous en voyez ici le capitaine.*

La Vierge, poursuivant ensuite son discours, de manière à être entendue des deux bergers : « S'ils » se convertissent, dit-elle, les pierres et les rochers » se changeront en monceaux de blé, et les pommes » de terre se trouveront ensemencées par les terres. » Expressions figurées que la Vierge emploie pour annoncer aux hommes de grandes prospérités temporelles s'ils reviennent à Dieu. De semblables locutions se trouvent presque à chaque page dans nos Saints Livres. Le Seigneur ne dit-il pas lui-même à Moïse : J'introduirai mon peuple dans une terre fertile, où ruissellent le lait et le miel ? On le voit, les menaces de la Vierge de l'Apparition ne sont que conditionnelles, et il dépend de nous de changer en bénédictions les malédictions qu'elle nous a fait redouter. — S'adressant ensuite d'une manière plus spéciale aux deux bergers, la *Belle Dame* leur dit : « Faites-vous bien votre prière, mes enfants? » — Oh ! non, madame, guère bien, répondirent-ils » tous deux avec franchise. — Ah ! mes enfants, reprit- » elle aussitôt, il faut bien la faire, soir et matin. » Quand vous ne pourrez pas mieux faire (il faudra) » dire seulement un *Pater* et un *Ave Maria;* quand » vous aurez du temps (il faudra), en dire davantage. » Il ne va que quelques femmes âgées à la messe. » Les autres travaillent le dimanche tout l'été, et » l'hiver, quand ils ne savent que faire, ils ne vont à » la messe que pour se moquer de la religion. Le » carême, ils vont à la boucherie comme des chiens. » Cette parole paraît dure : mais l'est-elle assez pour flétrir, comme il le mérite, le sensualisme de quelques chrétiens de nos jours ?

« N'avez-vous jamais vu du blé gâté, mes enfants? »

demanda enfin la céleste Messagère. Et les deux bergers de répondre : « Non, Madame. » — Puis, s'adressant à Maximin : « Mais toi, mon enfant, dit-» elle, tu dois bien en avoir vu une fois vers la terre » du Coin (1), avec ton père. Le maître de la pièce » (de blé) dit à ton père : Venez voir mon blé gâté. » Vous y êtes allés tous les deux. Il prit deux ou » trois épis dans sa main, puis il les froissa, et tout » tomba en poussière ; puis vous vous en retournâtes. » Quand vous étiez encore à une demi-heure de » Corps, ton Père t'a donné un morceau de pain, » en te disant : « Tiens, mon enfant, mange encore » du pain cette année ; je ne sais pas qui en man-» gera l'année prochaine, si le blé continue encore » comme ça (à se gâter).

» — Oh ! oui, Madame, je m'en souviens à présent, » répondit Maximin ; tout à l'heure je ne m'en sou-» venais pas. » Quoi de plus touchant que ces humbles détails ! Comme ils nous révèlent cette maternelle tendresse à laquelle rien n'échappe, ni cette terre solitaire du Coin, où les épis de blé tombent en poussière, ni les sollicitudes d'un pauvre montagnard, qui craint de n'avoir pas de pain à donner à son enfant !..... La Sainte Vierge termine son discours par ces paroles, prononcées en français : « Eh bien ! mes enfants, vous le ferez passer à tout mon peuple. » Puis, s'éloignant des deux bergers, elle traversa la Sézia. Au milieu du lit de ce ruisseau est une pierre sur laquelle elle semble poser les pieds.

Elle leur répète ensuite une seconde fois, sans se retourner vers eux, ces mêmes paroles : « Eh bien ! » mes enfants, vous le ferez passer à tout mon » peuple, » et elle se dirige vers le monticule qu'avaient gravi les bergers pour découvrir leur troupeau. Ses pieds ne font aucun mouvement ; elle glisse au-dessus de l'herbe, qu'elle effleure à peine. Comme entraînés par un charme irrésistible, les enfants la suivent : Mélanie la devance même un

(1) C'est le nom d'un petit hameau de la commune de Corps.

peu. Maximin est à la gauche, et à deux ou trois pas de la Sainte Vierge, qui parcourt ainsi un espace de 38 à 40 pas.

Dès que la *Belle Dame* est parvenue sur le plateau, elle s'élève à la hauteur d'un mètre cinquante environ, reste un instant suspendue dans les airs, porte ses regards vers le ciel, puis les abaisse vers la terre dans la direction du *Sud-Est*, c'est-à-dire du côté de Rome. A cet instant, ses larmes cessent de couler; elles n'avaient point tari durant tout son discours. — Mélanie se trouvait alors en face de la Sainte Vierge; Maximin à sa droite, un peu en arrière.

« Puis, nous n'avons plus vu la tête, disent les » deux bergers dans leur naïf récit, plus vu les bras, » plus vu le reste du corps, elle sembla se fondre. Il » resta, dit Maximin, une grande clarté que je voulais » attraper de la main, avec les fleurs qu'elle avait » aux pieds; mais il n'y eut plus rien, et Mélanie » me dit : Ce doit être une grande Sainte. Et je lui » dis : Si nous avions su que c'était une grande » Sainte, nous lui aurions dit de nous emmener avec » elle. — Ah! si elle y était encore, ajouta Mélanie. » Nous regardâmes bien, continue la petite bergère, » pour voir si nous ne la voyions plus. Après, nous » étions bien contents, et nous avons parlé de ce » que nous avions vu. Ensuite nous fûmes garder » nos vaches. »

Le soir même, les enfants racontèrent cet événement; ils l'ont raconté depuis à des milliers de pèlerins, avec une sincérité et une fermeté de conviction qui ne se sont jamais démenties; leur récit s'est répandu presque aussitôt dans toute la France et dans tout l'univers. La Vierge assise avait les pieds dans le lit desséché d'une source complètement tarie le jour de l'apparition, et qui, avant le 19 septembre 1846, ne coulait qu'à la fonte des neiges ou après les grandes pluies. C'est un fait avéré. Depuis l'apparition, elle n'a jamais tari; et les gouttes de cette eau, appelée *miraculeuse*, ont été répandues par la piété à travers le monde, et ont opéré de toute part des merveilles. Ces faveurs mul-

tipliées sont relatées chaque mois dans les *Annales de Notre-Dame de la Salette* (1).

La Sainte Vierge portait sur sa tête une couronne de roses surmontée d'un diadème éclatant, comme il convenait à la Reine du ciel. Sa coiffure cachait complètement ses cheveux. Sur sa poitrine était jeté un fichu, à l'extrémité duquel était une grande chaîne, figurant sans doute le poids de nos péchés qui pèse sur le cœur de cette divine Mère. Une autre chaîne plus petite, pendait à son cou, et supportait une croix avec un Christ d'une beauté éblouissante; à droite de la croix, étaient des tenailles; et à gauche, un marteau. Marie voulait nous rappeler la passion de Jésus, dont le souvenir suffirait à nous rendre saints. La robe de la Vierge était toute lumineuse, mais d'une forme simple; devant elle pendait un tablier. C'est là l'humble Vierge de Nazareth, qui donne aux femmes chrétiennes une leçon de modestie et de simplicité. Les mains de l'auguste Messagère restèrent voilées, pendant tout le discours, par les longues manches de sa robe, et un rayon de lumière éblouissante déroba son visage à Maximin; Mélanie seule a pu découvrir cette beauté céleste, empreinte d'une tristesse profonde, qui a ravi son cœur. La Sainte Vierge était d'une très haute taille. Sa voix résonnait, pareille à un concert céleste. « Il semblait que nous mangions ses paroles, » ont dit les petits bergers.

Ces faits, dont il n'est pas possible de contester l'authenticité, ont été examinés successivement par trois commissions nommées en 1846 et en 1847, par Mgr Philibert de Bruillard, évêque de Grenoble. Quatre ans plus tard, le 19 septembre 1851, ce sage et pieux prélat portait, après l'avoir soumis au Cardinal préfet de la Sacrée-Congrégation des Rites, son jugement doctrinal, dans lequel il déclare l'apparition de Notre-Dame de la Salette, *indubitable et certaine*. Dès lors, le Saint-Siège combla de faveurs les pèlerins, les missionnaires de la Salette et les membres de l'Archiconfrérie établie sous ce

(1) On s'abonne au pèlerinage, prix : 2 francs.

vocable. Cette Archiconfrérie compte plus de 500 confréries affiliées et des associés innombrables. Pour participer à leurs prières, il suffit de faire inscrire ses noms et ses prénoms sur les registres du pèlerinage.

Dès 1846, les foules accoururent; et le premier anniversaire de l'apparition n'attira pas moins de 50 000 visiteurs. Depuis lors,le nombre des pèlerins est en moyenne de 25 à 30 000 par année.

Un magnifique sanctuaire, une maison de missionnaires et de religieuses ont été élevés sur les lieux de l'apparition. Ces constructions, dues à la générosité spontanée du monde catholique, attendent encore de la charité des pèlerins des améliorations. Elevé par Léon XIII au rang de Basilique mineure, à la prière de Mgr Fava, notre évêque, le sanctuaire a été consacré, le 20 août 1879, par Mgr Paulinier, archevêque de Besançon, en présence de Son Eminence le cardinal Guibert,archevêque de Paris; de NN. SS. Pichenot, archevêque de Chambéry; Fava, évêque de Grenoble; Cotton, évêque de Valence; Delannoy, évêque d'Aire; Bonnet, évêque de Viviers; Robert, évêque de Marseille; Terris, évêque de Fréjus; Mermillod, vicaire apostolique de Genève. Le lendemain, Son Eminence le cardinal Guibert couronnait, de la part de Sa Sainteté Léon XIII, la statue de Notre-Dame de la Salette, en présence des mêmes prélats et de 15 000 pèlerins

Une indulgence plénière est accordée à ceux qui visitent le sanctuaire, y font la sainte Communion et y prient aux intentions du Saint-Père. — Les missionnaires de la Salette donnent chaque année trois retraites publiques, de cinq jours chacune. La première avant la fête du 2 juillet; la deuxième avant le 15 août, et la troisième se termine le 19 septembre. Le sanctuaire de la sainte montagne n'est pas le seul que possède Notre-Dame de la Salette; plus de mille chapelles ou monuments publics lui ont été dédiés dans le monde, et partout où elle est invoquée, elle répand des bienfaits. Heureuses donc les âmes qui la prieront avec con-

fiance ! plus heureuses encore celles qui seront dociles à ses enseignements, qui, à ses larmes, mêleront leurs larmes, qui s'uniront à elle dans une constante prière et dans la pratique de la pénitence, pour apaiser la colère de Dieu !

Trois fois heureuses, enfin, celles qui, non contentes de tirer profit pour elles-mêmes de sa miséricordieuse apparition, *feront passer* autour d'elles, selon la mesure de leur influence, les paroles de Marie, inspirant aux autres la haine du péché qui a fait couler ses pleurs, et surtout du blasphème, de la profanation du dimanche, de la violation de l'abstinence et du jeûne, et de l'oubli de la prière (1) !

(*Le chemin de fer de Grenoble à la Mure rend bien plus facile aujourd'hui qu'autrefois le pèlerinage de la Salette.*)

(1) Ceux qui désirent connaître plus à fond le fait de la Salette, peuvent lire la Notice historique que nous avons publiée sous ce titre : *Notre-Dame de la Salette, son Apparition, son Culte.* Prix : 0 fr. 30

LE SOUVENEZ-VOUS DE N.-D. DE LA SALETTE

Souvenez-vous, ô Notre-Dame de la Salette, véritable Mère de douleur, des larmes que vous avez versées pour moi sur le Calvaire et dans votre miséricordieuse apparition; souvenez-vous aussi de la peine que vous prenez toujours pour moi, afin de me soustraire aux coups de la justice de Dieu, et voyez si, après avoir tant fait pour votre enfant, vous pouvez maintenant l'abandonner. Ranimé par cette consolante pensée, je viens me jeter à vos pieds, malgré mes infidélités et mes ingratitudes. Ne repoussez pas ma prière, ô Vierge Réconciliatrice, mais convertissez-moi, faites-moi la grâce d'aimer Jésus par-dessus tout, et de vous consoler vous-même par une vie sainte, pour que je puisse un jour vous voir au ciel.

Ainsi soit-il.

Mgr Fava, évêque de Grenoble, accorde 40 jours d'indulgence aux fidèles de son diocèse qui réciteront cette prière.



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

DOCTRINE DE LA RELIGION CATHOLIQUE

DEUXIÈME PARTIE

DEVOIRS QUE LA RELIGION NOUS IMPOSE

TROISIÈME PARTIE

MOYENS DE SALUT

QUE NOUS OFFRE LA RELIGION CATHOLIQUE

APPENDICE


UNIVERSITAS
O. M. I.

IMPRIMERIE PAUL FERON-VRAU, 3 ET 5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe

HAGIOGRAPHIE POPULAIRE

COLLECTION A 0 FR. 50

Nouvelle vie populaire de saint Vincent de Paul, par le chanoine HENRI DEBOUT, missionnaire apostolique. Un vol. in-16 de 156 pages. 6e mille.

Broché, **0 fr. 50;** *port,* **0 fr. 20.** *Relié,* **0 fr. 75;** *port,* **0 fr. 25.**

Histoire populaire de saint Julien, premier évêque du Mans, par Dom PAUL PIOLIN, Bénédictin de la Congrégation de France, président de la Société historique et archéologique du Maine. Un vol. in-16 de 224 pages. 3e mille.

Broché, **0 fr. 50** *port,* **0 fr. 20.** *Relié,* **0 fr. 75;** *port,* **0 fr. 25.**

Saint Jean-Baptiste de la Salle, par le P. BAINVEL, S. J. Un vol. in-16 de 200 pages. 3e mille.

Broché, **0 fr. 50;** *port,* **0 fr. 20.**

La vénérable Jeanne d'Arc, par le chanoine HENRI DEBOUT, missionnaire apostolique. Un vol. in-16 de 344 pages, illustré de 36 gravures. 37e mille.

Broché, **0 fr. 50;** *port,* **0 fr. 25.** *Relié,* **1 franc;** avec tranches dorées, **1 fr. 50;** *port,* **0 fr. 35.**

IMP. P. FERON-VRAU, 3 ET 5, RUE BAYARD, PARIS, VIII[e]

BERTHIER

LE

DE TOUS

RIS

ayard, 5

